This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 827,780

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

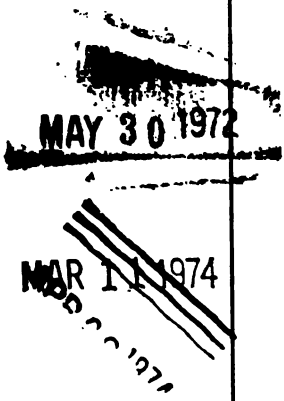

MÉMOIRES

ET RELATIONS POLITIQUES

DU

BARON DE VITROLLES

II

PARIS. — IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET V. RENAULT

6, RUE DES POITEVINS, 6

MÉMOIRES

ET RELATIONS POLITIQUES

DU

BARON DE VITROLLES

PUBLIÉS, SELON LE VŒU DE L'AUTEUR,

PAR EUGÈNE FORGUES

TOME SECOND

1814-1815

PARIS

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS

13, RUE DE GRENELLE, 13

—

1884

Tous droits réservés.

DC
146
V85
A32

v.2

sonnes qui n'en faisaient pas partie. Je repris le sujet de mes réclamations ordinaires. Je dis cette fois que, puisqu'on trouvait d'insurmontables obstacles à faire vérifier les lettres patentes de Monsieur par le Sénat et par le Corps législatif, je demandais formellement que le gouvernement provisoire allât déposer son autorité aux pieds de Monsieur, en le priant de prendre les rênes de l'État, en sa qualité de lieutenant général du royaume. J'appuyai ma proposition de diverses raisons, et je finis en les assurant que cet acte solennel, inséré le lendemain dans le *Moniteur*, ne trouverait pas un esprit dissident.

M. de Talleyrand ne disait rien, et évitait de se prononcer d'avance; mais quelques-uns de ses acolytes objectaient que, n'étant que, les délégués du Sénat, ils ne pouvaient disposer eux-mêmes de l'autorité qu'ils en avaient reçue. Je discutais ces fins de non-recevoir, assez plausibles, mais qui devaient tomber devant une raison plus grande, la raison d'État, et les circonstances exceptionnelles où nous étions, lorsqu'une des personnes présentes à cet entretien, et qui jusque-là n'y avait pris aucune part, se leva avec vivacité, et m'adressant la parole, me dit en termes tout au plus honnêtes, que ce que je disais ne signifiait rien.

— Vous avez donc quelque chose de mieux à proposer ? lui dis-je.

— Certainement, répondit-il ; il n'y a qu'une manière de lever cette difficulté ; c'est que le Sénat défère lui-même à M. le comte d'Artois la lieutenance générale du royaume.

Je reconnus alors ce nouvel interlocuteur ; c'était

Fouché en personne. Je le connaissais de vue; mais j'ignorais qu'il fût à Paris. Je le croyais bien loin de nous; il était arrivé la veille [1].

C'était le premier avis qu'on ouvrait; jusque-là, on n'avait fait que combattre uniformément toutes mes propositions. Je sentais bien le piège tendu à nos principes par cette initiative du Sénat qui faisait disparaître la délégation royale. Mais enfin c'était quelque chose; et cette ouverture n'éprouvait aucune objection parce qu'elle venait de Fouché.

Je m'approchai de lui, et l'attirai dans l'embrasure d'une fenêtre.

— Au moins, lui dis-je, vous avancez quelque chose. Jusqu'à présent on ne m'a présenté que des impossibilités. Nous sommes patients, parce que nous connaissons notre force, et que les moyens conciliatoires nous paraissent les meilleurs. Je ne saurais préjuger l'opinion de Monsieur sur votre idée improvisée; mais, s'il adoptait quelque chose de semblable, qui nous garantirait l'acceptation du Sénat?

— Moi, dit vivement Fouché; moi, si M. le comte

1. Fouché, tombé en disgrâce en 1813, avait été nommé gouverneur des provinces illyriennes. Elles se trouvèrent occupées, avant que le nouveau fonctionnaire s'y pût installer, par les troupes autrichiennes. On refusa alors à Fouché l'autorisation de venir à Paris, et il reçut l'ordre de se rendre à Naples auprès de Murat. Il s'en vengea en soufflant dans le cœur de ce roi de théâtre le poison de la fausse politique qui le perdit et le déshonora. Il lui persuada de se faire une destinée séparée, et de s'assurer une couronne en rompant avec Napoléon pour se joindre aux alliés. Mais à peine Fouché avait-il appris les événements de Paris et la déchéance prononcée par le Sénat, qu'il était arrivé à tire-d'aile. Le vautour sentait de loin la curée.

d'Artois consent à faire une déclaration de principes qui satisfasse les esprits.

— Mais enfin, lui dis-je, quelle déclaration ?

Embarrassé de me le dire, il prit une feuille de papier, et, sur un guéridon de marbre, se mit à écrire rapidement une page de sa mauvaise écriture. Il la lut pour moi d'abord, et ensuite pour tous les autres. La rédaction en était aussi incorrecte dans la forme qu'elle était vicieuse dans le fond. Suivant lui, le prince devait déclarer « qu'il avait pris connaissance « de l'acte constitutionnel qui rappelait son auguste « frère ; que, connaissant ses sentiments et ses prin- « cipes, il ne craignait pas d'être désavoué en jurant « en son nom d'observer et de faire OBSERVER *les bases* « *de la Constitution*, » dont les articles étaient ensuite sommairement énumérés, y compris l'hérédité et la dotation perpétuelle du Sénat. Il ne s'éleva pas la moindre objection à la lecture de ce papier. Je le pris des mains de Fouché, sans autre engagement de ma part, que de soumettre à Monsieur la proposition acceptée par le gouvernement provisoire et la déclaration projetée.

J'entrai cette fois chez Monsieur plus gravement que de coutume, comme pour lui demander une plus sérieuse attention. Je lui fis part de ce qui venait de se passer et lui donnai lecture de la déclaration. Le nom de Fouché lui fit froncer les sourcils, et il ne se pressait pas de répondre ; ses yeux semblaient m'interroger, de telle sorte qu'après un moment de silence, je me vis forcé de reprendre la parole. — J'exposai succinctement l'état des choses, l'inconvenance de la position, le danger de l'accepter plus

longtemps ; la force que nous prêtait cette faveur publique, exaltée jusqu'à l'enthousiasme ; mais par cela même, précaire et insuffisante. Pour la fixer, il fallait saisir le pouvoir. La concession du Sénat et la déclaration demandée à Monsieur pour l'obtenir, étaient manifestement contradictoires aux principes monarchiques, mais, disais-je, ceux qui sont établis dans l'acte du Sénat sont plus dangereux encore, parce qu'ils sont plus positifs. En même temps, les négociations ne nous offrent pas une meilleure voie pour sortir de l'impasse où nous nous trouvons ; il faut donc l'accepter ou en chercher une autre toute nouvelle. Prenant alors un ton plus ferme et plus accentué :

— Monsieur peut, dis-je, en se plaçant dans son droit, et en regardant comme non avenu tout ce qui a été fait sans lui, déclarer qu'en vertu des pouvoirs qu'il a reçus du Roi son frère, il prend en main les rênes de l'État, en sa qualité de lieutenant général du royaume et jusqu'à l'arrivée de Sa Majesté. Cette déclaration sera publiée demain ; en même temps que le texte des lettres patentes et la nomination des ministres aux divers départements. Ce coup d'autorité ne peut rencontrer, suivant moi, aucune opposition sérieuse. En effet, que peut faire le Sénat ? Il est seul, isolé au milieu des esprits qu'il a encore aliénés par l'avidité de ses intérêts particuliers. Je le défie de rien entreprendre. Le décret qui le briserait serait reçu aux applaudissements universels, et ce décret on le tiendra suspendu sur sa tête. Aux symptômes de la moindre opposition, cent hommes de la garde nationale à cheval suffiraient pour leur fermer les portes

du Luxembourg ; et nous n'en aurions même pas besoin. Le peuple de Paris couvrirait de boue ceux qui voudraient s'y présenter... Le Corps législatif, blessé de l'usurpation du Sénat, sera tout prêt à nous servir. Les souverains étrangers, l'empereur de Russie lui-même, n'oseront s'immiscer dans ce grand acte de souveraineté nationale, et si, par impossible ils le tentaient, j'en bénirais le ciel ; nous nous placerions en face d'eux à la tête de la France entière.

Monsieur s'était d'abord animé à mes paroles ; mais peu à peu il se calma.

— Je comprends très bien, mon ami, reprit-il avec âme, ce qu'un tel parti aurait de force et de grandeur. Je n'hésiterais pas à le prendre si j'étais le maître mais je ne suis pas le Roi, je ne puis pas engager sa volonté dans une si grave question. C'est à lui de tracer les destinées de la France. Je ne suis que le précurseur qui doit préparer son retour. Quels reproches n'aurait-il pas à me faire, et combien ne m'en ferais-je pas moi-même si j'avais compromis ce retour par des actes d'audace et d'agression auxquels je ne suis nullement autorisé !

Après quelques moments de discussion, où j'insistai pour que le refus du prince fût positif, je revins au document dont j'étais porteur.

— S'il en est ainsi, Monseigneur, repris-je, il faut passer sous le joug et accepter les propositions du Sénat.

Je recommençai la lecture de la déclaration, en appuyant sur ce qu'il y avait de plus insoutenable dans les expressions, et Monsieur jugea comme moi qu'il était impossible de l'accepter ainsi. Je lui dis

qu'à cet égard on pouvait le modifier, que nous profiterions de la mauvaise rédaction de Fouché pour en dresser une autre. On conserverait autant qu'on pourrait les mots ; mais on changerait les choses.

— Enfin, Monseigneur, dis-je en terminant, nous avons toute une nuit devant nous, et nous en profirons.

II

Découragé par cette volonté si ferme et si nette que manifestait le prince de refuser les partis décisifs ; je fis appeler le comte de Bruges. Il ne fut pas surpris de ma déconvenue. Il comprenait également la résolution que j'aurais voulu embrasser et les motifs qui en éloignaient le prince. Nous n'avions plus à nous occuper que de corriger l'écrit de Fouché. M. de Bruges proposa de nous aider de M. de la Maisonfort.

Mes collaborateurs étaient plus effrayés que moi de tout ce qui aurait pu amener une rupture. Cependant ils entrèrent pleinement dans mes idées, au sujet de ce travail de marqueterie consistant à conserver la forme, l'ordre, les mots autant que possible, en faisant disparaître tout ce qui attaquait essentiellement notre principe de droit légitime. Nous supprimâmes ainsi ce qui impliquait la reconnaissance des droits que le Sénat s'était arrogés, son hérédité, sa dotation, et enfin nous effaçâmes les mots sacramentels imposés à Monsieur, qui lui faisaient *jurer au nom de son frère*

d'observer et faire observer, etc. — Le lendemain, le travail me fut remis de grand matin, et, après y avoir fait quelques corrections, je le portai à Monsieur, au moment où il se levait. Je lui en fis la lecture; il était ainsi conçu :

Messieurs, j'ai pris connaissance de l'acte qui rappelle au trône de France le Roi, mon Auguste Frère. Je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter une constitution ; mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué, en assurant en son nom qu'il en admettra les bases.

Le Roi, en déclarant qu'il maintiendrait la forme actuelle du gouvernement, a reconnu que la monarchie devait être pondérée par un gouvernement représentatif, divisé en deux Chambres: le Sénat et la Chambre des députés des départements ; que l'impôt sera librement consenti par les représentants de la nation ; la liberté publique et individuelle assurée ; la liberté de la presse respectée, sauf les restrictions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique, la liberté des cultes garantie ; que les propriétés seront inviolables et sacrées; les ministres responsables, pouvant être accusés et poursuivis par les représentants de la nation; que les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de ses juges naturels; que la dette publique sera garantie ; que les pensions, grades, honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne et nouvelle noblesse, la Légion d'honneur maintenue (le Roi en déterminera la décoration); que tout Français serait admissible aux emplois civils et militaires, qu'aucun individu ne pourra être inquiété pour ses opinions ou ses votes, et que la vente des biens nationaux sera inviolable.

Voilà, ce me semble, Messieurs, les bases essentielles et nécessaires pour consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, assurer toutes les existences, et consolider notre avenir.

Après avoir écouté avec la plus grande attention une première et une seconde lecture de cette déclaration, le prince l'approuva.

— Cela, à la bonne heure, dit-il, je veux bien dire cela.

Il m'entretint ensuite de plusieurs autres sujets de moindre importance. Mais les modifications apportées à l'acte qui devait déterminer la délibération des sénateurs nous imposaient de le communiquer avant l'heure de leur réunion.

— Car enfin, nous sommes d'honnêtes gens, disais-je au prince! et ils ne faut pas qu'ils agissent sans connaître la nature de nos engagements.

Monsieur comprit et approuva ce scrupule de probité. J'allai dans cette intention, à trois ou quatre reprises, au pavillon Marsan, espérant y trouver quelques membres du gouvernement, M. de Talleyrand ou Fouché; mais ce fut en vain. Midi approchait et je n'avais encore rencontré personne. Je fis part à Monsieur de ma perplexité, en lui disant que j'allais chez le prince de Bénévent, où je devais trouver à qui parler. Je me mis en route, à pied, pour suivre l'allée des Feuillants, au bout de laquelle se trouvait l'hôtel de Talleyrand, dans la rue Saint-Florentin. Je prenais un petit passage sous le palais des Tuileries, lorsque j'y rencontrai Fouché lui-même.

— C'est vous que je cherchais; lui dis-je, et je lui demandai d'entrer un instant dans les salons du pavillon Marsan, pour lui faire connaître la réponse à ses ouvertures, telle que Monsieur consentait à la faire.

— C'est tout à fait inutile, répondit-il; je suis pressé; je vais au Luxembourg.

J'insistai ; je ne lui demandai qu'un moment ; il fallait bien qu'il connût les changements faits à sa rédaction.

— Elle n'était pas correcte, ajoutai-je, et nos princes sont Français, et ont la prétention de bien parler leur langue.

— Vous savez, reprit Fouché, comment je l'ai écrite; au milieu du monde, du bruit ; je ne l'ai seulement pas relue.

Nous étions arrivés à la porte du pavillon Marsan.

— Certainement, lui dis-je ; aussi nous avons corrigé les fautes échappées à votre précipitation ; par exemple on ne dit pas : « jurer d'observer des bases. »

— Sûrement non, me dit-il.

Mais je ne voulais pas avoir à défiler les uns à la suite des autres tous les changements que nous avions faits; je craignais de l'effrayer et de rompre les mesures. Je pensais qu'il s'en apercevrait moins en lui donnant lecture de l'ensemble, et je le pressais d'entrer. Je le tenais, je le tirais même par le bras. Il résistait.

— Vous avez corrigé, c'est bien ; disait-il.

Le débat devenait singulier, même pour la sentinelle qui nous regardait.

— Mais enfin, nous avons fait plus, lui dis-je, nous avons élagué différentes choses. Et je commençais l'énumération par les moins importantes.

— C'est à merveille disait toujours Fouché, en essayant de retirer son bras que je tenais étroitement serré ; laissez-moi aller, il faut que je me rende au Sénat ; il n'y a pas un moment à perdre.

— Mais, lui dis-je, nous avons effacé l'hérédité du

Sénat et l'application qu'il s'était faite de ses biens et dotations.....

— Vous avez, parbleu, bien fait ! dit-il, en retirant cette fois son bras avec force ; et il s'en alla au pas de course, me laissant ébahi de cette manière de traiter les plus grandes affaires.

Jugeait-il que la position des sénateurs était embarrassée ? C'était assez pour eux de se tirer d'affaire en déférant la lieutenance générale du royaume ; et ils ne devaient pas se montrer difficiles pour les conditions. D'ailleurs, ils pouvaient encore disputer celles que nous n'accordions pas ; les taire, comme nous le faisions, n'était pas absolument les refuser. Ou bien encore le négociateur faisait-il bon marché de ses commettants ? Aimait-il mieux se faire un mérite auprès de nous qu'auprès d'eux ? Il espérait peut-être que sa facilité lui serait comptée comme un service. — C'est ainsi qu'en me rendant près du prince, je cherchais un sens à ce qui peut-être n'en avait point. C'était pour moi la seconde révélation du néant de ces génies politiques auquel on attribue une grandeur idéale par cela seul qu'ils se maintiennent sur la scène des affaires. Monsieur s'en étonnait comme moi, et de plus, il en riait de bon cœur.

III

J'avais à peine détourné mon attention de ce sujet, lorsque je reçus un billet du comte de Nesselrode. Il m'annonçait que S. M. l'empereur de Russie voulait

me parler, ce jour même, à deux heures, et que, si en arrivant à l'heure fixée, l'empereur ne se trouvait pas rentré, le comte me priait de passer chez lui. Je fis part à Monsieur de cette missive, et nous épuisâmes en vain toutes les conjectures pour en découvrir le sujet. Je m'en inquiétais plus que mon royal interlocuteur.

Je me rendis, à l'heure dite, au palais de l'Élysée, l'empereur était absent. Le comte de Nesselrode me reçut avec une sorte d'embarras; et, après un préambule circonlocutoire, il me dit que l'empereur l'avait chargé de me faire connaître les dangers de la situation où nous allions nous placer ; il voulait nous en prévenir, pour nous en préserver. Le Sénat était assemblé pour délibérer sur les pouvoirs à remettre entre les mains de M. le comte d'Artois ; ce premier corps de l'État n'avait été amené à ce point de condescendance qu'en considération des engagements que nous avions pris en ce qui concernait la constitution délibérée. Il était venu à la connaissance de Sa Majesté que j'avais, dans la nuit, complètement dénaturé le sens et les dispositions de la réponse que devait renfermer les engagements du prince. Nous tendions ainsi évidemment à établir une lutte contre le Sénat et la constitution. Il me prévenait de la part de l'empereur, et, disait-il, avec chagrin, que si de pareilles circonstances venaient à se produire, toutes les forces, et pour être plus exact, *toutes les baïonnettes étrangères* qui étaient en France, se réuniraient pour le soutien du Sénat et de sa constitution, envers et contre tous.

Je fus moins étonné du travers d'esprit qui se

révélait dans ce discours que de la promptitude des informations sur ce qui se passait chez nous. Mais d'autres circonstances me montrèrent bientôt un espionnage organisé autour de nous ; et certainement M. de Talleyrand n'y était pas étranger. Outre des rapports sur nos conférences les plus intimes, il obtenait quelquefois des copies de nos papiers les plus secrets. — J'expliquai très franchement au secrétaire d'État de la Russie ce qui s'était passé ; la probité scrupuleuse avec laquelle j'avais instruit Fouché de tous les changements apportés à son écrit informe ; ces changements étaient nécessaires. Monsieur se serait absolument refusé à toute déclaration compromettant l'avenir et l'honneur de la couronne ; au reste, Fouché les avait entièrement approuvés. Et cette approbation de Fouché faisait, auprès du ministre de l'autocrate, plus d'impression que tout ce que j'aurais pu dire.

Le comte de Nesselrode n'en persistait pas moins à répéter les recommandations de l'empereur son maître. Mais à la fin, fatigué que j'étais de mon rôle de patient, je relevai la tête.

— Après cela, mon cher comte, lui dis-je, pensez-vous que nous ne vivions ici et que nous ne voulions y vivre que sous votre protection et votre bon plaisir ? Vous êtes, croyez-vous, les maîtres à Paris?... Je pourrais vous le nier, mais, quoi qu'il en soit, vous seriez bien embarrassés d'y employer contre nous la moindre de ces forces dont vous nous menacez, *je vous en défie!* Et puis, comptez-vous pour rien, la France soulevée, tout entière et avec enthousiasme, sous la cocarde blanche ? Serait-elle à vous ou à nous,

le jour où vous la forceriez à se prononcer? — La droiture de cœur et d'esprit de M. de Nesselrode m'assuraient d'un assentiment qu'il lui était interdit de m'exprimer.

Cette vivacité de sentiment que la présence de l'empereur n'aurait point comprimée, me fit comprendre que son absence avait été calculée. Il n'avait pas voulu se heurter contre ma franchise, un peu brusque.

Je m'en revins triste et pensif, ce n'étaient point les intentions de l'empereur que j'accusais : elles étaient droites, pures et désintéressées ; mais je me plaignais de cette prétention de régler, ignorant de nos intérêts, les conditions de notre avenir. C'est là, il faut le remarquer, le danger de l'interférence des étrangers, même bienveillante, dans les affaires d'un pays. Monsieur n'entendait pas sans la plus grande déplaisance ces sortes d'intimations ; et il s'inquiétait des résistances que l'appui de l'empereur pouvait inspirer au Sénat. Je m'en serais consolé, s'il nous avait été donné d'embrasser un parti plus vigoureux.

Mais cette rude journée n'était pas finie. J'attendais avec inquiétude le succès de la délibération, dans la salle du gouvernement.

Vers les cinq heures, le général Beurnonville arriva le premier, et me dit que les choses s'étaient très bien passées, que la délibération était telle que nous pouvions la désirer. Le Sénat en corps devait, le soir même, en apporter l'hommage à Monseigneur. Au reste, M. de Talleyrand s'était chargé de m'en remettre l'expédition officielle. — Le bon général n'y entendait pas malice.

M. de Talleyrand arriva bientôt en effet, indifférent

au succès, pourvu qu'on lui en sût gré. Il s'avança lentement et jeta devant moi sur la table l'expédition officielle.

— Tenez, M. de Vitrolles, dit-il, voilà votre affaire.

— J'espère, lui dis-je, que c'est l'affaire de tout le monde.

J'ouvris le papier en affectant l'indifférence, et je parcourus, sans émotion apparente, la révoltante rédaction de l'acte sénatorial. J'étais préparé à l'atteinte portée à notre principe ; mais je croyais que par un sentiment des plus simples convenances, on en aurait voilé l'expression. Loin de là, on l'avait rendue précise jusqu'à l'insolence. Le Sénat persistait à choisir un Roi, à lui imposer sa prétendue constitution ; tout ce que je pus faire fut de cacher mon indignation et de garder le silence.

La délibération était ainsi conçue :

Le Sénat, délibérant sur la proposition du gouvernement provisoire,

Après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale de sept membres,

Décrète ce qui suit :

Le Sénat défère le gouvernement provisoire de la France à S. A. R. Monsieur le comte d'Artois, sous le titre de lieutenant général du royaume, en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône des Français, ait accepté la charte constitutionnelle.

Le Sénat arrête que le décret ci-dessus, concernant le gouvernement provisoire de la France, sera présenté ce soir, par le Sénat en corps, à S. A. R. Monsieur le comte d'Artois.

Le prince de BÉNÉVENT, *président.*
Le comte de VALENCE, *secrétaire.*
Le comte de PASTORET, —

IV

Je sortis sans rien dire de la salle du gouvernement, et je traversai la cour des Tuileries plus lentement que ne semblait le permettre l'agitation de mes pensées. Notre situation m'apparaissait dans son ensemble, et, consultant avec moi-même, j'écartais mon trouble pour chercher la vérité. Le Sénat avait osé ! le czar le soutiendrait ; le gouvernement les suivrait à la remorque. Dans Paris, nous ne pouvions pas résister ; quitter la place était dangereux ; rester impassibles était honteux ; d'ailleurs que ne pouvaient-ils pas entreprendre si nous n'opposions de résistance que l'inertie. Le Roi était en Angleterre, Bonaparte à Fontainebleau ; où irions-nous ? Comment pourrions-nous nous faire une force des sentiments publics ? — Ce fut sous l'empire de ces préoccupations que j'arrivai chez Monsieur.

— J'apporte à Monseigneur, lui dis-je très gravement, l'acte du Sénat qui lui défère la lieutenance générale du royaume. Monsieur permet-il que je lui en fasse lecture ?

— Oui, mon ami, dit le prince avec bonté ; mais asseyez-vous, vous êtes horriblement fatigué.

En effet, la fatigue de tant de veilles et de journées de labeur était excessive, et se montrait surtout par l'extinction de ma voix. Je m'assis à son bureau, placé

au milieu du cabinet, et Monsieur marchait devant moi d'un côté à l'autre.

Je commençai la lecture sans autre préambule. Dès le premier paragraphe, Monsieur m'interrompit avec une vive expression de dignité blessée.

— Que veulent ces gens là? dit-il avec un accent admirable; je ne veux pas les voir !... je ne les verrai pas...

Il allait et venait avec précipitation. Je continuai, sans rien répondre, la lecture de l'acte du Sénat. L'indignation de Monsieur augmentait.

— Et vous, dit-il en m'interpellant, pourriez-vous me conseiller de supporter une pareille indignité?... Voyons!

Je ne voulais pas donner un conseil affirmatif, et je ne pouvais pas en donner un contraire. Dans cette alternative, il ne fallait pas raisonner. Je me levai brusquement, et je froissai dans mes mains la délibération et les autres papiers qui étaient devant moi.

— Non, Monseigneur! m'écriai-je. Mais alors il faut partir, partir demain : nous irons à Lyon, à Bordeaux, à Nancy, je ne sais où ; nous appellerons à nous ce qu'il y a de fidèles en France; pour moi, j'aime mieux croiser le sabre que de traiter avec de pareils misérables, et je saurai mieux le faire.

A ce moment, Monsieur s'était arrêté devant moi; la table seule nous séparait. Il me pardonna la vivacité de mes paroles.

— Mais enfin, me dit-il avec une touchante et familière bonté, il est bien permis de parler !... calmez-vous ; voyons à votre tour ce que vous pensez.

Je me rassis, et, appuyé sur le bureau, je repris la

parole en m'adressant au prince qui restait debout et immobile.

— Monsieur a bien compris, dis-je, que le lieutenant général du royaume ne pouvait pas rester à Paris sans autorité, sous peine d'y être sans dignité ; ce qui était inconvenant devient impossible. Il n'est plus temps de saisir le pouvoir en vertu de son droit ; hier, personne n'était engagé, aujourd'hui, ce serait la guerre avec tout le monde. Il faut donc accepter la puissance dans la forme où elle est offerte, ou la refuser. Refuser et rester, ce serait se soumettre et s'avilir ; si l'on refuse, il faut partir : si l'on part, on abandonne tout aux empiétements du Sénat, à l'imagination vagabonde du czar, et à la complicité de Talleyrand. Et nous, après l'éclat passager de notre protestation, nous irons, brillants aventuriers, chercher des hasards dont rien n'a préparé le succès.

« J'avoue que je considère d'une autre manière les intérêts de la couronne. Monsieur est lieutenant général du royaume de par le Roi ; il est reconnu de fait par le Sénat, c'est-à-dire qu'il est matériellement investi d'un pouvoir incontesté. A présent, lorsque le fond est gagné, Monsieur s'arrêtera-t-il à des formes ? Mettra-t-il l'État en péril, parce que d'insolents légistes se seront servis d'expressions inconvenantes. Le pouvoir reconnu au lieutenant général du royaume est sans limites, et, pour ainsi dire, dictatorial. Monsieur pourra donc faire tout ce qui est nécessaire pour préparer et assurer l'arrivée du Roi dans toute l'indépendance de ses droits et de sa volonté. C'est au point que, si Monsieur accepte aujourd'hui ce qui lui est offert, demain, il n'y a plus de constitution du

Sénat,et même, il n'y a plus de Sénat si telle était la volonté de Monseigneur.....

Monsieur ne me laissa pas le temps de conclure. Il se remit à marcher, et ne parla plus de contremander le Sénat qui devait arriver à huit heures auprès de sa personne.

L'heure ordinaire du dîner s'était passée dans cet entretien ; et, lorsque je revins auprès du prince, le Sénat était déjà introduit ; mais j'arrivai heureusement assez à temps pour entendre ses admirables paroles. Aussi improvisées pour moi que pour tout autre,elles relevèrent notre œuvre terne et mécanique. Elles furent comme un souffle qui anima le squelette que nous avions péniblement dressé.

M. de Talleyrand, à la tête du Sénat, avait porté la parole avec une parfaite mesure ; Monsieur, après avoir prononcé la réponse convenue, continua avec un noble élan dans son propre langage. Il remercia le Sénat au nom du Roi son frère, de la part qu'il avait prise au retour du *souverain légitime* et d'avoir ainsi contribué au bonheur de la France, pour laquelle le Roi et toute sa famille étaient prêts à sacrifier leur sang. Pendant le temps qu'il aurait le pouvoir entre les mains, temps qu'il espérait devoir être très court. il promit d'employer toutes ses forces à travailler au bien public. — A ces mots, une voix sortit du milieu des sénateurs ; on dit que c'était la voix du comte de Ségur.

— C'est bien vraiment là le langage d'un fils d'Henri IV.

Monsieur reprit la parole avec l'accent le plus noble et le plus animé.

— Oui, messieurs, le sang d'Henri IV coule dans mes veines ; je désirerais en avoir les talents, mais je suis bien sûr d'avoir son cœur et son amour pour les Français !

Rien ne peut rendre l'impression produite par cette voix généreuse qui avait vibré dans tous les cœurs. Ces vieux esprits racornis, ces hommes usés par toutes les révolutions, arrivés froids et secs, étaient à ce moment émus, entraînés, et des larmes d'attendrissement coulaient de leurs yeux. Après le Sénat, les membres du Corps législatif qui se trouvaient à Paris, et les députés des départements voisins qui s'étaient empressés de se rendre dans la capitale, furent présentés au prince par M. Félix Faulcon, vice-président. Monsieur témoigna le bonheur qu'il éprouvait de se retrouver au milieu des représentants du peuple français.

— Nous sommes tous Français, dit-il, nous sommes tous frères. Le Roi va arriver au milieu de nous : son seul bonheur sera d'assurer la prospérité de la France, et de faire oublier tous les maux passés. Je vous félicite, Messieurs du Corps législatif, de votre belle résistance à la tyrannie dans des moments où il y avait tant de danger à la montrer. Mais ne songeons plus maintenant qu'à l'avenir, puisque tous les Français sont réunis.

Dès qu'ils furent sortis, je m'approchai du prince, et je le remerciai de cette inspiration généreuse de son noble cœur.

— Il est bien facile, lui disais-je, de servir des princes qui se servent si bien eux-mêmes.

Monsieur, fatigué de sa journée, et plus encore de

l'émotion des derniers moments, m'entraîna dans son cabinet. Arrivé entre les deux portes que nous traversions, il s'arrêta, et saisissant ma main gauche entre ses deux mains, il la serra fortement avec un mouvement du cœur.

— Vous avez bien servi, mon ami, vous avez bien servi ! répéta-t-il par trois fois.

Ce jour là, je me trouvai assez récompensé.

V

En entrant dans son cabinet, Monsieur se jeta dans un fauteuil ; il pliait sous le poids de la responsabilité qu'il venait de prendre envers la France, d'un côté, et de l'autre, envers le Roi. C'était là sa grande préoccupation. J'étais debout devant lui.

— Eh bien, me dit-il, à présent, voyez-vous, le sort en est jeté, les engagements sont pris, il faut les accepter franchement, les accomplir dans toutes leurs conséquences et sans arrière-pensée. Ensuite, l'expérience nous apprendra si c'est ainsi qu'on peut assurer le bien public ; si, au bout de dix, douze ou quatorze ans, il était démontré qu'il n'en est pas ainsi, on ferait alors ce que les intérêts du pays exigeraient..... le Roi en saura plus que moi..... J'aurais voulu ne pas le lier d'avance, mais les circonstances ont été impérieuses ; il le comprendra bien.

Je pris la parole, en renouvelant à Monsieur l'assurance que le lieutenant général du royaume délivrerait le Roi de toutes les entraves dont nous avions été embarrassés. Sa Majesté n'avait certainement

jamais eu la pensée d'établir un gouvernement absolu sur les débris des anciens droits et des franchises des peuples. Les libertés promises en principe par le prince, ne dépassaient pas celles que son frère devait être disposé à accorder; réglées par l'autorité royale, elles pouvaient être assurées, dans les formes de l'ancienne monarchie, aussi bien et peut-être mieux que par toute autre institution nouvelle.....

— C'est possible, reprit le prince, mais nous n'avons pas à nous en préoccuper. « Mon frère a seul le droit de régler cet avenir. Je ne lui envie pas, et ne veux pas y préluder. »

J'exposai au prince que sans vouloir empiéter sur l'avenir, le lieutenant général du royaume ne pouvait pas prétendre à rester inactif ; qu'il fallait bien user de son pouvoir, même pour établir et préparer celui du Roi. D'ailleurs le Français veut qu'on lui parle ; il court au-devant de l'avenir, et cherche à le deviner. Pour lui, les actes sont des principes, les noms propres sont des faits et à ses yeux, mieux vaut moins bien faire, que ne rien faire.

Comme Monsieur ne me répondait pas, je continuai :

— Mais, enfin, lui dis-je, il faut bien que Monseigneur forme son conseil ; et, dès demain, sans plus tarder, il faut bien qu'il nomme des ministres et pourvoie à l'administration du royaume.

Le prince ne pouvait nier cette obligation stricte ; mais elle lui semblait importune. Cependant, je le resserrai tout de suite dans cette question, et de manière à ce qu'il ne pût échapper. Je posai l'alternative ou de former un conseil nouveau de toutes pièces,

ou de le constituer, en prenant en masse les membres du gouvernement provisoire, ou enfin, de faire une combinaison nouvelle des uns avec les autres. J'appuyais ce dernier parti.

Mais, lorsque nous en vînmes à chercher, chez nos anciens, les membres d'un conseil nouveau, nous fûmes embarrassés d'en trouver qui fussent assez connus du grand public, pour être compris de tout le monde. Je nommai messieurs Dambray, Ferrand, de Montciel et quelques autres. Le lieutenant général semblait agréer les personnes, mais il repoussait le parti à prendre, et il remit au lendemain à se décider.

En arrivant le lendemain, avant huit heures du matin, je trouvai Monsieur plus en garde que jamais contre toute décision qui dépasserait les actes nécessaires de l'administration. Il aurait volontiers demandé grâce sur le choix de son conseil, mais il n'y avait pas moyen de reculer. Le gouvernement provisoire venait à dix heures se démettre entre les mains du lieutenant général du royaume, et le prince ne pouvait pas tarder plus longtemps à leur faire connaître ses intentions. Son caractère ne laissait d'ailleurs pas de doute sur le parti qu'il prendrait : un conseil tout fait devait être préféré à un conseil à faire. Le plus facile est rarement le plus sûr, mais c'est comme une pente qui entraîne ; il faut s'en méfier. J'insistais cependant encore pour introduire de nouveaux membres ; il me semblait que c'était se mettre à la lisière que de s'en tenir aux anciens, et, ne voyant aucun moyen d'y faire entrer des nôtres, je cherchais ailleurs.

On nous recommandait si fort de rassurer, de rattacher l'armée, que j'avais donné à cette pensée bien au delà de ce qu'elle avait de réelle importance. Dans le moment, l'armée fatiguée se dispersait d'elle-même et rentrait dans une population qui nous était généralement favorable; nous n'avions d'autre torts envers elle que d'apporter une longue paix et de faire cesser la guerre qui est son élément: à cela il n'y avait pas de remède. La paix était notre force et notre gloire. Nous nous trompions encore, en imaginant que l'armée prendrait pour elle ce que nous ferions pour ses chefs, généraux ou maréchaux; ils n'y avaient d'autre autorité que celle du commandement.

Ce fut avec cette espèce d'illusion que je proposai d'adjoindre au conseil du lieutenant général, deux maréchaux et le général commandant de la garde nationale de Paris. Le prince accepta cette proposition. Le général Dessolles se trouvait ainsi désigné; mais, pour les maréchaux, il fallait choisir entre tous, et nous ne les connaissions pas assez; il fut convenu que nous nous réserverions de faire ces désignations dans la journée, sur de meilleures informations.

La crainte d'innover, qui avait fait accepter plutôt que choisir le conseil de gouvernement, conduisit tout naturellement à laisser à la tête de chaque ministère les commissaires que le gouvernement provisoire y avait placés; et, au fond, il nous aurait été difficile d'en prendre de meilleurs. En acceptant les ministres, tels que le gouvernement provisoire les avait choisis, nous pensâmes encore moins à changer la distribution des départements ministériels. On en avait réduit le nombre à six, qui étaient strictement

nécessaires à l'expédition des affaires. L'Empire au contraire, l'avait augmenté jusqu'à la superfétation [1].

Dans le cours de cet entretien, je vins à dire au prince que j'aurais aussi une audience solennelle à lui demander. Il ne comprenait guère.

— Oui, Monseigneur, lui dis-je ; n'ai-je pas aussi à remettre aux pieds de Monsieur les pouvoirs dont il m'avait investi ?

— Comment cela ? me dit-il...

— Certainement, repris je en souriant ; le prince, lieutenant général du royaume, environné de son conseil officiel, n'aura plus à se servir de son aide de camp politique ; et, ne faisant d'autre vœu que de demeurer auprès de la personne de Monsieur, celui-ci demande à rester au nombre des officiers qui lui sont attachés, si ce n'est pas une trop haute prétention pour un ancien guidon des chevaliers de la Couronne.

— Mais je n'entends pas cela du tout, reprit Monsieur avec vivacité ; je veux que vous restiez auprès de moi, et dans les affaires.

Je lui dis qu'en effet c'était dans les affaires que j'aurais voulu m'employer ; je ne voyais guère d'autre chemin qui s'ouvrît naturellement devant moi. Je ne

1. Bonaparte avait successivement créé douze ministères. Il étaient inscrits, sur l'*Almanach impérial*, dans l'ordre suivant : 1° la Secrétairerie d'État ; 2° la Justice, aussi appelée Ministère du Grand-Juge ; 3° les Relations extérieures ; 4° l'Intérieur ; 5° les Finances ; 6° le Trésor ; 7° la Guerre ; 8° l'Administration de la Guerre ; 9° la Marine ; 10° la Police générale ; 11° les Cultes ; 12° le Commerce et les Manufactures. — On pourrait y ajouter l'Intendance générale de la Couronne, celle du Trésor de la Couronne, du Domaine extraordinaire, du Domaine privé, etc., dont les chefs indépendants travaillaient directement avec l'empereur. (*Note de l'éditeur.*)

concevais pas qu'on prétendît à faire sa carrière dans l'armée, lorsqu'on n'avait pas partagé les dangers des braves qui avaient vieilli dans la gloire des armes. On ne me trouverait peut-être pas assez grand seigneur pour les ambassades, si, comme je le croyais, on y voulait encore des grands seigneurs. Il ne restait donc à ceux qui étaient dans les mêmes conditions que moi qu'à servir le Roi dans les affaires publiques.

La conversation s'étendit sur ce sujet bien au delà de son importance. Le prince avait de la peine à comcomprendre qu'il fallût autre chose que sa bonne volonté pour me donner une position réelle dans les affaires. Il m'aurait volontiers gardé conseiller secret que j'étais. Je lui fis sentir que pour avoir le droit et les moyens de le servir, il me fallait une position officielle et des fonctions positives. Il cherchait, et ne savait pas trouver, comment cela pourrait s'arranger, il le voulait ainsi, cependant.

Il me vint tout à coup une idée dont je ne mesurai pas d'abord l'ambition. Tous les ministères étaient occupés, excepté celui qu'on appelait la secrétairerie d'État. Cet emploi avait eu pour dernier titulaire M. Maret, qui y était devenu duc de Bassano. M. Daru l'avait aussi rempli. C'était, disais-je à Monsieur, le secrétaire particulier, au sens le plus étendu et le plus élevé, le chef de cabinet du souverain, le garde des minutes et de la signature du prince, le rédacteur des procès-verbaux du conseil des ministres[1]....

— Eh bien ! c'est précisément cela que je veux pour vous, dit Monsieur.

1. Voir la note A à la fin du volume.

Notre très long entretien fut ici interrompu ; on annonça au lieutenant général que les membres du gouvernement provisoire attendaient son audience. Le prince, plein du sujet qui l'occupait, se leva.

— Je vais le leur dire, ajouta-t-il.

Et, m'ordonnant de rester dans son cabinet, il passa dans la salle voisine. Il ne s'y arrêta pas plus de huit ou dix minutes. Après avoir écouté l'allocution de M. de Talleyrand, qui venait déposer à ses pieds les pouvoirs du gouvernement provisoire, le lieutenant général du royaume leur avait annoncé, en fort bons termes, qu'ils étaient tous appelés à former le conseil provisoire de son gouvernement, que les commissaires provisoires resteraient à la tête des ministères où ils étaient placés, et qu'il m'avait désigné pour tenir la plume au conseil, et remplir les autres fonctions de secrétaire d'État. — Le prince revint alors auprès de moi, fort content et un peu fier d'avoir vaincu sa timidité naturelle à mon sujet.

— Votre affaire est faite, me dit-il.

Et comme je prenais sa main pour la baiser, il m'embrassa avec effusion.

Je sus le même jour, par le duc de Dalberg, combien M. de Talleyrand avait été mécontent de ma nomination.

— On lui devait beaucoup, disait-il ; des charges de cour, et même des plus grandes, des titres, une fortune ; mais les ministères ne se donnent pas comme des récompenses.

Mon plus grand tort à ses yeux était de n'être pas arrivé par lui, comme tous ceux qui étaient là. D'ailleurs, il avait une vieille antipathie contre la secrétai-

rerie d'État. La guerre ouverte entre lui et le duc de Bassano lui avait laissé de la rancune pour ces fonctions. Dalberg m'avait soutenu, et même en brusquant un peu le prince de Bénévent. Les autres, excepté l'abbé de Montesquiou, se montraient indifférents, et vinrent bientôt à moi courtiser la faveur.

VI

Parmi les sujets que nous avions traités avec Monsieur dans la matinée du 15 avril, il en est un sur lequel je dois revenir. Au milieu de notre conversation, le prince s'interrompit tout à coup, avec un regard d'étonnement.

— Et le Roi? me dit-il.

— Comment, le Roi? répondis-je.

— Et le Roi? reprit-il ; nous sommes ici depuis trois jours et nous n'avons pas écrit!

La rougeur lui en montait au visage. J'acceptai le reproche pour lui en épargner le remords, et j'excusai notre silence, comme si j'en eusse été coupable. Au lieu de me faire un tort de ces trois jours, je m'en fis une excuse; nous n'étions ici que depuis trois jours, au milieu de toutes les incertitudes. Fallait-il troubler le Roi de nos doutes? Aujourd'hui, nous pouvions parler, et pour mieux nous entendre, au lieu de lettres, il fallait envoyer à Sa Majesté une personne capable de lui faire connaître non seulement les événements, mais la raison même de ces événements; ce serait le point de départ de la correspondance journalière que nous devions entretenir avec Sa Majesté. Le visage de Mon-

sieur se rasséréna à ces mots, et il fut décidé que le comte de Bruges partirait le soir même, chargé d'une lettre de Monsieur et d'une autre de moi plus étendue ; nous nous en référerions à toutes les informations que le comte de Bruges pourrait donner verbalement. J'eus à cet effet une longue conférence avec notre envoyé. Je lui fis connaître toutes les circonstances, tous les motifs qui nous avaient dirigés et les conséquences que nous pouvions envisager. J'insistai sur ce point important que, au prix de quelques engagements nécessaires, et dans lesquels nous ne pouvions pas avoir dépassé les intentions du Roi, nous avions réellement détruit l'acte du Sénat, subversif de tout principe monarchique, de telle sorte que le Roi ne trouverait plus aucun obstacle à régler dans sa sagesse les destinées de la France.

J'inaugurai ensuite mes fonctions en prenant la direction de l'espèce de bureau composé de volontaires rassemblés au hasard par MM. Dupont de Nemours et Roux-Laborie. Le plus grand nombre se dispersa peu à peu, et je leur facilitai l'entrée de diverses carrières. Le bon Dupont de Nemours eut seul un peu de regret de quitter son emploi improvisé. M. de Talleyrand voulait me faire un tort de contrister ce pauvre vieillard, comme si la place la plus intime auprès du prince appartenait de droit à celui que le hasard ou le choix de M. de Talleyrand avait mis à la tête de quelques copistes. Ce brave homme semblait nous avoir été légué par le siècle passé; il avait plus de 75 ans. Élève de Quesnay, le chef de la secte des économistes, il lui était resté obstinément fidèle dans les divisions qui s'étaient bientôt montrées

parmi les sectaires. Ami de M. Turgot qui, le premier, fut appelé à l'application de ces théories nouvelles, il s'éleva et tomba avec ce ministre. Ramassé par M. de Vergennes, il fut employé au traité qui fixa l'indépendance de l'Amérique. Secrétaire à l'assemblée des notables, il le fut encore à l'Assemblée nationale, et devint même président ; il suivit la Révolution jusqu'aux limites qu'un honnête homme ne pouvait dépasser. Philanthrope et socialiste avant qu'il y en eût, il avait leurs droites intentions et leur niaiserie relative ; il ne se contentait pas de rêver, il voulait mettre ses rêves en pratique, et il lui en coûtait de quitter quelque maniement d'affaires. J'allai au-devant des consolations qu'on pouvait lui donner, et il fut fait conseiller d'État à l'arrivée du Roi, dès qu'il nous fut permis d'en faire. Son adjoint, Roux-Laborie, était de plus facile composition ; il vint bientôt flairer quel parti il pouvait tirer de ses douze jours de gouvernement provisoire.

Le même soir, je fis connaissance avec une de mes attributions. Ce n'était ni la moins difficile ni la moins importante. La rédaction du *Moniteur* était soumise tous les jours à la plus exacte surveillance du ministre secrétaire d'État ; il n'en déléguait le soin à personne. Ce journal tout officiel avait été, jusque-là, la seule voix d'un gouvernement qui se communiquait peu ; aussi chacun allait y chercher des oracles, cachés le plus souvent sous des paroles douteuses, depuis l'ambassadeur qui en faisait rapport à sa cour, jusqu'à l'agioteur qui cherchait là les motifs de ses spéculations. M. Sauvo en était depuis plus de quinze ans le rédacteur en chef. Homme d'esprit, de droiture et de

cœur, il s'était fait une conscience politique tout officielle : son talent et son intelligence remarquables appartenaient au *Moniteur*.

La première pièce officielle que je fis insérer au journal du 16 avril fut la nomination du conseil provisoire du lieutenant général du royaume, et des commissaires provisoires aux divers ministères. J'y étais porté comme ministre secrétaire d'État provisoire. Monsieur tenait surtout au mot de provisoire; c'était l'expression de sa politique expectante, et en même temps de son respect à ne pas engager les volontés du Roi. Les actes, les projets, les pensées étaient provisoires; enfin il aurait voulu s'intituler lui-même lieutenant général provisoire du royaume ou lieutenant général d'un royaume provisoire.

Dans le cours de la journée, Monsieur avait reçu le prince de Bénévent, l'abbé de Montesquiou et autres. Il les avait consultés sur les deux maréchaux à placer dans le conseil; aussi la proposition que je lui fis à ce sujet ne fut-elle pas acceptée. J'avais pensé que les maréchaux Marmont et Suchet étaient ceux qu'il convenait le mieux de mettre en cette évidence; l'un, parce qu'il s'était le premier dévoué à notre cause; l'autre, pour son honorable réputation, et tous deux comme les mieux préparés à prendre part à la politique; mais ce que je leur comptais comme un mérite était un tort aux yeux de M. de Talleyrand. Il éloignait des affaires ceux à qui il en supposait la capacité. D'après ses conseils, les maréchaux Moncey et Oudinot furent appelés. Le premier commandait depuis longtemps le corps de la gendarmerie avec le titre de premier inspecteur général. Dans la corrup-

tion de son despotisme, Bonaparte avait fait de ce commandement un véritable ministère de police secrète, aussi odieux et plus violent que l'autre. L'humiliant emploi du gendarme avait terni la bonne renommée du général. — Le maréchal Oudinot, brillant de valeur, n'avait jamais quitté les champs de bataille; il y avait prodigué son sang généreux, et, à ce prix, acheté la victoire ou justifié la défaite. Ils étaient tous deux parmi les chefs de l'armée, ceux qui semblaient le moins disposés à s'élever aux idées politiques.

Ceux que je proposais avaient une autre valeur. Le maréchal Suchet, à travers la plus belle vie militaire, avait été souvent appelé à diriger les états-majors généraux, où se traitent les véritables affaires de la guerre. Sa réputation d'habile administrateur ne l'avait pas empêché de conserver celle de général distingué; l'une s'appuyait sur l'autre. Le maréchal Marmont me paraissait également mieux disposé au maniement des affaires; sa carrière avait été active, variée, éclatante, dans tous les climats et dans beaucoup de fonctions diverses. Il avait été d'abord premier aide de camp de Bonaparte, à l'âge de vingt-deux ans, et il avait fini par disputer pied à pied les approches de la capitale avec une poignée de braves, à des ennemis dont le nombre l'accablait. Il avait capitulé devant Paris, lorsque Paris ne pouvait plus être sauvé que par une capitulation, et bientôt après il osa, le premier des chefs de l'armée, distinguer les intérêts de la patrie de ceux de son général. Il avait été un des premiers à me rechercher; je le distinguai dans le nombre de ceux qui venaient à

moi. Son esprit était actif et cultivé, surtout dans les choses positives. Il avait plus de hauteur que d'élévation, et, pour être grand, il se faisait volontiers gigantesque. Ses prétentions s'étendaient à tout; confondant celles qui étaient le mieux justifiées avec celles qui l'étaient le moins, il recherchait indistinctement tous les genres de succès, d'autant plus ardemment qu'il pouvait moins y atteindre.

— Tiens, mon pauvre maréchal, lui disait un jour le général Dessolles, tu auras beau faire, hanter le château, gagner l'intimité des princes, faire la cour aux duchesses, tu resteras un grand seigneur de l'empire, mais tu ne deviendras jamais un grand seigneur de l'ancien régime.

Sa parole était brève, sèche, raide et sa prononciation un peu embarrassée; sa tournure distinguée. plus militaire que noble, manquait d'aisance. Ses yeux très noirs, ses sourcils très prononcés, donnaient à son visage très brun, une grande mais dure expression. — Tel était celui que je voulais voir participer à la direction de nos affaires, et qui aurait pu, à mon avis, nous y servir mieux qu'aucun de ses pareils.

VII

Cependant toutes les illustrations militaires s'empressaient autour de nous. Elles gagnaient peu pour la plupart, à être vues de trop près; d'ailleurs, nous leur demandions ce qu'elles ne pouvaient pas nous

donner : des forces et un appareil politique. Nous vîmes bientôt que tous ces généraux ne pouvaient nous y servir, et ils tombèrent à nos yeux de toute la hauteur où nous les avions placés. Ces rayons du soleil éteint nous paraissaient bien ternes, et leur gloire incontestable nous semblait appartenir plus au chef qui les avait dirigés qu'à eux-mêmes. Tous, au reste, venaient à l'envie au-devant de nous.

Le maréchal Soult, arrivé le dernier, se crut obligé d'en faire plus que les autres, soit qu'il craignît notre ressentiment pour le sang français qu'il avait inutilement versé à Toulouse, soit que, pressé de se faire des mérites auprès de nous, il voulût regagner le temps perdu. Bientôt après, à l'entrée de Monsieur dans Paris, je lui avais expédié le comte de Saint-Simon pour lui faire connaître les événements qui devaient arrêter ces luttes sanglantes. Nous l'avions ensuite rappelé du commandement de l'armée à l'occasion de quelques troubles qui y étaient survenus, et aussi à cause de la réputation d'audace et d'entreprise qu'on lui faisait. On y croyait moins à mesure qu'on le connaissait davantage. Son corps d'armée avait été réuni à celui que le maréchal Suchet avait ramené d'Espagne.

Dès son arrivée, le maréchal Soult se présenta continuellement chez moi pour me rencontrer. Je le vis pour la première fois à Notre-Dame, où nous étions réunis pour entendre le panégyrique de Louis XVI. Le banc des maréchaux était précisément au-dessous du nôtre. Le maréchal était tellement touché de ce discours, que des larmes, de véritables larmes coulaient de ses yeux, et il tournait assez souvent la tête

vers moi en m'adressant des paroles entrecoupées, de sorte qu'il ne me fut pas permis de douter de sa profonde émotion. — Le maréchal Soult avait mieux que l'accent de son pays, il en avait le caractère sans en avoir tout l'esprit. Une sorte de rudesse calculée lui tenait lieu de franchise; la peau du renard se cachait sous quelques poils du lion. Uniquement occupé du soin de ménager sa fortune, à travers les changements les plus opposés et les plus rapides, il s'associait à chacun d'eux par les témoignages de dévouement les plus contradictoires, et les exagérait sans vergogne au delà du but. Plus capable d'un travail assidu que de vastes conceptions, il fut à la guerre un des plus solides appuis de Napoléon; et lorsqu'il commanda en chef loin de lui, il eut assez de succès pour couvrir ses revers et conserver une grande réputation militaire. Seul en Portugal à la tête d'une armée, il rêva, dit-on, de s'y faire décerner la royauté par les partisans qu'il cherchait dans le pays. La couronne de Bernadotte l'empêchait de dormir. Le revers d'une telle ambition touchait au ridicule. Les récits de la Restauration, dont le maréchal devint bientôt le ministre, donneront l'occasion de le mieux connaître.

La confiance que nous inspirait cet empressement universel, sans résistance de la part de ceux dont on devait en attendre, fut une cause d'erreur et un piège pour la Restauration. Nous prîmes au pied de la lettre ces témoignages de dévouement; il nous semblait que nous les méritions; nous ne prévîmes pas un changement contraire. Nous nous croyions assurés de la bonne foi des autres et de la raison pu-

blique, comme nous l'étions de notre consciencieuse volonté de faire le bien ; enfin, nous ne nous tînmes point en garde contre l'avenir. Comment pouvions-nous deviner les évolutions des esprits et les transformations bizarres qu'elles amènent? Si au lieu de ce concert unanime qui venait nous flatter et nous endormir, nous eussions rencontré, dès le premier moment, des partis ennemis, des oppositions avouées, comme il arrive toujours aux époques où le pouvoir passe en d'autres mains, le gouvernement du Roi se serait mieux tenu sur ses gardes ; il aurait employé pour sa défense, les forces qu'il dépensa dans la suite pour satisfaire les opinions dissidentes et s'attacher les intérêts opposés, et suivant la belle parole de Monsieur, il se serait plus franchement « placé au milieu des siens en tendant la main aux autres. »

Le gouvernement du lieutenant général du royaume n'avait pas de tels efforts à faire. Il fut irrésistiblement entraîné à se confier à ceux que les circonstances lui imposaient, et ce fut ainsi que se forma le conseil du gouvernement. J'ai fait connaître le plus grand nombre de ceux qui le composaient ; il ne me reste plus qu'à nommer M. de Jaucourt et le général Dessolles.

Ardent à suivre les premiers entraînements de la Révolution, le comte François de Jaucourt s'était arrêté devant ses excès. Il était de ceux qui tiennent la balance égale entre le bien et le mal et s'effrayent de tout ce qui leur paraît extrême. Cette disposition est souvent chez les autres indifférence ou timidité ; chez lui elle était de caractère, et il se portait avec courage à attaquer les abus du pouvoir et le pouvoir

même comme un abus. C'est ainsi que, après s'être associé à ceux qui sapaient le trône, il se plaça à l'Assemblée législative au nombre de ceux qui en voulaient soutenir les débris. Il affronta tous les dangers pour défendre le Roi et ses ministres ; d'un autre côté, il se porta à l'occasion le défenseur de M. de La Fayette. En butte aux vengeances révolutionnaires, M. de Jaucourt avait été sauvé des prisons au moment des massacres de Septembre par le zèle de madame de Staël ; il se retira dans les montagnes de la Suisse pour que son exil ne le confondît pas avec l'émigration. M. de Talleyrand le fit rentrer après le 18 brumaire, et employa son crédit à le placer au tribunat, et plus tard au Sénat. M. de Jaucourt était considéré comme un des chefs des églises protestantes ; il en avait la mielleuse douceur sous laquelle souvent se cache leur sécheresse ; mais il n'en avait pas la rigidité. Cet esprit de secte, ses liaisons avec le prince de Bénévent, et surtout sa haine contre les excès du gouvernement impérial, le jetèrent dans le mouvement de la Restauration ; mais il n'y marchait qu'avec réserve, avec crainte, et il redoutait encore les abus du pouvoir quand il l'exerçait lui-même. Ce qu'il avait d'esprit se trouvait ainsi paralysé par la cause qu'il avait embrassée.

Avec une plus grande portée, le général Dessolles manquait peut-être de quelques-unes des qualités qui en auraient fait un homme supérieur dans nos conseils. La capacité remarquable qu'il avait déployée dans les fonctions de chef d'état-major des grandes armées de Scherer, et surtout sous Moreau semblait dominer sa réputation d'homme de guerre. Cepen-

dant personne n'avait montré plus de talent, plus de résolution sur le champ de bataille. Il avait partagé avec le général Lecourbe la gloire de la belle expédition qui arrêta les succès de Souwarow dans les Alpes helvétiennes ; et son courageux dévouement à la bataille de Novi avait sauvé l'armée au moment où la mort de Joubert avait donné la victoire à l'armée austro-russe. Le premier consul, distinguant le général Dessolles de tous les officiers généraux dévoués à Moreau, chercha à se l'attacher. Il le rapprocha de lui et le nomma conseiller d'État en 1801. Mais le général n'était pas facile à prendre ; il soumettait tout à un jugement assez froid et à des calculs assez fins. Il ne se laissait jamais éblouir et ne voulait appartenir à personne. Sa faveur fut courte ; mais son mérite et sa réputation faisaient compter avec lui. On l'envoya commander l'occupation du Hanovre. Plus tard il refusa à Boulogne les fonctions de chef d'état-major auprès du maréchal Lannes, et se retira chez lui en Gascogne. Il n'y fut pas oublié. Les nominations successives de grand-officier de la Légion d'honneur, de gouverneur du château de Versailles, et enfin sa nomination en Espagne, près de Joseph Bonaparte comme conseiller et même directeur, prouvèrent qu'on sentait l'importance de ses services. Le dégoût d'une guerre injuste et des violences du système impérial le décidèrent à demander son rappel. Il se trouvait ainsi tout prêt à se jeter dans le mouvement qui renversait un gouvernement odieux, et il s'y employa de toutes ses forces.

Mais au lendemain de la Restauration, le général Dessolles se retrouva vis-à-vis d'elle avec son carac-

tère le plus mesuré, le plus prudent, le plus impassible et le moins pressé que j'aie connu. Toujours en possession de lui-même et de toutes les facultés d'un esprit très remarquable, ses prévisions semblaient percer l'avenir. Elles le mettaient à l'abri de tous les entraînements et de tous les enthousiasmes, ses raisonnements étaient pleins de sagacité, ses vues fines et étendues, ses calculs profonds ; mais il abusait de ces qualités de son génie, il s'y complaisait trop; ses perspectives se perdaient dans leur longueur, ses observations étaient microscopiques, ses calculs tombaient dans les infiniment petits, et sa prudence s'enveloppait de tant de précautions que, dans l'action des affaires, il était toujours à les préparer. Lorsque, après l'arrivée du Roi, on lui donna les gardes nationales du royaume à organiser, il conçut et entreprit le plus beau travail de statistique, le classement de la population le plus parfait, dont le résultat, conforme à ses principes, devait être de mettre les armes entre les mains de la classe bourgeoise. L'entrée de cette milice aurait été fermée à ceux qui ne payaient ni impôt foncier, ni patente, et qu'il appelait prolétaires. Il voulait en même temps paralyser l'influence de la grande propriété qui, à cette époque, était encore dans les mains des anciennes familles. Il partait de ce principe qu'un gouvernement ne peut créer les pouvoirs sociaux, qu'il faut, si l'on veut trouver leur appui, les prendre où ils sont et tels qu'ils sont. Véritable fatalisme politique ! Nier l'influence qu'on peut exercer sur les pouvoirs moraux de la société, c'est nier la volonté de l'homme. Avec ces belles théories, nous aurions eu peut-être, au bout de six ans,

une institution de garde nationale systématique, étudiée, savante; mais au bout de dix mois, au jour du danger, il ne se trouva pas un bataillon à mettre sur pied pour notre défense.

Plus tard, en 1820, ce temporiseur fut chargé de former le ministère qui remplaçait celui de Richelieu au moment où celui-ci tombait devant son impuissance à remplir les engagements pris à Aix-la-Chapelle. Le général Dessolles y porta son caractère méthodique. Notre liaison avait été trop intime pour se briser contre des opinions opposées. Un jour il m'expliquait les plans qu'ils s'était tracés, les fins auxquelles il voulait arriver; tout était spirituel, plein de finesse et de vues judicieuses, mais vingt ans de ministère, sans aucune contradiction, auraient à peine suffi pour accomplir son œuvre.

— Savez-vous, lui dis-je, comment je vous admire? Il me semble voir un habile horloger, aux yeux clairvoyants, armé d'une forte loupe, muni des instruments de sa profession, les plus fins, les plus délicats, des limes les plus subtiles, qui entreprendrait avec cet outillage de raccommoder la machine de Marly, et de la raccommoder pendant qu'elle marche.

— Que voulez-vous? me répondit-il tranquillement: chacun va selon son caractère; à ma place, vous marcheriez avec le vôtre; certainement vous iriez plus vite et plus fort; mieux ou plus mal, je n'en sais rien.

Ces dispositions d'esprit et de caractère se retrouvaient dans sa vie intime. Il était sans entraînement; il raisonnait sa conduite et calculait ses moindres démarches; à travers sa conversation simple, douce, souvent agréable et intéressante, on voyait cette habi-

tude d'observation qui aurait peut être gêné ceux qui craignaient de se livrer; on pouvait cependant se fier à sa bienveillance. Le général Dessolles n'avait aucune facilité à parler en public et même au conseil il disait ses opinions et ne savait pas les développer; mais en écrivant, il les rédigeait avec une précision remarquable. Son origine gasconne se révélait encore par un reste d'accent, et de familiarité méridionale; nous étions assis au conseil l'un à coté de l'autre, et presque toujours d'un avis opposé. C'était le sujet habituel de nos plaisanteries, et comme une conséquence prévue et obligée de deux points de départ différents. La droiture et l'indépendance de ses jugements le mirent au nombre de ceux qui ne voulaient pas me juger d'après les préventions qu'excitait ma subite fortune ; il m'avait observé avec impartialité et voulait bien me rendre quelque justice.

VIII

Le conseil se réunit le 17 avril, en présence de Monsieur, lieutenant général du royaume. Nos instincts monarchiques se refusaient à le qualifier de président; Louis XIV écoutait son conseil; il ne le présidait pas. MM. de Talleyrand, Beurnonville, Dalberg, de Jaucourt, et M. l'abbé de Montesquiou étaient les élus du Sénat. Les maréchaux Moncey, Oudinot, et le général Dessolles avaient été appelés par nous dans l'intention de nous concilier l'armée et la garde nationale de Paris. Enfin, je siégeais en face de Mon-

sieur, et je prenais des notes pour la rédaction du procès-verbal des séances. Je m'étais grossi les difficultés de cette besogne; et, ne pouvant avoir recours à M. Maret qui avait longtemps exercé ces fonctions au conseil des ministres sous l'empire, j'appelai à mon secours M. Locré, secrétaire général du conseil d'État, dont il rédigeait habilement les séances et les discussions savantes et développées. Ses instructions et les premiers essais pratiques que je fis me montrèrent que ce travail serait assez facile. Il ne m'empêchait pas de me mêler quelquefois aux délibérations; mais c'était toujours avec beaucoup de réserve, et principalement pour rappeler des faits, des décisions antérieurement prises, et que les nouvelles ne devaient pas contredire. Souvent aussi, je ramenais à la discussion lorsqu'on s'en écartait. Je sentais le besoin d'apprendre; mais je fus bien vite forcé de voir que mes maîtres étaient insuffisants. Tous étaient neufs aux affaires qui se traitaient, surtout M. de Talleyrand.

Il n'en était pas de même de ceux qui dirigeaient les départements ministériels; ils avaient chacun une valeur spéciale et la pratique des affaires dont ils étaient chargés. M. de La Forest avait passé sa vie dans diverses positions diplomatiques; il possédait assez tout ce qu'on peut y acquérir. Son attitude était un peu celle d'un ministre allemand; on eût pu dire un vieux marquis, s'il avait eu moins de raideur. Son habit de soie richement brodé, ses dentelles, sa poudre, ses deux chaînes de montre chargées de breloques, et ses doigts couverts de bagues en diamants décelaient son origine diplomatique. — M. Henrion de

Pansey, le grave et savant magistrat, vertueux janséniste, dirigeait le ministère de la justice et M. Beugnot celui de l'intérieur. Tout meurtri des fourches caudines de Baylen, le général Dupont avait passé sans intervalle de la prison d'État et du jugement suspendu sur sa tête au ministère de la guerre. La culture de son esprit ne servait pas à la force de son caractère. M. Louis manœuvrait les finances avec décision et activité; ses idées étaient simples parce qu'elles étaient courtes, et la routine anglaise était le fonds de son savoir. Le ministère de la marine était confié à M. Malouet, un ancien administrateur qui s'était distingué dans nos ports et dans nos colonies, monarchiste impartial à l'Assemblée constituante, ensuite courageux défenseur du trône et du roi. Appelé sous l'empire à administrer la marine d'Anvers, il tint en échec les flottes anglaises qui menaçaient les bouches de l'Escaut. Appelé au conseil d'État, il y apporta les lumières qu'on attendait de lui et en même temps l'indépendance dont on ne voulait pas; il fut exilé en Touraine, et c'est là que les nouveaux événements l'allèrent chercher. Le ministère de la police était entre les mains de M. Anglès, maître des requêtes, qui avait été chargé d'une des quatre divisions qui se partageaient la police de l'empire. Enfin pour finir la nomenclature de ceux qui occupaient les emplois supérieurs en ce moment, il suffit de dire que M. Bourrienne avait été placé à la direction générale des postes par M. de Talleyrand qui le croyait à lui. Il savait tout le parti que l'intrigue pouvait tirer de ce ministère secret.

Mais les lumières de ces personnages, plus ou

moins préparés à la conduite des affaires nous furent à peu près inutiles; la forme des discussions, cette forme que personne n'avait faite, qui ne fut ni calculée, ni même remarquée, était la moins raisonnable de toutes celles que le hasard pouvait nous donner, et j'en parlerai parce qu'il faut bien lui attribuer la faiblesse des conseils du Roi en 1814 et en 1815.

Le conseil du lieutenant général du royaume, composé en plus grande partie des membres du gouvernement provisoire, conservait tout naturellement des prétentions exclusives et les ministres qu'ils avaient nommés restèrent vis-à-vis d'eux dans une position subalterne. Ce conseil se rassemblait sur la convocation que le ministre secrétaire d'État adressait à chacun de ses membres. Les ministres en étaient prévenus de la même manière; mais ils n'avaient point séance au conseil; lorsqu'ils avaient des rapports à faire, des ordonnances à soumettre au conseil, ils attendaient dans la pièce voisine, où je les appelais l'un après l'autre. Ils venaient s'asseoir sur le siège qui leur était réservé à côté de moi, et lisaient en simples rapporteurs les ordonnances qu'ils proposaient. Les membres du conseil mal avertis n'étaient préparés en aucune manière à discuter ces projets; ils donnaient leur assentiment par un signe de tête lorsque le regard du prince semblait les interroger; et un autre ministre venait remplacer celui qui avait terminé sa séance.

A peine de temps en temps s'élevait-il quelque objection sur les sujets tombés dans le domaine de la discussion de tout le monde. Par exemple. M. Beugnot, qui cherchait à plaire, apporta à l'un des pre-

miers conseils un projet d'ordonnance pour rendre tout à coup aux anciens propriétaires tous les biens, maisons, établissements, et meubles qui n'avaient pas été vendus. Cet acte de justice rigoureuse était la conséquence des principes qui nous ramenaient; mais peut-être était-ce un peu trop presser la mesure. Les instincts timides de MM. de Jaucourt et Dalberg, les méticulosités du général Dessolles et de l'abbé de Montesquiou se réunirent contre ce projet, et il fut repoussé comme tendant à éveiller l'inquiète susceptibilité des acquéreurs de biens nationaux. On aurait pu le considérer autrement. M. de Talleyrand, impassible à la discussion, se prononça vigoureusement, mais seulement lorsqu'il connut l'avis de Monsieur de remettre à d'autres temps cette application des principes moraux que nous devions rétablir[1].

Il est à remarquer à ce sujet avec quel empressement l'esprit public marchait dans les voies de la Restauration. Tout le monde la faisait et en développait toutes les conséquences, excepté nous qui la dirigions. On évoquait les souvenirs du passé; on effaçait par la pensée tout ce qu'avaient produit vingt-cinq années de révolution, chacun apportait une pierre pour reconstruire l'ancien édifice de la monarchie. Tout ce qui nous revenait à ce sujet était étonnant et bien fait pour nous tromper. Les premières nouvelles de Strasbourg nous apprirent que la gar-

1. Le seul exemple de ce genre de restitution fut provoqué par une lettre de l'architrésorier Le Brun. En annonçant qu'il quittait l'habitation du bel hôtel qu'il occupait dans la rue Saint-Honoré, l'hôtel de Noailles, il demandait que cet hôtel fût rendu aux anciens propriétaires.

nison avait reçu avec surprise, peut-être avec un peu de dépit, la nouvelle de la Restauration; mais le lendemain ils jetaient dans le Rhin leurs croix de la Légion d'honneur et se préparaient à faire valoir leurs services pour obtenir celle de l'ordre de Saint-Louis que nous ne pensions pas encore à rétablir.

Mais ces apparences sont trompeuses, l'opinion s'émeut en sens contraire; elle a ses fièvres et son délire et condamne bientôt ce qu'elle avait admiré. C'est le grand écueil de la démocratie, les peuples sont toujours jeunes, ils ont besoin d'une sage et forte tutelle; et comme les fils de famille, ils se perdent quand ils veulent s'émanciper avant le temps. La liberté est leur droit, mais dans la proportion de leur développement intellectuel et de leurs vertus.

Je me garderai de donner le nom fastueux de système aux déterminations de notre gouvernement intérimaire de trois semaines. Il aurait pu faire beaucoup pour l'établissement monarchique; mais le prince se refusait par devoir, et peut-être aussi par caractère, à tout acte d'autorité qui ne lui était pas imposé par la nécessité des affaires, et qui aurait pu engager l'avenir du souverain pouvoir devant lequel il courbait sa pensée. Pour ma part, je m'attachai surtout à nous concilier l'armée impériale; j'acceptais l'importance et la possibilité de cette tâche sans les soumettre à un sérieux examen. Dans de tels moments, on n'a pas le temps de penser, on aspire les opinions comme des vapeurs répandues dans l'atmosphère. J'aurais dû me rappeler que sous tous les pouvoirs éphémères de nos révolutions, l'armée avait obéi, impassible, à tous les gouvernements. Sous

l'empire, elle avait reçu du général, devenu chef de l'État l'importance qui appartenait au grand instrument de son oppression au dedans, et de ses conquêtes au dehors. Elle n'avait jamais exprimé une opinion ou un sentiment, pas même un vœu ou un regret en faveur de Moreau, son général de prédilection, lorsque le moindre témoignage de sa part aurait pu le sauver. A présent, désenchantée de ses victoires par ses défaites récentes, l'armée allait se mêler à une population tout animée de sentiments favorables pour nous; comment pourrait-elle, pour la première fois, faire un parti dans l'État? lui supposer une opinion, c'est la lui donner.

D'un autre côté, devait-on espérer que, dans son ensemble, elle se rattachât à un système de paix quand la guerre était son élément nécessaire? On ne pouvait pas imaginer que les soldats de Bonaparte se prendraient tout à coup d'amour pour des princes qu'ils ne connaissaient pas, qui n'avaient avec leur vie militaire ni rapports, ni souvenirs et venaient fermer leur carrière d'ambition. On ne devait ni les craindre ni les courtiser. Nous aurions dû nous aider de leur fatigue et de leur découragement, faciliter sans violence la décomposition de vieille armée en acquittant très largement la dette de la France envers ses glorieux enfants; donner à chacun le bien-être qui conseille le repos; confondre dans les mêmes retraites les officiers et les vieux soldats de l'empire et ceux de la Vendée; nous former une armée toute nouvelle, recrutée dans les jeunes générations, commandée et formée par les plus jeunes officiers; et profitant de la paix que nous assuraient nos liens

intimes avec l'Europe, nous réduire à un cadre qui ne dépassât pas cent mille hommes, et pût, au besoin, en recevoir cinq cent mille. Mais je n'osais pas embrasser dans son ensemble un plan aussi éloigné des idées communes; et lorsque j'appelai le général Dupont à plusieurs entretiens particuliers sur ce sujet, je dus le modifier entièrement pour le rendre acceptable.

Notre ministre de la guerre avait l'esprit plus facile que profond, cherchait plus à plaire qu'à servir; on ne trouvait en lui ni appui, ni résistance. Je lui proposai de procéder à une toute nouvelle organisation de l'armée, mais avec les éléments anciens; je voulais rompre les rangs, il me semblait que le soldat changerait plus facilement d'esprit, en changeant en même temps de chefs et de camarades. Le ministre de la guerre n'était pas difficile à entraîner; il se croyait, comme sous l'empire, chargé non d'avoir des idées, mais d'exécuter le mieux qu'il pourrait celles qu'on lui transmettrait. Il rédigea lui-même les projets de réorganisation, mais c'était à moi à les faire accepter au prince, et j'y échouai entièrement.

— C'est peut-être un parti à prendre, disait-il; mais ne pourrait-on le remettre à l'arrivée du Roi?

J'avais beau dire que nous ne pouvions nous abstenir de toute action, et qu'en admettant le provisoire, nous n'engagions pas moins l'avenir avec moins d'avantage; on n'en tenait pas compte. Le général Dupont, pour faire sa cour, forma huit régiments nouveaux, sans autre motif que l'occasion de leur donner les anciennes dénominations de régiments du Roi, de la Reine, des Princes, etc. Tout le monde

fut complice de cette cajolerie, et personne ne s'éleva contre l'inconséquence d'une création nouvelle, au moment où l'on devait réduire de plus de moitié les cadres de l'armée. J'aurais appuyé un avis opposé, mais le prendre sur moi n'était pas dans mon rôle.

On adopta en outre la nomination d'un comité d'officiers généraux auprès du ministre de la guerre, chargé d'élaborer les travaux qui lui seraient soumis. Nous n'eûmes point la prétention d'y introduire un seul des nôtres[1].

M. Malouet réglait mieux la marine, et c'était plus facile. Il fit tout de suite les réductions convenables à notre situation tout en conservant armés pour notre dignité, les vaisseaux que nous avions à Flessingue, Anvers et Gênes. Il ne garda en armement que 13 vaisseaux, 21 frégates, 27 corvettes ou bricks et 60 transports pour ramener nos prisonniers. Il n'employa que deux contre-amiraux au commandement des ports de Brest et de Toulon.

Les esprits étaient si imbus de l'absolutisme impérial, que les propositions qui nous arrivaient de toutes parts, des ministres et des membres du conseil, en conservaient des traces. Le général Beurnonville proposait un impôt extraordinaire sous le nom de *Droit de joyeuse entrée*. On le repoussa en disant que c'était le moyen de rendre l'entrée moins joyeuse. Le maréchal Moncey nous donna communication d'un rapport

1. Ce furent les généraux Compans et Curial, pour l'infanterie ; Préval et Latour-Maubourg, pour la cavalerie ; Évan, pour l'artillerie ; Lery, pour le génie ; Nansouty, pour la garde, et M. Félix, pour l'administration.

où il demandait instamment le rétablissement de la justice prévôtale attribuée à la gendarmerie dont il était le chef, sous le titre d'inspecteur général. Le lieutenant général du royaume discuta cette question dans les meilleurs termes, et il conclut qu'une pareille mesure ne lui paraissait pas justifiée par les circonstances, tout exceptionnelles qu'elles étaient, et que, lors même que l'utilité en serait démontrée, « l'établissement des cours prévôtales devait être la matière d'une loi délibérée par les corps constitués. »

Cependant nous avions de plus heureuses conséquences à développer du retour de la paix. Tous nos prisonniers de guerre nous étaient rendus; celles de nos garnisons qui occupaient les places fortes hors de notre territoire rentraient librement. Les soldats que nous avions arrachés aux pays de nos conquêtes ou de notre occupation retrouvaient la liberté et leur patrie. Nous rendions à la Hollande ses marins et tout ce qui restait de son ancienne armée incorporée à la nôtre; à la Belgique, à l'Espagne, à l'Italie, à toute l'Allemagne leurs soldats; il y avait même des Portugais, des Croates et des Illyriens qu'on avait enrégimentés comme pionniers. Nous licenciâmes la plus grande partie de nos bataillons de gardes-côtes, les quatre régiments de gardes d'honneur se trouvèrent dissous par les congés accordés à tous, en laissant à chacun le soin de faire valoir ses droits aux emplois de l'armée. Nous avions, outre cela, bien des torts à redresser : les prisonniers d'État, les exilés, les otages, les condamnés politiques français ou étrangers, à rendre à la liberté. On en comptait plus de dix mille, et il y eut un arrêt particulier

pour les délits et faits de conscription[1]. Nous levâmes immédiatement les prohibitions commerciales du fameux Blocus continental, en ouvrant librement nos ports à tous les vaisseaux français ou étrangers. Les tribunaux spéciaux des douanes et du conseil des prises furent supprimés, et les effets de leurs poursuites et de leurs jugements annulés. Les droits exorbitants dont les denrées et marchandises coloniales étaient frappées, furent réduits au taux qui en permettait la vente au commerce, et la consommation au public. Les cotons en entrepôt, et ceux qui arrivaient étaient admis sur un simple droit de balance. Ce fut le premier signal de la résurrection du commerce, et les expressions de sa reconnaissance ne nous manquaient pas[2].

1. M. Henrion de Pansey, dans ses habitudes magistrales, avait insisté pour que les actes du lieutenant général du royaume, délibérés en conseil, prissent le nom d'arrêts du conseil. Il nous avait fait à ce sujet une savante définition des mots *édit, ordonnance, arrêt* et *décret*. — Voici les motifs de l'arrêt qu'il proposa sur les délits en fait de conscription; il est curieux de voir comment l'homme de la légalité se débat entre les prescriptions d'une loi injuste et violente, et les droits imprescriptibles de la justice morale, universelle:

« Monsieur, frère du Roi, etc., informé qu'un grand nombre d'individus gémissent dans les prisons et dans les bagnes pour faits et délits relatifs à la conscription; considérant que ces faits et délits dont aucun ne suppose des intentions vraiment criminelles peuvent être excusés par la rigueur excessive des lois sur cette matière, et surtout par les mesures d'exécution, mesures toujours plus vexatoires que les lois elles-mêmes, *et qu'il était permis de les éluder, puisque purement arbitraires, elles n'étaient revêtues d'aucune sanction légale...* »

L'arrêt excepte de ses dispositions favorables les fonctionnaires prévenus à ce sujet d'escroquerie ou de concussion.

2. Dès les premiers jours d'avril, parmi les députations qui nous arrivaient en foule, je reçus celle de la ville et du commerce de Saint-

Les réparations des infortunes particulières accompagnaient autant que nous le pouvions celles que nous apportions aux malheurs publics. Je ne citerai que les plus remarquables. Nous rétablîmes dans leurs grades et honneurs les généraux Lecourbe, Carnot et Legendre. Le premier, attaché au général Moreau, avait montré tout l'héroïsme du courage civil à l'époque où la haine du premier consul poursuivait son ami. Des sentiments aussi généreux ne pouvaient être pardonnés par celui qui ne pouvait les comprendre. Il avait été rayé des tableaux de l'armée; et, après dix ans, son exil durait encore. Le frère du général Carnot, inspecteur général du génie, avait été puni de l'opposition que son frère avait montrée aux entreprises ambitieuses du premier consul; destitué, confiné dans sa famille, il dut aux premiers jours de la Restauration la reconnaissance des services qu'il avait rendus à son pays. Quant au général Legendre, il avait été cassé pour avoir signé, comme chef d'état-major, la capitulation de Baylen. Le général Dupont nous proposa cette faveur sans parler du motif de la disgrâce. Enfin, M. de Saint-Cricq, capitaine de vaisseau, fut réintégré dans son grade; et M. Lecourbe, frère du général, qu'on avait arbitrairement obligé à quitter ses fonctions à la cour criminelle de la Seine, fut replacé, comme conseiller honoraire, à la cour royale de Paris.

Quentin. Ils ne savaient comment expliquer l'étonnant accroissement des demandes qui étaient faites de leurs produits. Ils avaient augmenté le salaire de leurs ouvriers, les faisaient travailler la nuit et n'arrivaient pas à satisfaire à ce qui leur était demandé. Ils bénissaient la Restauration.

IX

Nous recevions au même titre tous ceux qui revenaient à nous; et tout le monde y revenait sans exception. Le gouvernement provisoire, généralement si bénin, avait sévi contre les personnes qui avaient accompagné l'impératrice à Blois et formaient la cour ou le conseil de la régente. Un décret les avait privés seuls de rentrer dans leurs fonctions. Nous les accueillîmes comme les autres, et nous autorisâmes formellement, par un arrêt du conseil, la réintégration dans leurs charges de ceux qui appartenaient à la magistrature. Les autres n'eurent aucune difficulté à reprendre leurs emplois dès qu'ils se présentèrent pour les occuper. M. le comte de Saint-Aulaire, qui avait accompagné l'impératrice en sa qualité de chambellan, fut replacé dans sa préfecture de l'Aube. M. le comte de Ségur, grand maître des cérémonies, de la cour impériale, avait repris sa place au Sénat sans penser à en obtenir l'autorisation[1]. Monsieur faisait mieux

1. Uni de la plus étroite amitié avec le comte Octave de Ségur, fils aîné du comte de Ségur, j'avais reçu de mon ami le meilleur accueil à toutes les époques de nos relations, et lors même que sa fortune politique avait mis une grande distance dans nos positions, il continua à m'attirer auprès de lui, et je ne demandais pas mieux que de retrouver le charme de son esprit, plein de grâce et de traits.

A son retour de Blois, le comte de Ségur m'écrivit pour me deman-

que prononcer les fameuses paroles : « Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. » Il en donnait la preuve en les appliquant à tout.

Pendant que je faisais confirmer les pouvoirs du comte Roger de Damas, en sa qualité de gouverneur de la Lorraine et de l'Alsace, le prince signait la nomination du maréchal « duc de Valmy » au gouvernement temporaire de Metz, à l'occasion de quelques troubles

der très solennellement une audience. Je voulais le prévenir, mais les affaires ne m'en laissaient pas le loisir ; je lui exprimai mes regrets en lui laissant le choix du jour et de l'heure où il voudrait prendre la peine de venir. Le lendemain, j'allai au-devant de lui avec l'empressement de nos anciennes relations, jusqu'à la porte par où il entrait. Je fus arrêté par trois révérences, les plus solennelles qu'eussent inventées les cérémonies impériales, et fort embarrassé du *Monseigneur* et de l'*Excellence* que M. de Ségur me prodiguait. Je le pris par la main pour rompre la glace, et, le conduisant à un grand fauteuil au coin de la cheminée, je me plaçai sur une chaise à côté de lui. Toutes mes prévenances, les témoignages de ma déférence ne parvinrent pas à vaincre sa timidité. Elle était telle qu'il fut quelque temps à se remettre et qu'il eut de la peine à articuler l'objet de sa visite. Il me présentait une lettre adressée à Sa Majesté. « Il y avait, me disait-il, un jour dans sa vie où le Roi l'avait appelé son ami. Il me priait de lui faire parvenir sa lettre et en même temps d'être garant auprès de Sa Majesté de son respect et de son profond dévouement pour sa personne, il n'osait pas dire de son zèle à la servir. » Je fis de vains efforts pour l'encourager et le mettre à son aise. J'avais beau me rendre obséquieux, il l'était plus que moi. Enfin, je n'échappai même pas aux trois révérences cérémonieuses du départ, à chaque porte où je l'accompagnais.

Six mois après, je rencontrai le même personnage chez M. le chancelier. Il s'adressa à moi d'une voix assez haute pour être entendue de plusieurs :

— Je vous préviens, Monsieur, me dit-il, que si les choses vont de ce train, je serai l'année prochaine à la tête de l'opposition dans la Chambre des Pairs.

C'était la mesure de ce que, pendant ce laps de temps, nous avions perdu de puissance morale.

survenus dans la garnison de cette place. Il le nommait sous ce titre de duc de Valmy, qui lui était acquis en souvenir du combat où le général Kellermann avait, en 1792, dirigé ses batteries sur le quartier et les personnes des deux princes frères de Louis XVI. Et de tels actes n'étaient point concédés par mégarde, légèreté ou faiblesse, mais avec le sentiment profond de sacrifices faits à la conciliation de tous.

Tous les généraux restaient à leurs commandements, les chefs de corps à la tête de leurs régiments, et nous étions si rigoureux sur les nominations et remplacements nécessaires, que nous ne nous permettions pas d'en choisir un seul dans nos rangs[1].

Il est sans exemple qu'un tel événement qui bouleversait tout à coup principes, dynastie, système, enfin l'État tout entier, se soit accompli sans à peine effleurer les existences, les positions personnelles.

Du reste, il est vrai de dire que les mesures générales d'épuration sont nécessairement bornées dans un régime où toutes les parties de l'administration sont enrégimentées et centralisées. Nous avions à la vérité des officiers pour cinq ou six armées comme la nôtre ; nous aurions facilement improvisé des préfets et des sous-préfets au risque d'essayer leur capacité et de supporter leur apprentissage. Mais avions-nous de quoi refaire à neuf une magistrature tout entière, les cours, les tribunaux et ces grands corps administratifs où dix années d'études spéciales suffisent à peine à former leurs nombreux agents ? Comment remplacer les

1. C'est ainsi que le général Souham fut nommé au commandement de la 20e division militaire ; le général Beschet à celui du département des Ardennes, et tant d'autres.

ponts et chaussées, les forêts, les domaines, l'enregistrement, les contributions directes et indirectes, etc.? Nous aurions donc été réduits à cette justice qui frappe les uns et conserve les autres suivant la nécessité. Et où en aurions-nous été si nous nous étions mis dans l'obligation de renouveler partout tous les agents du pouvoir, au moment où notre première affaire, notre devoir le plus strict était de rétablir immédiatement l'autorité du Roi, surtout dans les provinces occupées par les armées alliées? Il n'y avait pas un moment à perdre pour arriver au secours de ces populations désolées.

Cependant nos amis commençaient à nous blâmer, même sans prétention aux dépouilles; le temps de les partager n'était pas encore venu. Nous fûmes habiles, parce que nous fûmes justes; c'étaient de ces questions où les sentiments généreux de Monsieur lui servaient de génie. — Les préfets qui avaient quitté leurs départements envahis par la guerre, furent pour le plus grand nombre renvoyés dans leurs préfectures[1]. Les sous-préfets, les cours et les tribunaux, les receveurs généraux et particuliers, enfin les employés de toute l'armée administrative furent uniformément maintenus et nous servirent à rétablir partout la marche régulière de l'administration sans secousses, sans retards, et les moindres retards auraient amené d'incalculables malheurs. Tous les déplacements de pré-

1. M. Rivet dans le département de l'Ain, M. Malouet à l'Aisne, le duc de Brissac à la Côte-d'Or, le comte de Rambuteau à la Loire, M. de Jessaint à la Marne, le comte de Sainte-Aulaire à la Meuse, le comte de La Vieuville dans le Haut-Rhin, M. de Flavigny dans la Haute-Saône, etc.

fets se réduisirent à cinq, proposés par le ministre de l'intérieur. Ils furent désignés sans acception d'opinions politiques, mais d'après l'appréciation de leur capacité administrative[1].

Ils furent remplacés par des hommes honorables, auxquels la critique la plus rigoureuse n'aurait eu rien à reprocher: M. le comte Maxime de Choiseul, au département de l'Eure; M. de Ricé, à l'Orne; M. d'Allouville, à la Creuse; M. Jules Pasquier, à la Sarthe; le comte de Scey, au Doubs; le comte A. Voyer d'Argenson, aux Bouches-du-Rhône; M. Siméon, au département du Nord; M. de Montlivault, aux Vosges; M. de Mézy, à l'Aube; et au départe-

1. Ceux des départements de l'Eure, de l'Orne, de la Sarthe, du Loiret et de la Creuse. Quelques autres préfectures devinrent vacantes par la position personnelle de ceux qui les occupaient, entre autres celle de Marseille, où M. Thibaudeau avait échappé par la fuite au soulèvement de la population. J'avais connu M. Thibaudeau à Marseille. A la première nouvelle de la Restauration, le peuple de cette ville se souleva contre le conventionnel régicide, et il n'échappa de leurs mains qu'à grand'peine. Il revint à Paris et se présenta chez moi.

— Je vous ai assez connu, me dit-il assez brusquement, pour invoquer votre franchise et savoir quelle est ma situation dans ce nouvel ordre de choses?

Et comme je ménageais mes expressions:

— Vous savez que j'ai voté la mort du Roi!

— Eh bien! lui dis-je sur le même ton, cela n'empêche pas que je puisse vous garantir votre parfaite tranquillité. Vous pouvez, sans aucune appréhension, demeurer en France, vous établir partout où vous voudrez, faire ce qui vous plaira. Vous ne pensez certainement pas à être en ce moment employé au service du Roi; j'ignore ce que le temps et votre réputation d'administrateur peuvent faire dans l'avenir.

Il me remercia et partit.

ment du Loiret, le baron de Talleyrand, cousin du prince de Bénévent.

Celui-ci s'approchant un jour de moi, me dit avec une lenteur affectée :

— J'ai demandé à Monsieur, comte d'Artois, la préfecture d'Orléans pour le baron de Talleyrand, mon cousin; je veux que vous sachiez, M. le baron, que si j'obtiens cette grâce, je vous en aurai toute l'obligation. Mais si elle m'était refusée, je vous en accuserais seul.

— Je suppose, mon prince, lui répondit-je, que Monsieur est très disposé à satisfaire à la demande que vous lui avez adressée. Quant à moi, j'accepte toutes les conséquences qu'il vous plaît d'attacher au choix du prince, quel qu'il soit.

Quelques jours après, je portais à M. de Talleyrand la nomination de son cousin. Il se répandit en remerciements pleins de grâce, tout en souriant à la pensée qu'il avait eue pour réussir; il finit par une de ses plaisanteries.

— Vous avez fait d'autant mieux, me dit-il, que le baron de Talleyrand est *né préfet*.

Le service des brigades de gendarmerie fut rétabli sur-le-champ dans toutes les provinces occupées ; c'était le seul corps que nous puissions mettre en contact sans grands inconvénients avec les soldats étrangers. Protégés par la cocarde blanche, ils réprimaient autant que possible les exactions des troupes de l'occupation, trop accoutumées à vivre aux dépens des malheureux habitants; et en même temps ils calmaient l'irritation et les vengeances de ceux-ci. De tels services décidèrent à porter à 20,000 hommes

le complet de cette arme. On y dispersa les gendarmes d'élite, exécuteurs des œuvres secrètes sous l'empire et l'on recruta ce corps par des hommes choisis dans la garde impériale et dans l'armée, 20 hommes de chaque escadron et 40 de chaque bataillon de la garde; la moitié de ce nombre fut levé dans chaque bataillon et escadron de la ligne. Les mêmes motifs nous portèrent à former pour le service de la ville de Paris un corps de douze cents gendarmes, moitié à pied, moitié à cheval. Ce fut la première garnison de troupes françaises dans la capitale.

X

L'opinion nous était favorable, et la critique, qui, en France et surtout à Paris, ne dort jamais, semblait pour nous assoupie. Je le faisais remarquer à Monsieur en lui disant que notre faveur était telle auprès du public que nous pouvions faire vingt-cinq sottises par jour ; mais qu'il fallait éviter d'en faire cinquante. L'écho des provinces nous apportait les mêmes acclamations ; cependant, leur situation était si dissemblable, que chacune nous adressait des vœux différents. L'occupation des troupes alliées et les misères qui en étaient la suite demandaient notre protection la plus prompte et la plus active ; nous avions aussi à calmer la vivacité des opinions que notre retour pouvait surexciter ; enfin nous avions à réunir tous les esprits dans le sentiment commun des intérêts de la patrie.

Ces motifs m'engagèrent à proposer à Monsieur d'établir des rapports nouveaux et plus intimes avec les provinces, et à choisir à cet effet des envoyés du Roi, *missi dominici*, chargés de faire connaître au peuple nos intentions et aux autorités la direction nouvelle que nous tracions à leurs devoirs. Cette mesure ne trouva d'autre opposition dans le conseil que celle de M. l'abbé de Montesquiou qui la combattit par je ne sais quelles subtilités de son prétendu bel esprit. M. Beugnot fut chargé de dresser les instructions de ces envoyés du prince sous le nom de commissaires extraordinaires du Roi. Elles furent présentées et acceptées au conseil [1].

1. Le texte de cette ordonnance n'ayant jamais été publié, je crois devoir le placer ici:

Nous, CHARLES PHILIPPE de France, etc.,
Avons décrété et décrétons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER. Il sera envoyé dans chaque division militaire une commission extraordinaire du Roi.

Sa mission aura pour objet:

1° De répandre dans le pays une connaissance exacte des événements qui ont rendu la France à ses légitimes souverains;

2° D'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire;

3° De prendre toutes les mesures que les circonstances exigeront pour faciliter l'établissement de l'action du gouvernement;

4° De recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public.

ART. 2. A cet effet, les commissaires extraordinaires du Roi sont autorisés à requérir toutes les autorités civiles et militaires, et même à leur donner des ordres auxquels tous fonctionnaires ou agents publics seront tenus de déférer.

ART. 3. Sur le compte qui leur sera rendu de la conduite qu'auront tenue dans les circonstances actuelles les divers dépositaires ou

Les instructions verbales que je donnai, au nom du prince, au plus grand nombre de nos envoyés lorsqu'ils se présentèrent chez moi, étaient plus explicites. Ces instructions, que je copie telles qu'elles furent écrites en 1814, renferment la pensée intime de l'administration de Monsieur :

« Répandre partout l'esprit de conciliation ; empê-

agents de l'autorité publique, ils pourront prononcer leur suspension et les remplacer provisoirement.

Tout acte de suspension ou de remplacement provisoire devra être immédiatement, avec un rapport motivé et les pièces à l'appui, transmis au commissaire du ministère qu'il concernera et qui sera, selon les cas, chargé de rendre ou de provoquer la décision définitive.

ART. 4. Ils pourront mettre en liberté des individus qui auront été arbitrairement arrêtés pour des faits politiques, s'ils ne sont détenus en vertu d'arrêts lancés par les procureurs généraux pour d'autres faits.

ART. 5. Ils feront provisoirement cesser toutes poursuites, amendes, arrestations et autres mesures semblables, qui pourraient avoir été ordonnées pour fait de conscription militaire, sans cependant que les ordres qu'ils seront dans le cas de donner à ce sujet puissent avoir aucun effet rétroactif.

ART. 6. Ils feront cesser l'effet de toutes réquisitions, perceptions, travaux, inondations ou autres mesures extraordinaires ordonnées par le dernier gouvernement, dans le seul objet de prolonger la guerre.

ART. 7. Ils correspondront avec le commissaire de l'intérieur pour l'ensemble de leur mission, et avec les commissaires des divers ministères pour les objets de leurs attributions respectives.

CHARLES PHILIPPE.

Le comte BEUGNOT,
Commissaire provisoire au ministère de l'intérieur.

Le baron DE VITROLLES,
Ministre secrétaire d'État provisoire.

cher les expressions, si ce n'est les sentiments de reproche contre les personnes qui viennent franchement à nous, quelque part qu'elles aient prise à la révolution, quelque dévouement qu'elles aient montré à l'empire.

« Imposer la plus grande modération à ceux dont nous venons de relever les espérances ; leur faire connaître les grands motifs des sacrifices que nous devons à l'union de tous. Nous ne sommes heureusement arrivés ni par la force, ni par la conquête, mais par les vœux unanimes des Français. Il n'y a ni vainqueurs, ni vaincus, et nous ne reconnaissons partisans de la royauté, si miraculeusement rétablie, que ceux qui entrent dans nos vues ; et à ceux-là est réservé l'avenir.

« Montrer la plus entière confiance aux autorités que nous acceptons comme nôtres, leur donner appui et considération aux yeux de tous.

« Faire comprendre à tous les agents de l'autorité publique que les temps de la violence sont passés, que nous voulons obtenir l'ordre et la soumission aux lois, comme on l'obtient des hommes libres par les sentiments de la justice du bien public et par l'amour des peuples. C'est en remplaçant la rudesse de leurs rapports par les formes de la bienveillance qu'ils feront le mieux sentir à leurs administrés le changement des principes qui nous dirigent.

« Rassurer les intérêts que notre retour pouvait inquiéter, et particulièrement les acquéreurs de biens nationaux, en leur garantissant qu'aucune mesure législative n'ébranlera le principe de leurs propriétés, mais que le Roi verrait avec satisfaction les conciliа-

tions qui se feraient par des traités particuliers, entre les anciens et les nouveaux propriétaires, seul moyen de rendre possible la solution de cette question la plus irritante de celles que nous ayons à résoudre. »

Enfin je demandais à nos envoyés de se préoccuper surtout des moyens d'alléger les fardeaux qui pesaient sur le peuple; de s'instruire comment on rendrait plus légère la perception des impôts de consommation ; comment on soulagerait par le système de recrutements volontaires la levée des conscriptions. Ces deux points tenaient le premier rang dans la pensée de Monsieur. Les promesses, peut-être indiscrètes qu'il avait faites, à ce sujet pesaient incessamment sur sa conscience délicate.

Cependant le ministre de l'intérieur ne voulait pas prendre sur lui tout seul le choix des noms et le contre-coup des amours-propres. Il me demanda de faire ce travail avec lui, bien moins pour me consulter que pour échapper à l'irritation des vanités blessées, et la rejeter sur moi. Les prétentions sont innombrables quand personne n'a de droits acquis. Dans la pénurie de réputations où nous étions réduits, nous adoptâmes comme principe de partager ces missions entre les hommes du régime précédent et ceux qui appartenaient naturellement à la Restauration.

En arrivant chez moi M. Beugnot qui plaisantait d'autant plus volontiers que les affaires étaient plus sérieuses, frappa sur un gros almanach impérial qu'il portait sous le bras.

— Vous allez me donner vos honnêtes gens, me dit-il, et moi je vous donnerai mes coquins; nous ferons une belle besogne.

Après un travail de plusieurs heures, nous dressâmes une liste semblable à toutes celles qui se font précipitamment, lorsque personne n'est particulièrement désigné à des fonctions improvisées ; je le sentais avec peine ; mais pour me rassurer, M. Beugnot se récria sur la beauté de l'œuvre accomplie ; et il se mit à plaisanter sur nos élus de telle sorte qu'on n'aurait pas dû en conserver un seul. Parmi ceux que nous appellions les nôtres plusieurs furent choisis dans les officiers attachés à la personne du prince ; c'étaient pour ainsi dire, des *légats a latere ;* les autres d'après leur nom et leur honorable réputation. Enfin, quelques-uns par nos rapports particuliers avec eux. Ceux que nous empruntions à l'empire étaient, au premier rang, le prince architrésorier, duc de Plaisance, et deux maréchaux. Ensuite trois généraux inspecteurs, un ancien ambassadeur, un conseiller d'État, un président de la cour impériale de Paris.

Ces nominations ne furent point portées au conseil nous pensions dans ce temps que le choix des personnes devait être réservé sans contrôle à la désignation royale. Nous avions tort ; mais en style constitutionnel, personne n'en savait plus que nous : je présentai ces nominations à la signature du lieutenant général du royaume qui n'y fit aucun changement.

Les commissaires extraordinaires du Roi étaient :

Le duc de Doudeauville, ancien émigré, à Mézières ; le maréchal Kellermann, duc de Valmy, à Metz ; le comte Roger de Damas, à Nancy ; le chevalier de Lassalle, en Alsace ; le marquis de Champagne, en Franche-Comté ; le comte Auguste de Juigné, à Grenoble ; le comte Bruno de Boisgelin, à Aix et à Marseille.

Le vicomte d'Osmond fut nommé par erreur de titre à la place du marquis d'Osmond son frère; Monsieur avait désigné celui-ci comme une personne dont le choix serait agréable au Roi. Le vicomte mit tout l'entêtement du point d'honneur à ne pas céder l'emploi que nous avions destiné à son frère aîné. Il alla remplir ces fonctions à Montpellier; le marquis d'Osmond fut bientôt après nommé, par le Roi, ambassadeur à Londres. — Le comte Jules de Polignac, aide de camp du prince, fut envoyé à Toulouse. Le général comte Dejean, inspecteur général du génie, fut chargé de la division militaire de Bordeaux. Le comte de Ferrière fut envoyé à Rennes. M. Bégouin, conseiller d'État honoraire, à Rouen. Le troisième consul, Lebrun, celui qui avait été prince architrésorier de l'empire, se rendit à Caen; le maréchal Mortier, à Lille. Le général Nansouty, colonel général des dragons, avait eu le commandement de la garde impériale dans la campagne de 1814; il s'était rattaché à la cause royale aussi loyalement qu'il avait servi à la tête des armées; on l'envoya à Dijon. Le comte Alexis de Noailles, aide de camp de Monsieur, fut désigné pour remplir les fonctions de commissaire extraordinaire du Roi à Lyon. Le comte de Marescot, général du génie, victime innocente de la capitulation de Baylen, fut envoyé à Périgueux. M. Otto, né à l'étranger, avait eu en France une longue carrière diplomatique; envoyé à Londres en 1802, il avait eu la fortune de signer les préliminaires de paix avec l'Angleterre; plus tard il fut envoyé à Munich, et enfin avait été nommé ambassadeur à

Vienne à l'époque du mariage de Marie-Louise; nous le désignâmes pour se rendre à Bourges.

Nos envoyés furent reçus partout et surtout dans le Midi avec toute la faveur de l'opinion, mais avec des nuances très marquées : les noms royalistes réussirent parfaitement dans l'Ouest et le Midi, et ceux qui tenaient au régime passé furent accueillis plus froidement, et même avec un peu d'inquiétude. Ces braves gens ne comprenaient pas que nous eussions besoin d'hommes qui avaient servi un régime détesté. Dans les provinces de l'Est, et surtout celles qui avaient été ravagées par la guerre, on les considéra simplement comme des autorités françaises qui allaient s'interposer pour faire cesser les désordres et les vexations qu'on éprouvait de la part des autorités civiles, et des commissions militaires étrangères.

Nous ne fûmes pas longtemps sans recueillir les premiers fruits de nos droites et loyales intentions. L'armée était plutôt étonnée qu'ennemie. Ses chefs, maréchaux et vieux généraux, se rattachaient parfaitement à un système qui acceptait leur gloire militaire et leur donnait la perspective de jouir avec dignité de leurs honneurs et de leur fortune. Les soldats, en plus grand nombre, ne demandaient qu'à retourner dans leurs foyers; seuls les jeunes généraux et les colonels, qui rêvaient les grandes existences que la guerre ne leur avait pas faites encore, voyaient avec chagrin cette paix universelle qui brisait leurs espérances. Tout le clergé, toute la magistrature se trouvaient par leurs sentiments et par le caractère de leurs institutions, bien plus d'accord

avec notre principe monarchique. C'était pour eux l'ordre naturel. L'administration en général, et toutes les administrations particulières, avaient passé à nous avec toute leur organisation régulière et indissoluble, et les préfets, accoutumés à l'obéissance passive, ne demandaient qu'à continuer au nom du Roi les fonctions qu'ils avaient reçues du gouvernement précédent.

Mais le bien produit par l'arrivée des commissaires extraordinaires fut passager, parce que les ministres nommés à l'arrivée du Roi ne leur prêtèrent aucun appui, et particulièrement M. l'abbé de Montesquiou, qui s'était montré opposé à cette mesure. Devenu ministre de l'intérieur, il négligea de correspondre avec les commissaires, ne donna aucune attention à leurs rapports, se refusa à toutes les demandes qu'ils faisaient dans l'intérêt du service du Roi ; il leur enleva le crédit qui leur était nécessaire pour accomplir leur mission. Les commissaires perdirent le patronage qu'ils devaient exercer dans les provinces, comme intermédiaires des sentiments du Roi, et, par contre-coup, l'autorité nécessaire pour arrêter les prétentions des étrangers et leurs exactions dans les provinces.

CHAPITRE II

AFFAIRE MAUBREUIL. — INTRIGUES DE M. DE TALLEYRAND. — LE CABINET NOIR ET LE *MONITEUR*.

I

Il survint dans ces premiers jours une affaire qui serait depuis longtemps oubliée, si celui qui y jouait le principal rôle, et le plus honteux, n'avait pris à tâche d'en perpétuer le souvenir. M. de Maubreuil, avide de célébrité, et ne pouvant y atteindre par des voies honorables, ne repoussa pas celle qu'il pouvait acquérir par les entreprises les plus coupables. C'est à regret que j'en parle, car le silence et l'oubli seraient la punition qui lui conviendrait le mieux; mais mon nom, mêlé à d'autres dans les factums de Maubreuil, me force à en donner les détails.

Le 21 avril, pendant la séance du conseil (c'était la troisième qu'il tenait depuis sa formation, en la présence de Monsieur) je reçus une lettre du comte de Nesselrode qui me témoignait tout le mécontentement qu'éprouvait l'empereur de Russie de l'arrestation de la princesse Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme Bonaparte. « Cette arrestation, faite sur la grande route » disait M. de Nesselrode, « par un parti de royalistes, avait eu pour résultat d'enlever à la

princesse ses diamants, tout son argent, et de la forcer à rétrograder sur Paris. »

L'empereur demandait prompte et exemplaire justice de cet attentat, commis contre une princesse qui lui était alliée de près, et à laquelle il prenait le plus vif intérêt. Sa lettre nommait comme chefs de cette odieuse expédition M. de Maubreuil, accompagné de MM. Dasiès et Colleville, sans autres indications et sans autre signalement.

Ces noms m'étaient entièrement inconnus, je passai derrière le fauteuil de Monsieur. et je mis sous ses yeux la lettre du comte de Nesselrode. Le prince sentit, comme moi, ce qu'il y avait de déplaisant dans cette accusation portée contre les royalistes par l'empereur Alexandre, qui n'avait pas de préventions favorables pour eux; et, me parlant à voix basse, il m'ordonna de faire ce qui était nécessaire pour donner entière satisfaction à l'empereur Alexandre et à la princesse de Wurtemberg. Monsieur n'en fit point une affaire de conseil, et il ne me vint pas à la pensée que quelques-uns des membres qui y siégeaient, M. de Talleyrand entre autres, pussent nous donner des éclaircissements sur ce fait, qui ne me paraissait qu'un guet-apens ou un vol de grand chemin. Je sortis à l'instant pour donner l'ordre à un des employés de la secrétairerie d'État, qui se tenait pendant le conseil dans la chambre la plus voisine, d'écrire sur-le-champ à l'administration du télégraphe et au premier inspecteur général, commandant la gendarmerie, pour transmettre l'ordre d'arrêter les trois personnes dont je donnais les noms, me réservant de fournir plus tard leurs signalements, si je pou-

vais les obtenir. J'indiquais que c'était probablement aux frontières qu'il fallait exercer la plus grande surveillance; je pensais que c'était hors de France que les délinquants chercheraient à mettre à couvert leurs personnes et le produit de leurs vols.

En rentrant chez moi, après le conseil, j'écrivis au comte de Nesselrode tout le désir que nous avions de satisfaire à sa juste réclamation, et les premières démarches que j'avais faites pour l'arrestation des coupables; je lui demandais en même temps s'il pouvait me fournir le signalement des inculpés; je repoussais avec quelque hauteur l'idée qu'un pareil acte pût appartenir au parti politique qu'on désignait sous le nom de royaliste.

Le lendemain, le maréchal Moncey, informé par le rapport de la gendarmerie de l'événement survenu à Fossard et de la violence exercée sur la princesse de Wurtemberg, en rendit compte au conseil comme d'un vol à main armée, et le lieutenant général du royaume donna ordre aux ministres de la guerre, de la police et de la marine de faire poursuivre par tous les moyens les auteurs de cet attentat. Lorsque je rentrai après la séance, je fis expédier les ordres du prince aux divers ministres qu'ils concernaient. J'exprimais toute mon indignation de cet odieux guet-apens. Quelque temps après, M. de Dienne, qui était précisément l'employé que je tenais à la porte du conseil, vint me dire que nous faisions peut-être trop de bruit d'un fait qui s'expliquait naturellement. Un monsieur de Ventaux qui lui était connu venait de lui dire que M. de Maubreuil n'avait agi que par dévouement et en exécution de la commission qui lui

avait été donnée, à l'effet d'empêcher que les personnes de la famille de Bonaparte n'emportassent les diamants de la couronne, et l'argent des caisses de l'État ; qu'il était à Paris ainsi que ses compagnons, qu'ils avaient déposé chez lui-même toutes les caisses renfermant les diamants et l'argent de la princesse ; enfin qu'il demandait ce qu'il devait faire de ce dépôt. M. de Dienne insistait sur ce que j'avais pris cette affaire un peu trop vivement. Pour moi je n'y voyais que la satisfaction de retrouver les objets qu'on avait cru perdus, et de disculper auprès de l'empereur Alexandre ces royalistes qu'on cherchait tant à calomnier. Je donnai l'ordre d'apporter immédiatement les caisses aux Tuileries, et je m'empressai d'écrire à M. de Nesselrode que tous les objets enlevés si indûment à la princesse de Wurtemberg étaient rapportés par ceux qui avaient, par erreur, causé ce désagrément à leur propriétaire.

II

J'occupais les appartements du rez-de-chaussée du pavillon Marsan, ceux mêmes où le gouvernement s'était installé un moment, et où il avait établi ses bureaux dont, en qualité de ministre secrétaire d'État, j'avais recueilli la succession. Je dis en sortant à l'un des employés qu'on eût soin, lorsqu'on apporterait quelques caisses qui devaient arriver, de les faire déposer à côté de chez moi, dans les bureaux du trésor de la Couronne.

Lorsque je rentrai un peu avant six heures, pour m'habiller, je fus fort étonné de trouver dans ma chambre à coucher de grands nécessaires de voyage et des coffres de diverses formes et grandeurs. Dans le premier moment, je ne pensais plus à ce que pouvait être tout ce bagage ; il fallut les explications de mon valet de chambre pour me le rappeler. Je témoignai de l'humeur de ce qu'on n'eût pas rempli mes ordres sur le transport de ces effets dans les bureaux du trésor ; mais il paraît que l'employé que j'en avais chargé était absent au moment où les caisses arrivèrent, et il était trop tard pour les y transporter. Je les fis placer dans un cabinet dont la porte et les croisées étaient toujours restées fermées ; je comptai le nombre des caisses et je n'en trouvai que *six*. M. de Nesselrode en réclamait *sept* et *deux sacs d'argent*.

Je fis écrire sur-le-champ à M. de Ventaux que j'avais reçu six caisses appartenant à la princesse de Wurtemberg, mais qu'elle en réclamait sept et deux sacs d'argent ; qu'il eût à faire rentrer au plus tôt ces derniers objets. J'informai en même temps M. de Nesselrode que la plus grande partie des effets réclamés étaient chez moi, que je le priais d'envoyer le lendemain une personne de confiance de la princesse, qui eût connaissance de ces effets précieux et qui fût autorisée à les recevoir de sa part.

Ce même jour, je m'étais couché vers deux heures du matin. Quelque temps après, et lorsque j'étais dans mon premier sommeil, le concierge du pavillon Marsan entra dans ma chambre, en me faisant mille excuses de me réveiller ; « mais deux personnes, » me dit-il, « insistaient pour me voir, assurant que c'était

pour affaires importantes, » — nous n'étions pas en telle position qu'il fallût négliger les avis qui pouvaient arriver à toute heure. Bonaparte était encore à Fontainebleau. J'ordonnai qu'on introduisît les deux visiteurs anonymes. Deux personnes que j'aperçus à peine en soulevant la tête de dessus mon chevet, et que je n'aurais pu reconnaître le lendemain, me dirent que j'avais réclamé une caisse et deux sacs d'argent qui manquaient aux effets de la princesse de Wurtemberg, et qu'ils s'empressaient de me les rapporter. Ils me présentèrent quatre mauvaises petites planches de bois blanc semblables à celles d'une caisse de bouteilles d'eau de Cologne, qui ne tenaient plus ensemble, mais qui étaient attachées en paquet par un cordon, et deux sacs ordinaires de grosse toile, qui paraissaient pleins.

Je me récriai sur la caisse qu'on rapportait, en disant avec humeur que ce n'était certainement pas une pareille boîte que réclamait la princesse. Ils me répondirent qu'il n'y avait pas autre chose, que cette caisse s'était défoncée en route. Je renouvelai mes observations et les expressions de mon incrédulité; mais ne pouvant tirer autre chose de mes interlocuteurs, je leur dis de poser ces morceaux de bois et les deux sacs sur la console de ma chambre.

Le lendemain, je m'étais habillé vis-à-vis de cette même console. Je dis à mon valet de chambre de mettre le paquet de planches et les deux sacs dans le même cabinet où était le reste des effets, et je pris machinalement un des sacs pour le lui mettre entre les mains, et je fus étonné de leur légèreté, et regardant à travers la toile grossière, je crus le voir plein

de petites pièces telles que des pièces de deux sols en monnaie de billon : l'examen subséquent a fait connaître qu'il y avait aussi des pièces de dix et de vingt sols. Je cherchais en vain à m'expliquer comment la princesse avait pris pour voyager une si grande quantité de cette espèce de monnaie, et je repoussais les soupçons qui m'arrivaient assez naturellement contre les détenteurs. Cependant j'appelai un employé de mes bureaux, pour apposer sur les deux sacs le cachet de la secrétairerie d'État; c'était encore l'aigle de l'Empire. Je fis ensuite écrire à M. Anglès, ministre de la police, je lui annonçais la rentrée des effets de la princesse Catherine, et la remise qui devait en être faite le soir même, à huit heures, à une personne désignée à cet effet par la princesse; enfin je lui exprimais le désir qu'il assistât à cette restitution pour la constater et la rendre plus formelle par sa présence.

Vers midi, j'étais occupé dans mon cabinet, lorsqu'un huissier du ministère vint me dire qu'un homme à lui inconnu, demandait avec la plus grande instance à être introduit près de moi. Je répondis d'abord que s'il n'avait pas de rendez-vous, il n'y avait pas lieu à le recevoir; ensuite me ravisant, je lui fis demander son nom, c'était M. de Maubreuil. Je le fis entrer. Il était grand, bien fait, les traits de son visage étaient assez beaux, mais l'expression en était dure et insolente. Il paraît qu'il était une des deux personnes qui m'avaient réveillé dans la nuit, en me rapportant les deux sacs et le simulacre de caisse; mais je ne le reconnus point. Je le laissai debout, et, les premières paroles que je lui adressai furent sévè-

res ; je lui reprochai très vivement l'embarras où il nous avait mis vis-à-vis de l'empereur Alexandre, qui, à ce sujet, accusait les royalistes de violence et d'indélicatesse. Il s'excusa d'abord sur la mission qu'il avait eue d'empêcher la famille de Bonaparte d'emporter de France des trésors ou des objets précieux appartenant à la couronne. Je lui dis qu'il lui aurait été facile de distinguer les parures d'une princesse des diamants de la couronne, et l'argent qu'elle portait pour son voyage, des trésors qu'on pouvait craindre de voir enlever à la France; il répondit qu'il n'avait point fait ces distinctions et qu'il avait cru remplir sa mission. Et comme j'insistais sur l'inconvenance de ses démarches et sur la position pénible où elles nous avaient placés, son langage prit une sorte d'audace grossière.

— Si dans tout cela on veut me compromettre, j'en compromettrai bien d'autres.

Je l'arrêtai sur le champ.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, Monsieur; mais de toute manière vous ne compromettrez que ceux qui se seraient compromis. Expliquez-vous.

Maubreuil me raconta alors fort longuement les rapports qu'il disait avoir eus dans le commencement d'avril (c'était plusieurs jours avant notre arrivée à Paris) avec MM. de Talleyrand et Roux-Laborie, et me dit que ce dernier l'avait fait appeler, lui avait parlé d'un grand service à rendre à la France, des récompenses qui s'y rattacheraient; il ne s'agissait de rien moins, selon lui, que de faire disparaître l'empereur Napoléon. Roux-Laborie, suivant le récit plus que suspect de Maubreuil, lui avait dit qu'un homme

de son courage, rassemblant quelques braves comme lui, pourrait facilement exécuter cette entreprise; qu'il n'y aurait pas d'avantages auxquels il ne pût ensuite prétendre : un million, le grade de lieutenant général, le titre de duc, etc. Il réunit, en effet, quelques hommes décidés, et continuait à avoir des rapports journaliers avec Roux-Laborie.

Je fis remarquer à Maubreuil que, dans tous ces détails, je voyais bien ses relations avec Laborie, mais que je ne voyais aucun rapport avec M. de Talleyrand, et que je ne concevais pas qu'il eût osé entreprendre une pareille affaire, lorsqu'il ne s'y croyait autorisé que sur la simple parole d'un employé en sous-ordre. Il me dit, qu'en effet, il n'avait point parlé à M. de Talleyrand; mais qu'un jour, comme il ne se trouvait ni assez autorisé, ni assez garanti des promesses qui lui étaient faites par l'assertion de Roux-Laborie, il avait insisté pour voir M. de Talleyrand et recevoir directement les ordres qui lui étaient transmis; Laborie lui avait répondu : « Mais on dirait que vous avez peur ! » et, lui frappant sur la poitrine : « Allons, « Maubreuil, reprenez votre courage. Je parie que « vous n'avez pas déjeuné : allez rejoindre vos cama- « rades; videz quelques bouteilles de Bordeaux, et « ensuite revenez ici : je verrai s'il est possible de vous « faire parler au prince de Bénévent. » — Lorsque Maubreuil revint dans les conditions que lui avait imposées Laborie, celui-ci lui dit qu'il était impossible qu'il pût entretenir le prince de l'affaire qui les occupait, mais que, pour lui donner toutes les garanties qu'il désirait, et lui prouver que toutes les paroles qu'il lui avait transmises étaient bien convenues avec

le président du gouvernement, il n'avait qu'à s'arrêter dans le premier salon où ils se trouvaient, et s'asseoir sur le canapé; que dans peu de moments le prince traverserait cette pièce, et lui ferait un salut de la main avec un sourire qui l'assurerait de leur parfaite intelligence.

Le prince, en effet, parut quelques instants après, (toujours suivant le récit de Maubreuil); il traversa le salon en saluant du geste avec le sourire attendu, et Maubreuil se regarda comme bien et dûment investi des pouvoirs qu'il demandait, et bien assuré des promesses qui lui avaient été faites. Sur ce, il était parti. Il avait cherché, disait-il, à trouver l'empereur en rase campagne, pour que son action fût une action de guerre et non un assassinat. C'est en courant cette aventure qu'il rencontra les équipages de la reine de Westphalie, et qu'il ne douta pas qu'elle n'emportât les trésors de la France et les diamants de la couronne.

Ces détails, donnés dans le premier moment, et si différents de ceux que Maubreuil a entassés dans ses misérables productions, avaient quelque caractère de probabilité; et j'étais tenté d'y ajouter foi, sauf que j'attribuais à Maubreuil seul la proposition de l'attentat et la demande des récompenses. Plus tard, il a dit et publié qu'il avait eu des conférences non seulement avec M. de Talleyrand, mais encore avec l'empereur de Russie, qui l'avait reçu le matin, étant encore couché, et l'avait fait asseoir sur son lit. Mais à l'époque où je recevais M. de Maubreuil, il n'avait pas encore embelli son histoire de ces ridicules inventions. Il s'étonnait qu'on voulût inculper ses actes, et les jus-

tifiait toujours par les autorisations qu'il avait reçues pour l'exécution du décret du gouvernement provisoire qui ordonnait d'arrêter et de réintégrer, soit les objets précieux de la couronne, soit les fonds du Trésor public que les membres de l'ancien gouvernement tenteraient d'enlever. Il me présenta en effet quatre pièces authentiques, qui lui avaient été délivrées pour l'exécution de ces ordres. Le ministre de la police et le directeur général des postes, M. Bourrienne, mettaient à sa disposition tous les agents qui dépendaient d'eux. Le ministre de la guerre, le général Dupont, l'autorisait à requérir en toute occasion les troupes françaises; enfin le général Sacken lui donnait le même droit de réquisition des troupes alliées dans l'étendue du commandement de Paris. Il me remit ces pièces entre les mains, en me disant que le général Dupont et M. Bourrienne avaient eu connaissance du but secret de sa mission patente.

Je pensai d'abord à retenir ces pièces importantes dont Maubreuil pouvait faire un mauvais usage; mais venant à réfléchir que cet homme pouvait être plus ou moins compromis par ce qu'il avait fait, ou ce qu'il avait voulu faire, je pensai qu'il était de la stricte justice de ne pas le dépouiller des moyens de défense qu'il pourrait tirer des ordres qu'il avait reçus, et je les lui rendis. Peut-être m'échappa-t-il à ce moment quelque expression de mépris ou d'incrédulité. Maubreuil baissa la voix, qu'il avait, jusque là, trop élevée, et me dit qu'au reste il ne fallait pas faire tant de bruit; que ses hommes étaient prêts et dévoués; que ce qui ne s'était pas fait pouvait encore se faire;

que je n'avais qu'à parler, et qu'il me répondait qu'avant deux jours l'homme n'existerait plus. Je ne m'étais jamais trouvé en face d'une pareille proposition. J'eus de la peine à contenir mon indignation, et l'émotion altérait ma voix.

— De tels moyens sont indignes de la cause que nous servons, m'écriai-je ; et nous sommes trop forts et pas assez lâches pour jamais les employer.

— Mais, Monsieur, reprit Maubreuil, vous ne sauriez décider vous-même une aussi grande question, et vous devez prendre les ordres de monsieur le comte d'Artois.

— Non Monsieur, lui dis-je; je n'ai pas d'ordres à prendre, et je ne sais personne assez audacieux pour oser prononcer de telles paroles devant Monsieur.

Je tournai le dos à Maubreuil, et il se retira.

III

Il me resta de cet entretien et de la connaissance que j'avais des personnages avec lesquels Maubreuil prétendait avoir eu des rapports, la conviction que ce misérable, poussé par sa mauvaise fortune et l'audace des moyens qu'il rêvait pour en sortir, était allé se proposer à M. Roux-Laborie, qui l'avait trop écouté, et avait fait part de ses ouvertures à M. de Talleyrand. Celui-ci qui ne s'effrayait de rien, pas même de ce genre de propositions, aurait pensé qu'il fallait laisser aller cet énergumène, quoi qu'il pût arriver. Avant tout il n'avait voulu être compromis en rien,

pas même par l'échange de quelques paroles ; mais il avait bien pu risquer le salut du geste et le sourire qui ne laissaient aucune traces. Je trouvais encore la preuve de l'initiative de Maubreuil dans les prétendues récompenses promises ; le titre de duc, le grade de lieutenant général et la fortune qu'il me disait d'un million, mais qu'il a plus souvent racontée de deux cent mille livres de rente. C'étaient évidemment des rêves de son imagination délirante ; il ne les avait peut-être pas seulement énoncés à M. Laborie ; et, en toute hypothèse, celui-ci ne lui aurait certainement jamais répondu.

Dans le cours de cette conversation, j'avais prévenu M. de Maubreuil que les effets de la princesse devaient être remis le soir à huit heures, entre les mains d'une personne de sa maison qui les reconnaîtrait et en donnerait la décharge ; qu'il serait convenable qu'il s'y trouvât avec MM. Dasiès et Colleville, qui étaient connus pour l'avoir accompagné, et même M. de Ventaux, qui en avait reçu le dépôt chez lui.

En effet, quand je rentrai le soir, après huit heures, je trouvai dix ou douze personnes dans le grand salon du pavillon Marsan. Dans ce nombre, je reconnus Maubreuil, et je supposai que les autres étaient de sa bande ; dans le second salon étaient M. Anglès, qui faisait les fonctions de ministre de la police, M. Saulnier, son secrétaire général, et une dame qui se présenta à moi sous son nom de madame de Mallet ; elle avait été attachée à la reine de Westphalie en qualité de lectrice, et était chargée de reconnaître les effets qui devaient être rendus à la princesse. Madame de Mallet me dit que son mari, trop souffrant pour l'ac-

compagner, avait servi avec moi à l'armée de Condé; en effet, je me rappelais cet ancien camarade du corps des Chevaliers de la couronne[1]. Après ces préliminaires, et M. Saulnier se préparant à dresser le procès-verbal de la remise des objets, je fis apporter les caisses, sacs, etc., qui devaient les renfermer : on alla ensuite, de ma part, demander à ces messieurs, qui étaient dans le grand salon, s'ils avaient les clefs; ils dirent qu'ils ne les avaient jamais eues, et nous fûmes dans un grand embarras pour l'ouverture de ces grands nécessaires de voyage. Je pensai à faire venir un serrurier, et dans les informations qu'on prit à ce sujet auprès des employés des Tuileries, on vint me rapporter que presque toutes ces caisses avaient été faites par Biennais, ébéniste de la rue Saint-Honoré. Je le fis appeler, en lui disant d'apporter des crochets. Biennais déclara d'abord que les serrures paraissaient entièrement intactes, et se mit ensuite en devoir de les crocheter; mais, après un quart d'heure d'essais inutiles, il me dit que ces serrures étaient faites avec tant de soin, qu'il était impossible de les ouvrir avec des instruments ordinaires; qu'il était nécessaire d'en forger tout exprès; et il demandait plus d'une heure pour ce travail. Je lui dis de se hâter, je me retirai dans mon cabinet avec M. Anglès. Ce temps, pris sur mes occupations si multipliées et si pressantes, me paraissait plus long qu'il ne l'était réellement.

A dix heures Biennais n'était pas encore arrivé. J'envoyais chez lui tous les quarts d'heure. Enfin, il

1. C'était cette même madame de Mallet qui a été bientôt après placée chez M. le duc d'Orléans, où elle a été chargée de l'éducation des trois princesses, filles de ce prince.

se présenta, à près de onze heures. Je fis transporter les caisses dans la grande salle où étaient les mêmes assistants. Biennais me dit que les objets les plus précieux devaient se trouver dans un grand nécessaire de bois d'acajou qui tenait tout le fond d'une berline, et ce fut celui qu'il entreprit d'ouvrir en premier lieu. Je m'approchai avec curiosité, et en préparant mes yeux à l'éclat des parures. Après quelques efforts, le dessus du nécessaire s'ouvre, je plonge mes regards : je vois de nombreux compartiments, garnis en satin blanc, mais tous également, vides. Biennais lève un double-fond aussi dépouillé, sauf quelques petits morceaux de sertissures en or qui se trouvaient çà et là, pour prouver qu'on avait brisé les pièces. Je me retourne sur-le-champ, et interpellant M. de Maubreuil, je lui demande ce que cela signifie et ce que sont devenus les diamants. Maubreuil répond avec audace « qu'il n'en sait rien ; qu'il n'a pas été chargé de les garder, » et sur une nouvelle interpellation de ma part plus vive encore, il dit « que les caisses avaient été ouvertes devant la princesse, à Fossard, et que, peut-être à cette occasion, *elle avait volé* les diamants. » — Ma réponse fut brève, je lui imposai silence; et, sortant moi-même de la salle, j'allai au poste militaire qui était à la porte du pavillon Marsan, donner ordre qu'on ne laissât sortir personne du grand salon, et même qu'on fît garder les fenêtres de cette pièce qui donnent sur le jardin. Je traversai rapidement la cour du palais et me rendis à l'appartement de Monsieur, auprès du pavillon de Flore. Le prince était prêt à se coucher. Je lui racontai avec émotion le vol complet que nous annonçait l'ouverture de la

première et plus importante caisse, mes soupçons sur la monnaie contenue dans les sacs : je déplorais les aveux que nous serions obligés de faire à l'empereur de Russie et les fâcheuses impressions qu'il en recevrait. J'annonçai à Monsieur l'intention où j'étais de faire arrêter tout ce monde et de les envoyer à la préfecture de police pour que la justice pût découvrir et punir les coupables : il approuva et autorisa ces mesures et je retournai au pavillon Marsan. On avait continué l'ouverture des caisses, dans lesquelles on n'avait rien trouvé ; les sacs ne contenaient que de petites monnaies. Personne n'avait cherché à s'évader. M. Anglès et M. Saulnier partagèrent mon indignation et mon opinion sur ce qu'il nous restait à faire. M. Saulnier dressa un procès-verbal qui fut adressé à M. le baron Pasquier, préfet de police ; je lui écrivis en même temps, en lui indiquant la position particulière et plus favorable de M. de Ventaux. On fit approcher quatre voitures de place dans chacune on plaça une partie des caisses et une des personnes arrêtées ; c'étaient Maubreuil, Dasiès, Colleville et Ventaux ; des gendarmes montèrent avec eux dans les voitures et ils furent conduits à la préfecture de police.

Entraîné par le cours des affaires, je ne cherchai et je ne reçus aucune information sur les suites de l'arrestation de Maubreuil ; j'appris seulement que M. Guerry de Maubreuil appartenait à une famille très distinguée et des plus honorables de la Bretagne ; il était neveu du marquis D'Orvault et ses parents s'étaient signalés dans les guerres de la Vendée. Le rôle que son père y avait eu le força de s'expatrier. La

première jeunesse de Maubreuil avait reçu les fortes impressions de ces temps de violences et de malheur. Sa famille dispersée, et lui-même sans fortune, il entra au service qu'il abandonna bientôt pour se placer à la cour éphémère de Jérôme Bonaparte, en qualité d'écuyer de la reine de Westphalie. Ses déportements, des affaires d'argent au moins douteuses, et, d'après ce qu'on prétend, la tentative de faire l'amoureux de la princesse le firent bientôt chasser de cet emploi. Il revint à Paris, où il se jeta dans les spéculations du temps : la fourniture des armées. C'est là que sa liaison avec M. de Ventaux s'était formée. Ces affaires tentées sans argent et sans talents ne le menèrent pas à la fortune. Il en était là, au moment de la Restauration. Il s'y porta avec toute la violence de son caractère. C'est lui qui semblait présider à cheval au mouvement de la place Vendôme, lorsqu'on arracha la statue de Napoléon de son gigantesque piédestal, et on le vit attacher la croix de la Légion d'honneur à la queue de son cheval.

Il paraît qu'outre la détermination de profiter de ces moments de troubles pour acquérir de l'argent, fût-ce par un forfait ou par des bassesses, il nourrissait un profond désir de se venger de l'affront qu'il avait reçu en Westphalie. L'instruction de son procès a prouvé que, dans le temps où il négociait sa criminelle entreprise avec Laborie, il se rendait plusieurs fois par jour à l'hôtel de la princesse Catherine, et cherchait à s'assurer de l'époque, de l'heure de son départ et de la route qu'elle devait prendre. C'est ainsi qu'il avait suivi de près ses traces; et, lorsque la princesse, victime de cet odieux guet-apens, lui

demanda, les larmes aux yeux, de lui laisser l'argent nécessaire pour sa route, au moins pour retourner à Paris, il le lui refusa avec des paroles outrageantes qui rappelaient ses anciens griefs contre elle, et il mit le comble à l'indignité en lui disant qu'il ne pouvait disposer de ces fonds, mais qu'il lui donnerait de l'argent qu'il prétendait avoir dans sa ceinture. C'est à cela que se bornèrent ses exploits.

IV

Cependant MM. de La Rochejaquelein, dont Maubreuil était parent, prenaient assez hautement fait et cause pour lui, et m'accusaient d'avoir fait arrêter et de poursuivre de bons royalistes. Je m'en expliquai très nettement avec l'un d'eux, le comte Louis, et je lui dis que je ne reconnaîtrais jamais pour bons royalistes des voleurs de grand chemin, quelles que fussent leurs alliances ou leurs relations. Le chancelier de France, M. Dambray, était également favorable à Maubreuil, et lui prêtait le secours de sa position et de son crédit ; mais comme cette influence s'exerçait plus secrètement, je n'en eus connaissance que longtemps après. On me raconta que, dans un des interrogatoires qu'avait subis Maubreuil, il avait protesté avec son impudence ordinaire.

— Vous cherchez les diamants de la reine de Westphalie, s'était-il écrié ; ôtez à M. de Vitrolles son habit de ministre ; vous les trouverez dessous.

Nous étions assez forts alors pour pouvoir dédaigner d'aussi méprisables accusations, et d'aussi basses calomnies. Je m'intéressais si peu, du reste, à la suite de cette affaire, que, j'ignorais les différents incidents judiciaires par lesquels elle passa et dont quelques-uns furent favorables à Maubreuil, grâce au crédit de M. Dambray. Je restai tout aussi étranger aux recherches que faisait la police et qui conduisirent à retrouver tous les diamants enlevés à la princesse Catherine. Un jour que je montais chez le comte de Blacas, qui logeait au plus haut du pavillon de Flore, je le trouvai à sa fenêtre, les croisées ouvertes, et regardant du côté de la rivière. C'était au mois de décembre 1814. Je m'étonnai qu'il s'exposât ainsi au froid.

— Comment, me répondit-il, vous ne savez donc pas? Je regarde les personnes occupées à repêcher les diamants de la princesse Catherine, qu'on retrouve dans la Seine. »

Je sus quelque temps après par quels moyens la police était parvenue à découvrir ce dépôt, si singulièrement confié aux sables de la rivière. J'en tiens les détails de M. le comte Beugnot, alors directeur général de la police dont les fonctions étaient réunies à la préfecture de police, de Paris, la Restauration ayant supprimé le ministère de la police. — Une lettre de Maubreuil à l'un de ses confidents, écrite au moment où sa conscience lui faisait craindre d'être arrêté, indiquait mystérieusement, le lieu où seraient cachés les précieux effets dont il s'était mis en possession. La lettre, datée de Vincennes, parlait d'un septième arbre, d'un alignement, etc. — Guidée par ces faibles lueurs, la police faisait sans cesse des recherches et

des fouilles, surtout au bois de Vincennes, lorsqu'elle fut avertie d'une correspondance entre Maubreuil et l'un des hommes de service de la préfecture. La suite des informations découvrit la vente de deux diamants de prix par ce même homme ; et, dans une visite qu'on fit chez lui, et où toutes les recherches avaient été vaines, on finit par lui demander ce que représentait un mauvais buste, en plâtre, qui était sur la cheminée. C'était une tête d'Homère; l'agent de Maubreuil se troubla et dit que c'était le portrait de son grand-père. Sur cette sotte réponse l'inspecteur de police frappe de sa canne un grand coup sur le buste et le brise en morceaux parmi lesquels on voit un peigne garni de diamants, dont il manquait deux pierres. Cet homme, arrêté, donna bientôt les indications qui firent retrouver dans la Seine les diamants de la princesse, enveloppés dans des serviettes. La désignation des arbres qu'on avait cherchés dans le bois de Vincennes, était celle des allées plantées sur l'esplanade des Invalides. Cette découverte qui désignait si exactement le voleur de ces bijoux et qui en assurait la restitution, me rendit encore plus indifférent aux phases judiciaires du procès de Maubreuil. Son nom ne vint plus frapper mes oreilles que le 19 mars 1815. M. Bourrienne, qui avait été nommé préfet de police, dans les journées qui précédèrent le départ du Roi, vint sur les cinq ou six heures du soir aux Tuileries, où les ministres et les membres du conseil du Roi étaient continuellement réunis en plus ou moins grand nombre : c'était chez M. de Blacas qu'avait lieu cette réunion permanente. J'y étais seul au moment où M. Bourrienne vint demander ce qu'il y aurait à faire de deux ou trois pri-

sonniers, compromis, disait-il, dans des affaires qui tenaient au parti royaliste. Il me nomma Maubreuil et un autre, d'un nom allemand, qui avait été arrêté pour fraudes à l'occasion de la levée d'une prétendue légion de Bourbon, à Versailles, aux premiers jours de la Restauration. M. Bourrienne trouvait de l'inconvenance à laisser entre les mains du pouvoir qui allait nous remplacer ces personnes qui avaient sali nos couleurs, et exprimait la crainte qu'on n'en tirât parti contre nous. Après avoir balancé quelque temps ces raisons, avec celles qu'on pouvait leur opposer; bien convaincu que l'usage qu'il ferait de sa liberté n'intéresserait personne, et décidé par notre position, (le Roi partait dans quelques heures), je dis à M. Bourrienne de les mettre en liberté, « sauf à eux, à s'aller faire pendre ailleurs. »

On me dit, longtemps après cette époque, que Maubreuil s'était fait reprendre à Saint-Germain, quelques jours après le départ du Roi ; que, du fond de sa prison, il avait proposé d'aller assassiner le Roi à Gand ; qu'il était sorti de la préfecture de police où il était détenu; que son évasion avait été mal dissimulée par une corde attachée à cette espèce d'auvent qui est aux fenêtres des prisons pour ne laisser d'autre communication que celle de la lumière du ciel. Cet auvent, en planches pourries, et la corde qui y était attachée, n'auraient pas supporté le poids d'un chat. Son évasion ne fut ni recherchée ni poursuivie, mais l'entourage du Roi fut averti en temps utile. Signalé en Belgique, Maubreuil fut arrêté au moment où il arrivait à Gand.

Je perdis encore une fois Maubreuil de vue, et si

complètement, que je n'avais rien su, ni de ses arrestations, ni de ses évasions, ni même du jugement définitif qu'il avait subi devant la cour royale de Douai. Ce ne fut qu'à la fin de 1827, à l'époque de son retour à Paris, peu de temps avant son odieuse incartade contre M. de Talleyrand, à Saint-Denis[1], que son nom me fut prononcé, au sujet des menaces qu'il faisait contre le prince de Talleyrand et contre moi. J'en fus averti particulièrement par M. Delavau, préfet de police. Je m'étonnais que celui qui devait pourvoir à notre sûreté n'eût d'autres ressources que de nous avertir du danger; mais il m'expliqua que Maubreuil ayant épuisé dans son séjour en Angleterre les cinq

1. Tout le monde connait l'insulte dont M. de Talleyrand fut la victime, pendant la cérémonie du 21 janvier, à Saint-Cloud, où il était en sa qualité de grand chambellan. Renversé d'un coup violent que Maubreuil lui porta à la tête, tout à fait à l'improviste, le prince fut rapporté chez lui assez souffrant. On le saigna, on le médicamenta suivant l'usage. J'allai le voir, comme tous ceux de sa connaissance, plusieurs fois par jour, jusqu'à ce qu'on fût rassuré sur les conséquences qu'une pareille secousse pouvait avoir pour un vieillard de plus de soixante-quinze ans. Il montra le plus grand courage, et se releva aussi promptement qu'aurait pu le faire un plus jeune.

Mais ce n'était pas assez pour le vieux politique. Il voulait toujours tirer parti de tout, et il chercha ce qu'il pourrait faire d'un soufflet. Le rendre lui était impossible; se battre, bien difficile; le poursuivre en justice, bien commun. Il imagina de s'en faire une action magnanime. Il écrivit au procureur général une lettre bien étudiée, pour annoncer qu'il se désistait de toute poursuite personnelle; et, pendant deux jours, il lisait ou faisait lire la fameuse lettre à tous venants. Le plus grand nombre, et surtout les femmes de sa société, s'enthousiasmaient de tant de grandeur d'âme. Je restai plus froid, d'abord parce que je ne voyais aucune raison d'adoucir les peines que Maubreuil avait encourues, et ensuite parce que je démêlais assez bien que le but était plutôt la sûreté de l'avenir que le par-

années de prison auxquelles il avait été condamné par l'arrêt de la cour royale de Douai, l'administration n'avait eu d'autre moyen de l'intimider qu'une arrestation préventive; mais, pour ne pas sortir de la légalité, on n'avait pu prolonger sa détention au delà d'un petit nombre de jours. Je fus donc réduit à pourvoir à ma propre défense; et je n'y pris d'autre soin que de me munir d'une forte canne de jonc, et d'avertir le chasseur qui me suivait de se tenir en garde contre quiconque m'approcherait au moment où je montais en voiture.

Maubreuil plaçait toute son existence dans la famosité qu'il devait à ses exploits de 1814; il voulut les confondre avec son coup de main de Saint-Denis; et à cet effet, il m'appela en cause. J'étais fort empressé de saisir une occasion, la première qui se présentait convenable, de m'expliquer avec le public. Tout ce que je fis pour arriver là fut inutile, les juges écartèrent cet incident; je ne pus me faire entendre.

Maubreuil se trouvait encore sur le pavé de Paris dans l'hiver de 1829 à 1830. J'arrivais de Florence; ses invectives et ses menaces se dirigèrent alors particulièrement contre moi. La police se contentait d'avoir autour de lui des agents pour éclairer sa conduite. Un d'entre eux, qui ne valait, je crois, guère mieux que celui qu'il surveillait, chercha tous les

don de l'injure passée. Le retentissement ne fut pas tel qu'on l'attendait. La lettre fut prise en plaisanterie; elle prêta à un mot assez heureux, et celui-là, du moins, ne fut pas attribué à M. de Talleyrand. Par allusion à un ouvrage célèbre, on annonça qu'il allait paraître un livre du prince de Bénévent, intitulé: *De l'indifférence en matière de soufflets.*

moyens d'arriver jusqu'à moi, sous prétexte de me préserver des dangers que je courais. « Il vivait, » disait-il, « dans l'intimité de Maubreuil, qui ne se doutait, en aucune manière, du rôle qu'il jouait auprès de lui. » Il racontait cette vie vagabonde et décousue à laquelle il était associé : Maubreuil avait plusieurs logements, mais dans des maisons publiques; on ne savait jamais où il couchait. Le plus souvent il vivait dans la misère ; il en sortait quelquefois par des orgies qui supposaient quelques ressources.

L'espion, que je n'avais reçu que deux ou trois fois, m'écrivait continuellement les projets de Maubreuil contre moi. Il m'indiquait les lieux où il devait m'attendre, ceux où il m'avait suivi, les moyens qu'il prendrait pour s'introduire chez moi à l'improviste; d'autres fois, il m'apprenait que son client avait passé des heures à monter la garde près de ma porte. Je lui avais échappé miraculeusement ; au reste, il ne le perdait pas de vue. Mais cette surveillance était coûteuse, il fallait manger et boire avec lui ; c'était dans le vin que le misérable se déboutonnait, et il fallait toujours payer pour lui ; le pauvre employé de la police ne recevait que 3 livres 10 sols par jour, il se ruinait pour mon service. — J'étais d'une ingratitude complète. Il était trop facile de voir que les deux larrons s'entendaient à merveille, et tout me fut découvert dans la dernière conversation que j'eus avec l'honnête agent. Il arriva plein d'intérêt et de sollicitude pour ma personne. « Maubreuil n'avait jamais été aussi exalté; lui-même frémissait des violences dont j'étais menacé. Je finirais certainement par

en être la victime, si je ne détournais pas les coups qui m'étaient préparés. Le malheureux était au désespoir, il n'avait plus rien à ménager; mais sa misère même offrait peut-être un moyen de le dompter. Avec un sacrifice d'argent, j'obtiendrais la tranquillité, ce que l'homme a de plus précieux: il était en mesure de terminer cette négociation, avec le plus grand secret, et si je consentais à donner *cinquante mille francs* à Maubreuil, j'aurais toutes les garanties de repos que je voudrais exiger. »

Je lui répondis que ce repos dont il prenait plus d'inquiétude que moi-même, n'était nullement compromis, que si les lois n'étaient pas assez puissantes pour me préserver des fureurs d'un énergumène, elles le seraient toujours assez pour le punir. Lors même que ma sûreté, ma vie seraient en danger, je ne serais pas assez lâche pour les racheter à prix d'argent; je ne donnerais pas une obole.

— Mais ce n'est pas vous, Monsieur, reprit l'honnête industriel, ce serait le Roi qui payerait; il vous aime trop pour ne pas vous sauver à ce prix.

Ma patience était à bout; je me levai pour mettre cet homme à la porte.

— En un mot, comme en mille, lui dis-je, vous pouvez dire à M. de Maubreuil que s'il a des griefs contre moi, tout ce que je puis faire pour son service c'est de ne pas arguer de l'infamie dont il est couvert pour refuser de lui prêter le collet; je lui ferai cet honneur-là.

— Ah! oui, Monsieur, un duel, je comprends; mais le sort des armes est bien incertain, à moins que vous

ne choisissiez bien votre témoin; par exemple, si je l'étais, votre vie ne courrait aucun danger.

— Comment cela?

— C'est bien facile, en chargeant le pistolet de votre adversaire, j'aurais soin de passer un corps gras sur le chien de la batterie.

— Et puis?

— Alors le pistolet ne ferait jamais feu.

On voit qu'il s'agissait alors de pistolets à pierre. J'ouvris la porte sans autre réponse, et, appelant mes gens, je leur dis de bien reconnaître cet homme pour ne le laisser jamais entrer chez moi.

L'issue de cette honteuse spéculation ne découragea ni Maubreuil, ni son digne confident, qui aurait certainement eu une forte commission sur les cinquante mille francs. J'appris quelque temps après que les ministres avaient pris cette affaire en considération. Faute de s'informer du fond de cette sale histoire auprès de ceux qui la connaissaient, ils avaient accepté ces bruits populaires entretenus par le vague du mystère d'un grand crime et de noms célèbres. Ils pensaient qu'il y avait de ces noms qui ne devaient jamais être compromis et qui l'étaient par cela seul qu'ils étaient prononcés dans ces turpitudes. Enfin, ils écoutaient les propositions de Maubreuil, de se retirer en Amérique, aux États-Unis, de renoncer à toute incrimination contre qui que ce fût, à condition qu'on lui donnerait douze mille francs de pension, qu'il perdrait s'il n'accomplissait pas les clauses de ce traité.

Révolté de l'idée d'un marché aussi honteux, je me rendis chez l'excellent M. de Montbel, alors ministre

de l'intérieur. La police générale du royaume était dans ses attributions. Il m'avoua qu'en effet il avait été question de quelque chose de semblable, et il eut l'air de me dire que je n'avais pas été étranger aux motifs qu'on avait fait valoir pour une telle détermination. Je me récriai hautement, en déclarant que rien ne pouvait compromettre davantage les noms prononcés dans cette dégoûtante affaire, que de voir un ministère tel que celui dont il faisait partie, traiter avec un voleur de grands chemins, le récompenser, l'enrichir dans la crainte qu'il ne révélât de prétendus complices. Je lui racontai les principaux faits de cette aventure, et finis par lui déclarer que pour ma part, s'il persistait à céder à une pareille infamie, je protesterais publiquement aux dépens de qui il appartiendrait. J'ai lieu de croire que M. de Montbel me comprit; je n'entendis plus parler de ce tripotage.

En 1830, tout était fini pour ma vie politique, excepté les poursuites de Maubreuil. L'année suivante, il introduisit une action civile contre M. de Talleyrand, Laborie et contre moi, particulièrement sur le fait de son arrestation. Le moment lui parut bien choisi à mon égard. Il espérait tourner à son profit les haines récentes de la révolution de Juillet. Loin de me mettre à couvert sous l'incompétence des tribunaux à juger un acte de mes fonctions de ministre en 1814, j'acceptai avec empressement la lutte qui m'était offerte. Mais le tribunal, sans en vouloir entendre davantage, repoussa la plainte de Maubreuil dès la première séance, et je perdis ainsi la dernière occasion de déchirer le voile que les circonstances avaient

jeté sur une action semblable à celles qui peuplent les bagnes de Brest et de Toulon.

Il faut que les imaginations se complaisent bien au merveilleux, pour qu'il en soit resté la moindre apparence dans ce qu'on appelle mystérieusement l'*affaire Maubreuil.* Tous ces fantômes de conspirations, d'assassinats, de victimes d'une politique machiavélique, auraient disparu devant la simple lecture de l'instruction du procès, jugé définitivement à Douai le 6 mai 1818, et imprimé avec l'arrêt qui condamne Maubreuil. Cette enquête, très habilement conduite, le suit de jour en jour, heure par heure, minute par minute, depuis le moment où il allait à la porte de la princesse Catherine s'informer du moment de son départ, jusqu'au jour de son arrestation. On y trouve tous les détails de la surprise de cette princesse, comment on la fit descendre de voiture, la grange où l'on porta les caisses et nécessaires qui renfermaient ses bijoux, l'ouverture de ces caisses devant elle, refermées en sa présence; l'espèce de voiture sur laquelle elles furent chargées. Maubreuil et ses deux complices terminant là leurs prétendues expéditions, s'étaient rendus à Versailles; un serrurier, désigné par son nom et sa demeure, crocheta les serrures que Biennais avait tant de peine à nous ouvrir; on sait où les diamants furent placés, comment les caisses vides furent refermées; la voiture qui rapporta tout à Paris, la rue, le numéro de la maison où les objets précieux furent déposés; le lit sur lequel ils furent brisés et où l'on retrouve encore les débris des sertissures, les caisses vides rapportées chez M. de Ventaux, les expressions grossières de Maubreuil

lorsqu'il apprit que je réclamais une caisse de plus et les deux sacs d'argent ; enfin tout ce qui a suivi, rapporté avec une exactitude minutieuse. Personne n'a lu cela et l'on se complaît encore aux récits fantastiques de circonstances imaginaires qui cachent la vérité sous les nuages du mystère. Ce n'est pas la première fois que les hommes ont craint la lumière et gémissaient de l'avoir trouvée.

V

Mais, en 1814, l'affaire Maubreuil était loin de me préoccuper uniquement. — L'administration telle que l'avait faite l'Empire, avec sa violente unité, était une machine qui ne renfermait point en elle-même sa force et son mouvement, et ne marchait qu'à force de bras. Le pouvoir jaloux avait tout appelé à lui, voulant que tout émanât de lui. Rien ne restait commis à la décision ou au libre arbitre des agents, même les plus élevés, de l'autorité. Ce n'était pas là un de nos moindres embarras. Au milieu des graves intérêts que nous avions à traiter, on venait sérieusement nous consulter sur l'acceptation d'un legs insignifiant fait à une paroisse de village ; la signature du prince y était nécessaire. Il devait faire lui-même les nominations aux bourses et demi-bourses des grands séminaires. C'était changer l'action royale en une griffe, et lui imposer une indigne responsabilité. Monsieur s'y soumettait avec peine, et lorsqu'on venait lui proposer des nominations de curés et de

chanoines, ou la désignation des jeunes ecclésiastiques auxquels les évêques seraient autorisés à conférer les ordres, la droiture de son bon sens se révoltait. Après avoir pris l'avis du conseil, il décida que ces divers actes rentraient dans les fonctions épiscopales. — Je me promettais bien, pour ma part, de débarrasser la puissance souveraine de ce tas de branchages jetés sur ses pas pour les entraver. Ceux qui m'ont succédé n'ont pas jugé de même ; ils ont attaché l'idée du pouvoir à ce qui ne servait qu'à en gêner la marche.

Rien de ce qui existait ne fut mis sérieusement en question.

Au sujet d'un rapport du ministre de la guerre sur l'École polytechnique, M. de Talleyrand, par un caprice de son bel esprit, demanda la suppression de cette école. Il la représentait dangereuse par la nature de ses études et absorbée dans les sciences exactes. L'homme, suivant lui, ne se formait que par son application à la jurisprudence et surtout à la théologie. M. l'abbé de Montesquiou admettait qu'on pouvait conserver l'école en modifiant cet enseignement, et en la transportant loin de Paris; l'influence de la capitale sur ces jeunes gens, et celle qu'ils pouvaient, dans des circonstances données, exercer sur la population lui paraissant également dangereuses. On remit à traiter cette question sur un nouveau rapport demandé au général Dejean, commandant l'école. C'était assurer sa conservation.

J'avais bien éprouvé le ressentiment de M. de Talleyrand contre le rétablissement de la secrétairerie d'État, mais je ne comprenais pas qu'il l'étendît jus-

qu'à l'existence du conseil d'État. Pendant la courte durée de son gouvernement provisoire, les séances de ce conseil avaient été suspendues et son existence mise en doute. On avait voulu tellement l'annuler que les expéditions de ses actes, nécessaires aux affaires particulières, avaient été remises à la secrétairerie d'État. Je jugeais autrement cette institution, composée des hommes les plus capables et les plus exercés à la conduite des affaires. Elle réunissait ceux qui avaient la plus grande expérience du passé et qui devaient la transmettre à l'avenir. Malgré la soumission au pouvoir qui dominait tout, le conseil d'État avait quelquefois arrêté les écarts de l'autocrate, en lui imposant le frein de la légalité. S'il avait admis le despotisme, au moins l'avait-il contraint à se donner des règles, et, dans plusieurs circonstances, il avait forcé le glaive à s'abaisser devant la toge. Ses membres se rattachaient franchement à nous comme tout le monde et leurs principes les disposaient à soutenir l'autorité.

Dans cet intérêt, je m'étais mis en rapport avec plusieurs d'entre eux, entre autre avec MM. Favard de Langlade, Zangiacomi et Locré, secrétaire du conseil d'État. Je puisais dans les relations de ces messieurs, la connaissance de leurs affaires, de leurs dispositions, et les moyens de les mettre en état de nous servir. Mais M. de Talleyrand s'y entêtait. Suivant lui, toutes les attributions importantes, celles du grand conseil de l'ancien temps, pouvaient être remises à la cour de cassation, et pour le reste, ils étaient entièrement inutiles.

— Voyez, me disait-il un jour, vous n'avez qu'une

chose à faire pour bien servir le Roi, c'est une ordonnance. Article unique : Considérant qu'il n'y a plus de biens nationaux, le conseil d'État est et demeure supprimé. Après cela, vous ferez tout ce que vous voudrez; vous rétablirez même les jésuites si cela vous plaît.

Je ne me contentai pas de ces bluettes de bel esprit; je soutins l'existence du conseil d'État qui était menacé, en le faisant admettre en corps aux présentations, aux solennités publiques.

Dans ses rapports avec moi, M. de Talleyrand était fort inégal; caressant de la parole et du regard lorsque nous étions seuls, il semblait s'intéresser à ma fortune, et voulait bien me donner des conseils.

— Ne vous grandissez pas trop, me disait-il, faites-vous petit; ne comptez pas la faveur pour tout; mettez-vous en réserve.

Entraîné que j'étais par la seule pensée de servir, je ne savais que faire de ces calculs personnels. Quand nous étions devant tout le monde, il mettait bien plus de réserve dans ses témoignages d'affection, et les propos qui me venaient de lui variaient beaucoup. Tantôt, j'étais un homme d'esprit, c'était de sa part le suprême éloge et la seule mesure du mérite; — tantôt il me traitait plus cavalièrement. Quelqu'un lui parlait des services que j'avais rendus :

— Oui, répondait-il, il est allé quelque part par là, chez les Prussiens.

A un autre, qui parlait de l'importance de mon crédit auprès des princes, il opposait de vagues dénégations.

— Mais non, disait-il en parlant de moi; il est là, au bout de la table du conseil, qui écrit...

Il attendait évidemment, pour faire ou défaire ma réputation, le parti que je prendrais envers lui. Si je m'y étais attaché corps et biens, il m'aurait exalté jusqu'aux nues. Mais je crus de ma franchise de ne pas lui en laisser le doute, et je saisis une bonne occasion pour lui dire que, dans les affaires, je voulais garder toute mon indépendance ; que j'étais dévoué jusqu'au sang au rétablissement de la monarchie, mais que je prétendais n'être attaché à personne, pas même au prince auquel j'étais dévoué ; je ne voulais pas être ce que l'on appelle : « son homme. » C'était assez dire que je ne serais jamais celui de M. de Talleyrand.

Je fus bientôt l'objet d'une intrigue de sa façon, assez bien concertée. Une femme de mes amies vint un jour, dès le matin, tout effarée.

— Voilà comme vous êtes ! me dit-elle, vous ne ménagez rien ! M. de Talleyrand est furieux contre vous. C'est le combat du pot de terre contre le pot de fer ; vous vous perdrez !

— Qu'est-ce donc ? lui dis-je.

— Certainement, répondit-elle, madame de V***, qui est dans l'intimité de M. de Talleyrand, est venue ce matin chez moi m'avertir que le prince de Bénévent savait, et cela par l'espionnage dont il vous environne, que vous avez dit : « Ce pied-bot est bon pour le premier moment, nous, nous saurons bientôt nous en débarrasser.

Je n'avais rien dit de semblable, parce que le mot de *pied-bot* ne m'était pas familier ; je le comprenais, mais que je ne l'avais jamais prononcé.

Bien rassurée, madame de D... courut chez madame

de V*** pour la convaincre qu'il n'y avait rien de vrai dans les propos supposés, et que je niais positivement et les paroles et la pensée.

Au moment de la réunion du conseil, que nous tenions tous les jours dans le grand cabinet entre la salle du Trône et la galerie de Diane, je conduisis M. de Talleyrand dans l'embrasure d'une croisée.

— Ce matin, Monsieur, lui dis-je, une femme de mes amies est venue me dire qu'une des vôtres lui avait rapporté de prétendus propos que j'aurais tenus sur votre compte. Je ne sais qu'une manière de m'en défendre, c'est de vous dire sur mon honneur que semblable pensée ne m'est jamais venue, et que semblables expressions ne sont point sorties de ma bouche.

Il était assez curieux de voir cette attaque un peu brusque, cette franchise un peu gauloise tombant sur le cauteleux personnage et sur le tissu de ses intrigues. Il m'écoutait sans me regarder; et jouant avec un de ses doigts sur le carreau de la croisée, il fut assez longtemps sans me répondre, faute d'un bon mot qu'il cherchait et ne trouvait pas; il ne tournait même pas la tête pour me répliquer.

— Je ne sais ce que vous voulez dire, je ne sais pas un mot de tout cela, je ne comprends rien.... et il ne sortait pas de là. Je mis un terme à cet entretien, et à l'embarras de ses réponses,

— Quoi qu'il en soit, Monsieur, repris-je, ayez la bonté de retenir ma parfaite dénégation à ce sujet.

Le même soir, tout fut expliqué; madame de D... m'envoya la lettre qu'elle recevait de madame de V***. Celle-ci disait : « On aime à croire aux protes-

tations de M. de Vitrolles, mais on lui en demande un témoignage. L'occasion lui est facile : qu'il obtienne de Monsieur d'adjoindre à la secrétairerie d'État M. Roux-Laborie, l'ami de M. de Talleyrand; à ce prix, on ne conservera aucun ressentiment. »

Le coup était assez bien porté, s'il fût tombé sur un plus timide et plus soucieux de ménager sa fortune. Celui qui aurait demandé ou seulement accepté un tel adjoint serait tombé de toute la hauteur de sa position, et la secrétairerie d'État, elle-même, n'aurait pu supporter une combinaison aussi singulière. On se serait ainsi débarrassé ou de l'homme qu'on redoutait, ou de l'institution qu'on n'aimait pas; peut-être même de toutes les deux. Je ne facilitai pas le succès de cette intrigue, et répondis sur-le-champ « que ma parole n'avait pas besoin de confirmation; que, non seulement, je ne demanderais pas l'adjonction de M. Roux-Laborie, mais que s'il plaisait à Monsieur de me donner un tel collègue, je laisserais tout de suite la place à celui-ci. » Je n'en entendis plus parler. Le prince de Bénévent renonçait facilement à ces petites trames, il ne s'y entêtait pas, mais c'était pour en ourdir de nouvelles. Si on pouvait recueillir dans la longue vie d'un homme qui inventait tous les jours quelque nouvelle combinaison pour servir ses intérêts, toutes les pensées, les paroles, les démarches inutiles, on s'étonnerait que le petit nombre de celles qui ont réussi ait suffi pour créer et maintenir jusqu'à la fin de ses jours une grande réputation.

Après avoir manqué ce coup de pistolet tiré sur moi, M. de Talleyrand me parut pendant quelques jours plus caressant, et je commençai à me méfier

davantage de lui. Entraîné par le torrent des affaires, et ma conscience de novice à les bien étudier, je n'avais pas le temps de cultiver ce beau semblant de bienveillance, et mon naturel s'y refusait. Cependant le jour où je lui portai la nomination de son cousin à la préfecture d'Orléans, après beaucoup de remercie-ments et de caresses, il voulut me donner un grand témoignage de confiance; il me prit à part dans un arrière-cabinet, et, ouvrant un secrétaire mystérieux, il en sortit un écrit. Avant de m'en faire la lecture, il eut l'air de s'excuser comme d'un empiétement sur mes fonctions, d'avoir adressé au Roi un projet de déclaration, en me disant que dans des circonstances aussi extraordinaires, tout le monde devait au Roi l'hommage de ses idées, surtout lorsqu'il s'agissait de l'acte solennel qui devait annoncer son retour et la pensée de son règne. Il me lut avec un soin affecté cette composition qu'il voulait me faire croire la sienne; mais je sus plus tard qu'il l'avait fait rédiger par M. Suard. Il me la relut deux fois. La forme était belle et élégante, il y avait dans le commencement une phrase élevée et touchante sur le retour de la fille de Louis XVI; mais, dans le fond, c'était, en d'autres termes, une répétition et des engagements semblables de toutes pièces à ceux que le Sénat avait prétendu nous imposer; excepté que, pleines de sub-terfuges, les paroles royales, en ayant l'air de concé-der beaucoup, cachaient les fils par lesquels on pourrait retirer tout ce qu'on avait l'air de donner. Et lorsque je me récriais sur ce mode de concessions, il m'expliquait l'habileté des doubles-sens en me disant : « Comprenez-vous? » ou bien : « Vous ne

me comprenez pas! » Je comprenais trop bien. Il était loin de cet ancien axiome « que si la vérité était exilée de la terre, elle devrait se retrouver dans la bouche des rois. » Je soutins que ce langage était beaucoup trop fin pour la parole royale, et que, suivant moi, elle devait être noble, franche et moins étudiée. Au lieu de me répondre, M. de Talleyrand détourna la conversation.

— Vous avez donc bien peur d'une constitution, me dit-il, on voit bien que vous ne savez pas ce que c'est. Eh bien, je vais vous l'apprendre : une constitution, c'est un nœud coulant...

— Oui, lui dis-je, mais c'est précisément avec un nœud coulant qu'on est pendu. Je veux pour la France plus de libertés que vous n'en voulez, mais je veux que les promesses en soient franches, loyales et sans arrière-pensée.

— Eh bien, cependant, reprit-il, j'ai communiqué cette pièce à Fouché, et il en a été satisfait au point de me dire qu'il se ferait tuer pour une pièce comme celle-là.

J'attachai à cette communication peut-être plus d'importance qu'elle n'en méritait. Ce projet était en contradiction avec ce que nous avions fait jusque-là pour l'établissement royal, et avec les correspondances journalières que j'adressais au Roi ; je ne connaissais pas ce prince, et j'ignorais l'influence que le nom du fameux politique exercerait sur son esprit. J'imaginais que, en m'expliquant avec Fouché, dont M. de Talleyrand s'appuyait, je pourrais ramener celui-ci à des idées plus conformes à celles qui nous avaient dirigés. Je croyais alors à la bonne foi des

convictions ; je ne devinais pas que M. de Talleyrand n'avait écrit que pour écrire, et que Fouché n'avait approuvé que pour caresser l'amour-propre de l'autre. Je me rendis tout de suite chez l'ancien ministre de la police impériale. J'aurais pu m'éviter la peine de de discuter avec lui le projet de déclaration et l'assentiment formel qu'il avait donné. Il défendit faiblement l'un et l'autre, et seulement pour l'honneur du pavillon. Ma visite et le recours que j'avais à lui flattaient sa vanité et ses espérances, et il tomba bien vite d'accord avec moi qu'en effet, à des princes moralement religieux, un langage plus franc devait mieux convenir. Il s'étonnait de n'y avoir pas pensé. Il me promit de le faire comprendre au prince de Bénévent. Je n'ai jamais eu à m'informer quelle fut la suite de cette démarche. Cependant, je pris cette occasion de traiter d'une manière plus explicite le projet d'une déclaration royale, et j'écrivis au Roi, en date du 22 avril, une lettre où je réduisais à sa valeur le projet de déclaration du prince de Bénévent.

Il n'y avait pas deux jours que cette lettre avait été expédiée lorsque le comte de Bruges arriva de Londres. Il avait vu le Roi au moment où ce prince quittait Hartwell pour se rendre à Londres. Le Régent l'attendait avec impatience. Le Royaume-Uni était dans l'ivresse. La cocarde blanche avait été arborée partout et par tous les partis. Elle fut portée ainsi pendant plusieurs jours. Ces joies publiques étaient inspirées par le triomphe de notre cause, et par le salut du peuple britannique qui en était la conséquence. Il y a quelque chose de contagieux dans ces fièvres populaires; le Roi n'apercevait pas le piège

caché sous les fleurs qu'on jetait sur ses pas. Près de toucher au terme de ses vœux; il ne prenait pas garde aux dangers du chemin qui lui était ouvert. Aussi était-il prêt à reconnaître et à signer la constitution du Sénat. Le comte de Bruges avait eu beaucoup de peine à lui faire comprendre que cet acte n'avait plus de valeur; qu'effrayés des conséquences qui en découlaient, nous l'avions mis à néant, et qu'il revenait dans toute la plénitude de ses droits et de son autorité. Il ne s'expliquait pas qu'il en fût ainsi, et revenait toujours à l'obligation qui lui était imposée de signer et de prêter serment.

Dans la suite, j'adressai le plus souvent ma correspondance au comte de Blacas. Il me répondait exactement, mais en phrases vagues et complimenteuses. Je me contentais de rendre compte des faits de quelque importance, de la disposition des esprits, de celle des souverains et de leurs ministres, des motifs de ce que nous faisions. et surtout de ce que nous ne faisions pas.

VI

Je puisais les éléments de ma correspondance journalière avec le Roi dans les affaires mêmes qui me passaient sous les yeux, dans les rapports du ministre de la police ou du préfet de police, M. Pasquier, qui venait souvent le matin chez moi; enfin dans les informations qui m'arrivaient de toutes parts, et même dans les correspondances interceptées. En effet, le

fameux cabinet noir, créé sous Louis XIV, subsistait toujours. On a prétendu que cet usage abusif de l'autorité souveraine avait donné lieu, au temps jadis, à des applications plus abusives encore. Rien de semblable ne s'est passé de notre temps. Les copies ou plutôt les extraits des lettres interceptées, qui n'étaient jamais pris que sur une vingtaine de lettres, tant à l'arrivée qu'au départ, étaient immédiatement remises au directeur général, qui les enfermait dans un portefeuille à deux clefs dont l'une était entre les mains du souverain et n'en sortait jamais. Nos princes ne les lisaient guère, mais les remettaient à la personne de leur plus intime confiance. Ces pièces étaient d'ailleurs soigneusement surveillées par le directeur général des postes, et brûlées en sa présence, au moins une fois la semaine.

On se demande à présent quelle pouvait être l'utilité politique de cet emprunt forcé fait à l'opinion. Lorsque j'en ai eu la confidence et le dépôt, en 1814 et en 1815, j'y ai rarement trouvé la révélation de quelque fait méritant une sérieuse attention. Dans les premiers temps, la lecture m'en semblait inutile et insipide. Il est vrai que, ne rencontrant aucune opposition, aucune inimitié, personne ne nous était suspect, et que nous n'avions point indiqué les lettres qu'il convenait d'ouvrir. On ne nous donnait, dans ces premiers moments, que l'extrait des correspondances que le gouvernement impérial avait mises à l'index, et c'étaient précisément les lettres de tous ceux qui étaient avec nous : le duc de Dalberg, le comte de Boisgelin, etc. Ensuite on les prit au hasard. J'y rencontrais quelquefois de curieuses révélations

sur la valeur des consciences. C'est ainsi qu'une dame dont le mari avait reçu un titre de l'empire, écrivant à une amie dans l'exaltation du bonheur que lui inspirait le retour de nos princes, finissait par ces mots : « *Enfin, ma chère, c'est d'aujourd'hui seulement que je me crois comtesse !* » Quelque insignifiants que fussent ces indices de l'opinion pris séparément, cependant, dans leur ensemble, il en résultait une notion générale de la disposition des esprits, des sujets qui occupaient l'attention publique, des jugements portés sur les actes et les personnes de l'État, des projets qu'on nous supposait, toujours bien au delà de ceux qui nous inquiétaient. Ce léger avantage, et celui de gêner des correspondances dangereuses, ne valaient pas la violation d'un principe moral. Plus confiant que je n'aurais dû l'être dans la durée de mon crédit, je me promettais de détruire ce contrôle inutile. Le roi Charles X a eu cet honneur au début de son règne.

La poste nous rapportait de partout des lettres qui ne nous étaient pas adressées. Un grand nombre concernaient le gouvernement de Blois et les derniers jours de son existence. Les maréchaux Soult, Suchet et Augereau lui rendaient compte des événements de la guerre; d'autres lui annonçaient la dislocation de son pouvoir qui craquait de toutes parts. On y voyait l'embarras des maréchaux et les préparatifs de la bataille de Toulouse, inutile effusion de sang qui eut lieu le 10 avril, alors que la France avait fait sa paix le 1er de ce mois. La faute en doit peser sur le gouvernement provisoire qui aurait dû faire connaître aux généraux les événements de Paris et la déchéance

de Bonaparte. De notre côté, il n'y eut point de temps perdu pour parer à de semblables malheurs. Avant même le 12 avril, Monsieur m'avait chargé d'expédier le comte de Saint-Simon au duc de Dalmatie. Mais cet officier arriva trop tard.

Parmi ces correspondances qui montraient l'état de la France à la fin de l'Empire, je ne citerai qu'une lettre assez curieuse, adressée à Bonaparte par la princesse Élisa qui avait fui sa principauté de Toscane au milieu des vociférations et des insultes de ses sujets. Loin de se trouver, en France, à l'abri de la puissance de son frère, elle avait dû chercher un asile sous la protection du maréchal Augereau, alors en pleine retraite sur Montpellier [1].

1. Voici cette lettre:

SIRE,

J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté de Turin, le 19 de ce mois. J'en suis repartie le même jour, pour continuer ma route sur Paris; mais, arrivée à Chambéry, j'y reçus un courrier qui m'annonçait l'occupation de Lyon par l'armée autrichienne, et j'ai été forcée de me diriger sur Grenoble, d'où je suis venue ici par Valence dans l'intention de prendre la route de Toulouse et de Limoges. Le mouvement rétrograde du corps d'armée commandé par le duc de Dalmatie me force de nouveau de m'arrêter, et l'état de ma santé ne m'a pas permis de suivre mon oncle Fesch qui a pris ici la route de Clermont. Je suis obligée à un peu de repos, et je compte attendre ici ou dans les environs le résultat des mouvements des armées qui m'environnent pour continuer mon voyage. Le prince, que j'ai trouvé à Gênes, m'accompagne. Il a cru que, pour le moment, sa place était à côté de moi; mais il n'en désire pas moins vivement faire agréer ses services à Votre Majesté, et il a envoyé à cet effet un de ses aides de camp au ministre de la guerre pour solliciter de nouveau des ordres qui lui permettent de donner de nouvelles preuves de dévouement à Votre Majesté dans quelque grade qu'on juge à propos de l'employer. J'ai

VII

Les renseignements puisés aux sources que j'ai citées servaient aussi à la rédaction du *Moniteur*. Ce journal ne servait plus de porte-voix à Bonaparte, et je pensais qu'il devait servir à nous expliquer avec le public et à le diriger. Le *Moniteur* avait toujours été l'organe officiel de la Révolution, et il en renfermait les annales complètes, quoique souvent falsifiées dans l'intérêt des partis dominants.

Sous l'Empire, il avait, dans ces temps de servitude, une importance qu'il devait perdre dans nos temps de

trouvé, entre Alexandrie et Chambéry, une division de 6,000 hommes se dirigeant sur le corps du maréchal Augereau; 3,000 hommes de la division de Toscane en font partie. J'ai traversé trop rapidement le pays que je viens de parcourir pour que Votre Majesté attende de moi des détails très précis sur ces départements. Cependant, je lui rendrai compte de ce que j'ai pu observer superficiellement.

Les habitants de la Savoie montrent peu d'énergie. La portion de leur pays qui a été occupée par les Autrichiens n'ayant pas souffert de leur présence en montre moins d'empressement à se défendre. J'ai été plus contente des habitants de Grenoble et de toute la partie du Dauphiné jusqu'à Valence. J'y ai reconnu de véritables Français. Cette population ne demandait que des armes et appelait de tous ses vœux le retour de l'armée d'Italie.

Le quartier général du maréchal Augereau arrivait en même temps que moi à Valence. On parlait diversement des événements dont le résultat a été l'occupation de Lyon. Il paraît que deux généraux se sont fort mal conduits. Le corps d'armée d'Augereau, qui se compose en partie de vieilles troupes venues d'Espagne, regrette son ancien général.

L'esprit public est faible dans les départements de Nîmes et de

liberté. Mais, dans les premiers moments, on y cherchait encore, en France et à l'étranger, les inspirations du gouvernement. M. Sauvo, qui en était depuis nombre d'années le rédacteur, venait tous les soirs, vers minuit, soumettre ce travail au ministre secrétaire d'État. Il avait puisé dans son esprit d'observation, fin et délié, et dans l'exercice de ses fonctions, un tact remarquable pour juger de l'effet que devait produire sur l'opinion les publications des actes du gouvernement. Homme officiel pour tous les pouvoirs, il les servait exactement, dans leur esprit, en faisant la réserve de ses opinions. Je l'ai souvent écouté en 1814 et 1815, et toujours avec utilité pour le service du Roi. A cette époque où l'on ne savait où prendre l'expression légale de la pensée publique, il était assez commode d'en trouver près de soi un écho fidèle; il faisait mieux, il la devinait[1].

La responsabilité des nouvelles publiées dans le

Montpellier, parce que jusqu'à présent, on n'a vu que de loin les dangers de la patrie. A Nîmes, cette indifférence va jusqu'à l'opposition, et j'apprends qu'on a refusé de marcher. Dans ces départements, on ne parle que de la paix. La prise de Lyon y a produit une consternation difficile à exprimer. Je me suis mise en correspondance avec le duc de Dalmatie pour être au courant des nouvelles qui peuvent influer sur la résolution que j'aurai à prendre. La continuation de mon voyage sera réglée sur ce que j'apprendrai des opérations des corps d'armée du Midi.

Je suis avec un très profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté Impériale et Royale la plus dévouée et soumise sœur et sujette,

ÉLISA.

Montpellier, le 26 mars 1814.

Moniteur aurait été insupportable pour le ministre secrétaire d'État, s'il n'eût eu sous sa main un rédacteur aussi habile et aussi honnête homme que l'était M. Sauvo.

Je veux faire remarquer ici, à l'honneur du gouvernement du Roi que, dans les années 1814 et même 1815, au moment du déchaînement universel, et lorsque tous les journaux, organes de la haine publique, versaient l'outrage sur l'auteur de nos maux, le *Moniteur* seul n'eut jamais une expression insultante pour Bonaparte, ou quelqu'un des siens. Ce n'était pas, certes, par ménagement pour sa personne; mais le silence était, suivant moi, le seul langage qui convînt à la dignité du Roi, au nom de qui nous parlions. Ensuite ne fallait-il pas considérer celle de la France? Et convenait-il d'attacher au pilori l'homme dont elle avait reconnu la puissance et accepté le joug? J'opposai une immuable résistance à toutes les incitations les plus pressantes de montrer au monde ce qu'avait caché l'auréole de la gloire militaire; nous avions tout ce qu'il nous fallait pour arracher le voile, montrer l'homme à nu et le couvrir d'une boue sanglante. Nous pouvions évoquer les pièces secrètes des affaires étrangères, les dictées confidentielles de la secrétairerie d'État, et surtout les dégoûtantes archives de la police, ses

1. M. Sauvo, mort conseiller à la cour de cassation, disait qu'il n'y avait qu'un moyen de s'attacher les hommes compromis dans nos crises révolutionnaires, et de les mettre à leur aise; et ce moyen, qu'il proposait sérieusement, était de rechercher toutes les collections du *Moniteur* et de les brûler jusqu'à la dernière. C'était un de ces conseils que donnent ceux qui n'ont pas à les exécuter.

menées ténébreuses, les pièges qu'elle tendait, ses victimes et leur supplice. C'était partout le mépris des hommes et de tous les principes de la justice et de la morale publique; on nous en apportait les documents authentiques, les preuves irréfragables.

Un jour, entre autres, une personne, qui avait été placée trop près de Bonaparte pour l'aimer, qui avait trop de droiture pour l'estimer et trop d'esprit pour ne pas l'avoir pénétré[1], m'apporta le compte, relevé au trésor de la couronne, de ce qu'il y avait en monnaies étrangères fausses, tels que ducats d'Autriche, frédérics d'or de Prusse, à quel titre ils avaient été frappés, leur valeur nominale et leur valeur intrinsèque, fort différentes. On mettait sous mes yeux les détails de ces honteuses fabrications : des billets de la banque de Vienne, des papiers d'état de Prusse, des roubles-papier de Russie, tous faux et dont on inondait les pays dans les dernières campagnes, à mesure que nos armées les envahissaient[2]. On savait comment les papiers avaient été gravés, dans quelle maison des faubourgs. Des employés de la police étaient réunis pour donner à ces faux billets l'apparence que l'usage leur apporte. On leur fournissait des

1. M.le baron Mounier, qui en l'absence de M. de La Bouillerie, trésorier de la couronne, parti pour Blois, s'était spontanément chargé de la conservation de cette administration; et à notre arrivée, il continua à s'occuper du service de la maison du Roi. Il me soumettait ce travail.

2. Dans la retraite de Russie, un énorme porte-manteau rempli de ces roubles en papier, tels qu'ils ont cours dans ce pays, était dans les bagages de M. le duc de Bassano; il fut laissé à Wilna, faute de pouvoir l'emporter. (*Révélé par un témoin oculaire.*)

gants, et ils frottaient successivement les deux côtés de chaque billet avec la poussière que l'étrille enlève sur la peau du cheval. Cette poussière grasse leur ôtait parfaitement l'apparence du neuf[1]. — Sont-ce là les éléments dont se compose la vraie gloire?

Il y eut bien quelque mérite à résister à la tentation de rejeter sur leur auteur de semblables turpitudes, lorsqu'elles pouvaient nous servir à détruire le prestige d'un ennemi. Et encore n'aurait-on fait que retourner contre lui l'arme de diffamation dont il s'était servi, contre les plus nobles têtes, les plus intactes renommées. On n'avait pas oublié ses lâches injures contre la reine de Prusse. Elles furent au nombre des préparatifs de la campagne de 1806, qui devait la détrôner. Homme, attaquer indignement une femme par de dégradantes suppositions; souverain, insulter une reine, c'est bien de celui qui ne connut de la grandeur que la force brutale, mais dont on ne peut citer un seul sentiment, un seul mouvement généreux.

Mais des représailles contre l'ennemi qui tombait de si haut étaient indignes de nous; le caractère du prince et l'élévation de ses sentiments se refusaient à de semblables manœuvres. J'eus l'occasion de m'en expliquer. Malgré le soin que le ministre de la police

1. Ces détails me furent confirmés en 1815, pendant les Cent-Jours. Transféré de Vincennes à la prison militaire de l'Abbaye, on m'avait donné pour surveillant, jour et nuit, un agent de police nommé Pingrenon. Il me racontait, dans l'intimité forcée où nous nous trouvions, le bon temps où il gagnait 6 francs par jour à salir des billets de banque.

Savary avait pris de brûler ses papiers, au moment de son départ pour Blois, cette exécution n'avait porté que sur les documents des affaires courantes, et ces archives étaient encore hideuses. Les personnes les plus initiées à ces mystères étaient venues m'offrir de les mettre à ma disposition, et même de m'en faire une analyse complète avec toutes les pièces à l'appui. Je devais y trouver, disaient-elles, des documents qui déshonoreraient à jamais le régime impérial. Elles assuraient que ce travail serait fort curieux. Je leur répondis que les chiffonniers trouvaient fort curieux de remuer la fange du ruisseau, mais que je n'admettais pas ce genre de curiosité. Elles se rejetaient alors sur l'utilité qu'il y aurait pour le Roi de connaître au moins l'action et les agents employés par la police impériale autour de sa personne; qu'il y trouverait bien quelques révélations inattendues.

— A ce sujet, leur dis-je, je ne demanderais au Roi d'autre autorisation que celle de faire brûler jusqu'au dernier lambeau de ces odieuses informations. Je dirai plus : si j'étais le maître, et surtout le roi de France, arrivant au milieu de mon peuple comme un envoyé du ciel, je serais tenté de briser pour toujours ce mauvais instrument que vous appelez la police politique. Je la déshonorerais, je la rendrais impossible, en la dévoilant aux yeux de tous. Je publierais ses manœuvres, les noms de ceux qui y ont pris part, dans quelque rang de la société qu'ils se trouvent, et le prix de leur honteux trafic. Je fermerais les portes du ministère de la police. Je n'aurais qu'une direction générale, qui s'étendait sur tout le

royaume et j'en ferais une institution toute morale, dont la police de sûreté ne serait qu'une branche inférieure.

Mes interlocuteurs me firent peu d'objections, non qu'ils n'en eussent de puissantes à m'opposer; mais alors personne ne contredisait le pouvoir. Je ne doute pas qu'en sortant, ils n'aient haussé les épaules de pitié pour ce novice qui prétendait résoudre le difficile problème de l'accord de la morale avec la politique. Aurais-je pensé de même cinq ans après? Je l'espère, je le crois, mais je n'en suis pas sûr. L'injustice et la violence des oppositions corrompent le pouvoir [1].

La plupart de ceux qui entouraient Monsieur à son arrivée ne pensaient pas de même sur l'utilité de la police. Presque tous, même ceux qui étaient capables de s'élever à de plus hautes considérations, tombaient dans le piège des informations minutieuses. Veiller à la sûreté du prince était toute l'occupation de leur dévouement; aussi les voyais-je tous les soirs entrer dans le cabinet de Monsieur, les mains garnies de petits morceaux de papier, placés à tous les intervalles de leurs doigts, comme dans les plis d'un portefeuille. C'était leur rapport de la journée : « Dans le café Lamblin, au Palais-Royal, trois per-

1. En 1815, lorsque le roi Louis XVIII était aussi pressé de se débarrasser de Fouché qu'il l'avait été de l'accepter pour ministre, ce prince me parlait d'occuper le ministère de la police. Je lui répondis que si mon dévouement me rendait capable de le servir ailleurs, je n'avais certainement aucune des qualités et aucun des défauts, j'aurais pu même dire des vices qu'exigeait cette administration. — Plus tard, il choisit M. Decazes.

sonnes, dont on donnait le signalement, s'étaient entretenues des événements, et avaient dit que si l'Empereur se retirait sur la Loire, il réunirait encore du monde..., etc.; dans tel cabaret du faubourg Saint-Antoine, deux ouvriers ont dit, ... etc.; on a vu dans les rues de Paris trois grenadiers de la garde impériale déguisés en bourgeois, etc., etc. » A la troisième représentation de cette scène ridicule, que Monsieur écoutait avec indifférence pour ne pas désobliger le zèle, je ne tins pas à dire vertement mon opinion.

— Que prétendez-vous, avec ces misérables renseignements sans portée? leur dis-je; ils ne défrayeraient pas tous ensemble la journée d'un agent de police à trois francs par jour. Est-ce la police de Paris que vous voulez faire? Mais pensez qu'on n'en vient à bout qu'avec une grande machine, une administration complète qu'on appelle la préfecture de police, qu'elle a une organisation puissante, des fonds considérables qui lui permettent les dépenses nécessaires. Croyez-vous que cette police n'est pas autant que vous dans les intérêts de notre restauration? Je ne l'admets pas; mais lors même que je partagerais vos inquiétudes, qu'en résulterait-il? Que Monseigneur devrait éloigner le magistrat qui la dirige, et le remplacer; et qui nommerait-il? Un d'entre-vous, messieurs, apparemment. Eh bien, je vous avoue que je plaindrais sincèrement celui sur qui tomberait un tel fardeau; et lors même que M. Pasquier n'aurait pas donné toutes les garanties qui doivent entièrement rassurer Monseigneur, et, par conséquent, tout le monde, je serais encore d'avis que aucun de vous ne pourrait le remplacer.

Je fis alors le tableau de ce que comportait cette administration compliquée, des ressources qu'elle avait pour accomplir sa destination, et je finis par leur faire honte de cet enfantillage de rapports totalement insignifiants.

— Si, contre toute raison, vous persistez à suspecter les intentions du préfet de police, cherchez dans son administration un ou deux employés qui vous rendent compte chaque jour de ce qui pourrait se passer contre nos intérêts. Vous ne risquez qu'une chose, c'est qu'ils prennent votre argent, et aillent en demander autant à M. Pasquier qui fera lui-même les rapports qui vous seront transmis.

Monsieur avait écouté ma boutade avec le sourire de la complaisance. Il se montra de mon avis et les petits papiers disparurent.

Mais il y avait un foyer de ce genre d'intrigues plus difficile à éteindre. J'ai dit que MM. de La Maisonfort et de Montciel étaient entrés dans le bureau particulier que j'avais formé à notre arrivée. Au moment où Monsieur prit les rênes de l'État, et où je fus auprès de lui dans une position officielle, il ne resta plus rien à faire à ce bureau, et ceux qui le dirigeaient tombèrent dans le piège de la contre-police. Ils obtinrent quelque argent de la facilité du prince, et furent joués par des agents chassés de la police, entre autres, les frères Veyra, et, je crois aussi, un nommé Morin; ce dernier avait reçu, aux premiers jours de l'entrée des alliés, du général Sacken, gouverneur de Paris, la commission de surveiller et censurer les journaux de la capitale. Ces industriels abusaient de la simplicité de nos amis. Ils en tiraient

de l'argent sous prétexte d'organiser leur police. Et pour en extorquer davantage, ils ne manquaient pas d'inspirer des inquiétudes et d'éveiller les craintes les plus folles. Lorsqu'ils eurent épuisé le moyen des rapports ordinaires, qui n'étaient jamais justifiés par les événements, ils firent mieux : ils annoncèrent que la police, insouciante, peut-être coupable, ne faisait rien pour arrêter le mal qui allait chaque jour croissant; que les ouvriers des faubourgs, sans pain et sans travail, étaient prêts à se soulever; et, comme on paraissait en douter, et que, dans le doute, on ne desserrait pas assez les cordons de la bourse, ces braves gens annoncèrent que le lendemain les ouvriers se porteraient en masse aux Tuileries pour demander du pain et du travail. En effet, on vit le lendemain quelques centaines d'ouvriers qui comptaient pour les deux ou trois mille qu'on avait annoncés, et criaient tout bas. On ferma les grilles du Carrousel, et ils se dispersèrent bientôt tranquillement. Mais les inventeurs reçurent plus d'argent qu'ils n'en avaient dépensé, et la confiance naïve de nos amis leur en promettait bien davantage. De plus, on accusait la police de Paris d'incapacité, ou même de trahison.

Sous de tels prétextes, on obtenait de larges contributions, et les agents se multipliaient autour de nos dupes. Si elles venaient à se refroidir, on imaginait quelque coup à grand effet.

C'est ainsi qu'un soir, vers minuit, enfermé dans mon cabinet, je vis entrer M. de La Maisonfort qui avait forcé la consigne, et que les huissiers refusaient de laisser passer. Il était pâle, défait, la voix émue. Il

jeta son chapeau sur ma table, et se jeta lui-même dans un fauteuil.

— Traiterez-vous encore de sornettes les complots qui nous environnent? Je viens d'être assassiné!

— Comment assassiné? m'écriai-je en cherchant à quelle place avait frappé le poignard, et le sang qui allait me l'indiquer. Il était prêt à s'évanouir, et moi à sonner pour appeler du secours, lorsque, revenant à lui, il retrouva la parole.

— Vous le voyez, nos jours sont menacés, nous y passerons tous. Les miens, peu importe! mais les jours de notre prince!... ah! sauvons notre prince!...

— Mais enfin, lui dis-je, quoi? comment?

— J'étais prévenu depuis plusieurs jours, reprit-il, que les scélérats en voulaient surtout à moi; ils savent comment je déjoue leurs complots, et que sans moi... Dieu sait!... Eh bien, je sortais des Français; je pensais que sous cette vieille redingote et ce mauvais chapeau, je ne serais pas reconnu; mais bah! ils veillent trop bien! Dans un endroit mal éclairé de la rue Traversière, je suis accosté par deux hommes, grands... grands... que dirai-je?... c'étaient des géants; l'un se jette sur moi, me prend au corps et me renverse, sans que je pusse opposer la moindre résistance; aussitôt, l'autre sort de dessous son manteau une longue épée, dont il me frappe d'estoc et de taille, donnant par ci, donnant par là. C'est un miracle que pas un de ses coups n'ait porté, et que, sauf quelques contusions, j'aie échappé à cet épouvantable guet-apens.

Ce n'était pas le moment de plaisanter le pauvre

marquis; j'étais cependant bien tenté de rire de sa crédulité.

Monsieur laissait aller ces irréguliers par bonté, et pour ne pas désobliger des personnes dévouées qui n'avaient pas trouvé d'autre emploi de leur zèle. Le petit bureau était resté où je l'avais établi, à l'entresol du pavillon de Flore, tout près des appartements que le prince occupait. Je les avais entièrement perdus de vue, quoique j'eusse lieu de croire que leurs dispositions ne fussent pas bienveillantes. Ils ne me trouvaient pas assez peureux. M. de Talleyrand se tenait mieux informé que moi, et il se moquait du petit bureau qu'il appelait : « la Constitution de l'entresol. » Quels que fussent le dévouement et le mérite personnel de messieurs de Montciel et de La Maisonfort, ils s'étaient placés dans cette position difficile où leur action ne pouvait être qu'une intrigue. Faute d'avoir cherché ou attendu les places qui ne leur auraient pas manqué, ils prolongèrent outre mesure, et même encore assez longtemps après l'arrivée du Roi, cette action irrégulière qui embarrassa Monsieur au lieu de le servir. Après avoir été dupes de fausses conspirations, ils le furent de propositions d'affaires financières dont on leur demandait d'être les intermédiaires. La révélation en parvint à M. de Blacas et au Roi avant que ces messieurs leur en eussent donné connaissance. L'indignation fut grande. Le petit bureau fut dissous. M. de Montciel, qui n'avait pas espéré moins que le ministère de l'intérieur, se retira chez lui et ne reparut plus à la cour ; il conserva seulement avec Monsieur une correspondance où il traitait les ques-

tions générales de politique. Le marquis de La Maisonfort n'avait pas le choix de prendre un parti aussi fier; il courtisa la faveur, en obtint tout ce qu'il pouvait espérer, et même l'oubli des mauvaises impressions que le Roi avait reçues dans cette circonstance. Il ne resta de cette intrigue qu'un de ces griefs que le Roi cherchait contre son frère, pour lui faire expier l'éclat de son administration comme lieutenant général du royaume.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS DES ALLIÉS. — CAPITULATION DE FONTAINEBLEAU. — SIGNATURE DE L'ARMISTICE. — LES SOUVERAINS A PARIS.

I

L'empereur Alexandre ne savait pas toujours se mettre au-dessus de ses préjugés. Il en avait contre les royalistes, comme parti politique, et ceux qu'il nourrissait contre nos princes étaient empreints d'une sorte de jalousie qu'il ne s'avouait pas à lui-même. Il lui en coûtait un peu de relever de ses mains, comme il se plaisait à le croire, ces aînés de la royauté. Il aurait préféré tout autre résultat qui aurait mieux paru son ouvrage. Il avait cette faiblesse qu'on a rencontrée dans tant d'autres, de croire qu'il y a plus d'esprit à ne pas embrasser les opinions qu'on devrait avoir, et plus de générosité à ne pas avoir celles de ses intérêts. Ces impressions, et l'encens que les hommes de la Révolution lui prodiguaient faisaient dévier son sens, et le portaient à soutenir les tendances antimonarchiques dans le Sénat et au dehors.

Tous les révolutionnaires, tels que Garat, l'abbé Grégoire et autres, qui s'étaient assouplis aux honneurs et aux dotations du Sénat, étaient aux pieds de l'empereur Alexandre. Ils attendaient de lui le maintien de leur fortune et de leurs dignités; ils le comparaient aux Trajan, aux Antonin, pour l'élever au-dessus de ces modèles. Ils lui décernaient dans leurs discours les titres de « héros citoyen, » et de « fondateur de la liberté. » Jamais aucun de nous ne s'abaissa à un tel langage. Mais le pouvoir légal dont le lieutenant général du royaume était revêtu, et l'arrivée de l'empereur d'Autriche avec M. de Metternich réduisirent le czar au rôle de conseiller et de critique. Il ne nous épargnait ni l'un ni l'autre; nous aurions pu les éviter par quelques révérences à sa vanité politique, en ayant l'air de le consulter. Il en fut question, mais son intervention aussi aurait été une difficulté; d'ailleurs Monsieur ne pensa pas que ce fût de sa dignité; c'était aussi mon opinion. L'empereur continua donc à s'agiter dans un sens contraire à celui que nous suivions.

Il avait nommé commissaire auprès du gouvernement provisoire son aide de camp général, le comte Pozzo di Borgo, et celui-ci en continuait les fonctions auprès de nous. La présence de son maître et du comte de Nesselrode lui laissait peu à faire. On le chargeait des insinuations, quelquefois auprès du prince, plus souvent auprès de moi. Il y employait toute sa finesse italienne; et quelque résistance que je lui eusse montrée il ne partait jamais sans avoir l'air d'être entièrement de mon avis. L'empereur l'envoya en Angleterre, pour complimenter le Roi

et pour le préparer à toutes les concessions qu'on aurait voulu obtenir de lui, et surtout, l'acceptation de la constitution du Sénat, que le czar soutenait encore quand elle n'existait plus. On doit cependant à l'empereur Alexandre cette justice que l'éloignement qu'il avait pour nos princes et leurs partisans n'altéra jamais ses sentiments généreux pour la France. Il ne tint pas à lui que les conditions de la paix ne fussent plus favorables, soit par un sentiment de justice, soit pour augmenter la puissance d'un État dont il aimait à prévoir l'alliance.

L'empereur François et le prince de Metternich comprenaient mieux notre résistance aux entraînements qui auraient compromis notre avenir. La position respective où nous nous trouvions ne me permettait pas des rapports aussi fréquents que je les aurais désirés avec l'homme éminent qui avait eu une si grande part à mes premiers succès politiques. Je retrouvais son esprit judicieux, résolvant toutes les questions en les simplifiant. Il était bienveillant pour nous, dans les conditions qu'il avait prévues et qu'il m'avait développées dans nos entretiens à Troyes. Il était même facile de voir qu'il aurait concédé quelque chose à l'élargissement de nos frontières vers le Rhin, s'il n'eût été arrêté par les dispositions contraires du ministre britannique, dont il ne voulait pas se séparer. Quelques-uns s'inquiétaient pour nous des sentiments paternels de l'empereur François. Suivant eux, il devait remettre en question la régence de sa fille et la succession de son petit-fils. C'était la dernière espérance de ceux que leurs services avaient attachés à Bonaparte. Le prince de Metternich ne se

donnait même pas la peine de me rassurer à cet égard.

Mais nous remarquions à cette occasion ce que les temps d'une plus sérieuse opposition n'ont cessé de nous montrer : cette logique des partis, imperturbable dans ses contradictions. L'intervention des étrangers dans les affaires d'un pays est un crime de lèse-nation pour le parti dont elle blesse les intérêts ; si elle les favorise, au contraire, c'est une généreuse coopération pour accomplir le bien qui ne se ferait pas sans elle. Confondre les intérêts de la famille du souverain avec ceux de l'État, est un abus incontestable de l'autorité légitime. Il en est ainsi pour ceux auxquels une telle application est nuisible ; mais, si elle doit les servir, ils l'invoquent au nom des sentiments imprescriptibles de la nature. Ils disent alors : parce qu'on est roi, cesse-t-on d'être père? parce qu'on est archiduchesse d'Autriche, cesse-t-on d'être la femme de son mari, la mère de ses enfants ? Bientôt après son arrivée, l'empereur François se rendit à Rambouillet, où se trouvait sa fille, l'archiduchesse Marie-Louise. Elle y était arrivée de Blois, avec son fils, honteusement abandonnée par les courtisans de sa fortune [1]. L'empereur n'eut pas de peine à lui faire comprendre que c'était à Vienne qu'elle et son fils trouveraient un asile convenable. Elle partit bientôt pour s'y rendre.

Dans ces premiers moments, on ne s'étonna point de cette séparation, et Bonaparte lui-même sentit tous

1. M. le comte de Saint-Aulaire, resté un des derniers fidèles à l'impératrice, avait eu la mission d'établir les rapports intimes de cette princesse avec l'empereur son père.

les avantages qu'offrait à sa femme et à son fils cette grande protection, au moment où il ne pouvait rien pour eux. En 1815, il les réclama pour s'en faire un appui. Les lui rendre eût été une sorte de reconnaissance de son pouvoir. Madame l'archiduchesse dut penser, d'ailleurs, que les intérêts de son fils seraient gravement compromis, si elle allait partager un bannissement dont on ne pouvait déterminer la durée. Cependant, on a reproché à cette princesse de n'avoir pas tout sacrifié à la magnificence de son dévouement. On ne saurait cependant confondre les filles des rois avec les femmes des particuliers. Celles qui sont nées près du trône ne puisent pas dans leur éducation les sentiments ordinaires de la famille. Elles apprennent dès leur enfance qu'elles sont condamnées à s'en séparer de bonne heure pour être livrées à des princes qu'elles ne choisissent jamais. La sœur de Marie-Louise, l'archiduchesse Léopoldine, est allée mourir impératrice du Brésil, à six mille lieues de sa famille. Marie-Louise elle-même avait été une victime offerte en holocauste pour le salut de sa maison dont son mariage pouvait retarder la perte? Il serait injuste, dans de telles conditions, d'imposer aux princesses les devoirs de celles qui ont choisi leurs destinées, et de les exiger jusqu'à l'héroïsme.

Les rapports des souverains alliés avec notre prince étaient ceux de la plus parfaite courtoisie. Monsieur ne s'était pas chargé de leur faire les honneurs de la réception; rien n'était préparé pour de tels festoiements : le temps ne le permettait pas. Deux jours après notre arrivée, l'empereur Alexandre, qui venait

de s'établir à l'Élysée-Bourbon demanda à Monsieur de dîner chez lui, et il me comprit seul, nominativement, dans son invitation. Le prince me conduisit dans sa voiture où se trouvait le duc de Maillé, son premier gentilhomme de la Chambre. Nous trouvâmes sept ou huit personnes toutes françaises mais qui étaient assez inconnues, si ce n'est le frère du général Moreau, et M. le duc de Vicence. L'intention de l'empereur était apparemment de nous marquer l'intérêt qu'il portait à ce dernier. Il pensa que l'inviter au premier repas qu'il donnait au frère du Roi, était un témoignage qui devait suffire pour justifier M. de Caulaincourt des odieuses inculpations qui pesaient sur lui, à l'occasion de l'enlèvement du duc d'Enghien. Monsieur, tout comme nous, ne savait autre chose que les bruits vagues qui avaient si malheureusement associé le nom de ce personnage au fatal attentat. Le czar, soit par légèreté, soit par une hauteur mal entendue, ne chercha en aucune manière à expliquer à notre prince les motifs d'une entrevue forcée et inattendue ; et ainsi, il alla droit à l'encontre de ce qu'il voulait obtenir. Il choqua Monsieur et desservit M. de Caulaincourt qu'il semblait avoir voulu nous imposer. En sortant de l'Élysée, nous remarquâmes avec un peu d'aigreur cette désobligeance de notre hôte. Les autres repas auxquels j'assistai chez les ministres étrangers étaient plus gracieux. J'y retrouvai tous les personnages auxquels une sorte camaraderie de guerre m'avait associé. Ils rappelaient avec plaisir ces moments auxquels le succès des événements avait donné une grande importance. L'un d'eux buvait au souvenir de Troyes ; le prince de Hardenberg à ceux de Bar-sur-

Seine. J'aurais mis un bien plus grand prix à cette bienveillance personnelle s'il m'eût été donné de la faire tourner à l'avantage de nos négociations avec les cours alliées. On verra qu'il en fut autrement. Au reste, j'étais, trop occupé des affaires pour me mêler à la vie de ce monde de rois. Je n'y pris part que dans quelques bals et quelques dîners d'apparat : on disait de ces singulières réunions qu'on y coudoyait les rois, qu'on y foulait les princes, et qu'on y crachait sur les ministres.

Mes fonctions ne me donnaient pas de rapports avec les ministres de la coalition ; je n'avais pas le temps de chercher des relations qui étaient hors des affaires dont j'étais chargé; souvent j'ignorais des faits d'importance qui se passaient à côté de nous. C'est ainsi que les dispositions du départ de Bonaparte furent réglées sans notre concours ; elles étaient la conséquence du traité du 11 avril dans lequel la France n'était point intervenue, et cela nous convenait mieux. Ces rigueurs, exercées par les étrangers au nom de la victoire étaient une justice; de notre part, elles auraient paru une vengeance. La capitulation accordée à Bonaparte, à la suite de son abdication, avait été signée la veille de l'arrivée de Monsieur, comte d'Artois, le 11 avril. On l'a mal à propos décorée du nom de traité de Fontainebleau, tandis que ce n'était qu'une capitulation accordée au vaincu, et qu'elle fut signée à Paris par les ministres dirigeant les cabinets des cours de Russie, de Prusse et d'Autriche. L'abdication de Bonaparte était formelle en ces termes : « Sa Ma-« jesté l'empereur Napoléon renonce pour lui et ses « successeurs, descendants, ainsi que pour chacun des

« membres de sa famille à tout droit de souverai-
« neté et de domination, tant sur l'empire français
« et les royaumes d'Italie, que sur tout autre pays. »
Lord Castlereagh ne voulut y prendre aucune part. Les autres ministres concédaient à Bonaparte la souveraineté de l'île d'Elbe avec deux millions de revenu, dont un million était reversible à l'archiduchesse Marie-Louise, sa femme. Elle recevait en outre la souveraineté des duchés de Parme et de Plaisance, dont l'hérédité était assurée à son fils qui devait porter immédiatement le titre de prince de Parme.

La stipulation des deux millions accordés à l'empereur ne déterminait point de quelle manière et par qui ils devaient être payés. Ensuite, par un article séparé, les divers membres de la famille de Bonaparte devaient recevoir en toute propriété des revenus dont la répartition était faite à chacun : ils s'élevaient à la somme de deux millions et demi. Ces revenus, d'après les termes de la capitulation, devaient être établis sur des *domaines réservés dans les pays auxquels Napoléon renonce*, et supplémentairement, *des rentes sur le grand livre de la France*. On avait probablement la pensée en ce moment de former le capital destiné à cet emploi au moyen des domaines qui composaient les dotations françaises dans les pays que nous allions rétrocéder à leurs anciens souverains.

Il est évident que les ministres étrangers ne pouvaient point, et n'avaient pas voulu imposer à la France et au Roi un traité auquel il ne participait d'aucune manière ; tout au plus pensaient-ils qu'il pourrait y concourir par des arrangements ultérieurs. Dans le fait, les cours alliées ne réclamèrent pas de la France

l'exécution de ces clauses pécuniaires dans les traités subséquents; et cependant ils en avaient l'occasion, soit dans la convention de l'armistice, soit dans le traité de Paris du 31 mai, soit dans les conférences de Vienne; il n'en fut jamais question. L'empereur d'Autriche lui-même y attachait si peu d'importance qu'il conféra immédiatement un titre allemand à son petit-fils : celui de duc de Reichstadt, au lieu de celui de prince de Parme.

La réponse du gouvernement provisoire à la communication de ce traité et plus tard la lettre du prince de Bénévent au même sujet, ne donnèrent lieu, de la part des alliés, à aucun engagement qui dût lier la France. C'est donc bien à tort qu'on a voulu accuser le gouvernement du Roi de ne pas avoir acquitté les rentes allouées à Bonaparte et à sa famille. Malgré cela, il est bien probable que si Bonaparte ne s'était pas tenu dans une position de réserve qui ressemblait à une sorte d'hostilité, et s'il eût réclamé directement ou par les puissances signataires de la capitulation les sommes stipulées, on se serait entendu sur le mode de payement, et on n'aurait pas manqué de les accorder. Il est donc évident que ses récriminations à ce sujet n'étaient qu'un prétexte et une mauvaise excuse de son odieuse entreprise.

Quant à leurs propriétés particulières, Bonaparte et sa famille conservèrent la disposition de toutes celles qu'ils possédaient *à titre onéreux*, telles que la Malmaison, Saint-Leu, Morfontaine, le château de Navarre, etc., etc., et aussi l'hôtel de la princesse Borghèse, rue du Faubourg-Saint-Honoré, qu'elle vendit en 1814, et qui devint l'hôtel de l'ambassade

d'Angleterre. Après la révolution de Juillet, la princesse Caroline, femme de Murat, revendiqua le château de Neuilly, sans y avoir droit. Le prince Murat avait reçu de Napoléon, à titre gratuit, l'Élysée Bourbon; il le lui retira ainsi que le domaine de Neuilly, lorsqu'il lui donna le royaume de Naples. Murat ne pouvait pas se plaindre de l'échange.

Le représentant britannique s'était refusé à prendre part à ce traité, d'abord parce que son gouvernement n'avait jamais reconnu les titres impériaux de Bonaparte, et qu'en vérité ce n'était pas le moment de le faire; ensuite parce que le roi d'Angleterre n'avait pas à intervenir au sujet des arrangements territoriaux, tels que la reconnaissance de la souveraineté de l'île d'Elbe et des duchés de Parme et de Plaisance. Ce fut l'objet d'une simple note présentée par lord Castlereagh, au nom du prince régent d'Angleterre. Il y avait préalablement fait expliquer que les titres de Majesté, accordés par ce traité à Bonaparte, ainsi que celui de prince à tous les autres membres de sa famille, seraient limités à la vie des individus, d'après ce qui s'est observé lorsque l'électeur de Saxe perdit le royaume de Pologne.

Dans les derniers temps de son séjour à Fontainebleau, Bonaparte s'était enveloppé de résignation ; plusieurs fois il avait recommandé à des généraux ou autres qui venaient prendre congé de lui la soumission et la fidélité dues au pouvoir légitime que la France avait rappelé. Était-ce un rôle qu'il jouait lorsqu'il ne lui en restait plus d'autre, ou bien cachait-il des pensées d'avenir sous ce voile d'indifférence? Après la scène du poison, il imagina la scène des

adieux. Il embrassa les braves restés autour de lui en la personne de leur commandant, le général Petit, et en baisant les aigles attachées à leurs drapeaux. L'artifice de ses parades ne touchait que le vulgaire.

Dans sa mauvaise fortune, Bonaparte eut cependant le singulier bonheur que la population en général ne rejetait pas sur lui les désolations de la guerre qu'il avait seul appelées sur la France. Les pays les plus plus foulés ne furent pas ceux où il fut le plus mal accueilli dans son voyage d'exil. D'ailleurs, les soldats mêlés à ces populations contribuèrent pour beaucoup à cette faveur de l'opinion populaire. Mais les violentes passions des peuples du Midi, allumées au ressentiment des maux soufferts, éclatèrent spontanément à son approche. Son déguisement et les précautions des commissaires étrangers le préservèrent seuls de ces odieuses vengeances. L'impression qu'il en reçut fut profonde, et il apprit à mesurer ce que valent au fond les mobiles instincts des peuples.

Il quitta Fontainebleau le 20 avril. Ce jour même, le roi de France faisait son entrée à Londres, aux acclamations d'une population passionnée, et la Grande-Bretagne tout entière se couvrait des cocardes blanches de la France; le même jour encore, M. le duc de Berry arrivait à Paris.

II

A l'époque où M. le comte d'Artois avait quitté l'Angleterre, et où M. le duc d'Angoulême s'était

rendu dans le Midi, M. le duc de Berry était venu à Jersey, pour renouer des intelligences en Normandie, en Bretagne et en Vendée. Ce ne fut pas sans succès. La foi royaliste était restée entière dans ces braves populations; les souvenirs de la patrie étaient leur religion, et elles s'y étaient attachées par le martyre. Leurs sentiments s'étaient accrus de toute leur haine contre le gouvernement impérial. L'organisation insurrectionnelle de ces contrées n'avait jamais été brisée. Les chefs dont la gloire avait consacré les noms étaient reconnus par le peuple, chacun dans le district où leur influence était établie, et les commandants des paroisses entretenaient leurs rapports avec les masses. Elles étaient prêtes à répondre à leur appel, et il y avait encore d'anciens dépôts d'armes et de munitions, plus ou moins détériorées par le temps. D'après les rapports les plus sévèrement contrôlés, il est certain que si la guerre d'invasion avait duré un mois ou six semaines de plus, nos provinces de l'Ouest se seraient levées comme aux temps de leur gloire. Ce sont elles qui seraient venues au devant des armées alliées avec une branche d'olivier au canon de leurs fusils, les remercier de leur utile concours, arrêter les combats et accomplir, au nom du Roi, la pacification des peuples. Quel est le Français, fût-il un vieux grenadier de la garde impériale, qui n'eût applaudi de tout son cœur à un si beau spectacle? Les braves se seraient donné la main, et leur union aurait été scellée à jamais. Il n'a manqué à l'accomplissement de ce rêve, le plus beau qu'aient pu faire les royalistes de France, que la prolongation des hostilités, ou plutôt, des circonstances qui nous

eussent permis de préparer d'avance cette levée de boucliers.

M. le duc de Berry n'était pas au-dessous d'une pareille entreprise. Il pouvait la concevoir et l'exécuter: il avait l'âme haute, le cœur généreux, la volonté forte. Son génie était prompt et judicieux, son caractère ardent, sa bravoure brillante. La nature l'avait doué d'un esprit qui aurait été plus remarqué, s'il se fût appliqué plus souvent à de grandes choses. Il s'enthousiasmait de tout ce qui était beau, dans le sentiment comme dans les œuvres de l'art. Je tiens pour assuré que, lorsque le crime et la fatalité ont terminé ses jours, il a moins regretté la vie que la gloire qu'il ambitionnait avec passion. Pendant le séjour de M. le duc de Berry à Lille, où il présidait le collège électoral en 1815, il me transmettait dans une de ses lettres celle qu'il adressait à M. le duc d'Angoulême, alors à Bordeaux, et il finissait ainsi : *Je vous prie d'envoyer cette lettre au héros du Midi*; et il signait : *le futur héros du Nord.* Enfin, sa libéralité n'avait d'autre mesure que l'ordre qu'il maintenait dans ses dépenses. Une seule tache faisait pâlir cet ensemble de belles qualités: l'ardeur du sang qui bouillait dans ses veines le rendait sujet à des emportements que la raison ne modérait pas toujours. C'était la colère de Jupiter ou celle des rois, telles que les poètes anciens nous les représentent. Les retours de sa bonté, quelle qu'en fût la promptitude, sa franchise et sa cordialité ne suffisaient pas toujours à cicatriser les blessures que sa violence avait faites.

Au moment où il croyait avoir à se mesurer avec la

fortune, M. le duc de Berry s'était entouré par un soin particulier des personnes les plus dignes de le seconder. Le comte de La Ferronnays qui, élevé aux affaires par un mérite incontesté, y a laissé le souvenir de sa droiture, de son esprit, de sa noblesse et de la franchise de son caractère; les comtes de Bouillé, de Ménars, et d'autres encore, remarquables à différents titres. La rapidité des événements offrit à M. le duc de Berry des portes plus faciles mais moins glorieuses qu'il ne les avait désirées. La Normandie l'appelait de tous côtés. Son débarquement était attendu à la Délivrande près de Caen. Mais le bâtiment qui le portait, signalé en vue de Cherbourg, y fut salué si vivement et à tant de reprises par l'artillerie des forts et de la flotte que le prince, quittant la frégate et sa suite, se confia aux canotiers français venus en foule pour le saluer de leurs acclamations. Sa réception improvisée en fut plus animée et plus touchante. Il continua sa marche triomphale à travers la Normandie et fut solennellement reçu à la barrière de Paris par le corps de ville, harangué par le préfet et escorté par les maréchaux de France et les généraux de l'armée qui l'amenèrent aux Tuileries.

Dès le lendemain de l'arrivée du prince, le lieutenant général du royaume donna à son fils l'entrée du conseil. Malgré la grande réserve qu'il s'imposait, il fut aisé de juger de son aptitude aux affaires et de l'intelligence qu'il y portait. Il avait la volonté et la faculté d'apprendre, et c'est là, si l'on veut bien l'observer, ce qui établit la distinction des diverses capacités. Il cherchait à connaître les hommes, à pénétrer les choses; il s'informait et prenait ensuite

promptement son parti, trop promptement peut-être. Dans ces premiers temps, il m'appela auprès de lui; et, dans la suite, en toute occasion, les témoignages de son affection ne m'ont jamais manqué, jusqu'à son dernier jour, jour funeste pour son pays et pour sa maison.

III

Tandis que nos liens politiques se resserraient avec les souverains alliés, et que nous vivions avec leurs ministres dans la réciprocité des meilleurs procédés, les armées de la coalition inondaient encore nos provinces, et disséminées comme elles l'étaient, sans services réguliers, elles les dévastaient. Notre premier devoir et aussi notre premier désir, étaient d'arrêter les désordres de la guerre par la proclamation d'une pacification quelconque; et aussi rétablissant dans leur force et dans leur action nos administrations départementales, seules capables d'atteindre le mal et de porter les secours à nos malheureuses populations: c'était pour Monsieur une affaire de cœur et de conscience, et personne n'avait plus que lui de l'un et de l'autre.

Dès la première réunion de son conseil, le 17 avril, le lieutenant général du royaume plaça ce grand intérêt au premier rang de ceux qui devaient nous occuper, et M. de Laforest, appelé par M. de Talleyrand, comme un homme à lui, à la direction du ministère des relations extérieures, reçut l'ordre de dresser les

pouvoirs du ministre qui serait chargé de conclure cet acte de pacification. Le choix de la personne à qui ils seraient confiés se trouvait fait d'avance, et personne autre que le prince de Bénévent ne pouvait y prétendre. La lecture de ses pouvoirs [1] eut lieu au conseil du lendemain 18, et je les expédiai le 19, sous le sceau de la secrétairerie d'État.

1. Ces pouvoirs étaient en ces termes :

Nous, CHARLES PHILIPPE de France, fils de France, etc.,

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut:

N'ayant rien de plus à cœur que de mettre un terme aux hostilités et de conclure à cet effet un acte qui détermine toutes les dispositions propres à conduire à un but désirable, Nous avons résolu de nommer un ministre plénipotentiaire qui, de concert avec le ministre ou les ministres plénipotentiaires des hautes puissances alliées, puisse arrêter, conclure et signer tels traités, articles, conventions ou autres actes qu'il jugera convenables. En conséquence, nous confiant entièrement dans la capacité, la prudence et la fidélité de M. Charles-Maurice de Talleyrand, prince de Bénévent, Nous lui donnons plein et absolu pouvoir, commission et mandement spécial pour traiter, convenir, arrêter et signer, en qualité de ministre plénipotentiaire, avec le ministre ou les ministres plénipotentiaires des hautes puissances alliées, également munis de pleins pouvoirs, tels traités, articles, conventions ou autres actes qu'il avisera bon être; promettant d'accomplir et d'exécuter fidèlement tout ce qu'il aura promis et signé en notre nom, en vertu des présents pouvoirs, comme aussi d'en faire expédier les lettres de ratification, en bonne et due forme, et de les faire délivrer pour être échangées dans le terme dont il sera convenu.

En foi de quoi Nous avons signé les présents pleins pouvoirs auxquels Nous avons fait apposer le sceau de nos armes.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le dix-neuf avril mil huit cent quatorze.

Signé : CHARLES PHILIPPE.

(Et plus bas:)

Le baron DE VITROLLES.

M. de Talleyrand prit sur lui toute la responsabilité de la négociation. Il n'en fut jamais question au conseil, et ce fut à peine si le ministre plénipotentiaire en entretint quelquefois Monsieur. L'acte fut dressé sous la forme d'*armistice*. C'était le mieux pour éviter les discussions, et éloigner l'idée de tout engagement ultérieur, qui pourrait compromettre l'avenir des négociations. Tout restait en suspens, même l'extension de territoire que nous pouvions encore espérer, car les frontières de 1792 n'étaient admises que comme limites de l'occupation. Enfin le but de faire cesser les vexations, de rétablir l'autorité et protéger les populations désolées était atteint, sans avoir souscrit à aucun sacrifice.

Cet accord fut signé le 23 avril ; je n'en eus connaissance que le 24, au matin. J'en donnai lecture au conseil qui l'admit sans aucune discussion ; et, séance tenante, il fut ratifié par le lieutenant général du royaume. M. de Talleyrand m'en présenta lui-même les minutes, pour les contresigner, au bas du nom de monseigneur, en me disant que « c'était mon droit. » La malice de cette déférence ne m'échappait pas ; il ne me reconnaissait un droit que pour en infirmer de plus considérables. Suivant les règles établies, le traité aurait dû m'être remis en double copie que j'aurais présentées à la signature du souverain et fait sceller du sceau de la secrétairerie d'État. J'en aurais expédié une au ministre qui m'en aurait accusé réception, et l'autre serait restée aux archives de la secrétairerie d'État, *ne varietur*. Au milieu de si grands intérêts et de si urgentes circonstances, je ne crus pas convenable d'élever des prétentions à ce sujet. Mais

l'infraction souleva les bureaux de l'ancienne secrétairerie d'État. Ils prédisaient avec raison que ces précieux contrôles, cette puissante centralisation des affaires étaient perdues, et me faisaient un crime de l'avoir souffert.

Je m'occupais davantage de la teneur du traité et des conséquences utiles que nous en devions retirer immédiatement; cet acte a été plus tard l'objet de graves reproches[1]. Il nous serait facile d'en rejeter le blâme sur celui qui en avait pris toute la responsabilité; mais si l'acte était reprochable, nous aurions toujours encouru le tort de l'avoir laissé passer.

Dans ces premiers moments, on nous sut gré de notre empressement à venir au secours des grandes souffrances du pays, et l'on ne vit dans cet armistice que ce qu'il était, une convention militaire qui nous donnait le droit de faire cesser les vexations de la guerre et de protéger les populations. En effet, nous obtenions immédiatement par cet acte la délivrance du territoire de l'ancienne France de toute occupation militaire, sans admettre que cette ligne de démarcation déterminât les frontières définitives réservées à la France, ou comme dit l'acte : *sans préjuger les dispositions de la paix... l'armistice sera suivi, le plus tôt qu'il se pourra, d'un traité de paix...* On remettait l'administration des provinces occupées aux autorités royales; et le terme de cette remise était celui même de la signature de l'armistice. De ce même

1. Voir dans Vaulabelle, *Histoire des Deux Restaurations*, tome II, p. 46, les principales dispositions de cet armistice.

(*Note de l'éditeur.*)

moment devaient cesser toutes les réquisitions militaires. Tous nos prisonniers, quels qu'ils fussent nous étaient rendus sans échange et sans rançon. La terre et la mer étaient immédiatement ouvertes à notre commerce et à nos communications. Toutes nos places occupées ou bloquées nous étaient rendues à la seule condition que les garnisons auraient reconnu l'autorité royale. Nos places maritimes, et nos flottes partout où elles se trouveraient même dans les ports situés hors de notre territoire, nous étaient remises aux mêmes conditions; sauf la réserve des puissances contractantes de régler *par le traité définitif, le sort des arsenaux, vaisseaux de guerre armés ou non armés qui se trouvaient dans ces places ou dans les ports.* L'évacuation du territoire était immédiate, comme la restitution des places que nous occupions au dehors, fixée à dix jours après la ratification de l'armistice pour les plus voisines, et vingt jours pour les plus éloignées. Les garnisons françaises devaient sortir avec leurs armes, leurs bagages et toutes leurs propriétés particulières. Elles étaient autorisées à emmener trois pièces de campagne par mille hommes, au nombre desquels on comptait jusques aux malades et aux blessés. Nous laissions à la vérité la dotation de ces forteresses, c'est-à-dire l'artillerie, qui en garnissait les remparts, les munitions de guerre, etc. Mais de quel droit les aurions-nous réclamées? Le fond de ces armements était celui que les troupes françaises y avaient trouvé.

Dans cette convention absolument exceptionnelle, et telle qu'on n'en vit jamais d'aussi favorable, nous recevions tout, et nous ne donnions rien; et encore

nous réservions-nous toutes les prétentions que nous pouvions faire valoir dans l'avenir. Que serait-ce donc si on comparait ces conditions à celles qu'impose ordinairement la victoire, et surtout à celles que faisait peser Bonaparte sur les peuples foulés sous les pieds des soldats. Les puissances coalisées semblaient oublier, dans la joie et l'étonnement de leurs succès, le droit de la guerre et des terribles représailles.

Compterait-on comme un sacrifice l'évacuation des places du nord et celles de l'Italie? Nous n'avions aucun moyen de les défendre, aucun espoir, aucun droit de les conserver. Les puissances belligérantes pouvaient y rentrer sans coup férir. Il leur suffisait d'en masquer les portes pour recevoir nos garnisons à discrétion. En vérité toute récrimination serait risible lorsqu'on pense qu'en ce moment les armées coalisées étaient maîtresses de Paris et de la France tout entière. Nous accusera-t-on d'avoir consenti à ce que la ligne de démarcation des pays occupés jusqu'au prochain traité de paix fût fixée aux anciennes limites de la France en 1792? Il faudrait oublier ou ignorer que l'usage de pareilles conventions établit le droit de se maintenir provisoirement dans les positions occupées et que nous n'aurions pas eu à nous plaindre d'injustice ou d'abus de la victoire quand les armées alliées auraient marqué cette ligne par les points de Valenciennes, Paris, Lyon, Toulouse et Bordeaux.

Si nous obtînmes des conditions tellement différentes et bien plus favorables, nous ne pouvions pas l'attribuer à notre puissance, aux compensations que nous avions à offrir, à la crainte que nous inspirions. Devant qui les vainqueurs abaissaient-ils volontaire-

ment leurs armes? C'était devant les droits de la légitimité rétablie, devant le grand nom de la France, et les garanties que nous donnions à leur avenir qui étaient leur sauvegarde. Ce qu'il y a de plus curieux à ce sujet, c'est que les accusations ne sont pas venues seulement de ceux qui commencèrent à discuter pour se préparer à l'opposition et enfin à l'inimitié. Lorsque, après le traité de Paris, signé dans le mois qui suivit l'armistice, le 30 mai, il s'éleva des murmures sur quelques-unes des stipulations de cet acte définitif, ceux qui voulaient se mettre à l'abri des reproches, au lieu d'en défendre les conditions comme elles pouvaient l'être, en raison et en vérité, rejetèrent sur cet innocent armistice tout ce qu'on réprouvait; et le Roi lui-même se laissa persuader que les concessions du traité définitif, qu'il avait volontairement consenties, avaient été forcées par les clauses de l'armistice, auxquelles il n'avait jusque-là rien trouvé à redire. Mais son amour-propre et sa petite jalousie trouvaient leur compte à rejeter sur son frère les fautes dont on l'accusait. Il y eut à ce sujet dans le mois de juillet des explications pénibles entre les deux frères. Elles indisposèrent Monsieur au point qu'il se retira seul à Saint-Cloud pendant plus d'un mois; une légère attaque de goutte servit de prétexte à cette séparation momentanée.

Ceux qui redoutent l'intervention légale de l'opinion publique dans les affaires d'État verront par cet exemple qu'elle ne se trompe pas moins lorsqu'elle s'exerce à l'aventure, et hors d'un droit établi; dans tous les cas, on ne saurait exiger d'elle de se taire; mais on peut lui demander de s'éclairer.

IV

Dans le cours de ces négociations, il nous avait été facile de juger les dispositions favorables des puissances alliées. Les plus modérées avaient eu de bien autres prétentions; et celles qui étaient le plus animées de vengeance, — la Prusse, par exemple, — s'étaient calmées par la victoire, et assouvies par la chute de celui qui les avait écrasées jadis sous le poids de ses armes. Elles ne pouvaient pas traiter en ennemie cette France qui s'était si énergiquement prononcée contre l'ennemi de tous. Enfin elles sentaient les ménagements qu'elles devaient à la dynastie royale, qui remontait sur le trône.

Ma position officielle ne me donnait aucun contact immédiat avec nos hôtes couronnés ou leurs ministres; et il ne me convenait pas de chercher des relations que j'aurais pu m'ouvrir, M. de Talleyrand étant seul chargé des négociations. Cependant, l'empereur de Russie m'avait appelé plusieurs fois, et j'avais des rapports personnels avec le prince de Metternich. Je ne laissais pas en même temps de voir quelques personnes plus ou moins influentes dans les cabinets étrangers; elles nous informaient et nous servaient avec le zèle d'une commune politique. C'est ainsi que je communiquai souvent au lieutenant général du royaume et ensuite au Roi des renseignements

que M. de Talleyrand ne donnait pas, soit qu'il les ignorât, ou qu'il voulût les taire.

L'empereur Alexandre portait dans ces conseils de l'Europe la générosité de son caractère ; s'il eût dépendu de lui seul, il aurait étendu nos frontières du côté du Rhin, et même un peu sur la Belgique. De tels agrandissements s'accordaient avec l'idée qu'il caressait, celle d'une alliance intime avec la France ; il la demandait plutôt à l'opinion publique qu'aux princes rétablis, et il l'aurait crue plus solide, à mesure qu'elle aurait été plus populaire. L'Autriche était, sous quelques rapports, mieux disposée pour nous ; l'empereur voyait le rétablissement de la maison royale avec plus de plaisir et plus de confiance que ses alliés. Il aurait cédé quelque chose à cette considération, mais il était enchaîné par ses liens politiques et son intimité avec l'Angleterre. Il ne voulait s'en séparer à aucun prix. De là résultait une complaisance continuelle aux prétentions du cabinet de Londres représenté par lord Castlereagh. Ceux-ci, les seuls qui n'eussent rien perdu voulaient tout gagner ; la chute de Bonaparte avait mis leurs prétentions à l'aise. Le bon droit, la justice que nous réclamions n'étaient pas, pour le ministre anglais, des marchandises qui eussent cours dans son pays. Il s'opposait à toute extension au delà de nos anciennes frontières, et augmentait tous les jours ses prétentions sur ce qu'il voulait garder. La Martinique était alors la seule colonie qu'il voulût nous rendre.

Dans les jours qui suivirent la signature de l'armistice, et pendant les négociations du traité définitif, j'eus une occasion de m'expliquer avec lord Castle-

reagh. Il avait eu je ne sais quel motif, de venir chez moi. Bientôt la conversation s'établit sur nos affaires. En parlant de nos colonies, je nommai l'île de France et l'île Bourbon, ne témoignant aucun doute qu'elles nous fussent rendues. Il me dit d'abord avec un peu d'embarras que le retour de ces îles à la France ne lui paraissait pas un point entièrement arrêté. J'en exprimai mon étonnement; je dis, en me conservant dans une parfaite modération que si je me reportais aux principes de justice qui avaient été proclamés comme bases du traité à intervenir, il ne me semblait pas possible d'établir le moindre doute sur la complète restitution de nos colonies déjà si réduites par la perte de Saint-Domingue, de la Louisiane, etc., etc.

Lord Castlereagh me répondit toujours d'une manière dubitative que ces îles, placées sur la route de leurs possessions dans l'Inde, leur paraissaient nécessaires, comme une station, je crois même qu'il dit comme une *hôtellerie*, au milieu de cette longue navigation. Je lui répondis que j'ignorais à quel point l'utilité d'une possession pouvait servir de titre à se l'approprier; que, s'il en était ainsi, les particuliers, comme les États, seraient sans cesse menacés dans leurs droits. Il reprit que la situation de ces îles était non seulement essentielle aux possesseurs de l'Inde, mais que la guerre avait prouvé combien ces établissements étaient dangereux pour leur marine et leur commerce si on pouvait y préparer des armements ou y abriter des croisières ennemies.

— Je m'étais fait, lui dis-je, une plus haute idée de la puissance de l'empire britannique, et je ne pensais pas que le souvenir de quelques combats allât

jusqu'à faire dévier l'Angleterre des engagements pris à la face du monde ; ce serait infirmer pour un bien petit intérêt la reconnaissance que mérite son concours à la paix générale. Il me semblait qu'elle avait assez acquis par la guerre pour ne pas chercher à faire des conquêtes par la paix ; et l'on ne pourrait considérer que comme une conquête, et une conquête violente ce qui ne nous serait pas rendu de nos anciennes possessions.

A ces paroles, le calme imperturbable du négociateur anglais fit place à un mouvement de colère qu'il avait peine à maîtriser. Il me dit que ce langage conviendrait mieux à un ministre, ou plutôt à un général de Bonaparte, qu'à un ministre de la Restauration ; qu'il plaindrait bien sincèrement le gouvernement du Roi s'il embrassait les idées de prédominance qui avaient perdu Bonaparte ; qu'une pareille voie serait la plus dangereuse de celles qu'il pouvait suivre.

Je lui demandais si la conservation du peu de colonies qui restait à la France pourrait jamais être taxée d'esprit de conquête ou de prédominance ; que les promesses solennelles des puissances coalisées, celles de l'Angleterre, les plus formelles, annonçaient de tout autres déterminations ; que bien loin de nous disputer ce qui nous appartenait, on nous devait des compensations aux agrandissements de l'Angleterre : l'extension de sa puissance dans l'Inde, et la possession de Malte, du Cap de la Trinité, etc., etc.

— A quel titre voudriez-vous retenir des conquêtes que vous n'avez pas faites sur nous, mais sur l'ennemi commun ? ajoutai-je. Prétendez-vous nous faire payer le secours que nous vous avons apporté ? Il y a

un mois, vous traitiez à Châtillon, et vous auriez accepté la paix que Napoléon vous aurait donnée, douteuse, précaire, armée; trêve incertaine qui ne vous aurait pas permis de désarmer un vaisseau, à vos alliés de licencier un régiment; ou bien, en refusant la paix, vous n'aviez d'autre alternative que de continuer une guerre de désolation pour la France, et peut-être, d'extermination pour vous et vos alliés. Le Roi est venu; à sa voix, les armes se sont abaissées; vous avez été reçu comme amis, comme libérateurs. Encore une fois, prétendez-vous nous faire payer l'appui que nous vous avons prêté? Je ne saurais comprendre une telle justice, une telle raison politique.

— Il serait singulier, répondit lord Castlereagh, qui avait retrouvé son beau sang-froid, que lorsque l'Europe entière reconnaît qu'elle n'a dû son salut qu'aux efforts inouïs et persistants du gouvernement britannique, qu'il a dépensé ses trésors et versé le sang anglais pour ramener sans cesse les puissances continentales à la défense et à l'indépendance de tous; lorsqu'elle avoue que, sans notre intervention, elle n'aurait pas échappé au joug de Bonaparte et à une complète destruction, il serait singulier qu'au moment de la pacification générale, on nous refusât, non des conquêtes que nous ne demandons pas, mais la conservation de points essentiels à la sûreté de notre commerce et de nos possessions lointaines.

Le ministre britannique voulait terminer ce débat; il se contenta d'ajouter : « qu'il était fort heureux que je n'eusse pas été chargé des négociations; qu'avec les idées que je nourrissais elles n'arrive-

raient probablement pas à bonne fin ; qu'au reste, puisque je n'avais pas reçu cette commission, il n'avait pas à discuter avec moi des sujets réservés aux seuls négociateurs. » — Le ministre britannique me quitta d'ailleurs avec les témoignages de la plus grande politesse et cette altercation ne changea rien à son obligeance et à la bienveillance de nos rapports. Il me pardonnait facilement une opinion que je ne pouvais pas faire valoir contre ses intérêts. Il sut toujours conserver dans les négociations la prépondérance qui appartenait à son pays ; mais nos déterminations, en ce qui concernait le gouvernement intérieur de la France, le touchaient fort peu. Il se fiait assez aux embarras que nous trouverions dans l'exercice du pouvoir, ou aux entraves d'une constitution calquée sur celle d'Angleterre.

Le roi Frédéric-Guillaume de Prusse n'attachait pas plus d'importance à nos concessions constitutionnelles ; il n'avait aucun intérêt à exalter par notre exemple les prétentions de ses peuples qui lui demandaient davantage comme prix du sang versé pour l'indépendance de leur patrie. Les deux personnages auxquels il avait concédé le plus d'influence dans la direction des affaires, MM. de Hardemberg et de Stein étaient auprès de sa personne au moment où nous traitions des conditions de la paix.

M. de Hardemberg avait peu de ce que l'on appelle la bonhomie allemande. Ses passions étaient ardentes, son esprit prompt, sa parole saccadée, sa volonté absolue et son caractère ferme jusqu'à la dureté. Hanovrien de naissance, il avait terminé ses études en Angleterre, considérée alors comme la

terre classique de ceux qui se destinaient aux affaires. Sa réputation lui avait ouvert de bonne heure la carrière de l'administration. Il avait été appelé à gouverner, sous l'ancien et dernier margrave, le pays d'Anspach et de Bayreuth, et avait passé au service de la Prusse avec ces provinces mêmes, lorsque le vieux souverain, séduit par les douceurs de la vie particulière, céda les margraviats au roi de Prusse, en avancement d'hoirie. Plus tard, il attacha son nom au traité de Bâle, première défection d'un roi qui abaissait son drapeau devant la Révolution française. Appelé à Berlin au moment de l'accession de Frédéric-Guillaume III à la couronne, il fut employé dans des fonctions ministérielles et, en 1804, il remplaça M. de Haugwitz à la tête des affaires, c'est à lui qu'on attribuait principalement le système politique adopté par le cabinet de Berlin. Il prétendait tenir la balance entre les grandes puissances prêtes à s'entrechoquer, devenir l'arbitre de la paix ou de la guerre en jetant le poids de ses armes du côté qu'il jugerait le plus utile au maintien de la grandeur prussienne. C'était beaucoup de présomption pour une puissance de second ordre. Les événements vinrent encore cette fois donner un terrible démenti à cette image de la balance appliquée à la politique. Tout ce prestige de contrepoids s'évanouit en vingt-quatre heures dans la journée d'Iéna. Le comte de Hardemberg fut poursuivi par la haine du vainqueur comme ayant conseillé la guerre; mais dans le fait, comme le plus capable de réparer les maux de la défaite. Éloigné de la personne du roi, il n'en conserva pas moins une grande part à sa confiance.

L'évacuation des provinces prussiennes par les armées françaises, lui permit de revenir auprès de ce prince et, en 1810, le roi osa le rétablir dans les affaires sous le titre le plus élevé, celui de chancelier d'État. La colère de Napoléon s'était alors détournée sur M. de Stein.

L'esprit indépendant et l'âme énergique du baron de Stein se révoltaient de l'oppression de sa patrie. Il avait puisé dans son éducation et dans son séjour en Angleterre des idées de liberté et de réformes monarchiques. Éloigné en 1806, il fut rappelé en 1807, au moment de la plus grande détresse, pour remplacer M. de Hardemberg à la tête des affaires. C'est alors qu'il chercha la réhabilitation de la monarchie dans de sages réformes. Il les exécuta en peu de temps, avec cette fermeté de vue et de main qui en assure le succès. Il n'en fallait pas tant pour éveiller les soupçons et la haine de Bonaparte. Poursuivi dans sa personne et dans ses propriétés par le séquestre de tous ses biens. M. de Stein emporta dans son exil les nobles passions qui s'étaient allumées dans son cœur, et la soif de la vengeance contre l'oppresseur de son pays. Il propagea et réunit les sociétés secrètes formées par l'indignation d'un joug insupportable. L'organisation de cette armée souterraine était adaptée au caractère sérieux, réservé et intérieur de ces peuples du nord. Il leur donna un drapeau et un symbole politique : la conquête de l'indépendance et des libertés publiques fondées sur une représentation nationale. En même temps, il se rapprochait des cours impériales d'Autriche et de Russie et ranimait leurs conseils. Il leur montrait la

certitude du succès en s'appuyant sur le mouvement populaire qu'il préparait avec tant de force et d'activité. Lorsque les couronnes du Nord furent unies dans la nécessité de leur salut, M. de Stein fut placé à la tête d'un conseil chargé de l'administration centrale des cours alliées, et mit en œuvre, avec sa puissante volonté, toutes les ressources des peuples d'Allemagne pour les faire concourir à la délivrance commune. Il administrait directement les États du roi de Saxe et de tous les princes qui avaient tardé à s'unir à la cause nationale, et il étendait sur les autres son administration réquisitionnaire, il leur demandait, en hommes, le double du contingent, armé et entretenus à leurs frais; en argent, la moitié de leurs revenus bruts payable en obligations au porteur, de trois mois en trois mois. Il fournit ainsi à la coalition plus de 200 millions, et près de 300,000 hommes, sans compter la levée en masse, *Landsturm*, organisée partout à la prussienne, pour servir en cas de revers.

Arrivé à Paris, et enflammé du succès de la cause à laquelle il s'était voué, le baron de Stein était auprès du roi. Il exigeait l'exécution des paroles royales au nom desquelles il avait soulevé les populations opprimées, et en même temps il était des plus ardents à la curée de la France; il venait, au nom du ressentiment des maux que Napoléon avait fait peser sur eux, réclamer hautement, non des indemnités, mais une complète réparation, et plus encore, une vengeance éclatante des outrages reçus.

Les sentiments que le prince de Hardemberg avait nourris contre l'odieux abus de la victoire, étaient

bien aussi amers. Mais dans sa position officielle, en contact avec les souverains et les ministres de l'Europe, il s'était modifié en s'associant à une sorte de raison commune qui excluait ces violentes déterminations, et le caractère du roi de Prusse y aurait lui-même répugné, autant par modération que par calcul de ses plus vrais intérêts.

Pendant que nous étions occupés de nos rapports avec les cours alliées et des traités qui devaient délivrer la France et fixer notre place dans la grande famille européenne, les souverains étrangers menaient à Paris la vie de simples particuliers, sans aucune affectation de pouvoir, ni aucune apparence de royauté. Ils s'étaient refusés à occuper des maisons royales, les Tuileries, le Luxembourg, et même le Palais-Royal ; simplicité de bon goût qui contrastait avec l'orgueilleuse vanité de Bonaparte qui, à Vienne, à Berlin et à Moscou, foulait la demeure des rois, comme pour relever sa victoire. Ils sortaient le plus souvent sans costume distinctif et quelquefois à pied, sans aucune escorte, comme s'ils eussent voulu effacer aux yeux des Parisiens l'apparence de la défaite ; ils en recueillaient le prix. La faveur publique les environnait partout dans les rues, lorsqu'ils étaient reconnus, par des cris et des vivats ; aux spectacles, par des salves d'applaudissements, et lorsque leur présence était prévue, par des couplets en leur honneur dont l'expression, quelquefois exagérée, nous étonnait nous-mêmes. L'empereur de Russie, et surtout le roi de Prusse, aimaient à se confondre dans la foule sans être reconnus; les spectacles, même ceux des petits théâtres, leur offraient une distraction.

Ils espéraient qu'on ne leur montrerait pas la moindre distinction; on vit même le roi Frédéric, arrivant seul aux Montagnes russes, se donner le plaisir de rouler sur ces pentes rapides dans un chariot à deux places, à côté d'une femme qu'il ne connaissait pas. Ces personnages se visitaient sans étiquette; ils se seraient volontiers mêlés à la société; mais dans ce moment, il n'y avait aucun point de réunion; à peine avaient-ils pu rencontrer quelques personnes du monde dans les bals auxquels ils se plaisaient à assister.

Frédéric-Guillaume conservait en son cœur les douloureux souvenirs de la belle et infortunée reine de Prusse, ils se représentaient à lui d'une manière singulière lorsqu'il retrouvait en d'autres femmes quelques traits de ressemblance avec celle qu'il avait perdue. C'est sous de tels auspices qu'il avait rencontré la belle comtesse de Saint A***, qu'on pouvait bien admirer, lors même qu'on ne cherchait pas en elle l'image d'une autre femme. Le roi témoigna le désir de se trouver avec elle. Ces respectueux rendez-vous furent donnés sur la terrasse des Tuileries. Le roi s'y rendait, accompagné de M. Alexandre de Humboldt, qui était son guide habituel dans Paris; Madame de Saint A*** y arrivait à l'heure marquée avec Madame la marquise du R***, sa mère. Dès qu'il les apercevait, le roi s'avançait au-devant de ces dames, avec toutes les formes de la plus grande déférence.

— Ah! Mesdames! leur disait-il invariablement, quel heureux hasard de vous rencontrer ici! — Et cet heureux hasard recommençait tous les jours à la même heure. On se promenait quelque temps. Dans la suite, le roi obtint la permission d'aller chez la

belle comtesse, et il lui faisait de fréquentes visites, goûtant les charmes de son esprit autant qu'il admirait sa beauté.

Nos hôtes couronnés semblaient fatigués de leurs loisirs; ils étaient étonnés de n'avoir plus les émotions de la guerre, et les occupations du gouvernement de leurs peuples. Ils trouvaient des distractions dignes d'eux en visitant les établissements publics qui, dans notre grandeur passée s'étaient accumulés dans la capitale. Presque tous avaient servi de modèle à ceux qu'on avait établis dans d'autres États. Ils les visitaient chacun séparément et en simples particuliers. Leur attention fut successivement attirée par la bibliothèque royale, le cabinet des antiques et celui des gravures, les riches collections de nos musées. Ils ne pensaient pas alors à revendiquer ceux que nous avions ramassés dans toute l'Europe. Ils respectaient ces trésors des arts, et jugeaient que personne ne pouvait disputer à la France le droit de les réunir. Il fallut de nouveaux malheurs, de nouvelles fautes pour leur inspirer l'idée de nous en dépouiller, et plutôt par vengeance que par orgueil. Le château de Versailles, la manufacture de Sèvres, les Gobelins et la Savonnerie, ne leur paraissaient pas au-dessous de la célébrité qui en avait porté les noms jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ils allaient admirer l'administration de nos hospices, l'hôtel des Invalides et l'école militaire de Saint-Cyr, et tant d'autres établissements, tels que le jardin du Roi, le muséum d'histoire naturelle, l'église Sainte-Geneviève. Ils étaient partout reçus avec empressement; ils y répondaient par des éloges mérités qui prou-

vaient les connaissances qu'ils avaient sur ces différentes parties de l'administration.

Le directeur général des musées, M. Denon, accompagnait le plus souvent nos hôtes couronnés. Sa politesse recherchée et un peu mignarde en faisait le meilleur interprète de la bienveillance publique et de nos égards envers ces princes alliés. Il me rendait un compte journalier de ces prévenances et demandait les ordres de Monseigneur qui laissait toujours une entière carrière à son zèle. C'était à l'hôtel des monnaies et des médailles que M. Denon attendait les illustres visiteurs pour leur payer le tribut accoutumé. On frappait devant eux des médailles à leur effigie avec l'exergue qui indiquait le jour de leur visite dans ce bel établissement. On fit plus encore pour l'empereur de Russie, on retrouva à leur place les coins qui avaient servi, près de cent ans auparavant, en 1717, à marquer le jour où Pierre le Grand avait précédé dans ces mêmes lieux son dixième successeur, et on frappa devant Alexandre la même médaille qu'on avait offerte à son aïeul et une autre où la tête des deux czars se trouvait réunie ; enfin une médaille où son image était fidèlement reproduite et qui portait l'inscription en usage pour les visites des souverains.

CHAPITRE IV

DÉBARQUEMENT DU ROI. — DÉCLARATION DE SAINT-OUEN. — ENTRÉE DU ROI A PARIS. — SÉANCE DU CONSEIL. — RAPPORTS DES COMMISSAIRES EXTRAORDINAIRES.

I

Cependant, les affaires suivaient leur cours et le prince était bien forcé de résoudre les questions qu'il ne pouvait remettre à la décision du Roi. Il y en avait même qui l'intéressaient directement. Les promesses qu'il avait faites au peuple à son arrivée en France, lui suscitaient des remords. Il aurait voulu faire disparaître les *droits réunis*, auxquels l'administration impériale avait soumis, mais non accoutumé, les populations. La question était difficile; nous ne pouvions pas diminuer nos ressources. L'insistance du prince auprès du ministre des finances ne conduisit qu'à une ordonnance où la perception de ces droits était modifiée de manière à les rendre plus supportables. Cette ordonnance constatait d'ailleurs les sentiments de Monsieur.

M. Louis était si pressé de nous appliquer le crédit que l'Angleterre puisait dans les billets de l'Échiquier, qu'il paraissait se réjouir de notre misère comme d'une occasion de les mettre en usage. Il fit émettre par le caissier général de la caisse de service

pour dix millions de billets payables au porteur, sous le nom de bons du trésor, à trois mois de date, et 2 0/0 d'intérêt, c'est-à-dire 8 0/0 par an. Il justifiait ce taux comme un appât nécessaire à notre crédit naissant, mais les négociations de la place le réduisirent bientôt à 6 0/0. La suite des temps a prouvé que ce crédit facile, utile lorsqu'il est maintenu dans certaines limites, se prête trop aisément à l'abus qu'on en peut faire.

Nous eûmes aussi à pourvoir à la rentrée de nos prisonniers dont le nombre s'élevait à peu près à quatre cent mille. Ceux qui étaient en Angleterre dépassaient le nombre de 70,000, dont 40,000 soldats. Ils étaient tous dans le dénuement. On nomma une commission, et on envoya des agents pour la distribution des fonds nécessaires à leur réunion dans les ports d'embarquement. Cette somme fut portée à 420,000 francs. L'empereur de Russie avait mis la plus grande générosité au retour des militaires prisonniers dans ses États ; il leur avait fait distribuer des secours. L'Autriche et la Prusse, au contraire, entravaient leur retour ; elles voulaient les forcer à prendre du service, et on allait jusqu'à les priver de nourriture pour les y contraindre. Cependant, à force de soins, nous vînmes à bout de les rapatrier.

Je continuais à informer le Roi de nos préoccupations, suivant leur importance. Son séjour à Londres et son voyage avaient rendu plus rares ses réponses ou celles de M. de Blacas. Nous en étions là, lorsqu'un jour, — c'était celui où le Roi arrivait à Compiègne, — les membres du conseil étaient réunis, et l'heure de la séance était dépassée. L'exactitude ha-

bituelle de Monsieur se trouvait en défaut, et M. de Talleyrand faisait semblant d'en avoir de l'impatience. Je descendis un escalier perdu dans l'épaisseur du mur, qui me mit à une porte dérobée du cabinet du prince, et, sans m'arrêter à la conversation que j'entendais, j'entrai en m'appuyant sur mon devoir.

Le prince continua à causer avec une personne qui m'était inconnue et ne paraissait préoccupé ni de ma présence, ni de l'avertissement que je lui donnais ; il me mettait ainsi en tiers dans la conversation. Puis il s'arrêta tout à coup.

— Mais, c'est vrai ! vous ne vous connaissez pas !

Il me nomma le comte de Blacas. Nos relations avaient été toutes de correspondance, et j'étais curieux de connaître celui qui nous arrivait en qualité de favori. M. de Blacas me dit qu'il avait quitté le Roi sur la route de Compiègne pour venir s'entendre avec Monsieur au sujet de la déclaration royale ; il en avait reçu des projets de toutes parts, mais ce que j'avais écrit à ce sujet, disait-il, était plus substantiel. Monsieur écouta pendant trois minutes, et je le rejoignis bientôt au conseil. Il fut convenu avec M. de Blacas que rien ne serait décidé pour la déclaration avant que nous nous fussions revus ; il partait sur-le-champ pour se trouver le soir au coucher du Roi.

Le même jour, je rapportai au prince les paroles si rapidement échangées avec le comte de Blacas. Monsieur se tenait dans la plus grande réserve en parlant de celui qui était honoré de l'amitié du Roi ; il ne pouvait oublier que M. de Blacas avait cherché la faveur dans les faiblesses du cœur royal, et avait

donné la preuve de son dévouement en entretenant le mécontement et les petites dissidences qui naissent dans les familles les plus unies. Mais la situation nouvelle, si heureuse et si inattendue, et la bonté de Monsieur, servaient à effacer les griefs de l'exil.

La courte apparition de M. de Blacas lui laissa à peine le temps de me parler de l'arrivée triomphale de Sa Majesté dans ses États. Le Roi était parti d'Hartwell le 20 avril ; il arriva le même jour à Londres ; la ville et l'Angleterre entière étaient dans l'enthousiasme, la cocarde blanche fut arborée pendant trois jours dans le Royaume-Uni ; le peuple anglais reconnaissait qu'il devait à l'intervention du roi de France la fin de cette guerre ruineuse qui avait menacé son existence ; il comprenait que la Restauration était le salut de tous. Le prince régent fut le fidèle interprète des sentiments publics ; l'accueil qu'il fit au Roi fut plein de grâce et de cordialité. Dans les témoignages de cette joie publique, les deux princes échangèrent l'ordre de la Jarretière contre le cordon du Saint-Esprit. La flotte préparée à Douvres pour la traversée de Louis XVIII était magnifique. Le Roi montait le *Royal Sovereign*, le plus beau navire de la marine anglaise, escorté par huit vaisseaux de haut bord, dont le duc de Clarence avait pris le commandement. Le prince régent avait accompagné le Roi au port de son embarquement, et le suivit des yeux jusqu'au moment où il entrait à Calais. Cette fois, l'artillerie des deux nations, si longtemps ennemies, se mêlait dans le même sentiment.

Au moment où le vaisseau royal approchait, la plage entière était couverte d'une population enthou-

siaste. Le Roi s'avançant seul sur le pont, ouvrit ses bras au peuple qui se pressait sur ce rivage, comme s'il eût voulu l'embrasser en une fois. Cette expression du cœur fut comprise par la foule. C'est au milieu de ces sentiments dont aucun triomphe n'a jamais pu donner l'idée, que le roi de France toucha le sol de la patrie. La présence de la fille de Louis XVI, et les douloureux souvenirs qu'elle rappelait, n'affaiblissaient pas la joie publique, mais semblaient lui donner une plus touchante expression. On aurait dit que les ombres lumineuses de Louis XVI et de Marie-Antoinette planaient en ce moment sur la tête de leur fille chérie. Le vieux prince de Condé, couvert des lauriers de sa race, et de ceux qu'il avait cueillis lui-même, arrivait à côté de son Roi, appuyé sur le bras du malheureux père du duc d'Enghien, privés tous deux par un horrible attentat de la consolation de leur vieillesse et de l'espérance de perpétuer leur héroïque maison.

Le général Maison était arrivé avec une partie des troupes de son commandement pour recevoir le Roi sur la terre de France. A mesure que Sa Majesté s'avançait vers Boulogne et Amiens, les flots de la population semblaient augmenter et se presser davantage autour de la personne royale. Les plus distingués voulaient approcher du Roi et lui exprimer leur bonheur et leur dévouement. On remarqua parmi eux M. de Briqueville, compté jusque-là parmi les séides de Bonaparte. Ses témoignages de fidélité se firent remarquer par leur expression exaltée ; et c'est le même homme qui a eu la triste célébrité après la révolution de 1830, d'attacher son nom à une loi de

spoliation et de sang contre les princes de la famille royale. Ce fut au milieu de cet entraînement général que le Roi, satisfait et non pas enivré, arriva à Compiègne.

Dès que Monsieur connut l'arrivée du Roi à Compiègne, il manifesta l'impatience d'aller rejoindre, sous de plus favorables auspices, son frère et sa fille chérie, qu'il avait quittés trois mois auparavant. Au moment où il se jetait au-devant des événements, Monsieur avait plutôt voulu remplir un devoir qu'il n'avait espéré obtenir un si étonnant succès. Mais aujourd'hui, la Providence avait miraculeusement réalisé, et pour ainsi dire en un moment, tout ce que son imagination avait pu rêver d'heureux. Aussitôt que le rigoureux devoir des affaires le lui permit, Monsieur m'annonça son départ pour Compiègne. Il m'avait exprimé avec bonté le désir qu'il aurait de me présenter au Roi. Mais la veille de son départ, il me dit que, toute réflexion faite, il me demandait de rester à Paris.

— Je serais inquiet, me disait-il, de ce qui pourrait survenir en mon absence si vous n'étiez pas là pour y pourvoir.

Un léger embarras qui accompagnait ces paroles me faisait chercher si elles cachaient un autre motif que celui d'une touchante confiance. Était-ce pour lui ou pour moi qu'il s'embarrassait de m'emmener avec lui? Craignait-il de montrer trop d'affection pour celui qui était si rapidement arrivé à son intimité, ou bien ne voulait-il pas produire le principal conseiller du pouvoir qu'il avait exercé?

Enfin, je ne cherchai pas davantage, et je tâchai

de prendre en bonne part cette réserve qui me chargeait de veiller seul au salut de l'empire. Le soir, il était près de onze heures, lorsque je portai à Monseigneur les divers rapports de la police, et tout ce que les correspondances des provinces nous annonçaient de favorable. C'était un hommage qu'il était heureux de porter au Roi. Je me cachais à moi-même un peu de dépit de ne pas accompagner le prince, et je m'exagérais l'importance des paroles que j'aurais fait entendre à Sa Majesté. Pour y suppléer, je voulais les placer sur les lèvres de Monsieur, mais il me manquait de connaître assez le Roi pour choisir ces paroles. C'est ce que son frère pouvait seul m'apprendre ; et, quoique ce prince me donnât toute aisance et toute facilité en me faisant asseoir à côté de lui, la conversation ne tourna pas du tout comme je l'avais préparée. Sur un mot que mon accent rendait peut-être un peu léger : « le Roi comprendra bien... »

— Oui, reprit le prince, avec un sourire assez malin, le Roi comprendra bien, il comprend à merveille ; vous pouvez compter sur son esprit, il en a beaucoup.

— D'après cela, Monseigneur, il resterait encore à demander quelle nature d'esprit ?

— Ah ! je comprends, dit le prince, vous trouveriez assez commode de me faire tracer ici un portrait du Roi à votre usage. C'est présumer un peu, et je laisserai ce soin à votre perspicacité. Tout le monde sait que le Roi a l'esprit très cultivé par l'étude de la littérature, de l'histoire ; qu'il parle et écrit à merveille. Mais... Ici le prince s'arrêta ; il y eut une longue pause que d'abord je n'osais interrompre.

— Monseigneur me laisse ici suspendu à un mais qu'il m'importerait bien de définir. Mais...

— Mais, reprit le prince, vous en savez assez pour faire votre chemin.

— Il ne s'agit pas de mon chemin ; il se fera ou il ne se fera pas. Il s'agit de vous, Monseigneur, du Roi et de la monarchie dont il ne faut pas compromettre l'avenir. Jamais tâche ne fut plus grande et plus digne, non de l'esprit, mais du génie d'un roi, et c'est à discerner ces voies que je voudrais qu'on s'appliquât : elles sont plus ardues qu'on ne le pense aujourd'hui.

— Il faut espérer, reprit Monsieur, que Dieu y pourvoira mieux que ne sauraient le faire les calculs humains. Vous savez, mon ami, l'homme s'agite et Dieu le mène. Vit-on jamais des événements où le doigt de la Providence fût aussi marqué que dans ceux dont nous sommes de très simples acteurs?

— Encore faut-il, Monseigneur, que le jugement et l'action des hommes s'y portent; sans cela, il y aurait tout à craindre.

— Et que craignez-vous donc?

— Ce que je crains, Monseigneur, est facile à dire; je crains la trop grande confiance du Roi dans l'effusion momentanée des sentiments publics. Cette fièvre est courte dans sa durée, on peut même dire que c'est celle qui se guérit le plus vite. Je crains les engagements contractés sous de telles impressions, dont on vient ensuite demander l'exécution jusqu'à leurs dernières conséquences, même celles qu'on ne saurait prévoir. Il faudrait pressentir la marche des esprits et deviner où ils seront lorsque l'enthousiasme qui les

anime sera calmé. C'est difficile pour nous qui avons vécu au milieu de ce monde, et bien plus encore pour les princes qui en ont été si longtemps éloignés. Je craindrais la facilité du Roi à céder aux conseils de ceux qui les donnent sous l'impression du moment et sans pénétrer l'avenir. L'empereur Alexandre, par exemple, ne serait-il pas de ce nombre? Certainement il y a bien à faire pour associer les principes de l'ancienne monarchie avec les idées des générations grandies dans la Révolution et sous l'empire; et ce n'est pas chose facile, tout le monde doit y être embarrassé, et peut-être le Roi lui-même.

— Homme de peu de foi, reprit Monsieur, qui veut tout prévoir, tout calculer avec sa faible raison : fiez-vous à Celui qui nous prête chaque jour la lumière nécessaire à nos conseils; portez-y le désir du bien, de droites et loyales intentions, et avec cela, marchez en toute confiance.

Je repris en disant que de pareils sentiments étaient bien dignes de l'âme d'un grand prince, et qu'ils me feraient croire que les inspirations d'en haut arrivaient plus directement sur les têtes royales. — La conversation se prolongea encore quelque temps et je m'étendis sur quelques observations générales.

— Voilà, mon cher, reprit Monsieur, une belle tirade; mais vous n'attendez pas de moi de l'apprendre par cœur pour la répéter au Roi. Je vous en laisse le soin et l'invention. Je suis persuadé qu'il s'en servira au besoin, et grâce au ciel! ce ne sera pas à moi à en décider. Je m'en rapporte à la sagesse de mon frère comme il est de mon devoir.

C'était avec une entière franchise que Monsieur

exprimait la satisfaction d'être soulagé du fardeau et de la responsabilité des affaires, et l'entière confiance qu'il mettait d'abord en Dieu, ensuite dans le Roi. Les derniers témoignages de Monsieur furent assez affectueux pour effacer les traces de cette conversation la plus difficile de celles que j'avais eues avec le prince. Je me retirai plus mécontent de moi que de lui.

Monsieur revint de Compiègne le lendemain au soir. Il ne me parla que de la bonne santé du Roi... Était-ce préoccupation des affaires, ou bien n'avait-il pas eu toute satisfaction de son frère? Voilà ce que je n'ai jamais su. Tous les autres arrivants de Compiègne nous racontaient des merveilles de la manière dont le Roi s'était montré; il avait pour tout le monde des paroles gracieuses et élégantes, et si bien étudiées qu'elles paraissaient naturelles. Les maréchaux n'avaient jamais été aussi bien flattés; la gloire militaire de la France que nous accumulions sur leurs têtes n'avait jamais été rappelée en termes si choisis; ils furent séduits jusqu'à l'enthousiasme; malheureusement ils ne pouvaient que nous donner leur personne, et encore, avant que l'année fût écoulée, plusieurs avaient-ils oublié leur foi et leur serment.

L'empereur de Russie voulant éviter de donner lui-même des conseils politiques au Roi, s'était fait précéder par son aide de camp, Pozzo di Borgo, chargé de porter toutes les recommandations constitutionnelles et libérales qui étaient, en ce moment, la grande préoccupation du czar. Elles furent écoutées sans admettre aucune discussion, et le silence du Roi fut sa seule réponse à l'acceptation de la constitu-

tion du Sénat, dont l'envoyé russe parlait encore. Contrairement à tout ce que les historiens de cette époque ont inventé, l'entrevue des souverains ne fut que grâces et compliments. Or, en ce genre, l'avantage resta certainement à Louis XVIII; l'empereur de Russie avait trop le sentiment des convenances pour avoir l'air de donner des leçons au vieux Roi; et celui-ci, trop de souplesse dans l'esprit et trop de facilité dans le caractère pour se mettre en contradiction avec le czar. Je ne sais si l'empereur Alexandre prit une grande confiance dans des dispositions si faciles, et qui n'engageaient à rien; mais elles étaient pour le moment ce que la plus habile politique aurait pu conseiller.

La protection du czar avait encouragé le Sénat dans son impertinente persistance à défendre sa prétendue constitution, ou plutôt à ne pas reconnaître qu'elle était désormais lettre morte. C'est par ce seul motif qu'on pouvait expliquer l'insolente délibération où il devait décider de ne point se porter au-devant de sa Majesté. Je profitai des sentiments jaloux du Corps législatif pour l'engager à saisir cette occasion de prendre le pas sur les sénateurs. La nombreuse députation de ce corps fut très bien accueillie à Compiègne; le Roi répondit en bons termes à leur discours qui était dans une bonne mesure. L'empereur d'Autriche et le Roi de Prusse s'étaient aussi empressés de visiter le Roi.

Parmi les nombreux courtisans qui arrivèrent, M. de Talleyrand fut le plus remarqué. On était curieux de voir comment il se présenterait, comment il serait reçu. On l'attendait souple, adroit, flatteur et cares-

sant ; mais il choisit un rôle tout contraire. Il arriva froid, sérieux, ne faisant d'avances à personne, comme un homme qui n'avait rien à se faire pardonner, et qui n'avait besoin d'aucun suffrage. Il cherchait à mettre son bel esprit à l'unisson de celui du Roi, et il se montra facile sur toutes les questions du jour, sans exception. Ce rôle de suffisance fut poussé si loin que M. de Talleyrand, au lieu d'aller au-devant de son oncle, le cardinal de Périgord, grand aumônier de France, revenant à la suite et dans la faveur du Roi, attendit l'auguste vieillard qui, dans son empressement à l'absoudre, fit les premiers pas vers ce neveu si insolent dans son habileté.

Tous les échos de Compiègne nous apportaient le véritable enthousiasme que le Roi avait inspiré à tous ceux qui l'avaient approché. La noble expression de ses traits, son langage choisi, sa voix belle et sonore, son attitude toute royale malgré la difformité de sa taille, imposaient le respect. Les inconvénients mêmes, de ses infirmités, sa difficulté à marcher, son embonpoint démesuré semblaient donner à sa personne une sorte de majesté. Il avait su les rendre plus nobles que la grâce et la légèreté. C'était un singulier contraste pour ceux qui avaient été attachés au rude chef qui naguère encore dominait la France ; et la comparaison qu'ils en faisaient était, en ce moment toute en faveur du descendant de nos rois.

II

L'attente de l'arrivée du Roi tenait les esprits en suspens, et tous les cœurs semblaient aller au-devant de Sa Majesté. La préfecture de Paris, le conseil général et le ministre de l'intérieur s'étaient entendus pour donner à cette solennité tout l'apparat que permettait la brièveté du délai et la gêne des circonstances. Les différents programmes de cette mémorable journée avaient été soumis au prince, en son conseil, et le ministre de l'intérieur avait demandé la permission de choisir vingt-quatre jeunes filles des familles parisiennes pour aller complimenter la fille de Louis XVI. Le château de Saint-Ouen fut désigné pour la résidence momentanée du Roi, et Monsieur se hâta d'y aller recevoir son frère.

Les membres du conseil provisoire furent convoqués par le prince de Bénévent pour se rendre ensemble à Saint-Ouen, où le Roi devait les recevoir à huit heures du soir. Nous trouvâmes le Roi assis au milieu du salon; son attitude et l'ensemble de sa personne portaient l'empreinte du rang suprême; sa tête conservait un air de jeunesse, ses joues pleines diminuaient la saillie qu'aurait eue son nez aquilin ; son front large était un peu trop déprimé en arrière, il avait un regard vif et pénétrant qui semblait éclairer son visage; sa coiffure était celle de sa jeunesse; ses cheveux relevés sur le front étaient coupés

en vergettes, poudrés et rattachés derrière par un ruban de queue. Il était vêtu d'un habit bleu tout simple, à boutons d'or fleurdelisés, sans autre distinction que des épaulettes, sur lesquelles était brodée une couronne ; il portait sous son habit le cordon bleu, et à sa boutonnière la croix de Saint-Lazare, qu'on appelait l'ordre de Monsieur parce que c'était lui-même qui en avait renouvelé l'institution quand il portait le titre de Monsieur. La devise en était *Atavis et Armis*. Il fallait voir le Roi pour concevoir ce qu'il avait pu donner de dignité à un corps aussi lourd, à une démarche aussi gênée. Madame se tenait debout, pour ainsi dire confondue avec les personnes du service du Roi. Monsieur, comte d'Artois, nous présenta successivement à sa Majesté, et le Roi eut pour chacun une phrase bien faite, prononcée du timbre sonore de son bel organe.

— Monsieur me dit-il, vous avez rendu de grands services ; vous avez couru de grands dangers, *les uns et les autres ne sèront pas oubliés*.

Je ne pus répondre que par des mots entrecoupés. Nous avions ainsi passé devant le Roi, successivement et sans intervalle ; cet entretien que le Roi prolongea peu se termina par une retraite solennelle comme la réception.

Au moment où je sortais avec mes collègues, M. de Blacas me prit à part, me disant que le Roi me demandait de rester pour terminer la déclaration qu'il voulait adresser le lendemain à ses peuples. Je m'intimidais un peu d'entrer ainsi de plein pied, et devant le Roi, dans la discussion de l'acte solennel. Mais il n'en fut pas ainsi. A onze heures, immédiatement après le

coucher du Roi, le comte de Blacas me conduisit dans son appartement où M. de La Maisonfort vint bientôt nous rejoindre. Le confident du Roi nous communiqua un extrait assez informe de tous les projets et de tous les vœux exprimés à ce sujet par une commune voix. Tous se ressemblaient, et ce qu'ils avaient de commun fut accepté sans discussion, ils renfermaient les engagements que Monsieur avait pris dans sa réponse au Sénat. Dans les moments où les opinions s'éveillent et s'agitent, les mêmes idées sont pour ainsi dire épidémiques et se reproduisent spontanément dans tous les esprits. Il ne s'agissait donc plus que de la rédaction; La Maisonfort y mettait plus d'importance que moi, et je lui en laissai une bonne part sans cependant lui abandonner le fond des choses. A deux heures du matin, notre œuvre fut achevée. Elle portait le titre de « *Déclaration de Saint-Ouen.* » J'y aurais attaché une toute autre attention, si je n'avais pas été persuadé que nous ne faisions qu'un travail préparatoire destiné à de bien autres discussions et surtout à la sanction royale. Quel ne fut pas mon étonnement lorsque M. de Blacas me remit entre les mains cette première et solennelle parole du Roi, en me disant qu'il fallait la faire imprimer, et lui donner tout de suite la plus grande publicité. Je ne sus pas lui cacher ma surprise : comment prendrais-je sur moi la publication officielle d'un tel acte? Comment pourrais-je le contresigner avant que Sa Majesté en eût fait son propre ouvrage en y apposant sa signature? Il me semblait que le Roi, dans un sujet aussi grave voudrait s'éclairer des avis de son conseil, ou au moins des personnages les plus éminents.

La vanité du favori se trouvait probablement blessée de ce que je n'admettais pas aveuglément son omnipotence. Il voulut bien lever mes scrupules en alléguant la nécessité des circonstances. La déclaration du Roi devait être connue dans tout Paris avant l'entrée de Sa Majesté; le conseil ne pouvant pas être réuni à cette heure tardive de la nuit, et le Roi qui avait pesé dans sa sagesse tous les points de cette déclaration des droits, nous en ayant laissé la rédaction définitive, on ne le ferait pas réveiller pour remplir une formalité inutile. J'insistai assez sur mes premières observations pour que M. de Blacas crût un moment que je me refusais à contresigner l'ordre royal. Pour terminer ce débat, je finis par lui dire que s'il prenait sous sa responsabilité cette grave violation des formes, je la croirais autorisée par le Roi, et ne me refuserais pas à passer outre. Je quittai Saint-Ouen à deux heures du matin; à sept heures, la déclaration royale paraissait dans le *Moniteur*, et bientôt après elle était affichée sur tous les murs de Paris.

Tout était cette fois préparé pour la réception solennelle du Roi; la foule qui se portait sur son passage était aussi immense que celle qui nous avait accueillis le 12 avril, trois semaines auparavant. Les mêmes joies, les mêmes bonheurs se peignaient sur les visages; les mêmes acclamations sortaient de toutes les poitrines, mais peut-être avec moins d'enthousiasme. L'entrée de Monsieur était plus inattendue, elle avait frappé plus vivement les imaginations; rien n'était préparé, et le désordre même ajoutait à l'expression des sentiments populaires. L'entrée du Roi,

toute magnifique, était parfaitement réglée : la garde nationale formait la haie depuis la barrière jusqu'à Notre-Dame et aux Tuileries ; elle contenait la foule ; le respect qu'inspirait la présence du Roi et de Madame arrêtait ces élans désordonnés, mais bien expressifs, dont nous avions été témoins à l'entrée de Monsieur le comte d'Artois. La canne à pomme blanche du grand maître des cérémonies avait présidé à tout, car le marquis de Dreux-Brézé était rentré dans ses fonctions du même droit que le Roi revenait sur son trône. Avec toute l'importance de sa charge, il était venu m'entretenir de l'usage antique et solennel, suivi à l'entrée des rois, de faire jeter au peuple, par des hérauts d'armes de la couronne, de petites monnaies d'or et d'argent qui portaient l'effigie du souverain. J'avais en toute hâte fait frapper à la monnaie des médailles, quarante ou cinquante mille de ces pièces, un certain nombre en or et la plus grande partie en argent, et elles furent répandues en avant de la voiture de Sa Majesté. Le peuple les ramassait avec empressement, mais sans l'avidité qui amène des désordres. Lorsque je me rendis à Saint-Ouen pour prendre ma place dans le cortège, j'avais apporté quelques poignées de ces pièces en or, j'en remis au Roi et aux princes. Madame la duchesse d'Angoulême s'avança vers moi et prit dans ma main quelques-unes de ces médailles que j'aurais voulu lui présenter d'une manière plus respectueuse ; elle eut la grâce de saisir cette occasion pour m'adresser des paroles de faveur et de bonté, dont j'ai éprouvé ensuite de si touchants témoignages.

Le Roi monta en calèche découverte. Madame était

à côté de lui, et sur le devant, le prince de Condé et le duc de Bourbon. Monsieur et Mgr le duc de Berry étaient à cheval aux portières de la calèche royale. Je me trouvai par hasard relégué seul dans une des voitures de la suite du Roi. Observateur de cet enthousiasme de toutes les classes, de tous les âges, je n'en étais distrait que par la préoccupation de ce que Madame devait éprouver en ce moment. Elle pouvait apercevoir le sommet du donjon du Temple, et retrouver dans son cœur les souvenirs déchirants qu'il lui rappelait. Le 10 août tout entier l'attendait aux Tuileries. J'étais sous ces impressions lorsque la marche triomphale du Roi, toujours environné des flots plus denses de la population, et d'acclamations plus animées, s'arrêta devant le simulacre de la statue de Henri IV, qu'on avait élevé sur le terre-plein du Pont-Neuf, en attendant qu'un nouveau bronze eût remplacé celui que la main sacrilège de la Révolution avait brisé. On lisait sur la base cette simple inscription : *Ludovico reduci Henricus redivivus.* Après une courte station, nous arrivâmes à Notre-Dame, et tout, cette fois, était réglé. La foule était contenue au dehors, l'intérieur de la métropole était comble, et on voyait des jeunes gens, des femmes même, suspendus à toutes les saillies de l'architecture jusqu'au plus haut du dôme. Des places avaient été réservées à droite et à gauche de la nef pour tous les corps constitués, le conseil municipal, les cours de justice et des comptes, le Corps législatif et le Sénat; ce Sénat qui comptait encore dans son sein plusieurs conventionnels régicides. J'avais été ému de l'idée que peut être quelques-uns de ces grands coupables ose-

raient, à la faveur de leur dignité se glisser parmi les assistants, et j'en avais entretenu M. Pasquier, préfet de police, en lui demandant de prendre tous les moyens en notre pouvoir pour éviter ce scandaleux contraste des meurtriers venant, pour ainsi dire, accueillir les frères et la fille de leur victime. Mais son intervention fut apparemment inutile; ils n'avaient pas tenu compte de cet avis officieux, et, dans leur indignité, ils étaient venus affronter Dieu, le Roi, la fille de Louis XVI, et pour ainsi dire la France entière qui les repoussait avec horreur. Certes, si j'avais pu imaginer une pareille audace, rien ne m'aurait empêché de les arrêter dans leur dessein, et de faire tomber sur leurs fronts la réprobation qu'ils méritaient.

Le Roi était dans le chœur, Monsieur et Mgr le duc de Berry à sa droite, Madame à sa gauche, tous agenouillés sur des prie-Dieu et des coussins qui leur avaient été préparés. Les membres du conseil et les ministres étaient debout, rangés le long des stalles, des deux côtés du chœur. Je me trouvais un des plus rapprochés de Madame; elle absorbait toutes mes pensées; je ressentais en moi les vives impressions de tout ce qui devait se passer dans son âme. Elle me paraissait émue, pâle et tremblante, prête à s'évanouir. A un moment même, je fis un pas pour la soutenir; mon imagination me représentait tout ce que devait éprouver la fille de Louis XVI, aussi vivement qu'elle devait le ressentir elle-même.

Notre langue est insuffisante à dire la joie de la population qui encombrait le chemin du cortège depuis Notre-Dame jusqu'aux Tuileries. Nous escortâmes le Roi jusque dans le grand cabinet entre la

galerie de Diane et la salle du Trône. Monsieur me permit ensuite de l'accompagner dans ses nouveaux appartements du pavillon Marsan. Nous nous félicitions mutuellement de cette ivresse de joie et de bonheur qui sortait du sein du peuple. Jamais Paris ne s'était vu ému à ce point. J'avais vu l'entrée de Bonaparte aux Tuileries; elle était froide, silencieuse et solitaire. Au retour de ses plus grandes victoires, je l'avais vu accueilli par la plus entière indifférence, recueillant tout au plus quelques applaudissements quand il assistait aux représentations théâtrales. A peine lorsqu'il passait à cheval sur les boulevards voyait-on quelques enfants courant à ses côtés et criant : Vive l'Empereur. Ils n'étaient pas assez nombreux pour qu'il ne fût pas permis de supposer qu'ils gagnaient l'argent de la police. Nous jouissions sans restriction de ce triomphe de l'ancienne race de nos rois; nous ignorions alors ce que peut en France la mobilité des imaginations.

Le lendemain, je pris à mon gré les habitudes du cabinet du Roi, telles que je les ai conservées jusqu'à la fin de 1815. J'entrai chez Sa Majesté avant neuf heures du matin, je pris d'abord ses ordres pour la réunion du Conseil, je lui nommai les membres qui en faisaient partie: le prince de Talleyrand, M. l'abbé de Montesquiou, et M. de Jaucourt, etc. J'attachai à chaque nom, et surtout à ceux qu'il ne connaissait pas personnellement une phrase propre à faire connaître leur valeur. En parlant du général Beurnonville, je rappelai au Roi ses faits militaires dans les premières guerres de la Révolution, sa prison d'Olmütz et son retour en France par l'échange qui

avait eu lieu de la personne de Madame avec quelques-uns de ces prisonniers. Je parlai du dévouement de Dalberg, comme en ayant été plus particulièrement témoin, de son zèle et de ses services pour la Restauration ; du général Dessolles, comme d'un homme que son mérite avait éloigné de Bonaparte ; des maréchaux Moncey et Oudinot, comme de personnages importants dans l'armée, et qui devaient servir à la rattacher au Roi ; enfin des personnes qui occupaient les différents ministères, et en particulier du général Dupont.

Je demandai à Sa Majesté si elle n'avait aucun changement à faire dans les membres du Conseil ou de l'administration. D'après ses ordres, le Conseil fut convoqué sans aucune modification pour se réunir devant elle le lendemain 5 mai.

Cette séance, où le Roi entrait pour la première fois dans son conseil privé, était d'une imposante solennité ; et l'attitude de Sa Majesté fut celle qui pouvait satisfaire l'imagination la plus fortement empreinte des grandeurs de la royauté. Le Roi, assis dans son fauteuil, était découvert ; il avait à sa droite Monsieur, comte d'Artois ; à sa gauche Monseigneur le duc de Berry, le prince de Bénévent, M. l'abbé de Montesquiou, le comte François de Jaucourt, le général de Beurnonville, le duc de Dalberg, les maréchaux Moncey et Oudinot, le général Dessolles et moi, tous membres du Conseil. J'étais placé en face de Sa Majesté, et j'avais pour fonctions spéciales de prendre des notes pour la rédaction des procès-verbaux du Conseil, de la même manière que le faisait le ministre secrétaire d'État dans le Conseil des ministres présidé

par Napoléon. Les commissaires provisoires qui dirigeaient les divers ministères avaient été extraordinairement convoqués par l'ordre du Roi. C'étaient MM. Henrion de Pansey, le comte de Laforest, le général Dupont, le comte Beugnot, le baron Louis, le baron Malouët, et M. Anglès. Tous, excepté les princes, étaient assis sur des tabourets sans dossier, que dans le langage d'étiquette on appelle des pliants. Le Roi, jetant un regard bienveillant autour de lui, et prenant la parole, prononça dans les meilleurs termes, de sa voix sonore et accentuée, une allocution dont je ne puis me rappeler que les idées principales, le texte n'en ayant jamais été recueilli.

Sa Majesté se plaisait à donner un témoignage de satisfaction à ceux qui avaient dirigé les affaires du royaume dans les circonstances difficiles où la France se trouvait placée. Elle espérait que, environnée de leurs lumières et secondée par son frère, elle aurait les moyens, comme elle avait la volonté, de rendre à la France l'ordre et la paix, d'assurer son repos, sa grandeur et sa prospérité; de rétablir avec la paix, sous un sceptre paternel, les libertés qui sont les privilèges imprescriptibles de la nation française, de porter dans l'administration des finances l'ordre et l'économie et de protéger le commerce. Passant aux sujets qui doivent appeler l'attention du Conseil, le Roi mit au premier rang l'organisation de l'armée, et particulièrement celle de la garde, qui devait environner le trône pour servir à son éclat et garantir sa sûreté. Sa Majesté annonça l'intention de rétablir sa maison militaire sur le pied où elle était avant que des réformes funestes eussent privé le Roi de l'appui

qu'il aurait trouvé dans des corps où l'honneur garantissait la fidélité.

Monsieur, frère du Roi, présenta de nouvelles considérations propres à confirmer les intentions énoncées par Sa Majesté ; mais le Roi, reprenant la parole, annonça au Conseil que les capitaines des gardes du corps, commandant des quatre anciennes compagnies de ces gardes, avaient repris leurs fonctions auprès de sa personne, et que son intention était de former deux nouvelles compagnies, dont il confierait le commandement à deux maréchaux de France, voulant ainsi leur donner un témoignage public de sa confiance. Sa Majesté développa ensuite ses projets sur la formation de sa maison militaire, et engagea les membres du Conseil à lui faire connaître leurs observations, s'ils en avaient à présenter. Ceux-ci donnèrent successivement leur assentiment par leur silence respectueux.

M. le prince de Bénévent, après en avoir obtenu la permission de Sa Majesté, donna communication au Conseil d'un rapport concernant les vexations de toute nature qu'exerçaient les troupes étrangères dans les provinces qu'elles occupaient. C'était particulièrement dans le département de l'Yonne que ces méfaits étaient insupportables ; elles prenaient les moyens les plus rigoureux pour faire rentrer les contributions de guerre que, d'après l'armistice, elles n'avaient aucun droit d'imposer.

Monsieur, frère du Roi, déplorant que les maux de la guerre pèsent encore sur les peuples, quand la paix devrait y avoir mis un terme, propose alors la nomination d'un commissaire général ayant pour

mission spéciale de poursuivre auprès des cours alliées le redressement des torts faits à la population, et la cessation d'un système de vexations qu'on ne doit plus supporter. — Mgr le duc de Berry, animé de la même indignation, pense que les représentations d'un commissaire général auprès des cours alliées ne remédieraient pas aux extorsions et aux violences que les commandants des troupes étrangères exercent dans les pays occupés par leurs armées ; et, pour les réprimer, il ne voit d'autres moyens que l'envoi dans les provinces de commissaires spéciaux nommés par les gouvernements coalisés, et qui seraient accompagnés par des commissaires français, à l'effet de faire exécuter partout et en tous points les conditions de l'armistice. — M. le comte de Jaucourt expose que l'envoi dans les provinces de nouveaux commissaires français ne serait pas nécessaire puisque les commissaires extraordinaires du Roi y sont déjà établis, investis des pouvoirs les plus étendus, et par conséquent, mieux autorisés que tous autres à traiter avec les généraux ou commandants étrangers. Leur correspondance prouve que déjà la protection des populations envahies est une de leurs principales occupations et l'objet de leur continuelle sollicitude.

Sa Majesté termine la délibération à ce sujet en ordonnant à M. le prince de Bénévent d'adresser aux cabinets des puissances alliées les plus fortes et les plus pressantes réclamations pour obtenir l'immédiate exécution des conditions de l'armistice.

Le prince de Bénévent fait connaître que les agents étrangers continuent, sur plusieurs points du territoire occupé, à vendre des objets mobiliers et même

des coupes de bois appartenant à l'État; dans son opinion, ces ventes ne sauraient être valables. Le général Dupont rapporte que M. le comte de Nesselrode lui a dit que de pareils procédés étaient injustes, et qu'on allait expédier aux commandants des provinces des ordres positifs pour arrêter ces dilapidations. Sa Majesté ordonne que le ministre de l'intérieur fera dresser un arrêt du Conseil portant que toute vente de cette nature doit être considérée comme nulle.

Le général Dupont, commissaire au département de la guerre, communique au Conseil divers rapports concernant son ministère. Le premier porte sur la situation de l'armée au 1er mai de cette année. Son effectif est difficile à déterminer, à cause de la dispersion des anciens corps d'armée et des nombreuses désertions. On ne peut pas compter sur plus de quatre-vingt-dix mille hommes en ce moment sous les drapeaux. Le second traite des dépenses de la guerre et de la comptabilité générale. Ces dépenses, surchargées de tous les états-majors, s'élèvent à plus de vingt-cinq millions par mois. En troisième lieu, le général propose de mettre immédiatement sur le pied de paix la partie de l'armée formant les garnisons des pays qui ne sont point occupés par les armées étrangères; il en résultera une économie d'environ un million par mois. Sa Majesté ordonne que l'armée française sera mise sur le pied de paix à mesure que les troupes qui la composent rentreront dans les garnisons ou places de l'intérieur. Le Roi dit, en outre, que, voulant réunir toutes les lumières qui peuvent l'éclairer, il formera un conseil de la guerre, composé

de trois maréchaux, trois lieutenants généraux, et des membres composant le conseil qui existe déjà auprès du ministère de la guerre.

Sa Majesté s'adressant ensuite au ministre des finances, lui demande quelle est la somme que, d'après la situation des finances, on peut attribuer aux dépenses de la guerre. M. le baron Louis répond que deux cents millions sont le maximum des fonds qu'il est possible d'affecter à cette partie des dépenses publiques.

M. Malouët, commissaire au ministère de la marine, donne lecture au conseil de son rapport sur l'état de la marine au 1er mai de la présente année. Il présente ensuite quelques propositions concernant son administration, entre autres, la suppression du conseil placé auprès du ministère de la marine, etc., etc. Ce qui conduit M. le comte de Beurnonville à proposer la création d'un conseil de l'amirauté semblable à celui qui existe en Angleterre. Mgr le duc de Berry dit que ce serait une erreur de croire que le conseil de l'amirauté anglaise ait une grande influence, et que ses décisions ne sont à proprement parler que celles du lord présidant ce conseil.

Le Roi autorise la suppression du conseil attaché au ministère de la marine.

Le baron Malouët, continuant, rend compte des négociations entamées avec l'amiral Verhuelle. Cet officier distingué commandait, en 1813, l'escadre française et la flottille du Texel : surpris par le soulèvement de la Hollande contre l'administration française et par l'entraînement de ses matelots hollandais à suivre ce mouvement, il eut encore assez d'empire

sur eux pour les forcer à abriter l'escadre dans le port de Nieuwe-Diep, et sous la protection des forts que l'amiral fit occuper par des garnisons françaises. Lorsque les nouvelles de la Restauration furent confirmées, le vice-amiral entra en pourparlers pour la remise des vaisseaux qu'il avait conservés.

Le ministre propose ensuite à Sa Majesté de changer la dénomination des vaisseaux et bâtiments du Roi, qui portent des noms de combats de mer ou de la famille des Bonapartes. Sa Majesté dit qu'elle n'est jamais restée étrangère à la gloire que son peuple s'est acquise dans les combats, et veut que ceux de ses vaisseaux qui portent des noms de victoires les conservent; ceux seulement qui portent des noms pris de la Révolution ou qui tiennent de Bonaparte, doivent être changés.

M. Beugnot, commissaire de l'intérieur, sur l'ordre de Sa Majesté, fait lecture d'un rapport qui présente le tableau de la situation de la France.

M. le comte de Laforest, commissaire des affaires étrangères, rend compte d'une communication qui lui a été faite par lord Castlereagh, au sujet de l'arrivée des bâtiments anglais, sur les côtes pour enlever le matériel de l'armée anglaise.

Le Roi lève la séance. — Comme il se retirait dans ses appartements, nous étions tous debout, émus, silencieux, et nous interrogeant du regard, comme pour nous demander ce que nous pensions de celui qui allait régler nos destinées; bientôt de l'un à l'autre courut un murmure d'approbation. Rien n'avait manqué à la dignité du personnage royal; le respect qu'il avait inspiré était profond. C'est ce que

faisait observer le général Dessolles; il comparait cette vénération qu'inspirait la présence du Roi à la soumission servile qui entourait Bonaparte. Environné du prestige de tous les souvenirs, le roi Louis XVIII possédait les plus hautes facultés du cœur, de l'esprit et de l'imagination; son prestige s'augmentait encore du sentiment d'une supériorité, telle que personne ne pouvait la méconnaître.

J'étais, plus qu'un autre, sous le charme de ces impressions; et cependant, rentré dans mon cabinet, je cherchai si les paroles royales avaient bien répondu aux circonstances qui auraient dû les inspirer. Il me semblait que tous les sentiments que le Roi nous avait montrés étaient nobles, mais que ses idées ne s'étaient pas élevées au-dessus d'un certain niveau; j'avais retrouvé dans cette précipitation à s'occuper de la formation de sa garde, une des faiblesses de l'émigration, celle de croire que la réforme de quelques centaines de chevaux de la maison du Roi[1] était une des causes principales de la Révolution, j'avais attendu vainement qu'il exposât les vastes conceptions de sa politique, les principes qu'il avait adoptés pour le rétablissement de son autorité, les plans qu'il aurait dû se tracer pour le développement de la prospérité publique. Au lieu de cela je ne trouvais en résumant son allocution qu'une pensée étroite, dictée par le préjugé, et qui arrêtait l'esprit public au lieu de l'étendre à des considérations plus

1. Ces divers corps, supprimés par le roi Louis XVI, étaient: les Compagnies-Rouges, les Mousquetaires, les Grenadiers à cheval, la grande et la petite Gendarmerie, les Cent-Suisses, les Gardes de la porte, etc. (*Note de l'éditeur.*)

relevées. Cependant je voulais encore me flatter que le monarque n'avait peut-être pas voulu donner tout d'un coup à son conseil la connaissance de ses projets, et qu'il nous les découvrirait peu à peu, suivant les circonstances.

Le général Beurnonville, que Sa Majesté avait chargé de dresser le projet concernant la formation de sa maison militaire, le présenta au Roi dans les séances suivantes du conseil privé. Ce plan fut discuté et particulièrement éclairé par monseigneur le duc de Berry. Il en résulta le rétablissement des anciennes compagnies de la maison du Roi. Celles des gardes du corps furent portées à six compagnies au lieu de quatre. Les premières étaient commandées par les titulaires anciens et portaient leur nom : le duc d'Havré-Croï, le duc de Grammont, le prince de Poix (Noailles) et le duc de Luxembourg (Montmorency). Le Roi avait donné les deux autres au maréchal Berthier, prince de Wagram, et au maréchal Marmont, duc de Raguse. Les deux compagnies de chevau-légers et de gendarmes de la garde, dites *Compagnies Rouges* à cause de leurs uniformes, avaient été accordées au comte Charles de Damas et au comte Étienne de Durfort, anciens aides de camp de M. le comte d'Artois. Les compagnies des mousquetaires du Roi, gris et noirs, ainsi nommés à cause de la robe de leurs chevaux, furent placées sous les ordres de deux généraux distingués appartenant à l'armée de l'empire : le comte de Nansouty et le marquis de Lagrange. Le marquis de Larochejacquelein eut le commandement de la compagnie des grenadiers à cheval qui se composait de cent

hommes choisis dans les rangs de toutes les armes. Les deux autres corps de la maison militaire étaient les Gardes de la porte et les Gardes de la prévôté de l'hôtel, chargés aussi de la garde des sceaux du royaume. Le comte de Vergennes commandait les premiers, et les autres étaient sous les ordres du comte de Monsoreau, qui exerçait la charge de grand prévôt, en survivance de M. le marquis de Tourzel, titulaire. A cette cavalerie, on décida de joindre un corps d'infanterie d'environ quatre mille hommes sous le nom de gardes royales, pour ne pas rappeler le nom de gardes françaises, déshonoré par la conduite de ce corps au début de la Révolution. Il fut en outre décidé qu'un corps d'artillerie à pied et à cheval, destiné au service de cinquante-six bouches à feu, ferait partie de la maison militaire comme corps distinct; enfin, sur la proposition du ministre de la guerre, on y attacha également des officiers du génie militaire.

L'organisation du corps d'infanterie resta en projet, et l'artillerie à pied et à cheval ne fut pas complétée. On ne parla point du rétablissement des Cent-Suisses qui avaient fait partie de la maison militaire du Roi. Ils étaient choisis dans les régiments de cette nation, que la France levait en vertu des capitulations qu'elle avait conclues avec les cantons. Mais ces capitulations ne furent renouvelées qu'en 1815 et 1816.

Il est difficile de peindre combien le rétablissement de ces figures du temps passé plaisait au peuple et à l'opinon publique. J'ai vu la foule se presser autour des premiers détachements des chevau-légers et des gendarmes de la garde, et applaudir à ces

brillants uniformes couverts de la soubreveste blanche, portant devant et derrière la grande croix rouge qui semblait dater du temps des croisades. On n'avait pas encore semé dans les esprits la haine des souvenirs et du culte des ancêtres.

III

Les relations du Roi avec les souverains alliés, formées à Compiègne, continuaient à Paris de la manière la plus courtoise ; elles s'entretenaient par des visites fréquentes. Le roi de Prusse y portait la réserve de son caractère, et aussi une sorte de timidité. La bonne volonté de l'empereur de Russie était diminuée par sa méfiance de l'avenir, et sa disposition à juger sévèrement les princes auxquels la Restauration avait rendu leur trône. L'empereur d'Autriche n'était pas disposé à voir de si loin ou à regarder de si près; il était satisfait de ce dénouement des terribles péripéties qui avaient frappé sur lui plus que sur tout autre, et prenait confiance dans la sagesse du Roi. Les princes de la coalition étaient pressés de retourner dans leurs États, et de faire jouir leurs peuples de la paix si longtemps attendue, et si chèrement achetée. Ils hâtaient de leurs vœux la conclusion du traité définitif et la publication de la loi fondamentale qui était à leurs yeux une garantie de la pacification générale.

Mais ces rapports favorables avec les princes et leurs cabinets n'empêchaient pas que leurs généraux, leurs commissaires et les gouverneurs qu'ils avaient

imposés aux provinces occupées, ne continuassent, malgré les stipulations expresses du 23 avril, à se prévaloir des droits de la guerre, bien au delà de ce qui était nécessaire à leurs subsistances; ils élevaient des prétentions sur les produits des revenus publics; ils voulaient les prélever au moins jusqu'au 23 avril. Sous ce prétexte, ils saisissaient les caisses publiques, vendaient les bois de l'État, frappaient des contributions en argent et en nature pour leurs armées; et, par une conséquence de cet odieux système, ils refusaient de reconnaître les autorités envoyées au nom du Roi.

Ces informations nous arrivaient de toutes parts; nos commissaires extraordinaires s'en préoccupaient; les préfets, que nous avions uniformément renvoyés à leur poste, avaient eu pour premier soin de rassurer les peuples, et de les protéger contre les vexations des troupes étrangères. Les uns, impuissants à faire exécuter le traité du 23 avril, nous demandaient d'intervenir auprès des cabinets et des généraux étrangers. Nos réclamations étaient écoutées; on nous donnait raison, on nous promettait d'expédier des ordres pour arrêter ces dévastations, et cependant, elles continuaient de la manière la plus odieuse.

On peut voir, dans les correspondances des commissaires extraordinaires, tous les genres de vexations subies partout où les armées alliées avaient pénétré. Même dans les pays occupés par l'armée anglaise, qui observait la plus exacte discipline et payait les fournitures qui lui étaient faites, on rencontrait encore des difficultés pour l'établissement de l'autorité royale. On en jugera par les lettres que je rece-

vais de M. Jules de Polignac, commissaire extraordinaire du Roi à Toulouse[1]. Mais de bien autres difficultés s'élevaient dans les pays occupés par les armées des autres puissances, et surtout dans ceux où les Prussiens avaient pris pied. Le chevalier de Lassalle, commissaire extraordinaire à Strasbourg, nous informait des difficultés qu'il éprouvait à rétablir le gouvernement du Roi, et des inconvénients qui en résultaient[2]. Il en était de même en Dau-

1. (2 *mai* 1814.)— « Je suis arrivé hier soir à Toulouse après avoir passé par Bordeaux, où j'espérais pouvoir rencontrer Mgr le duc d'Angoulême. Son Altesse Royale avait quitté cette dernière ville, je la retrouverai à Toulouse...

« Il existe une sorte de conflit de pouvoir entre Mgr le duc d'Angoulême et lord Wellington qui, regardant les provinces occupées par les troupes anglaises comme provinces conquises, croit seul avoir le droit de nommer aux places vacantes. En conséquence, sans déroger en rien au caractère extérieur de commissaire du roi, j'ai cru plus prudent et plus sage de me borner provisoirement à l'inspection des différentes branches d'administration dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte exactement. »

2. « Les troupes étrangères n'ont encore aucun ordre pour évacuer le pays, de sorte que les autorités royales ne peuvent presque pas s'établir, se trouvant partout en conflit avec celle des alliés. Je me suis transporté hier auprès de leurs chefs qui assurent n'avoir encore reçu aucun ordre ; il serait bien urgent de prendre des moyens pour que des ordres positifs leur parviennent à ce sujet. C'est d'autant plus intéressant que ces derniers moments coûtent fort cher au pays par la prolongation des réquisitions, ventes de bois très multipliées et autres contributions de tout genre. De plus, il est arrivé au comte d'H***, commandant les troupes alliées dans ce pays, un ordre du général en chef, en date du 27 avril, qui ordonne la démolition du fort Louis et, dit-on, la démolition des digues qui soutiennent le Rhin. Ce serait une perte réelle pour la France. Je vous prie de hâter l'exécution des conventions du 23 avril, ce ne sera que de ce moment que l'administration française pourra s'établir... »

(13 *mai.*)— «...Je ne vous cacherai pas que depuis cette époque je suis

phiné, où le comte Auguste de Juigné, représentant de l'autorité royale, avait à lutter contre les prétentions des généraux autrichiens[1]. L'exécution de

constamment entravé en tout et pour tout par la présence des troupes alliées qui dépouillent ce malheureux pays d'une manière cruelle, abîment les bois et ne veulent se relâcher en rien de leur autorité, de manière que, hors des places fortes, celle du Roi est tout à fait paralysée. Nos agents civils et militaires trouvent partout des oppositions. Les contributions sont nulles, les précautions contre la désertion impossibles à prendre; en tout, aux coups de fusil près, nous sommes absolument comme en guerre.

« Les administrations alliées se fondent sur les dernières lignes de l'article 8 des conventions du 23 avril, où il est dit: *Tout ce qui tient à cet article sera réglé par une convention particulière.*

« Faites donc en sorte, M. le baron, que ladite convention soit définitivement réglée, et surtout que les hautes puissances alliées la fassent promptement signifier à leurs administrateurs qui sont dans cette division, pour le Bas-Rhin, M. le baron de Hesse, résidant à Hagueneau, au nom de l'Autriche; et pour le Haut-Rhin, MM. le comte de Beckers et le baron de Stingel, résidant à Colmar. »

1. (*Sans date.*) « M. le baron de Mylius, gouverneur de la ville de Lyon, a fait passer une proclamation avec ordre de la faire afficher, par laquelle l'administration du département lui est entièrement dévolue; il s'y est rendu lui-même le 28 et, depuis ce moment, il a ordonné le versement des caisses dans ses mains; il a exigé des réquisitions en nature de toute espèce, et a répandu la désolation dans le pays. Je lui ai fait toutes les représentations que j'étais en droit de lui opposer, et je n'ai pu obtenir la cessation de ses poursuites; il soutient n'avoir aucune notification officielle des conventions du 23 avril et dit d'ailleurs que la dernière phrase de l'article 8 n'est pas assez précise. »

(8 *mai.*) — « J'ai l'honneur de vous informer que dans la matinée d'hier 7, M. le comte de Bentheim a envoyé 200 hommes prendre possession de l'arsenal de Grenoble. M. Dupuy-Deborde, capitaine d'artillerie, commandant ledit arsenal, a remis les clefs en protestant contre cet acte de violence dont il a été dressé procès-verbal. J'ai cru ne pouvoir retarder plus longtemps une déclaration dont je vous envoie copie; je l'adresse en même temps à M. de Mylius et à M. le

la convention du 23 avril éprouvait aussi dans le Nord les plus grandes oppositions. M. d'Alopéus, gouverneur de la Lorraine pour les puissances coalisées, demandait qu'on lui envoyât un plénipotentiaire français pour traiter avec lui de la remise de l'administration stipulée dans l'article 8, conformément à la proclamation du Roi du 5 mai; on en jugera par la lettre de M. le comte de Saint-Aulaire, préfet de la Meuse[1]. Les contrées les plus voisines de Paris

comte de Bentheim, commandant à Grenoble en l'absence de Son Altesse le prince de Hesse-Hombourg... »

(15 *mai.*) — « J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai reçu hier matin l'ordonnance du Roi du 5 mai, relative à la remise de l'administration aux autorités royales, et M. le commissaire autrichien D*** est venu me la proposer aussitôt, mais avec des réserves que je n'ai voulu admettre dans l'acte de remise qu'en y annexant une protestation. Dans son système, il prétend conserver droit à la propriété des magasins publics de l'État, article qui ne s'étend que sur le tabac; et de plus il veut aussi établir que les fonds qui se trouvent dans les caisses publiques appartiennent aussi à son souverain jusqu'au jour de la remise, comme chef de l'administration bavaroise... »

1. (6 *mai.*) — « Monseigneur, je crois devoir adresser à Votre Excellence le rapport de mes opérations dans le département de la Meuse, depuis que les ordres de M. le lieutenant général du royaume m'y ont été envoyés...

« La ville de Bar, chef-lieu du département de la Meuse, est dans ce moment administrée par un intendant russe nommé P***, gouverneur général de la Lorraine, résidant à Nancy. Les arrondissements de Bar et de Commercy ont été occupés par les troupes étrangères avant l'armistice et soumis à l'administration de ces intendants. Le 4 mai, il a été prévenu de mon arrivée dans le département par M. le sous-préfet de l'arrondissement de Bar, que j'avais chargé de cette mission; il a déclaré qu'il ne pouvait ni me reconnaître, ni permettre l'exercice de mon autorité. Cette réponse m'ayant été communiquée, je n'ai pas cru devoir me rendre à Bar pour y donner le scandale d'une opposition publique entre moi et les agents des puissances alliées. Je me suis déterminé à me rendre à Verdun et, de là

n'étaient pas exemptes de ces avanies, plus humiliantes parce qu'elles étaient exercées par les troupes des plus faibles souverains de l'Allemagne. C'est ainsi qu'il nous arriva tout à coup une députation de la ville de Joigny, occupée par les Wurtembergeois. Ils avaient frappé sur cette petite ville une

j'ai écrit à M. d'Alopéus, gouverneur général de la Lorraine, pour l'engager à me remettre l'administration du département de la Meuse, conformément aux dispositions de l'armistice du 23 avril. M. d'Alopéus m'a répondu le 11 mai une lettre fort obligeante, mais dans laquelle il énonce la résolution positive de ne se dessaisir de l'administration de son gouvernement que par suite d'un traité qu'il suppose devoir être fait entre lui et un plénipotentiaire nommé par le Roi. Ce traité, dit-il, déterminera l'indemnité due aux puissances alliées pour l'arriéré des contributions des quatre premiers mois de 1814. En attendant, M. d'Alopéus a renouvelé les ordres de presser le recouvrement de ces contributions; des caisses ont été enlevées, des détachements sont envoyés dans les communes en retard et y vivent à discrétion. Une de ces communes vient d'être victime d'un incendie par la négligence ou la brutalité de ces soldats: 43 maisons ont été brûlées. Le troupeau de mérinos appartenant au domaine a été publiquement vendu le 11 mai; en ce moment encore, on presse les acquéreurs des bois domaniaux de solder le prix de leurs acquisitions entre les mains des puissances alliées; quelques-uns sont déterminés par les remises considérables qui leur sont offertes. J'ai cru qu'il était temps de m'opposer à des prétentions aussi injustes et aussi nuisibles au service du Roi. J'ai pris le 13 mai un arrêté dont les dispositions sont basées sur l'ordonnance de Sa Majesté, insérée dans le *Moniteur* du 10 mai. Cet arrêté a été publié et recevra, je pense, son exécution dans les arrondissements de Verdun et de Montmédy. Mais pour les arrondissements de Bar et de Commercy, où la force publique n'est pas entre mes mains, l'assentiment de l'intendant russe était nécessaire; il a répondu par écrit le 15 mai qu'il ne pouvait reconnaître dans le département de la Meuse d'autre autorité que celle de M. d'Alopéus, ni permettre la publication d'aucun arrêté autre que ceux émanés de l'administration des puissances alliées... »

contribution de 74,000 francs, qui devait être payée dans les vingt-quatre heures, sous peine d'exécution militaire. Ce fut à grand' peine que la ville obtint la permission d'envoyer une députation à Paris, et encore ce fut à la condition qu'elle serait accompagnée par un détachement militaire de cette garnison. Nos démarches la firent bientôt renvoyer libre.

Les ministres des cours alliées et les généraux en chef désavouaient ces violences ; mais ils n'en étaient pas moins inexcusables de la faiblesse avec laquelle ils toléraient de pareils méfaits ; et, à chacune de nos réclamations, ils répondaient tantôt que les faits que nous reprochions étaient exagérés, ou manquaient de preuves ; tantôt qu'ils allaient y mettre ordre. Peut-être même y en avait-il quelques-uns qui étaient fâchés de voir que l'intervention inattendue du Roi de France vînt si promptement arrêter les maux et les déprédations de la guerre ; ils trouvaient que nous nous en tirions à trop bon marché. Le prétexte dont on colorait ces violences était presque toujours la dernière stipulation de l'article 8 de l'armistice[1] ; nous avions eu tort de ne pas l'expliquer plus promptement, ne supposant pas qu'il fût une arme aussi meurtrière contre l'autorité du Roi reconnue par les puissances alliées. L'établissement du lieutenant général du royaume et le retour du Roi auraient dû faire disparaître de semblables discussions.

Ce sujet fut un de ceux qui occupèrent les pre-

1. Cet article portait à la fin : « *Tout ce qui tient à cet article sera réglé par une convention particulière.* »

mières séances du conseil. On a vu déjà que, dans la séance du 5 mai, à la suite des plaintes qui avaient été portées, le Roi avait ordonné au ministre de l'intérieur de dresser le projet d'une proclamation pour arrêter ces désordres. Elle fut proposée au conseil privé et présentée à la signature de Sa Majesté dans la séance du 8; elle portait : « que les puissances étrangères s'étaient réunies au Roi pour faire jouir immédiatement la France des bienfaits de la paix; qu'elles avaient confirmé ces nobles intentions par les ordres les plus positifs de faire cesser toutes les réquisitions de guerre, conformément au traité du 23 avril; que, malgré cela, des plaintes s'élevaient de tous les pays occupés sur les violations manifestes que se permettaient dans nos provinces les agents étrangers et militaires. Pour y mettre un terme, le Roi ordonnait que les autorités pourvoiraient aux besoins des troupes alliées jusqu'au moment de l'évacuation du territoire, et en même temps leur défendait d'obtempérer à aucune autre réquisition qui aurait été ou qui serait faite depuis la notification du traité du 23 avril; et particulièrement les ventes de bois et de futaies étaient déclarées nulles et non avenues. Des poursuites étaient ordonnées contre les sujets du Roi qui voudraient s'en prévaloir. »

En apprenant la contribution dont la petite ville de Joigny avait été frappée, le Roi donna immédiatement l'ordre au général Dupont de se rendre auprès du baron de Sacken et du prince de Metternich pour exiger le redressement d'une aussi grave infraction des traités. A la fin de la même séance, le général Dupont, ayant agi en exécution des ordres du Roi

avec toute la promptitude que la circonstance exigeait, rendait compte à Sa Majesté que le général Sacken avait hautement condamné cet acte de violence et aurait envoyé un commissaire pour le réprimer, si on l'avait jugé nécessaire.

Malgré ces assurances, je rendais compte au Roi, dans la séance du conseil privé du 11, des nouvelles et des plus graves plaintes que faisaient naître les généraux étrangers dans le département de l'Yonne. Une lettre qui m'avait été adressée par les membres de la préfecture d'Auxerre annonçait que le baron d'Ulm les avait forcés, sous peine d'exécution militaire, à souscrire des lettres de change jusqu'à concurrence d'une somme égale au montant des contributions de janvier, février, mars et avril.

Sa Majesté témoigna son mécontentement et chargea le prince de Bénévent de faire les plus pressantes démarches auprès des puissances alliées pour arrêter des vexations aussi insupportables, et qu'il était décidé à réprimer par tous les moyens, même par la force, si elle était nécessaire pour soustraire ses peuples aux maux dont les accablaient des agents désavoués par leurs gouvernements.

Monseigneur le duc de Berry s'élevait encore, dans la séance du 18 mai, contre les procédés indignes que se permettaient les agents des puissances coalisées. M. d'Alopéus, placé à la tête de l'administration étrangère en Lorraine, avait fait vendre les troupeaux mérinos appartenant à l'État. Le prince interpella M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, qui avoua n'avoir aucune connaissance de ce fait. Monseigneur le duc de Berry, reprenant vivement.

dit qu'il voyait le moment où il faudrait repousser la force par la force ; qu'il existait encore en France trois cent mille hommes de bonnes troupes avec lesquels on pourrait repousser les étrangers qui se montraient d'aussi mauvaise foi. Le Roi prononça de nobles paroles pour calmer l'ardeur belliqueuse de Monseigneur le duc de Berry. Sa Majesté dit qu'il ne fallait pas oublier que le vœu le plus cher de la France était le retour à la paix, et que, s'il était vrai de dire que la légitimité de ses droits à la couronne avait décidé la nation à demander le rétablissement de son autorité, il était certain que la paix avait été la principale cause de l'enthousiasme avec lequel il avait été accueilli ; que cependant, s'il y était forcé, rien ne l'empêcherait d'accepter le parti qui serait nécessaire pour maintenir l'honneur de sa couronne.

CHAPITRE V

M. DE BLACAS. — INTRIGUES CONTRE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT. — CONSTITUTION DÉFINITIVE DU MINISTÈRE. — LETTRES DU COUSIN A LA COUSINE.

I

Dès les premiers jours de l'arrivée du Roi, le comte de Blacas avait pris l'habitude de descendre chez moi vers onze heures, au moment où, comme il le disait, il avait *couché le Roi*. J'avais quitté le rez-de-chaussée du pavillon Marsan, pour faire place à monseigneur le duc de Berry. Je n'occupais pas encore l'ancien hôtel d'Elbeuf, où étaient restés les bureaux de la secrétairerie d'État. Cet hôtel, isolé sur la place du Carrousel, alors irrégulièrement dessinée, restait seul de plusieurs autres qui avaient encombré ces terrains jusque dans la cour des Tuileries. Les appartements de mon prédécesseur, le duc de Bassano, où l'on trouvait les traces de l'élégance de la duchesse, avaient été donnés pour logement à un général de l'occupation étrangère. Je m'étais placé avec deux ou trois secrétaires dans quelques pièces du rez-de-chaussée situées près de la chapelle, celles qui, sous le régime impérial, étaient à la disposition

du grand aumônier. C'était là que je recevais les visites du soir de M. de Blacas.

Nos conversations se réduisaient le plus souvent à lui expliquer la marche des affaires et de l'administration, qu'il ignorait, et à lui faire connaître les personnes en évidence. Lorsque je voulais m'élever un peu plus haut sur l'ensemble de notre position, sur les projets du Roi il répondait peu ou d'une manière vague. Je me demandai d'abord si c'était par réserve, ou s'il n'était pas admis à de pareils secrets. J'eus, dans la suite, une manière plus simple de m'expliquer ce silence : c'est que je cherchais à pénétrer ce qui n'existait pas. Quelquefois, M. de Blacas mettait en avant des idées particulières auxquelles il attachait une grande importance. Il espérait prêter un nouvel éclat à la couronne, si le Roi voulait bien, d'après ses avis, donner des pensions aux littérateurs, aux savants et aux artistes distingués, non seulement en France, mais dans toute l'Europe : il n'avait retenu que cela de la grandeur de Louis XIV. La formation de la cour l'occupait plus que l'établissement de la monarchie. Au reste, dans ces entretiens journaliers, le favori ne demandait que les détails et les anecdotes qui pouvaient intéresser ou amuser le Roi. Mais il les cherchait aussi dans un cercle plus étendu.

M. de Blacas se rendait souvent chez le prince de Talleyrand. Là, il rencontrait les ministres et ceux qui se mêlaient de politique : il jugeait où en étaient les esprits, et les dispositions de chacun. C'est là que le confident du Roi trouva dans toute leur effervescence les opinions soulevées contre moi, contre ma

place dans les affaires et le crédit qu'elle devait me donner auprès de la personne royale. C'était pour lui un point délicat et qui devait le mettre dans les intrigues passionnées qui se dressaient contre moi. Quelques-uns des ministres arrivaient, dans ces conciliabules, armés de nouvelles accusations contre le secrétaire d'État. On se plaisait à exagérer tout ce que la rédaction des procès-verbaux du conseil pouvait avoir de dangereux; tantôt c'était une révélation des secrets de l'État; tantôt c'était me laisser maître des affaires en me donnant le droit de rédiger les délibérations sans contrôle. En outre, tous les actes de l'administration de la secrétairerie d'État, les plus simples expéditions de mes bureaux, étaient représentés comme des énormités, des envahissements de pouvoir insupportables. L'abbé Louis et l'abbé de Montesquiou étaient les plus ardents à cette poursuite. M. de Talleyrand s'amusait à souffler le feu, et plusieurs autres acceptaient ces imputations, faute de réfléchir. On y ajoutait mon ignorance présumée des affaires et mon incapacité probable à les conduire; et j'aurais été embarrassé moi-même de donner des preuves du contraire.

Tout cela était rapporté au Roi par son fidèle confident; et Sa Majesté attachait un grand prix à ces rapports qui, en lui faisant connaître les idées de chacun, lui indiquaient ce qu'il fallait faire, ce qu'il fallait dire, pour ne point les blesser. C'était sa principale politique. Aussi, ma position fut-elle pour lui un embarras, avant même que je pusse m'en douter.

Dès les premiers moments, je m'étais rapproché de M. l'abbé de Montesquiou, qui me paraissait

destiné à bien servir le gouvernement du Roi. Malgré mes soins à ménager et même à caresser son amour-propre, j'avais toujours trouvé en lui de l'éloignement pour ma personne, sans deviner à quoi je devais l'attribuer. Il était évident que ma présence auprès de Monsieur et la faveur que m'accordait ce prince l'avaient tout à fait offusqué. A cette époque, il causait avec une femme de ses amies, que je ne connaissais pas alors; c'était madame de D***, qui avait vécu longtemps dans l'intime société de Monsieur, comte d'Artois, et de madame de Polastron.

— On ne peut rien sur l'esprit de Monsieur, lui avait-il dit avec aigreur; on trouve toujours ce M. de Vitrolles sur son chemin.

— Mais alors, reprit cette dame, pourquoi n'essayez-vous pas de l'attaquer et d'en détacher le prince?

— Je crois, répondit l'abbé, que c'est bien difficile : j'ai tourné tout autour, j'ai essayé de tous les côtés, et je n'ai pu faire la moindre brèche.

— S'il en est ainsi, reprit madame de D***, pourquoi ne chercheriez-vous pas à vous rapprocher de M. de Vitrolles et à profiter de son crédit en vous emparant de lui? Nouvellement arrivé aux affaires, il sentira le prix de votre appui.

L'abbé parut adopter cet avis; et, en effet, je me suis rappelé que vers ce temps il me fit une visite que rien ne motivait. Je le reçus avec toute déférence; mais le fiel de son caractère et l'âpreté de sa haine l'empêchèrent de me faire aucune ouverture : il attendit l'arrivée du Roi, dans l'espérance qu'il lui serait plus facile de me nuire auprès de ce prince.

Je n'ignorais pas ces intrigues dressées contre moi, et je croyais m'en défendre mieux en les méprisant. J'aurais cependant bien su les conjurer. Au lieu de donner tout mon temps aux affaires, j'aurais dû aller tous les jours chez le prince de Talleyrand, avoir l'air de le consulter, et faire révérence à sa vanité. Il n'en demandait pas davantage : l'apparence du pouvoir et du crédit était tout ce qu'il voulait, et ma seule présence la lui aurait donnée. J'aurais ainsi contenu la malveillance des autres. Mon absence leur laissait le champ libre. Mais, lors même qu'il s'était agi de la formation du ministère, je n'avais pas cherché à influencer le maître par des insinuations qui auraient peut-être ébranlé sa confiance en ceux qui m'étaient contraires. Je mettais mon honneur à maintenir la secrétairerie d'État comme le ministère le plus essentiel au bien de l'administration et du Roi. En ce qui m'était personnel, je regardais ce poste comme celui qui devait le mieux servir à m'apprendre les affaires. J'étais donc éloigné d'ambitionner une nouvelle position, lors même qu'il m'était facile de l'atteindre, comme il arriva au sujet du ministère de la maison du Roi.

La formation de ce ministère s'était présentée dans mes entretiens avec le comte de Blacas. Ce ministre devait-il faire partie du cabinet, ou rester en dehors de toute responsabilité ministérielle ? Nous n'avions pas alors une idée bien nette de ce qu'étaient les conséquences de cette responsabilité : je ne pensais pas qu'on voulût jamais l'appliquer au ministre chargé des affaires particulières du prince. D'un autre côté, sa présence au conseil pouvait être utile. Lorsque

nous vînmes à parler du choix de la personne, je soutins à M. de Blacas qu'à lui seul appartenait d'occuper cet emploi. Je lui faisais envisager que sa faveur auprès du Roi serait un embarras dans les rapports de Sa Majesté avec ses ministres. Le seul moyen d'éviter ces inconvénients était de s'associer à l'administration régulière. Celle qui pouvait le mieux lui convenir était certainement le ministère intime du Roi et de sa maison. Le favori ne paraissait pas goûter mes raisons. Je crus d'abord qu'il faisait le renchéri pour se faire prier ; mais je vis bientôt qu'il avait d'autres motifs. Il m'avoua, à mon grand étonnement, qu'il ne croyait pas de sa dignité à lui, grand maître de la garde-robe, d'accepter un ministère ; qu'il n'y avait dans l'histoire de la monarchie aucun exemple qu'un grand officier de la maison eût rempli de telles fonctions : « excepté, disait-il, M. le prince de Condé, revêtu de la charge de grand maître de la maison du Roi, qui avait accepté d'être le chef du conseil pendant la minorité de Louis XV. » Tout ébahi que j'étais, je ne me tins pas pour battu. Mais le grave personnage, croyant que c'était ignorance ou incrédulité de ma part, m'apporta le lendemain un in-folio du P. Anselme pour me démontrer son assertion, pensant que je n'aurais plus rien à répondre. Malgré tout mon respect pour le P. Anselme et pour la dignité de grand maître de la garde-robe, je n'en insistai pas moins sur les motifs qui intéressaient le service du Roi. J'allai plus loin ; et, pour vaincre ses répugnances, je portai la question à Sa Majesté elle-même, et je lui dis que ce ne serait pas impunément que la personne investie de sa confiance reste-

rait étrangère à la discussion des affaires; que les ministres seraient inquiets d'une influence occulte qui pourrait contrarier celle que leur donnait leur position légale; enfin, qu'un grand crédit, vrai ou supposé, ne pouvait pas rester hors des affaires sans leur nuire. Le Roi, suivant son habitude, semblait m'écouter avec attention, mais ne laissait pas pressentir sa décision.

Cependant, M. de Blacas finit par accepter le ministère de la maison du Roi, qui lui donna l'entrée au conseil. Ce ne fut pas ma faute si sa complète inaction, sa grande réserve, qui se traduisait par une morgue insupportable, sa grande figure longue de corps et courte de jambes, les traits réguliers, secs et froids de son visage blafard qui ne se déridait jamais, sa tête totalement dénudée et couverte d'une perruque trop blonde, rendirent inutile à lui et au Roi tout ce que j'avais fait pour l'associer au gouvernement du pays. J'eus peut-être quelque mérite à cette insistance : je savais qu'au refus de M. de Blacas, j'étais destiné à ce ministère. Mais j'étais encore dans cette illusion que je pouvais maintenir la secrétairerie d'État et la centralisation des affaires, bien plus essentielle au service du Roi que l'administration de sa maison; ce qui faisait dire à mes amis, et ils l'ont souvent répété : « Il a toujours la rage du bien de l'État qu'il ne fera pas, et il abandonne sa position personnelle, qui serait utile à lui et aux autres. » — J'avoue que leurs prévisions se sont vérifiées : il reste à savoir s'il pouvait en arriver autrement.

II

Un autre sujet de mes préoccupations était de sortir du provisoire qui restait attaché aux actes du gouvernement : c'était, après l'arrivée du Roi, un nonsens et un cachet de faiblesse. Aussi longtemps que tout ce qui environnait le Roi était provisoire, il me semblait qu'il l'était lui-même; enfin, je hâtais de tous mes efforts la constitution définitive du ministère qui devait faire cesser cet abus. La nomination des ministres avait été souvent le sujet de mes conversations avec M. de Blacas, et le Roi m'en avait entretenu. Il n'y avait pas une grande divergence sur les choix qu'on pouvait faire. On ne croyait pas alors, comme le gouvernement des Chambres nous l'a appris dans la suite, que tout homme est capable de tout, et qu'on peut choisir au hasard. On ne pensait pas qu'un rapport fait sur un budget suffît pour révéler et faire un ministre des finances; qu'un avocat paré de quelque talent peut être à volonté ministre des affaires étrangères, ou ministre de la marine; qu'un littérateur est par cela seul capable de diriger toutes les affaires de l'État. On avait alors le préjugé un peu gothique qu'il fallait avoir appris et savoir mieux que les autres ce qu'on avait à faire. Aussi n'aurait-on pas osé présenter à la France un autre ministre des affaires étrangères que M. de Talleyrand. Pour tout le monde, le chancelier de France ne

pouvait sortir que de l'ancienne magistrature, et il n'y avait de choix possible qu'entre M. Dambray et M. de Grosbois, ancien premier président du parlement de Besançon. Il n'y avait en France que trois personnes qui fussent acceptées par l'opinion pour remplir la place de ministre des finances : M. Béranger, qui avait été la lumière du conseil d'État sur ces matières, M. Mollien qui venait de quitter le ministère du Trésor, ou M. Louis. Le premier passait pour homme d'esprit, mais était d'un caractère âpre et difficile ; le second qui avait donné de si grandes preuves de capacité et d'intégrité dans sa longue administration du Trésor sous l'Empire, paraissait encore trop imprégné du régime impérial ; M. Louis l'emporta, surtout parce qu'il avait la possession d'état. Le Roi retrouvait dans M. l'abbé de Montesquiou l'ancien président de l'Assemblée constituante et son dernier correspondant dans les premières années de l'Empire : il s'était présenté lui-même comme ministre de l'intérieur parce qu'il s'en jugeait le plus capable. M. le général Dupont et M. Malouët conservèrent les ministères auxquels ils avaient été attachés par le gouvernement provisoire. On ne pouvait pas penser à placer au ministère de la guerre un des généraux éminents de l'émigration, tel que le général de Vioménil, qui ne connaissait ni l'organisation ni le personnel de l'armée française, et qui par cela même l'aurait indisposée au moment où nous voulions la contenter et la rattacher. Parmi les généraux de l'armée aucun n'appelait la préférence par des talents administratifs qui nous fussent connus. J'avais proposé le maréchal Marmont, que

j'avais jugé favorablement dans les rapports qu'il avait cherché à nouer avec moi; mais M. de Talleyrand et beaucoup d'autres lui étaient opposés. Nous n'avions pas encore aperçu les maréchaux Soult et Suchet, et l'on ne pouvait penser au maréchal Berthier qui avait été si intimement attaché au chef du régime impérial : la haine que le général Dupont devait nourrir contre Bonaparte lui fut comptée comme un mérite. Quant au ministère de la marine, l'Empire ne nous léguait aucun amiral que le public nous désignât. D'ailleurs, l'opinion était établie que l'administration du ministère de la marine ne devait pas être confiée aux officiers généraux de cette arme : le ministère de M. de Sartines, et en dernier lieu celui du maréchal de Castries, qui avaient dirigé la guerre d'Amérique avec succès, avaient confirmé cette manière de voir. M. Malouët, ancien gouverneur de Cayenne, réunissait les conditions les plus favorables.

Le Roi déclara solennellement son ministère à la séance du conseil privé, du 13 mai. Il ajouta aux noms que je viens de citer, les noms de M. Beugnot auquel il confiait la police du royaume unie à celle de Paris, sous le titre de directeur général, et sous le même titre la direction des postes à M. Ferrand et celle des contributions indirectes à M. Béranger.

Pendant que je travaillais à cet établissement ministériel, je ne pensais guère à fixer ma position, et personne ne m'y aidait. Le Roi avait bien opposé toute sa puissance d'inertie aux premières attaques de l'abbé de Montesquiou contre moi. Toute sa volonté s'épuisait à me maintenir auprès de lui dans une

place disputée ; mais rien ne pouvait lui donner la volonté de la consolider. Cette faiblesse alla bien loin : il n'osait m'en parler, et c'était le seul sujet dont je ne voulusse pas prendre l'initiative. Cependant, les ministres devaient prêter serment entre les mains du Roi, et on usa pour m'éloigner d'un singulier subterfuge. Je suppose, d'après son caractère, que l'invention dut en appartenir à M. de Blacas. Les ministres furent avertis de se trouver, sans autre convocation, à neuf heures du soir, dans le cabinet du conseil où la prestation du serment eut lieu sans que j'en fusse averti d'aucune manière. Le secret m'en fut si bien gardé par le Roi et par les autres que je n'appris cet escamotage royal que plusieurs jours après. Un huissier du cabinet, qui n'y entendait pas malice, me parla de la quantité de bougies qu'on avait allumées ce soir-là, à l'occasion du serment des ministres et des membres du conseil.

Je me sentis d'abord si profondément blessé, que je me décidai à porter ma démission au Roi. Mais je ne pouvais prendre un si grand parti sans en parler à M. le comte d'Artois. Je m'ouvris à lui avec toute l'indignation que je ressentais. Le prince chercha à me calmer par les expressions les plus affectueuses et en m'assurant que le Roi était pour moi dans les dispositions les plus favorables. Je lui dis que Sa Majesté m'en donnait une singulière preuve et je maintins la détermination de m'éloigner, n'éprouvant d'autre regret que de me trouver ainsi séparé de Monsieur. Le prince me demanda de ne pas me laisser emporter à mon ressentiment, me dit que ce serait manquer à mon devoir de renoncer aux ser-

vices que j'étais appelé à rendre, à l'occasion d'un grief qui serait redressé. Le prince comprenait à merveille qu'on avait fait jouer au Roi un rôle indigne. Mais ce qui charmait le mieux ma blessure, c'est le ressentiment personnel qu'il en éprouvait : il avait refusé d'assister à cette scène pitoyable. J'étais pénétré des expressions de cet excellent prince que sa voix émue et ses deux mains tenant les miennes, rendaient plus touchant. Toute explication avec le Roi aurait été inutile. Je commençais à le connaître assez pour savoir que je l'embarrasserais et qu'il me soutiendrait mal. Le silence le plus absolu sur cette incartade dont Sa Majesté avait été complice me parut ce qu'il y avait de plus digne. D'ailleurs, dans ses entretiens journaliers, le Roi semblait s'étudier à redoubler pour moi de bonnes grâces, je pourrais même dire de cajoleries, et je conservais l'espoir que le cours des affaires l'amènerait à sentir l'importance de mes attributions et à les consolider. D'ailleurs, M. Dambray et M. de Blacas m'assuraient chaque jour que ma position allait être fixée de la manière convenable.

Le succès de l'intrigue que l'abbé de Montesquiou avait ourdie, ne suffisait pas à calmer sa haine. Ma présence au conseil, la plume que j'y tenais, le papier sur lequel j'écrivais, lui causaient de véritables horripilations. Il me cherchait des ennemis, même parmi ceux qu'il détestait, tels que MM. de Talleyrand et de Blacas, car ce dernier surtout était devenu après moi le principal objet de ses diatribes et de ses déchaînements. Une seule fois, l'abbé de Montesquiou se laissa aller avec moi en toute franchise. Je sortais du cabinet du Roi, et le vindicatif abbé attendait de

savoir s'il y pourrait entrer. Nous nous trouvâmes rapprochés devant le foyer du grand cabinet. Nos conversations étaient rares et courtes et tournaient le plus souvent à l'aigreur et au sarcasme. Cette fois, il m'adressa la parole au sujet de quelque événement du jour auquel, suivant son habitude, il attachait une importance exagérée. Je me laissai engager assez bonnement dans cette conversation, et elle continua jusqu'au moment où l'huissier lui apprit que le Roi ne pouvait le recevoir.

Étonné de ma bonhomie, et de ce que je lui répondais sans aigreur et sans apparence de ressentiment, l'abbé entama tout à coup une question plus directe. Nous traversions la salle du trône et les autres pièces.

— Tenez, M. de Vitrolles, me dit-il, il faut que je vous parle franchement : aussi longtemps que vous vous obstinerez à siéger au conseil privé dans une position exceptionnelle qui, suivant moi, ne convient pas au service du Roi, et qui gêne la liberté des délibérations, je vous poursuivrai de toutes mes forces, et j'attaquerai votre position jusqu'à ce que je l'aie détruite. Après cela, je sais les éminents services que vous avez rendus, et il est de l'honneur du Roi de les reconnaître d'une manière éclatante. Vous avez le droit de prétendre à tout ; mais ce n'est pas précisément dans les affaires.

Je répondais modestement que sujet et serviteur du Roi, je n'avais, en le servant, qu'accompli un devoir ; que je ne savais pas comment j'abdiquerais la place à laquelle la confiance de Monsieur m'avait appelé et où le Roi m'ordonnait expressément de rester ; que si j'étais appelé à discuter l'utilité qu'a-

vaient pour le service du Roi les fonctions qu'on m'avait confiées, j'aurais de bien grandes raisons pour les défendre.

Nous étions ainsi arrivés sur le palier du grand escalier, lorsqu'il m'arrêta par le bras, et se plaça en face de moi.

— Eh bien, monsieur de Vitrolles, voulez-vous que nous entrions sur-le-champ tous les deux chez le Roi? Je lui dirai devant vous tout ce que je pense de vos droits aux plus hautes récompenses : à ce qu'il vous soit fait une grande existence, une grande fortune; qu'on vous donne une charge de la couronne, par exemple, celle de grand écuyer? Voulez-vous? Je répondrais du consentement du Roi.

— Certes, Monsieur, dis-je, c'est placer bien haut les services que j'ai pu rendre. Je suis flatté de l'estime que vous en faites; mais ce n'est pas sérieusement que vous me proposez d'entrer avec vous dans le cabinet du Roi, pour entendre l'étalage que vous lui feriez de mes services, et pour avoir l'air d'en exiger le prix, continuai-je en descendant les premières marches. Permettez-moi de croire que je dois rester au poste qui m'a été confié, d'autant que je le juge plus important au service du Roi, qu'il ne saurait être incommode aux ministres. Après cela, s'il arrivait que Sa Majesté me fît connaître que je lui suis inutile je me retirerais sans récrimination, mais en suppliant le Roi de conserver dans son intégrité la secrétairerie d'État, dont il peut se passer moins qu'un autre, s'il veut gouverner son royaume; et j'engagerais Sa Majesté à choisir, pour me remplacer, un successeur plus habile que moi.

Le peu de paroles qui furent ensuite échangées ne servirent pas à adoucir les dispositions du ministre de l'intérieur à mon égard. Son regard oblique continuait à se tourner sur moi pendant les séances du conseil, et il murmurait sans cesse à l'oreille de ses voisins, qui étaient précisément M. de Talleyrand et M. de Blacas, et quelquefois assez haut pour que ses paroles entrecoupées parvinssent jusqu'à moi ; enfin, l'abbé abusait un peu de son petit collet. Mais un jour il n'y tint pas. Le Roi venait d'interroger par son regard les ministres siégeant au conseil, comme pour leur demander s'ils avaient quelque affaire à rapporter. M. l'abbé de Montesquiou saisit cette occasion pour prendre la parole. Il était plus pâle, plus jaune et plus maigre que de coutume ; il fixa les yeux devant lui sur la table : sa voix altérée par la colère était plus faible, plus chevrotante que jamais. Il dit qu'il se trouvait empêché de parler, lorsqu'il y avait au conseil une personne autorisée à prendre des notes sur la discussion des affaires et les opinions de chacun des membres, sous le prétexte de dresser de prétendus procès-verbaux ; que rien ne pouvait gêner autant la liberté des délibérations, et compromettre le secret des affaires d'État, qui était le premier devoir et le serment solennel de toutes les personnes qui assistaient à ce conseil suprême ; que rien de semblable n'avait jamais existé sous la monarchie, si ce n'est lorsque, sous le roi Louis XIV, monsieur le Dauphin ayant été admis aux séances du conseil privé eut la permission d'y prendre des notes pour sa propre instruction ; qu'aucune raison ne lui semblait justifier un pareil privilège,

et qu'il ne convenait pas qu'après monsieur le Dauphin, personne jouît d'une telle faveur, à moins que ce ne fût un premier ministre. Il parla même d'un grand vizir. Enfin, il termina en balbutiant des phrases et des paroles incohérentes.

Je cachai assez bien l'émotion que j'éprouvais à une algarade aussi inattendue, et je demandai au Roi la permission de prendre la parole. Le signe de Sa Majesté était bienveillant. Je dis en peu de mots que je n'étais point préparé à combattre l'attaque si imprévue et si peu mesurée de M. le ministre de l'intérieur ; que si elle s'adressait personnellement à moi, je me garderais d'élever la voix et je laisserais à Sa Majesté à l'apprécier, mais que la question soulevée était plus importante : qu'il s'agissait de détruire des attributions essentielles au service du Roi ; que dans l'excessive complication des affaires qui ressortissaient à Sa Majesté, il était impossible qu'elle n'eût pas auprès d'elle un homme d'ordre, un secrétaire particulier, garde des notes et des minutes du Roi et des décisions du conseil, chargé d'en conserver le dépôt et de les lui représenter en toute occasion ; que c'était une condition absolue de l'unité de l'administration.

— Je ne concevrais pas, dis-je, qu'on voulût priver le Roi de cet utile secours, lorsqu'on l'accorde à tous les ministres et même à tous les chefs des moindres administrations ; au reste, je demande à Sa Majesté la permission de lui soumettre un rapport à ce sujet, et je le ferai ce soir même : d'après cela, elle pourra prendre la détermination qu'elle croira la plus utile à son service.

Le Roi accueillit très favorablement ma réponse qui devait mettre un terme à cette levée de boucliers. Mais l'abbé était trop irrité pour y conserver de la mesure. Il reprit avec plus d'aigreur encore ce qu'il croyait les meilleurs raisonnements contre moi. Il ne fit que répéter les mots de « premier ministre, grand vizir » et l'exemple de monsieur le Dauphin.

Tout à coup, M. le duc de Berry, dont le sang était vif, interrompit l'impertinent discoureur en disant qu'il était inouï qu'on se permît de renouveler une semblable discussion lorsque le Roi s'était prononcé. La colère rouge de Monseigneur contrastait avec la colère jaune de l'abbé. Celui-ci, frappé de ce coup inattendu, se leva en pied comme s'il eût voulu quitter la place ; mais il sentit de suite le tort qu'il se ferait, et se rassit sans dire un seul mot. Quelques minutes d'un silence général, donnèrent à ce moment un caractère plus sérieux. A la fin de la séance, lorsque nous étions debout, et que le Roi rentrait dans ses appartements, M. le duc de Berry vint à moi en me serrant la main avec une cordialité que la circonstance rendait plus touchante.

La brusque sortie de l'abbé de Montesquiou, si vertement réprimée par Monseigneur fut l'événement de la journée et la préoccupation de la famille royale dans l'après-dîner. On en voulait à l'abbé, et tout l'intérêt se reportait sur moi. C'est au point que le Roi, ordinairement indifférent aux affaires, avait envoyé deux ou trois fois au grand cabinet pour savoir si je n'y étais pas arrivé. J'avais été occupé jusqu'après neuf heures à rédiger le rapport

annoncé. J'en donnai lecture au Roi sur le premier tracé que j'en avais fait rapidement.

J'exposais à Sa Majesté que le ministère de la secrétairerie d'État avait été formé et développé comme une conséquence de la concentration du pouvoir pour les exigences d'un système qui réservait au souverain la décision de tous les actes de l'administration aujourd'hui très compliquée. Dans les temps précédents, les affaires qui ressortissaient à la décision royale étaient en petit nombre : toutes celles qui n'intéressaient pas essentiellement l'État, se terminaient dans les provinces par les autorités locales, soit qu'elles fussent indépendantes ou qu'elles fussent nommées par le Roi.

« Mais aujourd'hui, ajoutais-je, une centralisation inventée par le despotisme a tout mis dans les mains du souverain : les plus petits détails de l'administration ne se décident que sous le seing royal. Lors même qu'avec le temps on arriverait, comme il faut bien l'espérer, à débarrasser la souveraineté de ces affaires sans importance par l'indépendance donnée aux administrations locales, le Roi aurait encore néanmoins à prononcer sur de nombreux actes de l'administration publique. Aucun pays n'est habitué autant que la France à être administré et réglementé dans toutes ses parties. Et comment serait-il possible que le Roi donnât aux affaires de l'État cette unité nécessaire pour ne pas tomber dans les contradictions qui infirment tout système de gouvernement, s'il n'a, auprès de sa personne, un dépositaire des actes publics qui soit en mesure de mettre continuellement sous ses yeux les décisions prises, les principes adoptés,

de manière que le Roi puisse sans cesse y renouer les actes de son gouvernement et de ses ministres ? Cet homme d'ordre est le ministre secrétaire d'État. Ses fonctions auprès du souverain sont de conserver le dépôt de toutes les décisions de l'autorité royale, des minutes, des ordonnances et autres actes soumis à la signature du Roi, des délibérations du conseil privé et des décisions royales qui en sont la suite. Au moyen de cette information, le Roi peut sans cesse ramener l'infinie diversité des actes ministériels à l'unité de principe et d'action. »

Par ces raisons et quelques autres, je concluais au maintien de la secrétairerie d'État et au rétablissement de ses attributions dans toute leur étendue.

Le Roi m'avait écouté avec une grande attention ; et sans entrer dans aucune des discussions que ce sujet aurait pu faire naître.

— Eh bien, il faut conserver votre place, me dit-il avec le plus gracieux sourire.

Je conservai en effet quelques fonctions de l'ancienne secrétairerie d'État, et l'entrée journalière du cabinet du Roi. Mais je ne pus jamais inspirer au monarque la volonté qui aurait été nécessaire pour rétablir dans leur plénitude les attributions de ce ministère. Les communications avec les divers ministères furent à peu près interrompues : presque tous voulurent échapper à ce contrôle d'ordre et de régularité. Je ne recevais plus d'avance les projets qu'ils devaient soumettre au Roi et à la discussion du conseil privé. Par suite, le travail préparatoire que je devais soumettre à Sa Majesté pour l'éclairer sur les sujets à discuter devant elle, était incomplet

et incohérent. Je ne pouvais pas, suivant l'usage, faire connaître aux membres du conseil le sujet de leurs délibérations de manière à ce qu'ils pussent s'y préparer eux-mêmes. Il en résultait que Sa Majesté et tous ceux qui prenaient part aux délibérations étant inavertis, les discussions étaient vaines, et les procès-verbaux des séances insignifiants. Les ministres s'accoutumaient à porter directement leur travail au Roi. Ils faisaient signer les ordonnances sans qu'elles eussent été discutées au conseil privé; et même lorsqu'elles y avaient été portées, on ne pouvait savoir s'ils les avaient modifiées après ces délibérations. Les membres de ce conseil eux-mêmes apprenaient souvent les actes du gouvernement par le *Moniteur* ou *Bulletin des Lois*, lorsqu'il plaisait aux ministres de régulariser cette publication. Le secrétaire d'État ne recevant plus le dépôt des actes de l'autorité royale ne pouvait plus en garantir la publicité officielle dont il avait été jusque-là chargé. Enfin, les ordonnances signées par le Roi sur une seule minute étaient emportées par les ministres, ne laissant aucune trace à la secrétairerie d'État. Elles étaient livrées sans contrôle aux bureaux des ministères où elles pouvaient recevoir les plus dangereuses et les plus coupables altérations : par exemple, l'insertion de nouveaux noms dans les listes nominatives, telles que celles de chevalier de Saint-Louis ou de la Légion d'honneur. Ce qui permettait à des employés infidèles de faire un honteux trafic de ces honorables distinctions : et, en effet, il fut avéré qu'il y en avait eu de vendues à mille francs, et même au rabais à cinq cents francs.

Les observations que je renouvelais à toute occasion ne produisaient rien. Le Roi s'était accoutumé à tenir l'équilibre dans cette querelle, et surtout il aurait été embarrassé de changer cet état de choses par l'expression de sa volonté royale. J'espérais toujours que Sa Majesté elle-même viendrait à comprendre ces graves inconvénients dans la direction suprême des affaires. Je comptais aussi sur le goût que Sa Majesté semblait prendre tous les jours davantage à mes communications journalières. Mais j'éprouvais la plus forte résistance, celle de l'inertie, invincible quand elle se rencontre chez les rois.

Cependant ma position personnelle était embarrassée. Je ne pouvais plus prendre le titre de ministre secrétaire d'État, et néanmoins j'en conservais plusieurs attributions. Je continuais à assister aux séances du conseil et à y tenir la plume pour la rédaction des procès-verbaux. Les bureaux du ministère étaient conservés dans leur intégrité. Je correspondais avec les ministres, lorsque le Roi m'en donnait l'ordre, et pour leur faire l'envoi des requêtes adressées à Sa Majesté, et quelquefois en indiquant ce que le Roi désirait au sujet de ces demandes; enfin, j'avais la rédaction du *Moniteur*, l'envoi et la réception des dépêches télégraphiques, etc., etc. Et, au milieu de tout cela, je n'avais aucun titre régulièrement conféré, pas même celui de ministre d'État, et aucun traitement qui constatât mon rang et mes fonctions.

Je ne donnerais pas ici ces détails qui paraissent m'être personnels, si la destruction de la secrétairerie d'État attaquée par les ministres et si faiblement

défendue par le Roi, n'avait eu des conséquences fatales au rétablissement de l'autorité royale, en livrant le Roi sans défense aux fantaisies des ministres et aux variations des ministères.

III

Dans ces premiers moments, mes rapports avec le Roi étaient continuels. J'entrais plusieurs fois par jour dans son cabinet ; mais jamais sans avoir des affaires à lui rapporter. Je n'éprouvais aucune timidité ; mais je me tenais dans une plus grande réserve qu'il n'était dans mon caractère. Parmi les sujets que j'avais à soumettre à Sa Majesté, quelques-uns n'avaient que l'importance du moment ; mais tous me servaient à analyser le caractère du maître, sa manière d'entendre les affaires ; et on sait combien l'esprit s'aiguise à connaître ceux dont on dépend.

Deux jours avant l'arrivée de Sa Majesté, un employé des archives du conseil d'État, M. N***, avait découvert je ne sais où, et m'avait apporté deux pièces dont il avait apprécié l'importance. Il prétendait bien qu'on lui en tînt compte. La première était, sur une feuille de très petit format, le traité passé avec Mirabeau. Il était écrit en entier de la main de Louis XVIII, alors Monsieur, comte de Provence, approuvé et signé par le roi Louis XVI, et accepté de Mirabeau par sa simple signature. Il était contenu en huit ou dix lignes écrites en petits caractères serrés, dans les termes les plus généraux. Mirabeau s'enga-

geait à faire pour le rétablissement de l'autorité royale autant qu'il avait fait pour la renverser. A cette condition, on lui assurait un subside de six mille francs et ensuite l'ambassade de Constantinople. La seconde pièce était l'original de la fameuse lettre adressée par le Roi lui-même au général Bonaparte. J'avais pris une copie figurée de ces deux documents précieux, et j'en remis au Roi les originaux le lendemain de son arrivée. Il les reçut avec un sourire de satisfaction comme lui rappelant deux époques de sa vie qu'effaçait le retour de sa fortune et le lui faisant sentir plus vivement.

Dans ce même temps le savant bibliothécaire du conseil d'État, M. Barbier m'avait prévenu que nous avions à craindre de perdre un trésor de diplomatie française. Un particulier riche, oisif, et curieux avait pris à tâche de rechercher les pièces originales des ordonnances de nos rois en remontant aux plus anciens temps. Lorsque les originaux lui avaient fait défaut il avait recueilli les copies les plus anciennes et les plus authentiques. Chacun de ces précieux documents était accompagné d'une copie en belle écriture et d'une traduction littérale, enfermée dans un carton séparé. La collection se composait, il me semble, de deux ou trois cents cartons. Ce brave homme avait employé trente ans à ce travail et y avait dépensé la plus grande partie de trente mille livres de rente qui composaient son revenu. Sa veuve ne partageait pas son admiration pour ces parchemins et désirait retrouver une partie de l'argent que son mari avait employé à cette fantaisie. La présence des souverains alliés lui avait semblé une occasion favorable

et elle avait fait proposer à l'empereur de Russie et à celui d'Autriche la précieuse collection. Elle en demandait deux cent mille francs. Barbier appréciait trop de semblables richesses pour les laisser échapper. Il m'en avait entretenu avant l'arrivée du Roi. Je m'étais refusé d'en parler à Monsieur : il n'aurait jamais pris sur lui une affaire qui lui aurait paru énorme; mais j'avais autorisé le bibliothécaire du conseil d'État à ouvrir la négociation avec la veuve, afin d'arrêter ses démarches auprès des princes étrangers en lui donnant l'espoir de traiter avec le Roi. Elle s'y prêta; mais elle demandait une prompte décision. Je me trouvai un peu embarrassé de soumettre cette proposition au Roi, pour ainsi dire à son débotté. La somme à prendre sur des revenus qu'il n'avait pas devait paraître un peu forte au prince qui avait si longtemps vécu dans la gêne de l'exil. J'exposai l'affaire sans insistance. Le Roi n'eut pas d'hésitation, et me dit qu'il fallait sans tarder conclure ce marché. J'admirai cette généreuse détermination, et je signalai de ce moment cette générosité royale, cette noble indépendance de tout intérêt d'argent qui ne s'est jamais démentie. Si Louis XVIII n'avait pas le discernement de la bienfaisance, il en avait tout l'abandon.

Cette circonstance me donna aussi l'occasion de pressentir les sentiments du Roi sur une question délicate. Notre savant bibliothécaire, homme de grand mérite, portait un péché originel : il avait abandonné son caractère et ses habitudes de prêtre, et s'était marié. Je voulais sauver la position de Barbier, fût-ce par exception, et le tirer d'une situation

aussi perplexe : on ne pouvait y arriver qu'en abordant franchement la question. Après avoir épuisé tous les éloges que méritait sa personne, j'en vins à confesser son péché, et j'insinuai qu'il était peut-être de ceux qu'on pouvait excuser. Le Roi ne me répondit pas par des paroles ; mais l'expression de sa physionomie et ses lèvres avancées, semblèrent me dire : « A tout péché, miséricorde. »

J'essayai de me servir de cet exemple pour établir en principe qu'on pouvait conserver leurs places à ceux de cette catégorie qui les avaient remplies honorablement, mais qu'aucun autre, sous le gouvernement du Roi, ne devait être admis aux emplois publics. Je ne savais pas alors à quel point j'attaquais la corde la plus difficile à faire vibrer dans l'esprit du monarque : c'était de déduire un principe de faits particuliers.

C'est ainsi, et plutôt par instinct que par calcul, que je pénétrai dans quelques replis du caractère de notre maître ; celui de son frère était plus ouvert et ne m'avait jamais donné l'idée de l'étudier. Mais lorsque je cherchais à connaître quelles étaient les lignes que le Roi avait tracées à notre avenir, les fins qu'il voulait atteindre, les moyens qu'il avait choisis, je trouvais une réserve absolue et les phrases que je jetais à ce sujet, n'étaient jamais relevées. J'étais donc forcé d'attendre que le cours des affaires obligeât le Roi à se prononcer.

Bientôt après l'arrivée du Roi, l'enthousiasme général se décomposa dans la préoccupation des intérêts particuliers. Après avoir embrassé les sentiments du bonheur public, chacun cherchait la place

qu'il y trouverait pour lui-même. Les demandes arrivaient en foule aux ministres, aux princes, et surtout au Roi : ces dernières retombaient nécessairement dans mes mains par mes fonctions auprès de sa personne. Je les recueillais avec soin : j'en faisais dresser des tableaux que je mettais sous les yeux du Roi. D'abord, il y attacha quelque intérêt ; mais bientôt elles furent si multipliées, souvent si peu motivées, si ridicules, qu'il prit en dégoût ce travail. Pénétré de l'idée que rien ne pouvait toucher davantage les suppliants que de recevoir une réponse au nom de Sa Majesté, j'avais proposé au Roi qu'il leur fût répondu de sa part : ce qui serait accordé leur serait plus précieux, et les refus devaient en être adoucis. Je citais ce que j'avais vu en Prusse où tout particulier pouvait écrire au Roi, sans autre précaution que de faire contresigner sa lettre par le plus voisin directeur de la poste, qui déclarait ainsi connaître celui qui adressait la lettre: dans un petit nombre de jours, arrivait la réponse du souverain. J'avais vu, sous ce gouvernement despotique, l'idée de liberté qui se rattachait à cet usage ; et quand on leur parlait du joug qui pesait sur eux, ils disaient : « Oui, mais je puis écrire au Roi, et il me répond. »

Louis XVIII me laissa, avec indifférence, la liberté de suivre une pareille marche. Mais bientôt, non seulement le nombre des lettres augmentait, mais tous ceux auxquels on avait répondu se mettaient à écrire de nouveau, de manière à établir une correspondance continuelle et familière. J'en sentis bien vite l'inconvénient, et le Roi s'en impatientait. Nous n'en restâmes pas moins sous le déluge des sup-

pliques, quelques-unes fondées sur des droits réels, le plus grand nombre inadmissibles ou extravagantes. J'aurais bien voulu envelopper dans le secret ces prétentions de nos victimes royalistes qui, suivant moi, devaient rentrer peu à peu dans les carrières que la Restauration ouvrait ; mais je n'étais pas seul dépositaire de ces ambitieuses confidences : tous les ministres en étaient surchargés, et malgré leur désir de faire droit à des solliciteurs auxquels ils pensaient que le Roi était favorable, ils apportaient au conseil leur impuissance et même leur embarras à répondre. Il en résultait un mécontentement de tous les ministres qui éprouvaient la même gêne, et du Roi qui ne savait que décider.

Un jour, le bon M. Malouët, ministre de la marine, arriva au conseil apportant plusieurs de ces singulières pétitions, et entre autres, celle d'un ancien officier de la marine qui demandait le grade de contre-amiral ; et voici comment il établissait ses droits : il était élève de la marine en 1789 ; on ne pouvait, disait-il, lui faire un crime de n'avoir pas servi la Révolution : il concluait que s'il était resté au service, sans compter l'avancement extraordinaire qu'il aurait pu mériter, il se serait élevé à l'ancienneté jusqu'au grade de contre-amiral qu'il réclamait de la justice du Roi. Tout le monde se souleva à l'impertinence de cette demande. Le Roi en prenait de l'humeur, et donnait occasion aux membres du conseil qui avaient peu de sympathie pour nos pauvres royalistes, de prononcer d'assez mauvaises paroles, lorsque M. Malouët m'interpella.

— Mais enfin, que puis-je répondre ?

— Il me semble, monsieur, lui dis-je, que vous pouvez admettre parfaitement toute la logique de ce monsieur, et même les conséquences qu'il en a tirées : reconnaître même ses droits, mais en ajoutant qu'il a oublié seulement un fait essentiel : c'est qu'il a été tué à la bataille de Trafalgar. — La mauvaise humeur se changea en sourire, et l'on mit de côté cette pénible discussion.

Dans la suite le Roi lui-même prit en plaisanterie les pétitions de ce genre, et il me racontait en tête-à-tête les anecdotes que sa prodigieuse mémoire lui fournissait à toute occasion et à tout sujet. Il me rappelait entre autres, qu'Addison avait écrit dans le *Spectateur*, l'histoire d'un Tory très prononcé qui, à l'avènement de Charles II, avait demandé une place dans la maison du Roi pour avoir trompé un mari du parti ennemi. Cette citation royale me donna l'idée de ridiculiser ces prétentions sans limites.

Je réunis ce que les demandes qui nous étaient parvenues avaient de plus excessif, et je le mis sous la forme de lettres d'une cousine de province écrivant à son cousin, à Paris. Et voulant rester étranger à une publication d'un genre aussi léger, le nom de M. de Jouy me vint à la pensée, comme étant un des collaborateurs du *Journal des Débats* (ancien *Journal de l'Empire*). Je le fis prier de passer chez moi : de pareilles invitations étaient, à cette époque, reçues avec un vif empressement. Je lui soumis mon rapide travail qui n'avait pas même été recopié, en le priant d'en corriger les fautes et d'en soigner l'insertion.

Cette première lettre de la *Cousine au Cousin* divertit beaucoup le Roi qui n'en avait point été prévenu.

J'avais assez de matériaux pour en faire une seconde et une troisième. Le Roi d'ailleurs s'amusait à m'en fournir. J'en remis l'esquisse à M. de Jouy, dans de nouvelles entrevues. Il y changeait peu, et se chargeait seulement de modifier quelques expressions et de rendre les phrases plus correctes. On m'a dit qu'il s'était emparé de cette bluette dans la collection de ses œuvres, et je lui en donne bien volontiers la part que le Roi et moi y pourrions réclamer [1].

1. Lors de la réception de M. Empis, le récipiendaire prononçait l'éloge obligé de M. de Jouy, son prédécesseur. Le nouvel académicien, donnant carrière à son imagination, a prêté une tout autre importance à la part qu'avait eue M. de Jouy à la publication de ces lettres. Le membre de l'Académie française n'était pas obligé de s'en tenir à la vérité historique, comme l'aurait été un honorable de l'Académie des inscriptions. Il a pensé que l'invention lui était permise et que ce serait un mérite auprès des *Quarante*. Je ne sais pourquoi M. Empis qui, depuis 1816 jusqu'en 1830, avait courtisé et obtenu les faveurs de la Restauration, avait rempli des fonctions assez élevées, et en dernier lieu celle de chef de division au ministère de la maison du Roi, croyait nécessaire, en 1847, d'excuser M. de Jouy et les témoignages de dévouement qu'il nous avait donnés. Il voulait l'absoudre d'avoir composé l'opéra de *Pélasge*, cet ancien roi des Asturies restauré aux applaudissements de tout son peuple. Pour faire pardonner ce délit, il suppose une petite scène dans le cabinet du Roi. Ce prince, profondément préoccupé des *Lettres critiques* dont il médite la publication, en parle familièrement à madame de Staël qui se trouve là tout à propos. Elle lui propose M. de Jouy comme le plus parfait des collaborateurs. Ensuite, arrive dans cette intimité du cabinet madame Récamier. Celle-ci ne s'en tient pas aux conseils : elle écrit à M. de Jouy, et apparemment sur la table du Roi. Il se présente sur-le-champ, et c'est elle-même, tout simplement, qui le présente à Sa Majesté. L'homme de lettres tombe sous le charme de l'esprit de Louis XVIII et il consent à être l'interprète ou le faiseur du Roi dans le *Journal des Débats*. De là à écrire *Pélasge*, il n'y a qu'un pas.

Par malheur pour cette scène qui fait honneur au talent drama-

Si les *Lettres du Cousin et de la Cousine* [1] firent un peu sourire la malignité publique, elles révoltèrent les amis politiques que j'étais bien loin de vouloir contrister : « Qu'est-ce donc, disaient-ils ? La Restauration ne fait rien pour nous. Elle est impuissante à réparer les maux que nous avons soufferts pour elle; et encore elle nous laisse insulter publiquement dans les journaux auxquels elle devrait imposer silence! »

tique de M. Empis, M. de Jouy n'a jamais vu le Roi dans son cabinet. Personne n'y est jamais entré sans y être présenté par le premier gentilhomme de la chambre. Cette étiquette était rigoureuse. Madame de Staël a été reçue en audience particulière une ou deux fois à cette époque, à l'occasion d'une somme d'argent considérable qu'elle avait à répéter au nom de M. Necker, son père. Enfin, madame Récamier n'a jamais obtenu une semblable faveur. Tout se réduit à l'appel que j'adressai à M. de Jouy par un garçon de bureau, et à l'huissier qui l'introduit chez moi. Je lui soumets la matière élaborée, telle que je l'avais rapidement écrite, en le priant de la corriger et de la faire insérer. Cette entrevue ne dura pas cinq minutes. Je voulais en faire une surprise au Roi, et le nom de M. de Jouy que je lui prononçai dans la suite, lui était jusque-là parfaitement inconnu.

1. Voir la note B à la fin du volume.

CHAPITRE VI

INACTION DU ROI. — PROJETS DE LOIS CONSTITUTIONNELLES. — ÉLABORATION DE LA CHARTE.

I

Dans mes premiers rapports avec le Roi, j'avais cherché à reconnaître de quelle manière sa volonté s'exercerait dans les affaires; mais je vis bientôt avec surprise qu'il ne s'y réservait point une action directe. Sa Majesté ne comprenait point ainsi la royauté. Elle pensait que le poids de son autorité devait s'appliquer à décider entre les avis différents, et elle s'y employait avec noblesse et dignité. Mais elle ne prenait aucune initiative, si ce n'est dans les fantaisies dont les meilleurs rois ne sont pas exempts. Je pensais qu'il n'en serait pas de même lorsqu'il s'agirait d'arrêter l'établissement des lois politiques ou constitutionnelles. J'attendais, comme tout le monde, le fruit des méditations de l'exil; mais, à mon grand étonnement, je n'en trouvai pas trace, et je le déplorais peut-être mal à propos. Le Roi, en effet, avait raison de ne pas s'embarrasser d'idées préconçues. Elles ne s'adaptent jamais aux circonstances imprévues qui accompa-

gnent les grandes évolutions politiques. Devait-on prévoir que la France, au moment où elle rentrait sous le gouvernement paternel de ses princes, tout habituée à la soumission par la tyrannie impériale, demanderait des garanties contre les abus du pouvoir? Était-il facile de deviner que les souverains alliés, et à leur tête l'autocrate de Russie, seraient les premiers à appuyer ce qu'il y avait de plus démocratique dans les opinions? Enfin, aurait-on imaginé qu'un Sénat, esclave la veille, aurait l'insolence de vouloir dicter des lois à ses maîtres? Telles étaient cependant les circonstances auxquelles il fallait pourvoir. Les projets que le Roi aurait préparés d'avance n'auraient aucunement répondu aux nécessités du moment. Mais je m'inquiétais de ne pas voir se développer son génie et sa volonté.

Le Roi était arrivé dans une plénitude de puissance qui lui donnait toute latitude pour déterminer à son gré les institutions futures de la monarchie restaurée. Il n'avait pris aucun engagement. Ceux que Monsieur avait énoncés l'avaient été sous réserve de la ratification royale; d'ailleurs, ils pouvaient être acceptés sous toutes les formes de gouvernement. Tout était conçu de manière à laisser Sa Majesté libre dans le choix qu'elle voudrait faire des lois qui devaient nous régir. Malgré cela, on ne pouvait admettre que le prince pût imposer à son peuple toutes les lois qu'il aurait imaginées. La dictature est contenue dans des limites étroites qu'elle ne saurait dépasser.

Le Roi avait tant de confiance dans son droit, qu'il ne prévoyait aucun péril dans l'avenir. Il préférait, en conséquence, les routes faciles; et, s'il eût

été possible, il se serait abandonné au cours des choses. En rester là semblait impuissance ; et ne rien faire était faire très mal. Les affaires arrivaient tous les jours, pressantes et nécessaires, et il fallait les décider sans avoir déterminé les principes qui devaient les régir, et même les attributions auxquelles elles appartenaient. Tout se traînait dans les errements de l'empire, comme si nous voulions et pouvions vivre de sa vie. Cependant, il fallait prendre un parti; le provisoire paraissait ridicule, depuis que le Roi était aux Tuileries, et on s'en moquait en disant que nous mangions et que nous dormions provisoirement. Il y avait plus de curiosité que de passion dans l'attente générale ; et on était disposé à recevoir les lois du monarque telles qu'il voudrait les donner ; mais on était pressé de les connaître.

J'avais d'abord attendu que le Roi s'ouvrît à moi sur le premier et grand acte de son règne. Il me semblait que cette marque de confiance appartenait à celui qui avait tracé et seul contresigné la déclaration royale de Saint-Ouen. Je ne savais que penser de ses réticences à ce sujet, lorsque, par mes conversations avec M. de Blacas et les ministres qui travaillaient journellement avec Sa Majesté, il me fut démontré qu'elle ne voulait prendre aucune initiative et attendait que cette affaire, comme les autres, lui fût présentée à son tour et dans sa forme matérielle. Ce fut le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, qui prit sur lui le soin de cette affaire.

Les conseils ne nous manquaient pas. « Tenez-vous-en au pouvoir fortement constitué que vous a légué l'empire, » nous disait-on. « Conservez le lit de

Bonaparte, et couchez-y le Roi. » Les plus modérés me répétaient que le Roi devait avoir une main de fer dans un gant de velours. Je répondais à ceux avec qui je pouvais raisonner : « Vous êtes-vous rendu compte des conditions de ce pouvoir que vous vantez? La première est un système de guerre et de conquêtes qui exige des armées de cinq cent mille hommes. Pour étouffer la liberté, il faut jeter la nation hors d'elle-même, et l'enivrer de cette fumée qu'on appelle la gloire. Pourquoi, comment et contre qui soutiendrions-nous ce système de guerre? Contre l'Europe et avec la France qui aspirent également au repos? Et quand on le voudrait, quel en serait le résultat? La haine de tous. L'espoir d'un règne pacifique nous a été compté pour beaucoup. Rien de ce qui a fait la force de l'empire ne peut nous servir. Nous ne voulons pas de son despotisme, alors même que la France serait disposée à l'accepter. »

Les princes légitimes se présentaient, en effet, comme les restaurateurs des anciennes libertés qui avaient toujours subsisté en principe dans le royaume de France. Ils avaient seulement à en modifier la forme pour rattacher les temps nouveaux aux temps anciens. J'appuyais cette manière de voir en disant au Roi que personne ne comprendrait que Sa Majesté, rentrée en France à la dix-neuvième année de son règne, fondât son autorité légitime sur les sénatus-consultes de cet empire improvisé, dernière scène de la Révolution. Un pareil système n'était soutenu que par les serviteurs de ce régime impérial qui ne comprenaient pas la haine dont ce gouvernement était l'objet. Seuls, ils n'en avaient pas été victimes,

parce qu'ils en avaient été complices. Ils exerçaient, du reste, peu d'influence sur l'opinion, quoique nous eussions laissé entre leurs mains à peu près tous les emplois civils et militaires.

Au reste, je n'avais pas besoin d'insister : il n'y avait dans l'esprit du Roi aucune propension à la détermination que je combattais. La discussion sur le rétablissement de l'ordre ancien avait plus d'importance. Il comptait de nombreux partisans parmi les royalistes, surtout dans le midi de la France; c'était, suivant eux, la seule garantie de l'avenir et une juste vengeance des maux soufferts; d'ailleurs, le rétablissement de l'ancienne dynastie semblait exiger le rétablissement de l'ancien gouvernement ; l'instinct du Roi et des princes s'y portait naturellement, lors même que leurs intentions les en détournaient. Cette force des conséquences est si imposante sur les esprits que, dans le moment, on serait revenu volontiers à ce passé que chacun reconstruisait à sa manière, mais dans lequel chacun se serait peut-être trouvé fort mal à son aise.

II

Au fond, le plus grand nombre sentait la nécessité de déterminer les conditions auxquelles le Roi soumettait l'exercice de son autorité. On ne pouvait trouver ces conditions que dans deux systèmes. Le premier consistait à rechercher dans les institutions de l'ancienne France ce qu'il y avait de plus sub-

stantiel, et d'y puiser les garanties de liberté sous lesquelles la nation avait prospéré ; enfin, à recueillir ce qui restait encore debout au milieu des ruines. Tout en renonçant à reconstruire la monarchie avec ses matériaux dispersés, il fallait en conserver les fondements et préserver de toute atteinte les principes de l'autorité souveraine. Il fallait conserver l'unité qui est son essence, car la souveraine autorité ne saurait être partagée sans être détruite. Mais dans toute monarchie, l'existence de l'État serait compromise s'il ne s'appuyait sur des corps intermédiaires dont la prépondérance préserve les peuples des abus du pouvoir royal, et sauvegarde la souveraineté de toute attaque séditieuse ; nous avions à en rassembler les éléments. Enfin, pour compléter cette œuvre de restauration, il y avait à rechercher dans les libertés anciennes celles qui pouvaient être généralisées, telles que l'administration des intérêts provinciaux, municipaux et autres par des administrations locales et indépendantes.

Tels étaient les principes sur lesquels je m'appuyais dans toutes les occasions que j'avais d'entretenir le Roi. J'étais convaincu que toute constitution écrite, fût-elle calculée avec génie, n'a de valeur, d'efficacité et de durée qu'autant qu'elle s'adapte à l'état social du peuple qu'elle est destinée à régir ; hors de là, la loi fondamentale est une pure fiction qui ne renferme point en elle sa raison d'être. On ne pouvait donc, suivant moi, tracer les grandes lignes d'une Charte nouvelle que d'après une étude approfondie de l'état où se trouvait la société française au moment où nous avions à régler ses destinées. Per-

sonne n'avait cette connaissance, et le travail assidu de quelques hommes supérieurs y aurait à peine suffi. Faute du temps et des hommes que nous n'avions pas, j'avais esquissé à la hâte une note destinée à résumer quelques-unes des questions que j'avais présentées au Roi. J'en donnerai ici l'extrait : non que je prétende avoir résolu ce grand problème ; mais pour montrer que, peut-être, il pouvait se résoudre autrement qu'on ne l'a fait[1].

1. NOTE PRÉSENTÉE AU ROI PAR M. DE VITROLLES.

Nous avons d'abord à régler les garanties et les libertés politiques qu'il convient au Roi d'accorder à ses peuples.

La plus importante, et celle qui renferme toutes les autres, est la formation d'un corps constitué sans le consentement duquel aucun impôt ne puisse être prélevé. C'est l'ancien droit public de France qui a persisté à travers les siècles, lors même que, par une autorité abusive, on en a suspendu l'usage ; et il est resté tellement enraciné dans les esprits, qu'en l'absence des États généraux, les Parlements s'étaient rendus populaires par leur résistance aux abus des lois fiscales. Les gouvernements les plus absolus, tel que celui de l'empire, se sont crus obligés d'en avoir la fiction, même lorsqu'ils en ôtaient la réalité. Les États généraux n'avaient jamais été réunis à des époques fixes, et ne l'avaient jamais été que sous le bon plaisir du Roi, et dans les temps où le gouvernement royal avait à en tirer quelques avantages. Leur réunion n'avait pas toujours eu lieu dans les mêmes formes ; mais, sous cette diversité, on trouvait toujours qu'ils étaient composés des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état. Il faut d'abord examiner si une telle composition des États généraux est présentement admissible.

Formation des États généraux.

La considération du clergé est aujourd'hui diminuée de la défaillance des sentiments religieux et de la perte irréparable de ses

Mais, lors même que le principe de cette reconstruction de la monarchie sur ses anciennes bases aurait

grandes propriétés; et il n'est pas dans la puissance du Roi de lui rendre ce qu'il a perdu. Ce serait donc une pure fiction que de le reconnaître aujourd'hui comme le premier ordre de l'État, et de lui accorder une prépondérance politique. Ne pouvant former un ordre de l'État à lui seul, il doit entrer comme partie intégrante dans le premier ordre.

L'existence de la noblesse qui formait le deuxième ordre de l'État a été aussi fortement ébranlée. Malgré les violentes attaques et les odieuses spoliations dont elle a été l'objet, elle n'en reste pas moins considérable dans l'opinion publique. Mais, décimée par l'échafaud, les guerres, et les misères de l'émigration, elle doit être largement recrutée pour constituer cette première classe de l'État.

Ce recrutement doit se faire d'après les principes qui ont été en France la source de la noblesse : la gloire des armes et la grande propriété territoriale. L'application de cette théorie est facile. Pour assurer le privilège de la propriété, il suffit d'inscrire au nouveau *Livre d'or:* 1° Toutes les familles dont la noblesse d'extraction sera reconnue; 2° Ceux qu'il plairait au Roi d'anoblir; 3° Les familles les plus imposées à la contribution foncière dans chaque département ou province, à raison d'une sur 25,000 habitants; 4° Appliquant le principe de l'origine militaire de la noblesse, on admettrait dans cet ordre tous ceux qui seraient parvenus dans leur carrière militaire au grade d'officier général, soit dans l'armée française à l'intérieur, soit dans les armées royales de la Vendée ou de l'émigration, et en même temps tous les fils et petits-fils des généraux morts depuis vingt-cinq ans; 5° Les premiers présidents des cours royales, les membres des anciens Parlements, leurs fils et leurs petits-fils. Ces cinq classes instituées à titre héréditaire, mais à la condition de posséder une propriété foncière payant un impôt de 1,000 francs; et l'exercice de leurs privilèges politiques suspendu pour celles qui ne payeraient pas ce cens; 6° Les archevêques et évêques, et les doyens des chapitres. Cette classe privilégiée serait revisée et complétée tous les vingt-cinq ans.

Il me semble qu'une telle organisation est la plus convenable pour réunir les éléments de ce qui reste en France d'aristocratie. Son existence politique serait fondée sur le droit de former par département ou par province un corps électoral spécial qui nomme-

été généralement accepté, et que le Roi s'y serait attaché comme à son œuvre, encore aurait-il fallu

rait: 1° A la Chambre haute un pair à vie par 500,000 âmes de population; 2° Une partie des membres des assemblées administratives de provinces et de départements.

Composition de la Chambre haute.

La Chambre haute comprendrait: 1° Les représentants des anciennes familles ducales par ordre de l'érection de leurs duchés; 2° Ceux à qui il plairait au Roi de reconnaître ce titre héréditaire accordé par le dernier gouvernement; 3° Les personnes que le Roi voudrait honorer de cette dignité héréditaire ou à vie; 4° Les archevêques et les cardinaux français; 5° Les maréchaux de France; 6° Les membres élus par les Assemblées de la noblesse, dont le nombre ne dépasserait pas 100; 7° Les pairs nommés directement par le Roi en nombre égal à ceux qui auraient été élus. Les pairs nommés par le Roi ou élus par la noblesse le seraient seulement à vie; mais le Roi pourrait accorder aux uns ou aux autres l'hérédité et des titres.

Composition de la seconde Chambre.

La seconde Chambre se composerait * : 1° Des évêques et d'un ecclésiastique choisi par le clergé de chaque diocèse; 2° Des premiers présidents et des procureurs généraux de chaque Parlement ou cour royale; 3° Des maires ou chefs de l'administration des vingt-cinq plus grandes villes du royaume; 4° Des présidents des assemblées provinciales; 5° De deux membres de ces assemblées choisis par chaque administration; 6° D'un membre de l'administration municipale de ces villes, choisi par le conseil; 7° De deux membres de chaque académie ou classe de l'Institut, choisis par ces classes elles-mêmes; 8° Des conseillers de l'Université et d'un officier choisi par les membres de chacune des académies universitaires; 9° D'un membre choisi par les négociants patentés des trente principales villes du royaume, et d'un de plus par 25,000 âmes dans celles où la population dépasserait ce nombre.

Les deux Chambres des États généraux se réuniraient de droit

* La composition de cette Chambre supposait l'établissement des administrations provinciales qui étaient dans les vœux de l'auteur de cette note et qu'à cette époque il avait l'espérance de faire adopter.

des circonstances qui eussent permis de l'introduire dans les esprits et dans les actes. Il aurait fallu trou-

tous les sept ans. Elles reçoivent les comptes des finances publiques recettes et dépenses, et délibèrent sur le bien-être des comptes et sur l'application des fonds: leurs délibérations sont transmises au Roi. En second lieu, les États généraux délibèrent de même sur l'assiette des impôts, sur les projets présentés par les ministres pour l'emploi des fonds et le vote de l'impôt; ces délibérations sont également transmises au Roi. Enfin, les deux Chambres peuvent émettre des vœux pour l'amélioration des différents services publics. Avant la fin de leur session, elles nomment chacune cinq de leurs membres pour former une commission générale chargée de réunir les délibérations des vœux exprimés par chaque Chambre et les rédiger dans une expression commune. Ce vœu des Chambres réunies est rendu public.

Il serait inutile de pousser plus loin l'explication d'un système qui n'a jamais eu d'application. Il suffira de dire que les administrations provinciales, départementales et cantonales étaient calquées sur le même principe. Les intendants de la province et avec eux les préfets des départements et les administrateurs de chaque canton, seraient nommés par le Roi et auraient la plénitude de l'autorité exécutive. Les assemblées provinciales, départementales et cantonales seraient formées dans le même principe que la seconde Chambre des États généraux, soit par le droit des emplois dans les classes particulières de la société, soit par l'élection dans ces mêmes classes. Elles seraient ainsi les représentants et les garants de tous leurs intérêts moraux et matériels. Ces conseils d'administration réunis chaque année recevraient des organes de l'autorité royale les comptes des recettes et des dépenses administratives, délibéreraient sur l'emploi des fonds, émettraient leurs vœux sur les améliorations les plus essentielles aux intérêts des administrés. Leurs délibérations, réunies à l'administration centrale des provinces, seraient adressées aux ministres du Roi et publiées.

Cette institution de l'État reposait d'abord sur le principe des anciennes libertés des provinces et des villes du royaume dont les variétés étaient ramenées à l'unité; ensuite sur la constitution naturelle des pouvoirs dans toute société qui se fonde sur les lumières et les richesses; enfin, sur ce que chaque corps de l'État y trouvait sa représentation et ses garanties.

ver un sol déblayé, un gouvernement intermédiaire qui eût satisfait aux besoins du moment, et que le public et les souverains coalisés eussent été calmes dans l'attente et confiants dans la sagesse et l'habileté du gouvernement du Roi.

Mais il était loin d'en être ainsi. Monsieur avait été sous le coup d'une Constitution faite par le Sénat, protégée par les rois de la coalition, imposée au souverain légitime comme condition de son retour au trône. Au moment où le Roi était arrivé, cet instrument impie et destructeur avait été brisé, et on n'avait pu le faire qu'en soumettant l'avenir à certaines conditions ; et, il faut bien le dire, ces conditions étaient celles qui avaient saisi tous les esprits.

Ceux qui, en haine de l'oppression de Bonaparte, désiraient une Constitution, et ceux qui en avaient pris l'idée dans l'acte du Sénat et la réponse du lieutenant général du royaume, en trouvaient une toute faite : la Constitution de l'Angleterre, la seule connue qui eût résisté au temps et aux épreuves des dernières époques, et à laquelle on attribuait la prospérité de l'Angleterre. Elle fut si universellement adoptée, que personne n'en concevait une autre, depuis l'empereur de Russie qui m'en entretenait, jusqu'aux derniers employés de mes bureaux. Ces employés de la secrétairerie d'État, formés à l'école du duc de Bassano et les moins préparés aux idées constitutionnelles, s'en mêlaient aussi, et plusieurs venaient m'apporter leur rouleau : « Nous avons voulu offrir au Roi l'hommage de nos pensées en traçant une Constitution. Nous n'y avons point employé le temps consacré à nos devoirs, les heures de

bureau : c'est l'œuvre de nos veilles. » Et les données étaient semblables : un Roi, une Chambre des pairs, une Chambre des communes, etc. Et, au fait, ces projets étaient à peu près aussi acceptables que celui qui fut élaboré par la commission que le Roi nomma à cette fin.

On dirait qu'en certains moments il y a des idées qui se répandent comme des épidémies. C'est une espèce de fièvre qui saisit les esprits et dont personne ne se garantit : elle est, pour ainsi dire, dans l'air qu'on respire. Personne ne discutait, personne ne mettait en doute si cet habit fait à une taille autre que la nôtre nous conviendrait ; personne ne se faisait une question de la difficulté de transplanter sur un sol nouveau le vieux chêne britannique. Le Roi n'avait aucun parti pris à ce sujet. Il fut bien évident que si, aux époques antécédentes, il avait eu quelques idées arrêtées sur l'établissement de son gouvernement, il les avait sacrifiées pour se plier aux sentiments publics. Quelques anecdotes qui me furent racontées par les personnes qui vivaient à Hartwell dans la plus grande intimité de Louis XVIII, pourraient faire croire qu'au moins dans les derniers temps de son séjour, il avait déjà renoncé à réglementer la France par ses idées préconçues. Le Roi avait parlé aux uns du rétablissement des Parlements ; aux autres, des inconvénients attachés aux prétentions de cette haute magistrature. Au mois de janvier 1814, lorsque la perspective de son retour au trône s'ouvrait devant lui, il interrogeait quelques-uns de ses courtisans sur la fortune qu'ils retrouveraient en France, et il demandait au comte Alphonse de Durfort ce que les

anciens droits seigneuriaux de ses terres ajouteraient à ses revenus. Mais, au moment dont je parle, on ne découvrit dans la pensée du Roi aucune trace de ces souvenirs anciens, aucune intention de les faire revivre, pas même l'apparence des regrets. Son séjour en Angleterre l'avait fort accoutumé à l'idée de s'accommoder d'une royauté constitutionnelle, et il s'était assoupli à ce point de trouver qu'on pouvait fort bien régner aux conditions imposées aux rois d'Angleterre. Aussi M. Beugnot disait, à ce sujet : « Nous devrions remercier la Providence de nous avoir pétri un Roi d'une pâte composée de la plus fine fleur de la farine constitutionnelle. »

III

Dans ces dispositions, le Roi et les princes étaient peu touchés de ce que je pouvais dire pour évoquer les principes de l'ancien droit public de la France, au moment de fonder l'ordre nouveau. J'avais l'air d'un rêveur ou d'un idéologue, comme aurait dit Bonaparte. Il ne fut donc plus question que de nous traîner sur les vestiges de la Constitution anglaise louée par Montesquieu, admirée par Voltaire, expliquée par le Génevois Delolme, et inutilement présentée à l'Assemblée constituante par Mounier, Lally-Tollendal et Malouët. Il ne restait plus, pour éviter un plus grand mal, qu'à frapper cet acte nouveau de la plus forte empreinte des dogmes de notre ancienne monarchie, et je n'y fus pas étran-

ger. Le premier point était qu'il sortît de la volonté indépendante et absolue du Roi, de sa pleine puissance et autorité. Le second, que les droits, les statuts et les usages anciens, au sujet desquels il n'était pas innové dans la nouvelle Constitution, fussent maintenus de plein droit par cela même qu'ils n'y étaient pas relatés, à l'effet de conserver à l'acte nouveau son vrai caractère de concession royale libre et volontaire, et, comme je le disais, d'*ordonnance de réformation*. C'est ainsi que je m'opposais à ce que la loi de succession au trône fût inscrite dans le nouvel instrument. Renouveler la loi salique m'aurait paru l'infirmer. Il en était de même de l'établissement de la régence et des principes qui régissaient le domaine de la couronne. Ils devaient être consacrés sans aucune innovation, et j'aurais désiré qu'il en fût de même au sujet de la suprématie absolue du Roi sur l'armée, son organisation, l'avancement, et jusqu'à la disposition des grades. Ce droit eût été mieux préservé si on ne l'eût pas exprimé dans la Charte. Nous n'eussions pas vu un ministre du Roi, malgré les termes positifs de la Constitution, chercher à obtenir des Chambres une *loi de l'avancement de l'armée*, violation patente de l'article 14 de la Charte, qui portait :

« Le Roi est le chef suprême de l'État, commande « les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait « les traités de paix, d'alliance et de commerce, « nomme à tous les emplois d'administration publique « et fait les règlements et ordonnances nécessaires « pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État. »

J'aurais également repoussé la définition, dans ce

même article du droit qui appartenait au Roi de réunir en sa main tous les pouvoirs dans les moments où les troubles publics l'exigent. Pourvoir au salut de l'État est un droit naturel imprescriptible qui appartient non seulement au Roi de France par tradition, mais par la simple raison à tout souverain légitime.

Je protestais enfin contre le mot de Constitution attribué à toutes les fabrications nouvelles, aux Républiques des États-Unis et à celle de notre Révolution ; j'aurais voulu intituler *Charte royale* l'acte fondamental de la monarchie. Le mot *Charte* fut adopté ; mais, sacrifiant à la faiblesse des temps, on y ajouta l'épithète de *constitutionnelle*.

La nature de ce grand instrument de la Restauration avait souvent été le sujet de mes entretiens avec Monsieur. Dans une de ces occasions, je m'entretenais avec le comte d'Artois de l'importance que j'attachais à conserver au Roi la pleine puissance, qui était l'essence de la monarchie française.

— C'est fort bien, reprit le prince, et au fond je suis de votre avis; mais je crois que vous vous trompez, mon cher ami, et que vous nous connaissez mal. Sachez bien que vous nous pileriez dans un mortier nous tous, princes de la maison de Bourbon, que vous n'en tireriez pas de quoi faire un Roi absolu. » Je lui répondis que j'étais loin de vouloir en fabriquer un de cette sorte : ce ne serait pas d'un bon Français; mais, suivant moi, les libertés que le Roi devait concéder et maintenir, ne devaient pas porter atteinte à la souveraineté.

Sa Majesté n'attachait pas une grande importance

à la rédaction des formules constitutionnelles, à moins qu'une discussion contradictoire, rapportée par ses ministres, ne lui eût fait prendre parti : alors, il s'y attachait avec acharnement, comme un joueur qui veut gagner la partie. Si on arrivait à toucher les cordes délicates de son âme royale, il se relevait de toute la hauteur de sa dignité. Il ne démentait pas le sang de Louis XIV, et ne séparait pas l'honneur de la France de celui de sa couronne.

Pendant que j'attendais que le Roi ou ses ministres saisissent le conseil de cette affaire importante et me donnassent ainsi l'occasion de défendre les vrais principes de la monarchie, M. l'abbé de Montesquiou profitait de son travail particulier avec le Roi pour lui faire prendre à ce sujet des décisions qui engageaient les plus graves questions de l'avenir, sans examen, sans discussion. Le ministre de l'intérieur était parfaitement ignorant de la marche des affaires, et il ne comprenait pas la pesante responsabilité qu'il assumait sur lui. Son impéritie pouvait seule expliquer la coupable pensée de poser sans contrôle les bases de la loi fondamentale, et de choisir ceux qui devaient élaborer ce travail, sans que le conseil des ministres, les conseillers légaux de la couronne en eussent la moindre connaissance. Le Roi n'en sentait pas l'inconvenance, faute d'avoir pratiqué les affaires. Tous ceux qui auraient dû le guider dans le métier de roi, au nombre desquels il faut bien me ranger, n'avaient aucune tradition des règles auxquelles la conduite des affaires doit être soumise. Peut-être ma position à la secrétairerie d'État, qui avait été le pivot du dernier gouvernement, m'avait-elle donné quelques notions

de l'action gouvernementale. Ce n'étaient ni M. de Blacas, ni le général Dupont, ni M. Ferrand, etc., qui auraient instruit le Roi de ces formes essentielles à l'action royale, qu'ils ignoraient. M. de Talleyrand les avait toujours méprisées comme indignes de son génie. D'ailleurs, les actes d'omnipotence que le Roi pouvait faire sans discussion flattaient les idées qu'il s'était faites de la royauté. Il croyait, dans ces occasions, qu'il était Louis XIV travaillant avec Letellier. C'est en caressant ce penchant que M. l'abbé de Montesquiou fit passer sous ses yeux la première rédaction de la Charte, œuvre informe, sortie du laboratoire d'un législateur obscur, qui resta secrète pour tous les membres du conseil, et même pour moi. Ce fut un des premiers actes d'hostilité flagrante de mon ennemi intime. Il voulait surtout m'éloigner de toute participation à cet acte mémorable. Le choix d'une commission appelée à discuter les articles de cette Charte se fit dans le même secret du cabinet, au point que les noms des membres qui la formaient ne furent jamais officiellement connus du public et ne furent pas même publiés dans le *Moniteur*. Peut-être était-ce encore pour que je n'en fusse pas instruit, et pour m'empêcher de mettre le Roi en garde contre cette manière de procéder.

Ce n'était pas, ce me semble, une prétention exagérée de la part de celui qui avait tracé la déclaration de Saint-Ouen et qui, seul, en avait assumé la responsabilité en la contresignant, de vouloir être entendu sur l'acte qui en était la conséquence et le développement. Il semblait même, cette commission ne devant

être qu'une extension du grand conseil de Sa Majesté, que les procès-verbaux devaient être confiés au même rédacteur, et qu'il devait, en les communiquant chaque jour au Roi, être l'intermédiaire officiel des discussions journalières de la commission et des intentions royales, qui, en définitive, devaient seules en décider. Cependant M. l'abbé de Montesquiou, en faisant nommer sous son petit manteau la commission chargée de délibérer et de rédiger la concession royale, se donna la satisfaction de m'en éloigner. Il fit entendre probablement au Roi que j'étais bien nouveau dans les affaires ; que mon nom n'imposerait point aux membres de la commission, et je ne sais quelles autres incapacités ; enfin il m'opposa M. Beugnot, qui fut un des commissaires du Roi et chargé de tenir les procès-verbaux et de rédiger les articles mis en discussion. J'avoue très franchement que s'il avait fait en vue du service du Roi ce qu'il ne fit que pour satisfaire son dépit jaloux contre moi, il aurait eu parfaitement raison. Si le directeur général de la police ne devait pas porter dans la discussion de la Charte constitutionnelle une plus grande force de principes, de plus grandes convictions monarchiques, il était bien mieux préparé que moi à la connaissance des affaires, des discussions publiques, et il avait de plus le grand avantage de connaître personnellement tous ceux avec qui il devait être en contact. M. Beugnot n'avait ni talent ni facilité de rédaction, parce que tout l'esprit du monde ne suffit pas pour se donner le style que la nature a refusé : c'est un don, comme la couleur pour les peintres, comme la grâce pour les femmes. Ce fut surtout au préambule de la

Charte qu'il mit tous ses soins. Martelant son esprit, consultant les modèles, et surtout les préambules que Pussort avait cloués en tête des ordonnances de Louis XIV, il accoucha, avec beaucoup de travail, d'une page qui n'était pas sans mérite.

Les membres de la commission qui fut appelée à délibérer sur les articles de la Charte constitutionnelle, furent : parmi les sénateurs, MM. Barbé de Marbois, Barthélemy, Boissy d'Anglas, Fontanes, Garnier, Pastoret, de Sémonville et Vimar ; parmi les membres du Corps législatif, MM. Laisné, Dubois-Savary, Blancquart de Bailleul, Chabaud-Latour, Clausel de Coussergues, Gillevoisin, Duhamel, Faget de Baur, Félix Faulcon ; enfin, parmi les commissaires du Roi, M. le chancelier Dambray, M. l'abbé de Montesquiou, M. Ferrand et M. Beugnot. En admettant que l'acte royal dût être discuté et délibéré à la majorité des voix d'une commission, celle-ci était composée d'hommes honorables qui, par des routes diverses à travers la Révolution, s'étaient attachés aux idées d'ordre et au retour de la monarchie qui venait y mettre le sceau.

M. Barbé de Marbois, ancien intendant de Saint-Domingue, s'était tenu à l'abri de tout rôle révolutionnaire jusqu'en 1795, époque à laquelle il avait été nommé du conseil des Anciens. Victime du 18 fructidor, il fut, à son retour de l'exil de Sinnamary, rattaché au gouvernement consulaire, d'abord comme conseiller d'État, ensuite comme ministre du Trésor. Il avait été du nombre des sénateurs qui se prononcèrent des premiers et le plus haut pour la Restauration.

M. Barthélemy[1], élevé dans la carrière des affaires, négociateur de la paix de Bâle, avait été appelé au Directoire, sans perdre sa réputation d'honneur et d'intégrité. Échappé de l'exil de la Guyane, il était président du Sénat à la séance où la déchéance de Bonaparte fut prononcée.

Déjà célèbre par sa réputation littéraire, M. de Fontanes avait été membre du conseil des Cinq-Cents : il avait échappé, par sa fuite en pays étranger, à la proscription du 18 fructidor. Appelé le premier sous l'empire à la charge de grand maître de l'Université, il avait épuisé toutes les formes d'éloge à l'Empereur comme un sujet propre à exercer son éloquence.

M. Pastoret, sorti du département du Var, s'était d'abord montré sectateur ardent des idées nouvelles jusqu'au 20 juin 1791; il devint à cette époque royaliste par conscience et par remords, et fut au nombre de ceux que le Directoire poursuivait en fructidor, ainsi que le courageux président de la Convention au 9 thermidor, M. Boissy d'Anglas.

M. de Sémonville avait marqué dans les jeunes conseillers au Parlement favorables à la Révolution et ensuite l'avait servie dans les missions à l'étranger : il s'était rattaché au gouvernement établi par le 18 brumaire, avec tout le zèle de l'ambition et la réserve d'un esprit subtil et prévoyant.

Courageux auteur de l'adresse du Corps législatif à la fin de 1813, M. Laisné avait osé le premier élever la voix contre une tyrannie qui ne pardonnait pas.

Mais l'œuvre royale devait-elle être soumise à un tel

1. Le neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*.

contrôle? Cette commission, composée de sénateurs et de membres du Corps législatif, qui discutait et proposait des amendements, n'était-elle pas en contradiction avec le principe absolu de la Charte octroyée? Ce n'était pas ainsi, suivant moi, que devait s'élaborer le grand acte royal. Si l'on avait eu le vrai sentiment de la dignité de la couronne, il se serait fait entendre plus haut. Le Roi, ou plutôt son chancelier, seraient remontés aux anciennes traditions des Lamoignon, des d'Aguesseau. Ceux chargés de transmettre au peuple les volontés et les paroles des rois, après avoir profondément médité leur sujet, appelaient successivement autour d'eux les hommes les plus éminents de science et de vertu et les plus capables de les éclairer. Ils les écoutaient avec déférence, sollicitaient leur critique avec bonne foi, et corrigeaient leur œuvre avec une entière abnégation : noble conception de la loi, qui la rendait respectable aux peuples. Elle n'était jamais soumise à cette discussion publique qui la déchire et la déshonore à sa naissance. J'aurais voulu qu'il en fût ainsi cette fois ; mais je n'aurais pas été compris. Je n'avais d'autre influence que celle que mes entretiens pouvaient exercer sur l'esprit du Roi, et la persuasion la plus complète n'aurait pas amené le Roi à prendre une initiative qu'il repoussait. Cependant, je ne pouvais pas rester étranger à ce grand acte qui fixait les destinées de la France et de ses nobles princes. Ce fut auprès de M. Dambray que je cherchai l'appui des idées qui tourmentaient ma conscience royaliste. M. le Chancelier était un homme d'un esprit droit et positif : il avait en solidité ce qui lui man-

quait en étendue. Sa pensée se présentait à lui juste et simple, sans ambages, avec cette précision qui était le caractère de l'ancienne magistrature. L'estime qu'il m'accordait m'avait ouvert sa confiance, et je le trouvais très disposé à soutenir les principes monarchiques que je voulais défendre. J'attachais plus d'importance à ce qui ne devait pas être mis dans la Charte qu'à ce qu'on pouvait y inscrire. D'ailleurs je ne doutais pas que la discussion de cet acte solennel ne fût soumise à notre conseil privé, et je me réservais pour faire entendre à ce moment la grande voix des principes fondamentaux de la monarchie. Mais on ne procéda pas ainsi, et ce fut seulement le 27 mai, lorsque l'œuvre de la commission était à peu près achevée, que M. le Chancelier donna une première, suivie d'une seconde lecture, qui furent à peine interrompues par quelques observations de détail. Je les rapporterai ici, en parlant des discussions élevées dans la commission, autant que j'ai pu les connaître.

IV

Le 22 mai 1814, la commission du Sénat et du Corps législatif fut réunie à la Chancellerie sous la présidence de M. Dambray. M. le Chancelier annonça à la commission que la réunion était faite par ordre du Roi pour discuter la Charte que Sa Majesté voulait donner à la France. Il déclara que Sa Majesté avait nommé commissaires, M. le Chancelier de France, président de la commission, MM. l'abbé de Montesquiou, Fer-

rand et Beugnot, ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire. Celui-ci, en cette qualité, lut le nom des membres désignés par le Roi pour former la commission, et rappela la déclaration du Roi, datée de Saint-Ouen, le 2 mai, d'après laquelle Sa Majesté avait posé les bases de la constitution.

Après ce préambule, et sans autre explication, M. Beugnot donna communication du projet sur lequel le Roi appelait les lumières de la commission.

Il paraît qu'antérieurement et sur les observations de M. le Chancelier, on avait supprimé l'article 1^er^ qui établissait en principe le gouvernement monarchique, la succession au trône, enfin cette loi salique qui, sans avoir été jamais écrite, avait pendant quatorze siècles régi l'hérédité du trône ; M. l'abbé de Montesquiou avait eu, cette fois, le bon esprit de céder à la raison et d'abandonner son article 1^er^. Il eut même à défendre la prétérition de ce principe. M. Boissy d'Anglas releva ce qu'il prétendait être une omission grave dans l'acte constitutionnel : celle de la déclaration formelle du gouvernement monarchique de la France, de la succession au trône, etc. M. l'abbé de Montesquiou discuta la question posée par M. Boissy d'Anglas en se plaçant dans la raison et la vérité : « Le Roi, rentré dans son autorité par son droit incontestable, n'avait rien à exprimer sur les lois anciennes et immuables qui étaient l'essence même de la monarchie. Le droit d'accorder à ses peuples de nouvelles libertés ne pouvait se fonder que sur une autorité antérieure, et incontestable, et il aurait été hors de sens que le même acte portât une nouvelle énonciation de ce droit. » Cette déduction du ministre

de l'intérieur fut généralement approuvée. Elle fut appuyée par M. Faget de Baur et M. de Fontanes qu'on trouvait toujours à l'appui des principes monarchiques, et l'on passa outre à la discussion des articles.

M. le comte Beugnot était appelé par ses fonctions, non seulement à tenir les procès-verbaux des débats de la commission, mais encore à présenter à la discussion les articles du projet constitutionnel. Il paraît qu'il s'était entendu avec les autres commissaires du Roi pour remanier les articles et les classer dans un ordre plus méthodique. Il les avait placés sous différents titres. Le premier était intitulé : Droit public des Français. Il renfermait 12 articles. Il fallait une déplorable préoccupation des esprits pour imaginer qu'on devait placer dans l'acte royal une déclaration de principes semblable à celle des Droits de l'homme et du citoyen, qu'on avait placardée en tête de toutes les constitutions républicaines et qui n'avait jamais servi à préserver la liberté, et la sûreté de personne. Le titre suivant renfermait ce qu'on appelait les formes du gouvernement du Roi. Ensuite arrivaient les autres qui traitaient de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés des départements, des ministres, de l'ordre judiciaire et des droits publics garantis par l'État. Le projet de la Charte royale fut soumis à la commission dans l'ordre que M. Beugnot lui avait donné. Mais elle se sentait pressée par le temps, et la discussion ne porta que sur quelques points qui éveillaient l'attention ou les inquiétudes de ses membres.

L'article 5 était ainsi présenté : « La religion catholique est la religion de l'État : néanmoins, chacun

professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte une égale protection. »

M. Boissy d'Anglas, toujours zélé pour la cause du protestantisme, s'éleva contre cette rédaction en disant qu'elle posait la liberté des cultes comme une exception, mais que la préséance du culte catholique était posée comme la règle. Il en déduisait toutes les craintes que ses susceptibilités protestantes pouvaient imaginer. M. l'abbé de Montesquiou se refusant à suivre la discussion, à cause de la partialité que son caractère pouvait faire supposer, M. de Fontanes soutint que, dans cet article, il ne s'agissait pas de plus ou de moins de tolérance, mais qu'il assurait une parfaite égalité entre les cultes reconnus en France, et que ce n'était pas contrevenir à ces principes que de déclarer religion de l'État celle qui était professée par la famille régnante et la grande majorité du peuple. M. Chaband-Latour soutint la discussion dans le même sens que son coréligionnaire M. Boissy d'Anglas, et il dit qu'il trouverait une meilleure garantie, si, en renversant les expressions, on établissait d'abord le principe de la liberté des cultes, sauf à donner ensuite à la religion catholique une espèce de préférence qu'il voulait bien accorder. M. le comte Beugnot ne se trouvant soutenu ni par M. Ferrand, ni par M. le Chancelier, qui, faute d'habitude, laissait flotter les délibérations, défendit les droits de l'Église catholique et l'expression de « religion de l'État; » et M. Garnier dit, avec quelque mépris, qu'il ne comprenait pas ce qu'on entendait par ces mots : « religion de l'État. »

Les membres de la commission semblaient fati-

gués. Les conversations particulières étouffaient toute discussion, lorsque, pour en finir et sans y attacher assez d'importance, M. le Chancelier mit aux voix cette partie de l'article sur la liberté et l'égalité des cultes, dont tout le monde était d'accord ; et on était prêt à s'en tenir là, quand M. Beugnot, rappelant les premières objections contre l'article en délibération qui ne portait que sur la priorité entre les deux parties de l'article, demanda et obtint d'énoncer dans l'article 6 la reconnaissance de la religion catholique comme religion de l'État.

L'article 8 qui, en accordant la liberté de la presse, énonçait que les abus en seraient réprimés par les lois, fut l'objet de la plus vive discussion. Les uns, tels que M. Clausel de Coussergues, voulaient déterminer les sujets qui seraient mis à l'abri des attaques de la polémique de la presse : la religion, la morale, les principes de la monarchie, l'honneur des citoyens, etc. Mais M. Beugnot lui-même réclama contre ces stipulations particulières, en disant que l'acte solennel ne devait renfermer que des principes généraux dont on laisserait au temps et à l'expérience le soin de déduire les conséquences. M. l'abbé de Montesquiou dit qu'il fallait s'attendre à ce que le pouvoir législatif, désormais éclairé par une expérience qui avait coûté si cher, poserait des barrières qui empêcheraient d'attaquer ce qui devait être respecté. Il faut remarquer que, dans cette discussion, il ne fut nullement question de la liberté des journaux, et, qu'habitués à leur absolue dépendance, personne ne pensait à leur donner une liberté qui aurait paru dangereuse à tout le monde. M. de

Fontanes appuya la déclaration, il alla même plus loin.

— Je déclare, dit-il, que je ne me regarderai jamais comme libre, là où la presse le sera. Un autre membre, dans le même esprit, dit que le gouvernement qui accorderait la liberté de la presse, ne ferait qu'échanger les attaques de la pique contre celles de la plume qui sont tout aussi dangereuses. Cette contestation fut longue et animée. Celle qui eut ensuite lieu à la Chambre des députés sur les mots *prévenir* et *réprimer* les abus de la presse, ridiculement grammaticale, ne s'éleva point dans la commission, et M. Beugnot rédigea l'article sans attacher la moindre importance à celle de ces deux expressions qu'il employait.

La rédaction de l'article 9 destiné à rassurer les acquéreurs des biens nationaux sur la validité des ventes qui les avaient investis de ces biens, avait été remaniée par M. Beugnot. Pénétré des inquiétudes assez naturelles des acquéreurs, qui lui étaient révélées par la correspondance de la police du royaume, il avait cru nécessaire de désespérer les anciens propriétaires pour ramener les nouveaux, et il avait écrit : « Toutes les propriétés sont inviolables, sans exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles. »

Les principaux membres de la commission se révoltèrent contre l'article tel qu'il était présenté par le commissaire du Roi. M. de Fontanes demandait qu'on s'en tînt à l'expression que le Sénat avait placée dans sa constitution et qui portait simplement que les ventes des biens nationaux étaient mainte-

nues. M. Laisné fut encore bien plus incisif dans la critique de cette rédaction. Il montra qu'elle plaçait les anciens propriétaires dans une position plus dure que celle qui leur avait été faite par le Directoire et l'Empire, qui certes ne leur était pas favorable ; et M. Faget de Baur appuya l'opinion de cet illustre orateur, en citant toutes les rigueurs de ces législations. La droiture de M. Laisné se révoltait à l'idée que le sort des Français, dépossédés pour leur fidélité au Roi, serait empiré par le retour des princes de la maison royale. Il soutenait que déjà de nombreuses transactions s'étaient faites entre les acquéreurs et les anciens propriétaires, et que le bien de l'État et le repos de l'avenir exigeaient qu'on les encourageât par tous les moyens possibles ; enfin, que l'article proposé était entièrement contraire à une fin aussi désirable. M. Beugnot s'était mis dans la pénible nécessité de soutenir l'article qu'il avait rédigé : il eut le triste succès de le faire prévaloir. Il intimida la commission, en donnant à des étourderies de quelques anciens propriétaires une importance qu'elles n'avaient pas. Le commissaire du Roi voulant échapper au reproche qu'on pouvait lui faire, et qu'il se faisait à lui-même au sujet de cet article, prétendit en avoir placé le correctif dans le suivant qui porte que « l'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable. » C'est une excuse qu'il trouva après coup dans son bel esprit.

Deux ou trois mois après, la question était encore plus flagrante. Le duc de Dalberg, qui se laissait

volontiers prendre aux opinions qu'il croyait populaires, voulut la représenter au Roi en son conseil. Il parla des alarmes excitées à ce sujet dans toute la France, de la nécessité de les calmer par de nouvelles paroles royales. Il montra le bienfait de la Restauration presque méconnu et l'avenir du gouvernement du Roi compromis par les nouvelles inquiétudes des acquéreurs de biens nationaux. Il demandait une nouvelle déclaration du Roi, plus positive que celle qui avait été répétée dans les paroles de Monsieur, dans la déclaration de Saint-Ouen, dans la Charte, sur l'inviolabilité de ces propriétés. Le général Dessolles avait appuyé cette proposition avec plus d'insistance encore. Il était dans ses principes et dans sa politique, qu'on ne devait, qu'on ne pouvait gouverner qu'en prenant l'opinion publique pour guide : il comptait pour rien ses caprices, sa mobilité et son ignorance. Quant à la forme à donner à ces itératives paroles du Roi, il se contentait d'un article semi-officiel, inséré dans le *Moniteur*.

Aucun des ministres présents n'ayant relevé le gant, il n'était pas trop dans les convenances que j'interrompisse mon travail de rédacteur des procès-verbaux, pour demander au Roi la permission de prendre la parole contre mes deux collègues, et Sa Majesté ne trouvant aucun contradicteur, me donna ordre en plein conseil de rédiger une nouvelle et plus forte expression de ses intentions à ce sujet. J'arguai de mon incompétence en pareille matière, et demandai que M. le Chancelier de France voulût bien m'envoyer la rédaction qu'il jugerait la plus convenable et qu'elle serait insérée le lendemain

dans le *Moniteur*. M. le Chancelier me renvoya la balle enveloppée de tous les compliments possibles. et je restai sous le poids d'une injonction qui me paraissait bien lourde.

A sept heures du soir, j'étais à méditer devant mon papier, comment je satisferais à l'ordre qui m'avait été donné, ou comment je tournerais la difficulté d'exprimer convenablement des idées aussi contraires à mon sens. Je me rendis chez le Roi un peu avant l'heure où j'avais coutume d'entrer dans son cabinet : c'était le moyen d'appeler son attention ; et je lui dis que je martelais inutilement depuis une heure mon cerveau pour exprimer des pensées aussi contraires aux intérêts du Roi et aux biens de l'État. J'admis d'abord comme chose plus démontrée qu'elle ne l'était, que Sa Majesté devait avoir déploré la fatalité des circonstances qui ne lui permettait pas de réparer la ruine des familles les plus monarchiques. Il me paraissait déplorable de redoubler les coups que la Révolution avait frappés sur ces malheureuses victimes de l'honneur et du devoir. La légitimité des races royales n'étant qu'une extension du droit de propriété, l'une ne saurait être assise sur un sol où l'autre est ébranlée. On ne pouvait faire rentrer dans la main des anciens propriétaires, les héritages coupés, disséminés par la vente, et partagés pendant vingt ans dans les successions particulières des acquéreurs. D'un autre côté, il paraissait certain que les sommes nécessaires pour indemniser les anciens propriétaires atteignaient le chiffre de plusieurs milliards et que la France entière ne pouvait payer, en vingt ans ce que le gouvernement

révolutionnaire avait détruit et dilapidé en moins de deux années.

— Quel moyen reste-t-il donc, ajoutais-je, de rentrer dans les voies d'une justice relative? Cette voie que l'esprit n'aurait pas trouvée, la conscience publique l'a découverte, et si le gouvernement impérial ne l'a pas encouragée, au moins n'a-t-il rien fait pour en fermer les issues; dès avant l'arrivé de Votre Majesté, il y a eu bien des exemples de restitutions volontaires, plus ou moins désintéressées. Il est évident que la réhabilitation des principes du droit et de la justice, conséquences immédiates du trône héréditaire rétabli, aurait généralisé cette pactisation appuyée sur l'honneur et la conscience. Votre Majesté a cru qu'il était du bien public de ne rien innover dans les lois qui touchent à des intérêts aussi irritants. Elle a voulu calmer les craintes, fussent-elles même imaginaires. Elle a formellement consacré par sa déclaration de Saint-Ouen et par la Charte qu'elle a donnée, la légalité de cette grande spoliation. Nonobstant cet acte que la nécessité peut seule justifier, il n'y a pas de département où l'on ne voie de ces heureuses transactions qui replacent la propriété entre les mains des anciens propriétaires au prix d'une somme convenue, ou bien celles qui consacrent la vente dans les mains de l'acquéreur au moyen de l'argent payé à l'ancien possesseur. Si l'on avait pu généraliser de semblables restitutions, la question la plus épineuse du moment et de l'avenir aurait été résolue. Mais c'est étrangement s'en éloigner que de calmer des craintes salutaires et d'endormir des consciences qui ne demandent qu'à se reposer. Je me sens inca-

pable de coopérer à une œuvre semblable, et si Votre Majesté persiste à faire une publication qui me paraît aussi fatale, elle aura la bonté d'en charger un autre.

Le Roi qui m'avait écouté en baissant la tête, la releva avec vivacité.

— Je n'en chargerai point un autre, me dit-il, mais vous pouvez fort bien n'en rien faire.

Au conseil suivant, Dessolles et Dalberg vinrent me gourmander de ce qu'ils n'avaient pas lu dans le *Moniteur* les phrases qu'ils avaient demandées et qu'on leur avait promises. Je leur répondis que j'en avais appelé au Roi, mieux éclairé, et qu'il n'avait pas trouvé de sa dignité de répéter la parole donnée; ce serait supposer le droit qu'on aurait de ne pas croire à la première. Ils se laissèrent assez persuader par cette raison.

V

Il paraît que le projet présenté aux délibérations de la commission chargée d'élaborer la Charte, n'avait d'abord rien prévu au sujet du recrutement de l'armée, et qu'ensuite, à la demande de M. Faulcon, on avait établi : « Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi, » ce qui formait un nouvel article qui fut adopté sans opposition par les commissaires du Roi.

A la lecture qui fut faite de la Charte au conseil

privé, monseigneur le duc d'Angoulême, pénétré des promesses solennelles qu'il avait faites au nom du Roi de détruire la conscription, demandait que l'abolition de cette loi fût formellement prononcée dans le pacte fondamental. L'opinion de plusieurs membres du conseil fut que l'organisation des armées était telle, qu'elles ne pouvaient plus être maintenues par le seul recrutement volontaire. On trouverait peu d'hommes de bonne volonté. Les levées avaient été portées à un tel excès que la désignation du sort était devenue, pour ainsi dire, un arrêt de mort, et qu'il fallait tout l'empire de la loi pour soumettre les hommes au service militaire ; par conséquent, le recrutement de l'armée ne pouvait avoir lieu que par une levée générale et obligée. Quelque mode qu'on adoptât, ce serait toujours la conscription, et il n'y aurait que le mot de changé. Monsieur appuya l'opinion du prince,son fils, par des raisons puisées dans ses sentiments et la délicatesse de sa conscience. Le Roi répondant à son neveu, dit en fort bons termes que s'il était autocrate il détruirait la conscription et les droits réunis, mais que sa volonté seule ne faisant pas la loi, il était obligé de se soumettre aux nécessités imposées par le bien de l'État.

A une seconde lecture, M. le duc d'Angoulême persista, et demanda que purement et simplement l'article prononçât que la conscription était détruite. Après une courte discussion où des raisonnements semblables avaient été allégués de part et d'autre, le Roi dit que le mode de recrutement n'étant pas une disposition constitutionnelle, on pourrait supprimer

cet article. Quelques observations qui portèrent sur l'inconvenance de ne pas assurer le concours de la loi au mode de recrutement quel qu'il fût, décidèrent enfin le Roi à accepter la rédaction : « La conscription est abolie, le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi. »

Dans le projet présenté à la commission on avait réservé au Roi l'initiative absolue de la proposition des lois. Le plus grand nombre des membres de la commission, MM. Barbé-Marbois, de Sémonville, Félix Faulcon, etc., étaient d'avis que les Chambres devaient partager cette initiative avec le Roi. Ils s'appuyaient sur l'exemple de l'Angleterre, et aussi sur celui de nos anciens États généraux, en confondant à tort le droit légal de faire la loi avec les plaintes, les doléances et la présentation des cahiers.

M. l'abbé de Montesquiou soutint d'abord les droits de la couronne qu'il appelait mal à propos la prérogative royale. Il argumenta principalement sur le danger de voir un pareil droit servir à violenter la volonté du Roi dans des moments d'agitation des esprits ou de troubles.

La commission allait se prononcer généralement contre lui, lorsque M. de Vimar voulut résoudre la difficulté en ouvrant l'avis qu'on accordât aux Chambres la faculté de supplier le Roi de proposer une loi lorsqu'elle serait sollicitée par le vœu public. Les commissaires demandèrent d'en référer à Sa Majesté. Le Roi, qui était toujours bien inspiré par le sentiment de sa dignité, ne voulait d'abord rien céder sur ce droit qui était encore une faible représentation de sa pleine puissance et autorité législative. Mais ensuite,

dans son désir de satisfaire les vœux unanimes de la commission, Sa Majesté se plut à voir dans cette disposition une exception qui confirmait son droit. Elle céda, à la condition que la commission prendrait toutes les précautions pour que l'exercice de cette faculté fût préservé des inconvénients qu'on en pouvait craindre.

Si j'eusse été appelé au conseil, je n'aurais pas voulu transiger sur un principe aussi essentiel, ou bien je n'aurais pas laissé à la commission le soin d'en régler les conditions.

Le lendemain, lorsque M. le Chancelier fit connaître la réponse du Roi, l'embarras de la commission fut extrême. Les avis les plus divers, les suppositions inventées par chacun, embrouillèrent tellement la question, qu'on ne put arriver à une rédaction acceptable, et on chargea M. Beugnot de faire ce travail. Il y sua de longues heures, et enfin mit au jour les trois articles 19, 20 et 21, qui furent acceptés sans discussion.

Plus tard, le 6 juin, après la séance royale où la Charte avait été promulguée, la question de l'initiative royale pour la proposition des lois revint à la discussion du conseil privé. Elle fut soulevée par une allocution du ministre de l'intérieur, au sujet de la manière dont il convenait de procéder avec les Chambres.

D'abord, il n'admettait pas que les ministres dussent soumettre leur existence politique à la condition d'avoir la majorité dans la Chambre, sous peine de quitter leur emploi.

Je demandai au Roi, par un regard, la permission de prendre la parole, et Sa Majesté me l'accorda par

un signe de tête. Je dis que, sans vouloir interrompre la discussion du conseil sur un point qui me semblait tout à fait incident, il ne me paraissait pas admissible d'établir en principe que les ministres conserveraient leurs fonctions devant une majorité prononcée contre eux; que, puisqu'on adoptait un principe, il fallait en accepter les conséquences. Il n'existait en Angleterre aucune loi qui forçât les ministres à se démettre de leurs fonctions lorsque la majorité d'une des deux Chambres se prononçait contre eux. Mais cet usage avait prévalu comme une conséquence rigoureuse du système constitutionnel; d'où il résultait que le ministre ne pouvait plus diriger les affaires du pays, ni soutenir les droits de la couronne, lorsqu'il avait perdu la confiance de la Chambre; et c'était alors pour eux un point d'honneur de se retirer. On ne pouvait pas admettre, dans le système qu'on voulait établir, que le ministère du Roi pût se maintenir en face de la réprobation des Chambres.

— Au reste, ajouterai-je, ce n'est point ici le moment d'entrer à ce sujet dans une discussion plus approfondie.

M. l'abbé de Montesquiou tourna vers moi son plus mauvais regard, balbutia quelques mots qu'il ne voulait pas rendre intelligibles, et continua de développer ses idées sur les avantages qu'il y aurait à laisser aux Chambres l'initiative de la proposition de loi. Singulier contraste, qui nous montrait celui qui avait soutenu contre la commission l'initiative royale absolue, venir cinq ou six jours après, soutenir au conseil privé, un système entièrement opposé ! A l'appui de ses idées, M. l'abbé de Montesquiou

établissait gratuitement et contre tout ce que l'expérience avait enseigné, que les ministres exerceraient facilement de l'influence sur le choix des orateurs destinés à diriger les débats, et obtiendraient à l'amiable, dans les commissions, des rapports conformes aux intentions du Roi. Soit qu'ensuite le rapport d'une commission fût adopté ou refusé par la Chambre, il n'en résultait pas moins, suivant l'abbé, que la proposition s'arrêterait là, et qu'ainsi le Roi serait libre d'accepter ou de refuser par son silence, sans avoir besoin de prononcer un *veto*. J'avoue que je ne comprenais rien à ce raisonnement biscornu, et je pense que le Roi et les membres du conseil n'y entendaient pas davantage. Mais personne ne le releva; de ma part, c'eût été une personnalité déplacée; et cependant l'occasion eût été belle de montrer l'abbé dans son vrai jour, en le faisant tomber dans l'absurde.

Monseigneur le duc de Berry développa son opinion, sur l'inconvenance d'abandonner aux Chambres l'initiative des lois. Il craignait que cette passivité de l'action royale dans la législation du pays, ne fût un dangereux abandon des droits de la couronne. M. le Chancelier, entrant dans l'idée de monseigneur le duc de Berry, déclara que le Roi devait essentiellement conserver l'initiative qu'il s'était réservée par la Charte. Il admettait cependant, qu'on pût se servir de l'initiative accordée à la Chambre, pour susciter les lois qui, par leur nature et leur objet, seraient moins populaires. Il opposa ensuite, au plan tracé par le ministre de l'intérieur son excessive complication, et soutint qu'en adoptant les idées de son con-

tradicteur, il faudrait plus de deux mois pour qu'une loi fût mise au jour.

Le général Dessolles dit qu'il ne serait pas raisonnable d'abandonner aux rapporteurs des commissions ou aux orateurs des Chambres, la défense des projets du gouvernement ; que les ministres devaient toujours intervenir dans la discussion et la soutenir dans les Chambres. A cette occasion M. le comte de Jaucourt énonça le désir que les ministres fussent membres d'une des deux Chambres, afin d'y prendre la parole en qualité de pairs ou de députés : ils éviteraient ainsi de parler au nom du Roi, qui ne doit jamais être compromis dans ces discussions. Quant au système proposé par M. le ministre de l'intérieur, M. de Jaucourt avoua que s'il le comprenait bien, il le trouvait difficile et embarrassant dans la pratique. Il voulait que le gouvernement du Roi conservât généralement l'initiative de la proposition des lois, en réservant celle des Chambres, que les ministres pourraient provoquer pour les circonstances particulières où il serait plus convenable que ces propositions partissent du sein des Chambres.

M. l'abbé de Montesquiou, répondant à l'opinion de M. le duc de Berry et aux autres qui voulaient conserver à la couronne la plus grande part à la confection des lois, établit que, dans sa pensée, les projets du Roi, acceptés par les Chambres, seraient repris par le Roi et renvoyés en son nom aux Chambres où leur adoption ne subirait aucune difficulté.

VI

Les articles de la Charte, qui traitaient de la Chambre des pairs, ne furent devant la commission, chargée de les préparer, l'objet d'aucune discussion sérieuse.

Vers ce temps où, sans connaître exactement l'ordre et la suite des discussions, je m'étais promis d'entretenir le Roi de la question générale d'une Chambre des pairs, j'avais exposé les difficultés que présentait l'état actuel de notre société à la formation d'une Chambre haute. « Comment trouver, disais-je, deux ou trois cents familles distinguées entre toutes, par la considération publique qui s'attache à la fois à l'ancienneté, à la grandeur des noms, et à la fortune qui permet d'en soutenir l'éclat. On ne les aurait pas trouvées avant la Révolution de 1789, à l'époque où la constitution de l'ordre de la noblesse n'avait été ébranlée, ni dans ses privilèges, ni dans l'opinion. Mais depuis la Révolution, la noblesse détruite, comme corps de l'État, l'est encore plus par la dispersion ou la ruine de leurs propriétés. »

— La convenance de rattacher l'état nouveau à l'ordre ancien, ajoutais-je, engagera le Roi à appeler d'abord dans la Chambre des pairs les familles titrées[1] tant celles de ducs et pairs qui siégeaient au Parle-

1. On n'appelait en ce temps familles *titrées* que celles qui avaient reçu le titre de *duc*.

ment, que les ducs héréditaires et à brevet, ces noms qui nous rappellent en général les grandes illustrations de la France ; et ensuite quelques-uns de ceux de la même classe, qui se sont distingués dans les derniers temps, par leurs services, leur fidélité et leur dévouement. Mais parmi tous ceux-là, un bien petit nombre ont conservé des fortunes suffisantes pour soutenir l'éclat d'un rang qui les élèverait beaucoup au-dessus des autres. Il n'est pas facile de prévoir comment il serait possible à Votre Majesté de pourvoir à cette différence. D'un autre côté, s'il est vrai de dire que le Roi soit libre de tout engagement positif, vis-à-vis des membres du Sénat de l'empire, on ne saurait nier qu'il y ait une convenance morale d'appeler dans la nouvelle Chambre des pairs, ceux qui, dans ce Sénat, ont été les premiers organes légaux du rappel de Votre Majesté, ont prononcé la déchéance de l'usurpateur, et délié la France et l'armée du serment qu'ils lui avaient prêté. Mais on ne saurait se dissimuler que ce sera dans la Chambre haute une invasion de noms nouveaux, ou, ce qui est pis encore, de noms qui ne sont connus que par les rôles plus ou moins douteux qu'ils ont joué dans notre Révolution. Peut-être, faut-il faire une exception honorable en faveur des maréchaux et des généraux les plus distingués de l'armée. Ils ont puisé leur noblesse dans la gloire des armes, qui en a toujours été la source la plus pure.

« Hors de ces classes que je viens d'énumérer, je ne sais à quel titre, Votre Majesté pourrait choisir une seule personne qui eût à sa faveur plus de droit que tout autre ; et par conséquent, pour une nomi-

nation de ce genre, elle ferait mille mécontents. Je la vois donc réduite à semer en partie sur le sol de l'égalité, et à confier ensuite au temps le soin de faire croître, une aristocratie suivant les mœurs du pays et les circonstances qu'on ne saurait prévoir. C'est en ce sens, il me semble, qu'il faut envisager la question de l'hérédité. Les anciens ducs et pairs héréditaires peuvent seuls y prétendre d'une sorte de droit, et c'est certainement à eux en premier que cette faveur doit être accordée : elle ne doit être acquise aux autres que pour des services récents et signalés, et il faut la rendre rare pour lui conserver sa dignité. La pairie viagère serait plus conforme à nos mœurs et à cette égalité sociale, dont nous ne pourrons sortir que peu à peu et par le développement de nouvelles institutions dressées à cette fin. »

Le Roi écoutait cette allocution, comme toutes les autres de ce genre, avec un regard bienveillant, et m'interrompant à peine par quelques signes ou quelques mots d'approbation. Mais il était facile de voir que c'était de sa part simple politesse, bien décidé qu'il était à ne rien faire par lui-même de ce qu'on lui aurait persuadé. Il ne prenait pas la peine de s'en pénétrer, à moins qu'il n'eût devant lui le ministre qui avait le droit de lui demander une décision et une signature, et encore, alors, il était de facile composition.

Cette question de l'hérédité ne fut présentée à la commission que dans l'article 27, qui laissait au Roi, la faculté de créer des pairs à vie ou héréditaires. Aucune discussion ne s'éleva à ce sujet dans la commission, pas plus qu'à tous les autres articles de ce

titre. Elle ne se porta que sur une proposition de M. de Sémonville, par laquelle il demandait que les princes du sang et de la famille royale, qui devaient siéger les premiers à la Chambre des pairs, par le droit de leur naissance, ne pussent y prendre séance, que sur l'ordre exprès du Roi, exprimé pour chaque session. M. de Sémonville faisait sentir les inconvénients qui pourraient résulter de la présence des princes au milieu de la lutte des partis, de la tentation qu'ils pourraient avoir en des circonstances orageuses de se placer à la tête de quelque opposition, et de former des factions dangereuses. M. Boissy d'Anglas et autres combattaient cette mesure de prudence, qui leur paraissait inutile et excessive. Il en fut référé au Roi, qui comprit les motifs de M. de Sémonville et adopta l'article 31 de la Charte, en ces termes : « Les princes ne peuvent prendre séance à la Chambre que de l'ordre du Roi, exprimé, pour chaque session, par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence. »

La commission avait attaché peu d'importance aux articles qui déterminaient la formation de la Chambre des pairs. Ses membres acceptaient volontiers ce qui leur était présenté de la part du Roi. Mais les dispositions qui réglaient l'organisation de la Chambre des députés éveillaient bien plus leurs susceptibilités libérales. Aussi le plus grand nombre se récrièrent-ils à la proposition de M. l'abbé de Montesquiou, qui tentait de transporter au Roi la part que le Sénat avait eue sous l'empire à la désignation des membres du Corps législatif, sur la liste double des députés choisis par les collèges électoraux. M. Boissy d'Anglas fut le

premier à combattre cette opinion. Il dit qu'à cette condition la représentation nationale serait une pure fiction et qu'il vaudrait mieux s'en passer. M. Pastoret n'adoptant ni le principe établi par M. de Montesquiou, ni les idées extrêmes de M. Boissy d'Anglas, demanda qu'on fixât d'abord les conditions du droit électoral et de l'éligibilité, et le principe de l'élection à deux degrés. Sur le premier point, M. Clausel de Coussergues établit en principe que le droit électoral devait être basé sur la propriété foncière; et à cet effet, il demandait que les élections fussent faites par les trois cents plus imposés des arrondissements, et pour les élections départementales, par les trois cents plus imposés de chaque département. Un membre, M. Barbé de Marbois, demandait que le premier degré d'élection fût fait dans les cantons au lieu de l'être dans les collèges d'arrondissements.

Le renouvellement de la Chambre des députés par cinquièmes souleva une pénible discussion. M. Garnier s'opposa par d'assez bonnes raisons à ce mode du renouvellement de la Chambre. Mais M. Laisné, avec une plus grande autorité et une raison plus élevée, emporta la question du renouvellement partiel.

La commission passa ensuite aux conditions du droit d'élection et d'égilibilité telles qu'elles lui furent proposés par les commissaires du Roi, fixant un cens de 300 francs d'impôt pour être électeur, et de 1000 francs pour être éligible. M. Félix Faulcon s'éleva avec force contre ce mode arithmétique dans l'attribution des droits politiques, et le combattit par de puissantes raisons. Il finit par se donner lui-même comme exemple des inconvénients d'un pareil sys-

tème. Lui, membre de l'Assemblée contituante et qui avait depuis lors servi son pays tant qu'il avait pu le faire avec honneur ; lui, en ce moment même honoré de la présidence du Corps législatif, il ne craignait pas de l'avouer, ne payait pas la quotité d'impôt qui serait nécessaire pour être éligible. M. Beugnot soutenant le principe tel qu'il était posé ne manqua pas de répondre à M. Félix Faulcon, en lui disant que la carrière politique ne se bornait pas à celle qui était ouverte dans les Chambres : des services tels que les siens donnaient droit à de plus hautes dignités. Les articles 38 et 40 passèrent alors sans discussion.

La fixation du cens amena la discussion sur la nature des impôts qui seraient comptés au cens électoral. On avait d'abord dit contribution foncière. D'autres demandèrent que les contributions mobilière et personnelle y fussent additionnées. On l'accepta sous le nom de contributions directes. Il est à remarquer que personne n'éleva la voix pour demander que les patentes fussent comptées dans le cens électoral. Le négoce n'avait pas encore la considération qu'il a acquise depuis.

La publicité des séances de la Chambre fut à peine discutée. La division en bureaux épuisa toutes les subtilités de l'abbé de Montesquiou. Ces questions furent déterminées comme on les trouve aux articles 44 et 45.

Une disposition de la plus haute importance déterminait qu'aucun amendement ne serait discuté dans les Chambres, s'il n'avait été préalablement admis et autorisé par le Roi. M. Ferrand démontrait jusqu'à l'évidence que c'était une conséquence absolue du

droit d'initiative réservé à la couronne. En effet on sait assez combien un amendement surpris dans le cours de la discussion d'une loi peut en modifier et même en dénaturer le sens. Cet article fut accepté à l'unanimité; mais il résulta de la faiblesse et de l'impéritie de l'abbé de Montesquiou, que cette disposition constitutionnelle ne fut pas exécutée dans ces premiers temps, et qu'aucun des ministres qui succédèrent ne revendiqua ce droit essentiel de la couronne. On ne saurait dire quel aurait été l'effet d'un pareil frein imposé à la fougue de la tribune.

Les articles qui garantissaient la légalité des impôts par le vote des Chambres, n'éprouvèrent aucune modification. L'accord de l'impôt était inhérent au droit public de l'ancienne monarchie, lors même que l'usage en était oblitéré. Mais en lui donnant dans la Charte une sanction nouvelle, on aurait dû en déterminer les bornes et en prévenir les abus. Le refus systématique de l'impôt, ou seulement la menace qui en serait faite par une Chambre factieuse, sont subversifs de toute autorité souveraine et renferment autant de révolutions qu'il y aurait de tentatives d'appliquer un droit aussi excessif. C'est par de pareilles extravagances qui menacent l'existence même de la société qu'on ébranle le principe des libertés publiques.

Le projet de constitution ne renfermait aucun article sur le mode de réclamation des citoyens qui se croient lésés dans leur personne ou leurs intérêts. Ce droit était consacré par l'usage qui en avait été fait sous l'ancienne monarchie par suppliques ou requêtes au Roi. Le droit de redresser les torts particuliers

n'étant qu'une extension de la justice distributive qui appartenait essentiellement au Roi, il fallait se reporter aux constitutions et au gouvernement révolutionnaires pour imaginer qu'on devait y faire participer les Chambres par la faculté de pétition. On l'aurait passée sous silence dans la commission, si M. de Sémonville ne l'eût rappelée; mais c'était dans l'intention d'en prévenir les abus. Il demanda l'addition d'un article qui prohiberait toute présentation de pétition aux Chambres autrement que par écrit. On constitua ainsi sans y prendre garde un privilège en faveur des Chambres, qu'on n'avait point à leur accorder. Personne n'en fit l'observation, et le Roi l'accepta, sans prendre garde au principe, et entraîné par l'idée de se préserver de l'abus.

Le titre V qui devait fixer les rapports des ministres avec le Roi et avec les Chambres, déterminer leur responsabilité, les faits pour lesquels ils pouvaient être poursuivis, la forme de ces poursuites, etc., fut à peine effleuré. Il faut le dire, à cette époque, personne n'était préparé à traiter ces questions constitutionnelles. On se contenta de dire que les ministres pourraient être accusés pour cause de trahison ou de concussion, que l'accusation serait portée par la Chambre des députés et jugée par la Chambre des pairs. Enfin, on laissait aux Chambres à discuter une loi sur la responsabilité ministérielle. Les ministres ne furent jamais tentés de la proposer. Il en résulta qu'aux jours du danger, cette responsabilité fut illusoire, qu'on s'en prit au Roi seul des actes de ses ministres, et que la couronne perdit sa garantie naturelle, la

seule qui, dans l'ordre constitutionnel la mette en dehors et au-dessus des partis.

L'organisation judiciaire établie dans le titre suivant n'était autre que celle que l'empire nous transmettait. Il est difficile de concevoir comment on jugea nécessaire de lier l'autorité souveraine de qui émane toute justice à des formes susceptibles d'être sans cesse modifiées et améliorées.

Le travail de la commission se ressentait de la précipitation qui lui était imposée. Les souverains alliés pensaient que leur glorieuse tâche ne serait accomplie qu'au moment où le Roi aurait fixé par la loi fondamentale les destinées politiques de la France, et serré les nœuds qui devaient l'unir plus intimement à ses peuples par la conciliation des devoirs et des droits. En même temps, chacun des princes était sous l'impérieuse nécessité qui le rappelait dans ses États. Ce n'était pas seulement pour y jouir du triomphe réservé à leurs succès ; ils avaient aussi à réparer les sacrifices exigés par la guerre. Quelque empressés que nous fussions de délivrer la France de ces hôtes trop nombreux pour ne pas être incommodes même lorsqu'ils croyaient être le plus généreux, ils pressaient avec plus d'instances encore que nous le moment de leur départ. Dans une conversation que j'eus avec M. de Metternich pour lui faire comprendre que nous ne pouvions pas précipiter ce qu'il y avait de plus important pour notre avenir, il m'exposa le tableau vraiment effrayant de l'état où se trouvaient le gouvernement, l'administration et les finances de son pays.

— Enfin, me disait-il, notre départ est exigé même

à cause de l'argent qui sort de chez nous, quand ce ne serait que celui que les officiers de nos armées tirent de leurs familles pour satisfaire à leurs dépenses et à leurs fantaisies. Tout exige que chacun rentre au plus tôt chez soi. »

Il semblait qu'on n'avait pas perdu de temps en réunissant le 23 mai la commission qui devait, par ses délibérations, fixer la dernière rédaction de la Charte. Le dernier titre : *Droits particuliers garantis par l'État*, n'était qu'un assemblage confus d'articles transitoires ou autres auxquels on n'avait pas su trouver d'autre place. On y avait mis la conservation des grades et pensions acquis par les services militaires ; la consécration de la dette publique ; la reconnaissance de la noblesse nouvelle qu'on associait à la noblesse ancienne en disant que l'une conservait ses titres et que l'ancienne reprenait les siens. Ensuite on garantissait le maintien de la Légion d'honneur. L'administration des colonies restait séparée et soumise à des lois et des règlements particuliers. Enfin, le Roi et ses successeurs étaient soumis à jurer à l'époque de leur sacre la Charte constitutionnelle. Les commissaires du Roi voulaient aussi déterminer dans la Charte, d'une manière plus précise, les bases de la loi électorale.

Au conseil privé, le projet de constitution fut brièvement discuté. Aucun des membres qui le composaient, excepté M. le Chancelier et MM. de Montesquiou et Ferrand, n'avait eu la moindre connaissance de l'ensemble et des articles. Deux lectures en furent faites de suite dans la séance du 27 mai. Dans la séance du 30, le Roi donna lecture des paroles qu'il

devait prononcer à l'ouverture des Chambres, et dont la rédaction lui appartenait en plus grande partie, comme on peut en juger par les nobles sentiments qu'il exprimait, et par la rédaction même. Sa Majesté m'en avait donné connaissance. M. le Chancelier communiqua de même au conseil le discours qu'il devait prononcer comme développement des paroles royales; et enfin il présenta la dernière rédaction de la Charte constitutionnelle, qui reçut encore quelques légères modifications, sur les observations improvisées de quelques membres. En d'autres temps, on n'aurait pas mis autant de légèreté à la confection d'une loi ordinaire; et ce que les circonstances avaient de pressant et d'extraordinaire ne suffirait pas pour l'excuser. Cette grande œuvre, commencée le 22 mai, se trouva terminée en moins de huit jours. — Telles sont les circonstances qui environnèrent le berceau de cette Constitution qui ouvrait à la France la carrière des libertés politiques, et devait, suivant les espérances générales, tracer à la pâtrie de nouvelles et grandes destinées, et se perpétuer dans les générations à venir.

VII

La Charte constitutionnelle fut portée aux Chambres réunies dans la salle du Corps législatif. Pressés comme nous l'étions par les circonstances, cette première séance ne fut pas environnée de toute la pompe que de pareilles cérémonies ont eue dans la suite. Le

Roi s'y rendit aux applaudissements de la foule, et fut salué à son arrivée par les corps constitués qui y étaient réunis. Les tribunes étaient pleines de spectateurs enthousiastes. M. le comte d'Artois, malade, était resté à Saint-Cloud. Le Roi était assis et couvert. Il avait à sa droite monseigneur le duc d'Angoulême, auprès de qui était placé le duc d'Orléans; à la gauche du Roi était monseigneur le duc de Berry qui avait auprès de lui les princes de Condé et M. le duc de Bourbon. Le Chancelier était assis sur un tabouret en x. Venaient ensuite deux des pairs ecclésiastiques, six pairs laïques, le secrétaire d'Etat, les ministres d'État, les maréchaux, une députation des grands cordons de la Légion d'honneur, qui étaient assis sur les bancs placés en gradins au-dessous du trône. Les sénateurs, les pairs et les députés, qui avaient reçu des lettres closes[1], étaient sur des banquettes en face du trône, les membres de la Chambre des pairs au premier rang.

Ce premier et grand acte de l'autorité royale rétablie était assez émouvant; il rappelait dans les cœurs le souvenir des temps passés, les liens qui avaient unis la France à ses rois semblaient se rattacher. La seule dissonance dans cette harmonie était le léger souffle d'opposition qui s'était fait sentir dans quelques paroles échappées aux réminiscences de la révolution. On nous avait annoncé que la séance royale donnerait peut-être lieu à quelques

1. Les lettres closes étaient signées par le Roi; elles étaient écrites sur une feuille de papier simple pliée en quatre et fermées par une bande de papier passée dans deux fentes et dont les bouts étaient réunis par le sceau royal. (*Note de l'éditeur.*)

discours intempestifs sur le principe de la Charte octroyée et j'étais impatient à ma place, résumant dans ma pensée ce qu'il faudrait répondre à une pareille audace; il me semblait, peut-être à tort, que je n'aurais éprouvé aucun embarras, aucune hésitation à faire ce premier essai de la parole en public. Mais rien de semblable ne se produisit. Le Roi prononça du plus bel organe qui puisse frapper l'oreille des hommes, le discours qu'il avait seul rédigé. M. le Chancelier donna lecture du sien, plus étendu, avec un accent qui rappelait toute la dignité de l'ancienne magistrature. M. Ferrand se leva ensuite et lut le texte de la Charte d'une voix sourde, monotone; il communiqua ensuite les ordonnances qui mettaient les étrangers hors des corps constitués et celle qui assurait les avantages accordés à la pairie en remplacement de la dotation de l'ancien Sénat réunie au domaine de la couronne. Les anciens sénateurs conservaient 36,000 francs de pension, leurs veuves 6,000 francs.

Le serment de fidélité au Roi et à la Charte constitutionnelle fut prononcé par M. le Chancelier. Les anciens sénateurs, les nouveaux pairs et les membres du Corps législatif, à mesure que leur nom était appelé, répondaient : « Je le jure. »

Nous n'avions eu ni le temps, ni la pensée de changer cette formule insignifiante, basse et triviale du serment politique, que les assemblées révolutionnaires nous avaient transmises. Cet espèce d'appel, tel qu'on le fait tous les jours dans les casernes, ne donnait aucune importance à ces engagements de l'honneur et de la conscience politique, et n'a pas peu

contribué à cette légèreté, à ce mépris des serments qui ont exercé une si déplorable influence dans nos crises publiques. Cependant il était facile de juger combien les imaginations étaient frappées par la présence et les paroles du monarque qui représentait la longue suite de nos rois. A la fin de la séance, M. le Chancelier déclara que la session était ouverte, et que les Chambres pouvaient prendre leur séance dans leurs palais respectifs.

La nouvelle Chambre des pairs se rendit immédiatement au Luxembourg. Après avoir entendu une nouvelle lecture de la Charte constitutionnelle et de l'adresse proposée qui renfermait des remerciements à Sa Majesté, il fut décidé que la Chambre entière en porterait l'hommage au Roi. Elle fut, en effet, reçue le même jour par Sa Majesté assise sur son trône. Conduite à l'audience par le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, elle fut présentée au Roi par le prince de Condé qui, malgré son grand âge, remplit dans cette occasion les fonctions de grand maître de la maison du Roi. Sa santé ne lui permit pas, dans la suite, d'exercer cette grande charge de la couronne. Les sentiments de la Chambre des pairs avaient été unanimes; elle les exprima dans les termes les mieux sentis. Le discours prononcé par M. le Chancelier témoignait au Roi la juste reconnaissance de la Chambre des pairs pour le double et inappréciable bienfait d'une paix glorieuse à la France, et d'une Constitution régénératrice.

Le Corps législatif s'était réuni le même jour dans la salle de ses séances et, sur la proposition de M. de Beaumont, ayant à nommer une commission pour

proposer l'adresse à Sa Majesté, on sentit la convenance de nommer tous les membres de celle à qui on devait la première protestation en faveur de la paix et de la liberté. Cette protestation avait, on s'en souvient, forcé Bonaparte à dissoudre violemment le Corps législatif. Les membres qui composaient la commission n'eurent qu'à exprimer les sentiments qui animaient la généralité de l'Assemblée : l'amour et la reconnaissance. Un seul murmure s'éleva dans un coin de la chambre, et M. Durbach le recueillit et le rédigea de manière qu'il fallait chercher le germe d'opposition qui y était déposé. Il demandait que l'adresse ne renfermât que des félicitations générales sans admettre le principe de la Charte octroyée, et sans parler de ses principales dispositions afin de laisser une porte ouverte aux discussions de l'avenir. Il fut appelé dans le sein de la commission qui lui demanda de renoncer à une proposition qui amènerait des débats inutiles et inconvenants. Le député de la Moselle obtempéra à ce vœu de ces collègues, mais il ne résista pas à la petite vanité de faire imprimer son discours qui n'eut aucun retentissement. Le surlendemain de la séance royale, le Corps législatif, conduit au pied du trône dans les mêmes formes que la Chambre des pairs, exprimait des sentiments semblables.....

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ici s'arrête la première partie du manuscrit de M. de Vitrolles. Les pages suivantes contiennent quelques notes très brèves et sans cohésion, destinées à une critique

approfondie de la Charte, restée malheureusement inachevée. Des événements compris entre la séance royale, en date du 4 juin, et le 5 mars 1815, l'auteur des *Mémoires* ne nous apprend rien. Le traité de paix avec les alliés avait été signé le 30 mai et publié le 1er juin. Le congrès de Vienne s'ouvrait le 1er octobre. La session des Chambres, prolongée jusqu'au 31 décembre, n'eut d'autre intérêt que la discussion des projets de lois sur la censure et sur la restitution des biens nationaux, à la suite desquels se manifestèrent les premiers symptômes de désaffection. Le 3 décembre, le ministère fut modifié ; le maréchal Soult remplaçait à la guerre le général Dupont; le comte Beugnot prenait le ministère de la marine, vacant par la mort de son titulaire, M. Malouët; il avait pour successeur, à la direction générale de la police, M. Dandré, ancien émigré. Pendant toute cette période, M. de Vitrolles conserva ses fonctions, sans cesse discutées, de secrétaire d'État, et s'efforça de faire prévaloir dans le Conseil privé les idées d'ordre et de réforme administrative qu'il avait conçues et préconisées.

E. F.

1815. — LES CENT-JOURS

1815. — LES CENT-JOURS

CHAPITRE PREMIER

DÉBARQUEMENT DE BONAPARTE. — DÉPART DE MONSIEUR POUR LYON. — MARCHE DE BONAPARTE

I

Je travaillais à mettre quelque ordre et quelque règle dans la haute direction des affaires, lorsque nous fûmes réveillés, pour ainsi dire en sursaut, par un coup de tonnerre.

Le 5 mars, je sortais à une heure de cette cour du Dimanche qui nous réunissait dans le cabinet du conseil, avant et après la messe du Roi. Le général, depuis maréchal Beurnonville, m'avait demandé de m'accompagner chez moi pour m'entretenir de je ne sais quel intérêt qui le concernait. Nous étions au coin du feu, dans mon cabinet. lorsqu'un huissier de la secrétairerie d'État m'annonça M. Chappe, le gros Chappe, directeur du télégraphe, qui demandait à me parler immédiatement. Je le reçus dans l'embrasure de la fenêtre la plus éloignée du général Beurnonville. Il était essoufflé et tout hors de lui, et tenait à la main une dépêche télégraphique cachetée, à mon adresse, suivant la coutume.

— Je vous ai cherché dans vos bureaux aux Tuileries, me dit Chappe à voix basse, et, ne vous y ayant

pas trouvé, j'ai voulu faire remettre cette dépêche au Roi; mais on m'a renvoyé à vous.

— En effet, lui répondis-je; n'en est-il pas toujours ainsi?

— Certainement, certainement; mais celle-ci est si pressée!

— Et que contient-elle donc?

Il se rappela alors qu'il ne devait pas le savoir, et que le traducteur, seul, devait participer au secret.

— Je l'ignore, me dit-il; mais le traducteur m'a dit que c'était très pressé.

J'avais l'autorisation et l'habitude d'ouvrir ces dépêches; le plus souvent, elles n'apportaient pas d'autre nouvelle que l'entrée ou la sortie de quelque goélette dans nos ports, ou autres choses aussi insignifiantes. Je les adressais au ministre compétent et ne les montrais au Roi que lorsqu'elles avaient quelque intérêt. Mais l'importance que Chappe attribuait à celle-ci, d'abord en l'apportant lui-même, ce qui n'arrivait jamais, et puis par ses réticences, à travers lesquelles on voyait qu'il connaissait le contenu, me fit penser qu'elle renfermait quelque chose de grave; et mon esprit se porta immédiatement sur un accident arrivé probablement au duc et à la duchesse d'Angoulême, dans leur voyage à Bordeaux. Nous savions déjà qu'ils n'avaient pas eu lieu d'être contents, à Poitiers, des dispositions des troupes de la garnison. Je ne sais si quelques-uns de nos chers ministres eussent mieux dirigé leurs premiers regards, et j'en doute; mais la pensée d'un retour de l'exilé de l'île d'Elbe ne me vint pas à l'esprit. Cependant, ne prévoyant rien de bien agréable à annoncer au Roi, je préférais lui

porter la dépêche cachetée, pour qu'il l'ouvrît lui-même.

Je partis sur-le-champ. En entrant chez le Roi, je lui dis que l'empressement de Chappe et l'importance qu'il semblait attacher à cette dépêche m'avaient fait penser qu'il fallait en réserver l'ouverture au Roi. La goutte, en ce moment, le tenait assez fort aux mains; il déchira maladroitement le cachet, et, saisissant ensuite le mieux qu'il put la dépêche dans son enveloppe, il me la présenta pour que je retirasse moi-même cette enveloppe. Je me retournai lentement pour jeter ce papier dans la cheminée qui était derrière moi; puis, me replaçant devant la table en face du Roi, j'attendis tout le temps qu'il mit à lire les deux ou trois lignes dont elle se composait. Il resta les yeux attachés sur le papier beaucoup plus longtemps qu'il ne lui en fallait pour le lire; puis il le jeta sur la table.

— Vous ne savez pas ce que c'est? me dit-il.

— Non, Sire, je l'ignore.

— C'est, me dit-il d'un son de voix qui ne décelait aucune altération, c'est Bonaparte qui est débarqué sur les côtes de Provence.

— Est-ce possible! lui dis-je en prenant la dépêche adressée par le général Brayer. Elle avait été expédiée de Marseille par le maréchal Masséna, gouverneur de Provence. Elle était confiée à un courrier qu'un accident avait arrêté en route, et qui avait fait suivre la nouvelle par un autre courrier; car, en ce temps, le télégraphe n'allait pas au delà de Lyon. — J'avais été plus ému que le Roi, et je l'exprimai avec quelque vivacité.

— Il faut porter cette dépêche au ministre de la guerre, et il verra ce qu'il y aura à faire, reprit-il avec le même calme.

Au lieu de revenir sur mes pas et de passer par les grands salons et le grand escalier, je demandai la permission de traverser le cabinet, pour sortir de suite par l'escalier du pavillon de Flore. J'ordonnai à mes gens d'aller très vite au ministère de la guerre. Mais la journée était assez belle; la foule sortait nombreuse du jardin, et le pont Royal était couvert de monde. Ma voiture montait donc la rampe plus lentement que je ne l'aurais voulu, lorsque j'aperçus, du côté du parapet, à ma gauche, le maréchal Soult, à pied, suivi d'un de ses gens qui portait son portefeuille. Il se rendait à la réunion préparatoire que les ministres à départements avaient, tous les dimanches, chez M. de Blacas.

J'arrêtai ma voiture, je fis signe au maréchal d'approcher, j'éloignai les valets de pied qui avaient ouvert la portière, et là, au milieu du monde qui passait autour de nous, de ma place dans la voiture, je tins la dépêche ouverte devant les yeux du maréchal, resté debout auprès de la portière.

J'étais sans aucune méfiance. J'examinais cependant, tout naturellement, l'impression que faisait sur son visage une nouvelle aussi inattendue. Cette impression fut ce qu'elle devait être, toute de surprise et même d'incrédulité. Il cherchait dans sa pensée les motifs de douter d'un tel événement. Je lui fis connaître les intentions du Roi, qui le chargeait de prendre les mesures qu'il jugerait convenables.

— Mais demandez au Roi, me dit-il, de me recevoir un moment.

Nous étions probablement tous les deux bien préoccupés, pour que le maréchal me fît cette demande, et que je ne lui répondisse pas qu'il n'avait pas besoin de permission pour se présenter chez le Roi; mais il me le dit ainsi. Il montait chez M. de Blacas, où il attendrait ma réponse.

Je rentrai dans le cabinet du Roi par le plus court chemin. Je lui dis comment j'avais rencontré le maréchal, et le désir qu'il avait de voir le Roi. Puis je fis appeler le ministre de la guerre chez M. de Blacas; et, pendant les sept ou huit minutes qu'il passa avec le Roi, je me tins dans la chambre à coucher, où j'avais fait préparer par les huissiers ce qui était nécessaire pour que le maréchal écrivît sa réponse au général Brayer, telle que le télégraphe pourrait la transmettre. Je lui mis la plume à la main; mais le grand général ne me parut pas avoir beaucoup de facilité à rédiger ses pensées. Il fut long et verbeux dans cette réponse péniblement écrite. Il disait au général Brayer qu'il ne voyait aucune certitude à la nouvelle du débarquement de Bonaparte et qu'il en attendait la confirmation. Il donnait seulement, dans cette première dépêche, l'ordre de faire venir à Lyon quelques batteries de Grenoble. Lorsqu'il me remit cet écrit, je lui demandai la permission de le traduire dans ce style télégraphique qu'on pourrait appeler style lapidaire. Je remontai bien vite dans mes bureaux pour faire ce petit travail et l'expédier au télégraphe. J'avais en effet conservé, de l'ancienne secrétairerie d'État de l'empire, le moyen

de faire les expéditions nécessaires, à toute heure du jour et de la nuit, et même les dimanches. Mais nous en faisions si peu d'usage que c'était miracle que les instruments ne fussent pas rouillés.

Dans le peu de paroles que nous avions échangées avec le Roi au sujet de cette nouvelle, j'avais représenté le premier, et le Roi avait approuvé, la nécessité de garder le secret le plus absolu vis-à-vis de tout le monde sans exception, afin de nous donner, disais-je, vingt-quatre heures au moins pour les premières mesures à prendre, avant que le public fût ému à ce sujet.

II

Je me promenais seul dans mon cabinet et ne me laissais point engourdir dans une fausse sécurité. Je mesurais l'étendue des dangers dont l'audacieuse tentative de Bonaparte pouvait nous menacer. Dans ces moments de grandes émotions, les pensées se présentent en foule et se pressent dans l'esprit; mais elles se résumaient toutes pour moi dans une seule : mettre les troupes de notre côté dans cette grande querelle, et la présence d'un de nos princes au milieu d'elles me semblait la condition nécessaire d'un pareil résultat. M. le duc d'Angoulême était absent; M. le duc de Berry, brillant de valeur, entreprenant, ardent, manquait parfois de mesure dans son ardeur et s'enivrait de son propre feu. C'était donc encore Monsieur, frère du Roi, qui pouvait, mieux qu'un autre, entraî-

ner les régiments par sa bonne grâce et son éloquence chevaleresque.

Dès que j'eus mis quelque ordre dans ces pensées, je descendis chez Monsieur, au pavillon Marsan. Je traversai l'antichambre des huissiers qui me laissèrent passer sans rien dire, puis le grand salon de service ; préoccupé que j'étais, je ne remarquai pas qu'il n'y avait personne de tous les officiers qui le remplissaient ordinairement. J'allais sans m'arrêter ouvrir moi-même la porte du cabinet de Monsieur, lorsqu'un huissier qui m'avait suivi, étonné de ma distraction, me dit que Monsieur n'était pas chez lui, qu'il était à vêpres.

— A vêpres! à vêpres! dis-je en me parlant à moi-même ; et je me mis à me promener tout seul dans cette grande salle de service du pavillon Marsan; « Comment est-on à vêpres en de telles circonstances? Jacques II perdit son royaume pour une messe; ceux-ci perdront-ils le leur pour des vêpres? »

J'attendis près d'une demi-heure dans une impatience indicible. J'arrivai cependant à excuser Monsieur et ses vêpres, en pensant qu'il ignorait probablement la terrible nouvelle, car nous ne l'avions pas excepté lui-même du secret que le Roi et moi nous nous étions mutuellement recommandé.

— Cependant, me disais-je, le secret pour Monsieur... c'est impossible !

J'en étais là, lorsque le prince revint, suivi de sa troupe dorée.

— Entrez, entrez, me dit-il en ouvrant la porte de son cabinet.

Je le suivis ; dès que je me trouvai seul avec lui, je

cherchai à lire dans ses yeux s'il était instruit de la grande nouvelle, et je jugeai d'abord qu'il ne l'était sans doute pas. Je ne prenais pas la parole.

— Eh bien, me dit-il, m'apportez-vous des nouvelles de nos voyageurs? Avez-vous des lettres de Bordeaux?

Je lui dis que non; mais ensuite j'hésitai, embarrassé de lui parler de ce qui m'occupait, si le Roi ne lui en avait rien dit; d'un autre côté, je ne pouvais lui parler d'autre chose.

— Monsieur, lui dis-je avec hésitation, n'a pas vu le Roi depuis la messe?

— Mais si, je l'ai vu... A propos, reprit-il tout à coup; à propos, et la nouvelle du débarquement, qu'en dites-vous?

« A propos » paraîtrait un peu singulier si je ne l'expliquais pas; mais « à propos » voulait dire qu'il venait seulement de se rappeler que le secret recommandé très expressément par le Roi n'en était pas un pour moi. J'exposai donc les réflexions qui s'étaient d'abord présentées à mon esprit; je lui fis envisager tout le danger qui nous menaçait et l'obligation de faire face à cet orage avec calme et dignité. Bonaparte était débarqué le 1er mars et nous étions déjà au 5! Quel chemin pouvait-il avoir fait? Était-ce bien réellement en France qu'il voulait pénétrer? ou bien avait-il le projet de se jeter en Italie, de bouleverser ce pays par sa présence et de se mettre à la tête des troupes napolitaines, en face des armées autrichiennes et françaises qui se mettaient en marche pour exécuter la sentence portée contre Murat?

— Mais sans nous arrêter aux suppositions, dis-je

à Monsieur, la réalité, c'est qu'il est en France, qu'il faut avant tout lui en barrer absolument les chemins; et nous n'avons pour cela que des populations bien animées, mais sans armes et sans organisation. Des troupes fidèles... fidèles? Oui, elles le seront, si les princes se mettent à leur tête et se confient noblement à elles. Mais il n'y a pas un moment à perdre. Notre salut est tout entier dans le premier coup de fusil tiré sur l'ennemi. Il faut la présence d'un prince pour qu'il soit tiré, et c'est Monsieur, c'est vous Monseigneur, qui pouvez le mieux nous assurer la fidélité de l'armée et réveiller ce qu'il y a de zèle et d'amour pour la cause royale dans les populations.

Pendant toute cette allocution que j'abrège, je marchais à côté de Monsieur, et dans toute la longueur de son cabinet, sans qu'il me répondît un seul mot; je ne pouvais constater qu'il m'écoutait qu'à l'allure de ses pas qui se précipitaient à mesure que mes paroles devenaient plus pressantes, tellement qu'à la fin, sans nous en douter, nous étions presque au pas de course. Mais il me laissa encore plus de cinq minutes après que j'avais fini mon exhortation, dans l'obligation de la continuer en répétant ce que je lui avais déjà suffisamment expliqué; et certainement il en résultait un peu d'impatience dans le son de ma voix.

— Eh bien! me dit-il enfin, sans arrêter sa marche hâtée, je pense que vous avez raison et qu'il faut graisser mes bottes...

— Non, Monseigneur, repris-je, il faut partir sans que vos bottes soient graissées, immédiatement, et puisque Monseigneur trouve en lui-même ce mouve-

ment et cette décision que je venais lui demander, il doit aller sur-le-champ chez le Roi lui faire hommage d'un dévouement qu'il saura bien apprécier, prendre des ordres et partir.

Monsieur, sans rien répondre, prit son chapeau, et m'emmenant avec lui, se rendit chez le Roi; je l'accompagnai jusqu'à la chambre à coucher; il passa quelques minutes avec son frère. En sortant, il vint à moi et me serra fortement la main.

— Je pars ce soir, me dit-il, préparez tout le plus tôt possible.

Les apprêts de ce voyage ne me concernaient guère ; cependant, j'écrivis sur-le-champ au comte François d'Escars, son capitaine des gardes, et à M. Ferrand, directeur général des postes, en leur demandant de hâter les préparatifs du départ de Monsieur, qui se mettait en route le soir même pour se rendre à Lyon.

III

Je revins chez le Roi à cinq heures. J'y retournai encore à huit heures. Il ne paraissait pas s'inquiéter le moins du monde; c'était le courage passif de Louis XVI. Il écoutait et approuvait facilement tout ce qu'on lui proposait. Je traçai dans ces conversations la marche qui fut à peu près suivie. Monsieur le duc d'Angoulême prendrait le commandement des troupes du Midi, qu'on réunirait en Languedoc, sur la rive droite du Rhône. Monsieur le duc de Berry

prendrait, en Franche-Comté, le commandement des garnisons de la Lorraine et de l'Alsace qu'on y rassemblerait. Ainsi appuyé sur sa droite et sur sa gauche, Monsieur, frère du Roi, marcherait à l'ennemi avec les troupes qui se trouveraient sur les lieux, incessamment renforcées de toutes celles qu'on avait déjà mises en mouvement pour former à Chambéry un camp de vingt-quatre mille hommes, qui devaient coopérer en Italie à l'exécution de l'arrêt porté contre Murat.

Tous les détails furent ensuite réglés par le ministre de la guerre. J'insistai seulement pour que M. le duc d'Orléans ne restât pas à Paris dans un pareil moment, et qu'il fût employé, mais sous les ordres de Monsieur, de manière à être parfaitement contenu. Le seul point que je crus devoir discuter d'une manière plus étendue, était la convocation immédiate des Chambres législatives. Je savais bien qu'en principe il est dangereux d'appeler les corps politiques à la délibération dans un moment où l'autorité royale se trouve menacée. Les Assemblées sont impitoyables en de telles circonstances et elles cherchent à étendre leurs droits et leurs privilèges, encore plus que les libertés publiques. Mais, dans les conjonctures où nous étions placés, il était impossible de ne pas nous environner de cette grande expression de l'opinion publique. D'ailleurs, quels que fussent les éléments d'opposition qui s'étaient révélés dans la session de la Chambre des députés, nous étions bien certains qu'il ne s'y trouverait pas une voix qui osât se prononcer pour l'exilé de l'île d'Elbe, tant il est vrai que Bonaparte ne pouvait trouver de parti-

sans en France que dans les restes de son armée. Enfin, l'opinion ennemie, qui nous accusait toujours de ne point vouloir l'exécution de la Charte, nous forçait aussi à donner cette nouvelle preuve de notre constitutionnalité.

C'est de cette manière que la question fut envisagée, le lendemain, dans les conférences qui eurent lieu avec les ministres ; et la décision fut prise en conseil, à l'unanimité. Les Chambres furent convoquées par une proclamation du Roi. Ce fut dans le même conseil qu'on décida l'ordonnance royale qui déclarait Bonaparte traître et rebelle pour s'être introduit à main armée sur le territoire du royaume. Il était commandé à toutes les autorités civiles et militaires, et même aux simples citoyens, de lui courir sus et de le traduire devant un conseil de guerre, pour qu'il fût jugé suivant la rigueur des lois.

Je passai la soirée du 5 avec Monsieur. Il me témoigna plusieurs fois le désir qu'il aurait eu de m'emmener avec lui ; mais il le jugeait impossible, parce qu'il croyait ma présence auprès du Roi essentielle. Il conservait la plus grande aisance dans son discours, dans ses jugements sur la situation des affaires, dans les ordres qu'il donnait ; et ce n'était pas faute d'apprécier parfaitement à quel homme et et à quelles difficultés il allait s'attaquer. Je le mis en voiture à minuit ; et ses dernières paroles furent de nobles expressions de ses sentiments pour le Roi ; il me chargeait de les lui rapporter.

Le lendemain, 6 mars, je me rendis dès huit heures chez le Roi. Le maréchal Soult sortait du cabinet de Sa Majesté. Il me retint assez longtemps dans la salle

du conseil et me fit connaître les dispositions qu'il venait de soumettre au Roi, le choix du maréchal Macdonald qui prenait le commandement des troupes sous les ordres de Monsieur. Il lui avait expédié un courrier pendant la nuit à sa terre de Courcelles, près de Briare ; il me donna, en outre, les noms des généraux qu'il employait et le détail de toutes les mesures prises la veille et pendant la nuit. Elles étaient aussi loyales, que si je les avais dictées moi-même. Enfin, le maréchal me demanda de me rendre auprès de M. le duc de Berry, et de lui faire connaître toutes ces déterminations; il n'avait pas le temps de l'en instruire lui-même.

Je restai donc peu d'instants auprès du Roi, et je me rendis chez M. le duc de Berry, que je trouvai très animé des événements et ardent à y prendre part. Il renvoya ceux qui étaient autour de lui pour rester seul avec moi ; il approuva en tous points les dispositions et les choix du ministre, me consulta sur le mouvement à donner aux officiers si nombreux à Paris, et dont il serait entouré aussitôt que la nouvelle se répandrait. Nous convînmes qu'il ne fallait aller au-devant de personne, mais accepter tous ceux qui se présenteraient et compromettre dans notre cause le plus de gens possible. Il se réjouissait, d'ailleurs, de prendre le commandement des corps à réunir en Franche-Comté. Enfin, nous avions assez longuement traité différents sujets, lorsqu'on vint lui annoncer M. le duc d'Orléans. Je voulais me retirer, mais le prince me retint en disant que le duc pouvait bien attendre. Il continua la conversation sur les sujets qui nous occupaient, et dit aussi

quelques mots sur celui qui attendait. Il en parlait sans aigreur, et cependant sans estime pour son caractère, qui manquait absolument, disait-il, de franchise et de loyauté, et ne montrait aucun genre d'élévation. Je lui répétai ce que j'avais dit à Louis XVIII au sujet de l'ambition dont on accusait ce prince : « De l'ambition ? pour la couronne, non... pour la liste civile, oui. »

Tout en causant, je me retirais vers la porte pour faire place au prince qui attendait; mais le duc de Berry me retenait toujours. Enfin, je sortis plutôt par ma volonté que par la sienne. Au moment où les deux battants s'ouvraient pour M. le duc d'Orléans, celui-ci m'arrêta, de prime abord, par ses profondes révérences, telles qu'on ne pouvait jamais lui en rendre de pareilles.

— Mais, monsieur de Vitrolles, me dit-il ensuite d'une voix émue, dites-moi, je vous prie..., est-ce que nous partons seul avec Monsieur ?

Mon visage, que je n'ai pas l'habitude de contrefaire, dut accompagner ma réponse d'une expression d'étonnement.

— Mais non, monseigneur... le ministre de la guerre a désigné des généraux qui partent pour se mettre à la tête des troupes; et le maréchal Macdonald doit être en route en ce moment pour prendre le commandement sous les ordres de Monsieur.

A ces mots, le duc d'Orléans me saisit la main et la pressa avec force.

— Ah ! s'écria-t-il, vous me rendez la vie. »

Il entra dans le cabinet, et moi je restai stupéfait de ces paroles.

— En voilà un, me disais-je, qui n'a pas trop de confiance en lui-même; et je ne sais pas si nous devons en avoir davantage en lui.

J'avais meilleure confiance dans M. le duc d'Angoulême; et après avoir pris les ordres du Roi, je lui expédiai un courrier. Ma lettre lui apprenait la nouvelle du débarquement, le départ de son frère, les principales dispositions que nous avions prises, l'intention du Roi de lui donner immédiatement le commandement supérieur des cinq divisions militaires du Midi; et je lui annonçais les ordres qu'il recevrait pour réunir les troupes dont il pourrait disposer, sur la rive droite du Rhône, à Nîmes ou à Montpellier.

IV

Ce jour-là et les suivants, nous reçûmes par les dépêches de Marseille, que le télégraphe de Lyon nous transmettait, la confirmation du débarquement au golfe Juan, près de Cannes, la direction que prenait Bonaparte à travers les montagnes de Provence, et le mouvement des populations qui se prononçaient généralement et énergiquement contre cette odieuse invasion. Nous apprîmes également la conduite si loyale du général Corsin, commandant à Antibes, qui avait refusé de remettre la place à l'exilé de l'île d'Elbe. Masséna lui-même ne s'était pas écarté, en apparence, de la ligne de ses devoirs. Il n'osait pas arrêter l'élan qui faisait courir toute la province aux armes, mais il en retardait les effets.

Nous reçûmes aussi par le télégraphe de Lyon, dans la matinée du 8 mars, la nouvelle de l'arrivée de Monsieur dans cette ville. Il y était entré le 7 au soir. Il m'écrivait ou me faisait écrire tous les jours, et j'en tenais le Roi informé. Ces premières lettres étaient peu significatives; mais bientôt il fut facile de voir que les sentiments de la garnison de Lyon et des troupes qui venaient s'y réunir étaient au moins très froids.

L'intérêt que nous avions à être au courant des nouvelles, le besoin de nous communiquer mutuellement celles qui parvenaient à chaque ministère, enfin la nécessité de nous concerter, établirent tout naturellement une réunion presque continuelle des ministres, dans l'appartement qu'occupait M. de Blacas, tout au haut du pavillon de Flore. J'y étais le plus exact, n'ayant pas, comme les autres, les travaux d'un département ministériel. M. de Blacas, qui jusque-là n'avait pas cherché à me rapprocher des affaires et de la personne du Roi, réclamait sans cesse ma présence. Il me proposa de me faire dresser un lit dans son appartement; mais j'en faisais peu d'usage. Je me retirais chez moi vers minuit pour régler avec Sauvo la rédaction du *Moniteur*, et après quelques instants de repos, que je prenais le plus souvent tout habillé, je retournais au château dès le lever du soleil. Le petit salon du grand maître de la garde-robe devint ainsi le quartier général de notre pauvre défensive.

A l'autre bout du château, M. le duc de Berry voyait accourir autour de lui les généraux et officiers supérieurs qui étaient à Paris. Ils demandaient tous à servir, mais plutôt par métier que par attachement

à notre cause. Le prince avait formé parmi eux un conseil de défense, où se trouvaient les généraux Belliard, Haxo, Guilleminot et autres. Ils y apportaient leurs meilleures idées, leurs plans, leurs projets, et dans la discussion le concours de leurs lumières. Mais il ne s'agissait pas pour nous d'art militaire et de stratégie; il fallait agir sur l'esprit de l'armée, et les chefs n'y avaient pas plus d'influence que nous; accoutumés qu'ils étaient à trouver les soldats passifs entre leurs mains, ils ne pensaient pas pas à exercer d'autorité morale sur leur esprit. Le 8 mars, le maréchal Soult publia son ordre du jour à l'armée, conçu dans les termes les plus expressifs.

Cependant, les informations que nous recevions des autorités civiles et militaires de Provence nous confirmaient la marche de Bonaparte, qui s'engageait décidément dans nos Alpes. La difficulté des lieux, le petit nombre d'hommes qui l'accompagnaient, la confiance que nous avions encore dans la fidélité de l'armée, peut-être aussi la pente naturelle qui nous pousse à nous flatter dans les moments extrêmes, nous faisaient chercher dans ses projets un autre but que celui d'envahir la France et de renverser un gouvernement appuyé sur les vœux et l'amour des populations.

Je me persuadais — et le maréchal Soult lui-même l'admettait — que l'exilé de l'île d'Elbe voulait se jeter en Italie par un passage de nos montagnes, tel qu'Entrevaux, le col de l'Argentière, ou tout autre; qu'il voulait essayer l'effet de sa présence sur le théâtre de ses anciennes victoires, soulever les popu-

lations italiennes, moins bien rattachées que celles de la France à leurs anciens maîtres; s'ouvrir ainsi la route jusqu'à l'armée napolitaine de Murat et rétablir une lutte dangereuse contre l'Autriche, inquiétante pour nous. Le maréchal me demandait même sur les divers passages des Alpes, une foule de détails que je ne pouvais guère lui donner. Y avait-il beaucoup de neige sur les cols élevés? Les canons pourraient-ils y passer avec leurs affûts? etc.

Cependant, je pressais de tous mes vœux et de tous mes efforts la plus prompte marche de Monsieur sur les points menacés. A peine avions-nous appris son arrivée à Lyon que le Roi m'autorisa à lui écrire, croyant que la passion que j'avais pour la gloire du prince m'inspirerait mieux que toutes les connaissances d'art militaire qui me faisaient défaut. Je me permis de demander à Monsieur de ne s'arrêter à Lyon que pendant le temps nécessaire pour y prendre ce qu'il trouverait dans les troupes de mieux disposé pour une marche rapide, d'y joindre les forces qu'il rencontrerait sur sa route et, pour empêcher un contact dangereux, de rappeler à lui les plus voisines de Bonaparte ; enfin, de marcher à l'ennemi le plus rapidement possible, de l'attaquer si l'occasion était favorable, sinon, de l'observer, de le harceler et d'entraver sa marche par tous les moyens possibles.

Pendant ce temps, Bonaparte avait traversé rapidement, avec sa petite escorte, les départements du Var et des Basses-Alpes, et arrivait devant Sisteron sans trouver de résistance. L'avant-garde des soldats de l'île d'Elbe, et à leur tête le général Cambronne, entrèrent dans la ville pour y faire les logements.

Napoléon suivait de près; en voyant ces roches escarpées, ce passage resserré entre deux murailles de rochers à pic, ce pont, le seul jeté sur la Durance depuis sa source jusqu'à son embouchure près d'Avignon, cette ville d'une seule rue, taillée pour ainsi dire sur le flanc de la montagne, enfin cette vieille citadelle qui environne le sommet de ses noires murailles, il dut frémir à l'aspect de tels obstacles même après les avoir franchis.

Il continua sa route le lendemain, arriva vers le milieu du jour à Vitrolles, et s'arrêta pendant quelques heures à une auberge qui m'appartient et qui est située à quelque cent toises du château. Il ne voulut point entrer dans la maison, et on lui donna sous la remise une chaise garnie d'un coussin emprunté sans doute au lit d'un roulier. Il s'entretint avec les gens du pays, fit appeler les soldats de son ancienne armée, entre autres un de ceux des campagnes d'Égypte, auquel il promit une pension de cent écus. Enfin, il sortit un moment en tenant la carte du pays; il en examinait les positions, et, se tournant vers le château :

— C'est donc là, dit-il, le château du fameux baron de Vitrolles!... »

Pendant ce temps, les populations ardentes de la basse Provence avaient pris les armes spontanément et malgré l'opposition cauteleuse du maréchal Masséna. Dans le seul département des Basses-Alpes, plus de 4,000 hommes se rassemblèrent et, réunis aux bataillons formés à la hâte en Provence, se mirent à la poursuite de l'ennemi commun jusqu'aux portes de Gap. Mais la marche de celui-ci était si rapide qu'il

était impossible de l'atteindre, à moins qu'il n'eût été arrêté par une résistance sur laquelle il était permis de compter.

Mais je reviens à ce qui se passait autour de nous après le départ de la lettre que j'avais adressée à Monsieur.

La nuit suivante, j'étais étendu sur mon lit, tout habillé, lorsque, vers trois heures du matin, la porte de mon hôtel retentit sous des coups de marteau redoublés, et on introduisit dans mon cabinet un courrier qui m'apportait une lettre de Monsieur, adressée au Roi. Je me rendis au château. Dans toute autre circonstance, j'aurais été embarrassé de réveiller le Roi à pareille heure; mais l'importance de cette communication levait toute incertitude. Le premier valet de chambre se leva et avertit le Roi, qui me fit entrer sur-le-champ. Louis XVIII ne couchait ni dans le lit ni dans la chambre de parade, mais dans le petit salon qui précédait son cabinet, où se tenait dans la journée le premier valet de service. Le soir on y passait un petit lit de fer fort étroit, garni de petits rideaux de soie verte. La grosse corpulence du Roi non seulement remplissait la largeur du lit, mais semblait même le déborder; un bonnet blanc recouvrait sa tête et lui donnait l'apparence d'un énorme et colossal enfant. Il me fit asseoir en me disant de lui lire la lettre de son frère.

Cette lettre, de trois grandes pages pleines de l'écriture très serrée de Monsieur, rendait un compte exact de la situation. Les populations étaient généralement favorables, mais les troupes étaient inquiètes et assez ébranlées. La rapidité de la marche

de Bonaparte et son attitude pacifique faisaient tomber les bras prêts à se lever contre l'ennemi public. On n'attaque pas celui qui passe à côté de vous sans vous heurter. Personne ne lui criait : « Qui vive ? » Monsieur ne connaissait pas encore la trahison de Labédoyère et la défection des troupes qu'il commandait. La lettre du prince se résumait tout entière dans ces paroles : « La position est grave ; si Grenoble offre la résistance qu'on en doit attendre, nous en surmonterons les difficultés. Mais si cette place est occupée par l'ennemi, la lutte sera violente et le succès incertain. »

Je fis cette lecture au Roi fort lentement, et je repris une seconde fois les passages les plus importants. « Les troupes sont encore retenues par le sentiment du devoir, disait Monsieur, mais elles n'ont ni affection ni entraînement. »

Le Roi écoutait sans émotion visible ; mais on pouvait juger qu'il faisait effort pour s'en défendre. Il me chargea de la réponse qui, d'après mes souvenirs, ne renfermait rien d'important, si ce n'étaient les témoignages de confiance, de satisfaction et de reconnaissance qu'il adressait à son frère.

Cependant, les Chambres répondirent à l'appel du Roi. Elles se réunirent le 10 mars. Leurs premiers sentiments furent ceux d'un entier dévouement et du zèle le plus ardent pour concourir à tous les moyens de salut. Rien ne donnait encore lieu de croire au succès de l'ennemi. Dans l'exposé que les ministres eurent à faire de la situation du pays, ils purent encore rassurer l'Assemblée. Les nouvelles qu'on avait reçues à cette époque, datées du 7 et du 8,

n'annonçaient rien que de favorable dans les populations que traversait l'ennemi, et nous ne connaissions encore aucune défection dans l'armée. Les discussions de la tribune, les paroles adressées au Roi, étaient telles que nous aurions voulu les dicter nous-mêmes; et il ne s'en éleva point au contraire. Elles avaient enfin l'avantage de nous apporter toute vivante l'expression de l'opinion de la France entière.

Malgré les fatales nouvelles qui venaient coup sur coup exciter de plus vives inquiétudes, l'opinion publique ne se démentait pas. On s'apercevait à peine du nombre des faibles qui se retiraient, dans la crainte de se compromettre. La quantité de ceux qui exprimaient hautement leur dévouement à la monarchie était le plus considérable. Il nous arrivait de partout des adresses qui exprimaient le plus ardent dévouement. On nous demandait des armes et une organisation pour combattre l'ennemi commun. D'autres, plus impatients, se formaient, soit comme garde nationale, soit comme volontaires royaux. Les jeunes gens des écoles, et particulièrement les étudiants en droit, s'étaient levés les premiers. Lorsque la marche progressive de Bonaparte eut éveillé des craintes que jusque-là les plus dévoués n'avaient pas voulu envisager, on vit accourir de partout des hommes de tous les états et de tous les âges, qui demandaient à verser leur sang pour la défense du trône. Les premières inscriptions furent reçues aux Tuileries par les gardes du corps. Elles devinrent si nombreuses qu'on fut obligé de placer des tables dans la cour du Carrousel, où l'on se portait en foule pour faire inscrire son nom et son adresse. Le senti-

ment public était tel, que, dès les premiers moments, nous aurions pu mobiliser les gardes nationales et les volontaires par centaines de mille. Mais de tels développements de forces contre un ennemi qui arrivait avec quelques centaines d'hommes paraissaient inutiles et ridicules. D'ailleurs, nous avions confiance dans notre droit, dans la Providence, dont nous nous croyions les fils aimés, et enfin dans la fidélité de l'armée aux serments qu'elle avait librement prêtés.

Les ministres semblaient ne prendre aucun intérêt au mouvement de l'opinion et restaient inactifs devant ces expressions de dévouement. Ils paraissaient même en être presque contrariés, dans leur préoccupation de sauver le Roi par une popularité faussement libérale. Lorsque je faisais remarquer cet enthousiasme, que nos dangers semblaient exciter, l'abbé de Montesquiou me répondait que ce serait un grand malheur si le Roi n'avait d'appui que les « chouans. » — Je lui répondais qu'il ne me semblait pas mauvais de s'appuyer sur les chouans quand la population de Paris et de presque toute la France était chouane. Il est certain que si, dès les premiers jours, on avait donné une forme, et pour ainsi dire un corps, à l'esprit public tel qu'il se montrait, on aurait réuni de quoi opposer une immense résistance à l'envahissement du royaume, résistance qui se serait prolongée même après que Bonaparte aurait occupé Paris. Mais on ne fit rien de semblable. On s'en tenait aux ordonnances accumulées à la date du 12 mars; et ces mesures de résistance n'ayant pas été suivies de moyens d'exécution, restaient comme lettre morte, sans autres applications que celles qui leur étaient don-

nées diversement par le zèle des populations et le soin des préfets. Encore faut-il s'étonner qu'on ait pu faire autant, dans un délai si court et des circonstances si pressantes. On se contenta, à Paris, de nommer le général de Vioménil pour commander les volontaires royalistes, et de leur donner Vincennes pour quartier général; encore ne fût-ce que peu de jours avant le départ du Roi. Les derniers jours, on en voyait passer quelques détachements dans les rues de Paris; ils étaient à peine armés et sans uniforme. Ces parades pitoyables refroidissaient les cœurs et les imaginations; et les événements n'étaient pas de nature à les ranimer.

CHAPITRE II

BONAPARTE A LYON. — RETOUR DE MONSIEUR A PARIS. — DÉMISSION DU MARÉCHAL SOULT. — DISCOURS DU ROI AUX CHAMBRES.

I

Les événements qui se pressaient nous jetaient dans d'autres anxiétés. Les nouvelles de Lyon nous arrivèrent accablantes. La défection des troupes sorties de Grenoble et, entre autres, celle du régiment commandé par Labédoyère, ouvrit à Bonaparte les portes de cette place de guerre, où il entra sans coup férir. L'occupation de Grenoble et la marche de Bonaparte sur Lyon entraînèrent les soldats au point qu'ils passaient par-dessus les lignes de défense où ils étaient placés, pour aller à la débandade rejoindre l'ennemi. Nombre de leurs officiers les suivaient. Ceux qui restèrent fidèles, les généraux, M. le duc d'Orléans, et Monsieur lui-même, n'eurent plus d'autre parti à prendre que celui de s'éloigner pour ne pas rester prisonniers entre les mains de l'audacieux aventurier. Le maréchal Macdonald, et le gouverneur, M. de Damas, demeurés les derniers, n'eu-

rent que le temps de se sauver de toute la vitesse de leurs chevaux.

Je ne me faisais certainement plus d'illusion sur l'issue de la lutte, mais je n'étais pas préparé à une telle rapidité d'événements et je gémissais à la pensée que Monsieur allait revenir à Paris, vaincu sans avoir pu combattre. Les conséquences de ce retour me frappèrent assez pour que j'allasse chez le Roi, aussitôt que ses courriers nous eurent confirmé les décourageantes nouvelles de Lyon. Je lui représentai l'effet déplorable qu'allait produire sur la population de Paris et, par contre-coup, dans toute la France, le retour de Monsieur, fugitif, dans les murs de la capitale; combien sa présence serait funeste; à quel point elle découragerait les esprits, dans la garde nationale comme dans le reste de la population.

D'après ces considérations, je demandai la permission d'expédier sur-le-champ un officier en courrier, qui porterait à Monsieur l'ordre du Roi de ne point revenir à Paris, sous quelque raison que ce fût, et d'aller se mettre à la tête des corps réunis en Franche-Comté sous les ordres du maréchal Ney.

Le Roi hésitait, parce que c'était un parti à prendre et qu'au fond il n'osait rien ordonner à son frère sans être sûr de son consentement. Mais, ne pouvant me donner cette raison, il se rejeta sur la promptitude du retour de Monsieur, qui devait déjà être assez près de Paris; qu'il pourrait en conférer avec lui le lendemain. J'insistai en disant au Roi que tous les inconvénients, tous les dangers que je signalais, seraient évités, pourvu que le courrier trouvât le prince hors de la barrière; qu'il fallait empêcher à

tout prix qu'il entrât dans la ville et qu'on pût le voir aux Tuileries. Le Roi ne me dit pas non ; mais je ne pus obtenir de lui le moindre signe m'autorisant à transmettre de pareils ordres en son nom.

Monsieur arriva peu d'heures après au château. Ma franchise m'obligea de lui dire quelles avaient été mes peines à ce sujet et les efforts que j'avais faits pour emporter cette décision. Monsieur en comprenait parfaitement les motifs, en appréciait le mérite, mais il préférait qu'on ne l'eût pas adoptée.

Les effets que j'avais prévus ne furent pas longtemps à se manifester; les royalistes, alors très nombreux dans toutes les classes, quoi qu'on eût pu dire, commencèrent à s'inquiéter sérieusement. Les plus faibles se dégoûtèrent peu à peu d'un parti dont les succès étaient douteux. Enfin, l'inquiétude grossissait les mécontentements, et chacun les exploitait à sa manière.

Les ministres du Roi avaient eu d'abord bien de la peine à envisager la situation dans toute sa gravité ; si quelques-uns avaient partagé mes inquiétudes, ils n'avaient eu garde de l'avouer et s'encourageaient les uns les autres par l'expression d'une confiance un peu trop naïve, que peut-être ils n'éprouvaient pas. Si l'on prévoyait des revers en ce moment, c'était manquer de dévouement pour le Roi, c'était désirer ce qu'on prévoyait et faire cause commune avec l'ennemi. Aussi, aucun d'eux n'osait prendre les mesures que les circonstances exigeaient. L'impassibilité du Roi les avait pour ainsi dire gagnés, et chacun d'eux se refusait à la troubler.

Nous en étions là, quand les désastreuses nouvelles

de Lyon arrivèrent. L'inquiétude des succès de l'ennemi, le mouvement de l'opinion publique et la présence des Chambres forcèrent le ministère dans son inaction. Tout à coup, il accumula ordonnances sur ordonnances, développant tous les moyens de résistance qu'on pouvait inventer, ceux qui étaient vraiment utiles comme ceux qui ne pouvaient recevoir d'application dans le temps qui nous était donné. C'est ainsi que, le 12 mars, le Roi signa d'abord l'ordre à tous les militaires, officiers ou soldats, de rejoindre leurs corps ; puis la formation de bataillons de réserve composés dans chaque département, de tous les militaires rentrés dans leurs foyers avant le 1er avril 1814 ; en même temps, une ordonnance instituait près de chaque corps d'armée et dans chaque chef-lieu de départements des conseils de guerre chargés de juger suivant la rigueur des lois les embauchages à la désertion et tous ceux qui aideraient au succès de l'ennemi. Par une autre ordonnance, toutes les gardes nationales du royaume, dont l'organisation était à peine ébauchée, devaient être mises sur pied et armées. Enfin, on hâtait la formation des bataillons de volontaires partout où ils se présentaient. Les ministres de l'intérieur et de la guerre devaient porter aux Chambres un projet de loi pour accorder des éloges publics à la garnison d'Antibes. Le général Corsin, qui la commandait et avait si généreusement repoussé les sommations de Bonaparte, reçut à ma demande le grand cordon de l'ordre de Saint-Louis. Les mêmes éloges étaient donnés aux garnisons de Lille, Cambrai et la Fère, qui avaient résisté à la conspiration de Drouet d'Erlon et con-

sorts. Enfin, les ministres demandaient aux Chambres des récompenses nationales pour les maréchaux Macdonald et Mortier.

D'autre part, il s'élevait un murmure général contre les hommes au pouvoir qui avaient été chargés de préserver la France d'événements semblables à celui qui venait nous surprendre. Comment Bonaparte avait-il pu s'échapper du lieu de son exil? Comment ne l'avait-on pas arrêté au moment où il débarquait sur nos côtes avec une poignée d'hommes? Nous restions, dans l'esprit de tous, sous l'accusation de n'avoir ni prévu ni prévenu l'évasion du prisonnier de l'île d'Elbe. L'animadversion du public tombait sur M. Dandré, directeur général de la police, qui avait marqué à l'Assemblée constituante, homme d'esprit, de jugement et d'affaires. Il avait quitté la France sous la Terreur, s'était attaché au Roi et l'avait servi avec dévouement. Un matin, comme j'arrivais au cabinet ministériel, le comte de Blacas, qui y était seul, m'interpella :

— Que pensez-vous de Dandré? me dit-il.

— C'est un homme d'esprit, répondis-je à tout hasard.

— Ce n'est pas cela, reprit M. de Blacas; que pensez-vous de son caractère, de sa fidélité? Enfin, est-ce un homme sûr? Il ne fait rien; tout le monde dans le public s'élève contre lui, et bien des gens pensent qu'il se ménage pour un autre avenir.

— Vraiment, lui dis-je, je vous admire de me consulter sur le caractère et les sentiments de Dandré, qui est depuis plus de dix ans l'agent du Roi et avec qui vous avez été en rapports constants. N'est-ce pas

vous qui lui avez donné ce poste de confiance, tandis que nous le connaissions à peine? Après cela, vous vous adressez mal pour exciter ou fortifier vos soupçons, car on m'accuse de n'avoir dans l'esprit aucun genre de méfiance, pas même celle qui serait raisonnable; et en vérité, dans le cas actuel, je n'y vois aucun motif. Que voulez-vous que Dandré, émigré, rentré avec le Roi, espère de l'homme qui vient renverser le trône?

— Tout ce que vous dites est probable, dit M. de Blacas; mais en attendant, il faut, dans des circonstances aussi critiques, pourvoir à la sûreté de l'État, à la sûreté du Roi.

Je l'assurai que ce n'était pas dans l'action de la police qu'il fallait chercher ce salut.

— Et puis, enfin, lui dis-je, si vos craintes sont aussi flagrantes, vous avez un moyen de vous rassurer: cherchez quelqu'un qui soit propre à remplacer ce pauvre Dandré. Et si vous en étiez là, il y a une personne qui conviendrait pour les circonstances actuelles. C'est Bonaparte et ses partisans que vous avez à combattre; prenez la personne qui lui est le plus fortement opposée, celui qui connaît le mieux tout ce monde-là. Nommez son ancien ami Bourrienne; vous êtes sûr qu'il ne les épargnera pas.

L'approbation de M. de Blacas était toujours silencieuse, et son silence ne menait à rien. Dandré resta avec tout son fardeau, et Bourrienne ne fut nommé préfet de police que le 17 mars, huit jours après cette conversation et deux jours avant le départ du Roi. Ce Bourrienne, connu par son intimité avec Bonaparte et son éclatante disgrâce, se ressentait de

l'école de l'empire, et en aurait adopté volontiers les voies despotiques et violentes.

C'est sur ces entrefaites que la fatale nouvelle de la défection du maréchal Ney nous fut apportée par le comte de Séran, aide de camp de Monseigneur, qui revenait de ses terres de Franche-Comté.

A peine Bonaparte avait-il dépassé Lyon, que l'inquiétude croissante du public chercha quelqu'un d'autre à qui s'en prendre. Ce fut naturellement contre le maréchal Soult que le soulèvement fut le plus ardent, le plus aveugle, et s'exprima avec le plus de violence. Sa trahison était évidente, disait-on; des officiers, généraux et autres, qu'il avait reçus au moment de leur départ pour l'armée, avaient passé à l'ennemi aussitôt après leur arrivée. Il donnait, à coup sûr, de son cabinet particulier, des ordres contraires à ceux qui étaient expédiés par les bureaux. Quinze à vingt régiments étaient échelonnés sur la route de Lyon pour être offerts, un à un, sans défense, aux séductions de Bonaparte. Tout ce qu'on répondait à ces odieuses inculpations ne servait qu'à nous faire prendre en pitié. Nous avions beau dire que le maréchal venait deux et trois fois par jour à notre cabinet du pavillon de Flore, qu'il y apportait comme les autres toute sa correspondance, qu'il nous la communiquait et soumettait à notre décision les ordres qu'il expédiait chaque jour; enfin, que ces régiments si traîtreusement placés sur la route de l'ennemi n'étaient autres que les troupes destinées au camp de 24,000 hommes que nous formions à Chambéry pour coopérer avec un corps de l'armée autrichienne à l'expulsion de Murat, conformément

aux décisions du congrès de Vienne ; rien ne pouvait détruire de telles préventions. Il n'y a pas à s'étonner de ces clameurs publiques qui s'élèvent dans le peuple lorsque les événements sont contraires à ses sentiments et à ses prévisions ; et il faut avouer que tout le monde est peuple en pareille circonstance, les salons et la cour elle-même.

J'entrais le 15, à sept heures du matin, dans le salon de M. de Blacas, qui y arriva aussitôt plus solennel que de coutume. Il m'interpella sur ce que je pensais de la conduite et de la fidélité du maréchal Soult.

— Prenez-y garde, monsieur de Vitrolles, tout le monde dit qu'il trahit. On assure qu'il a des entrevues secrètes avec des généraux qui, à peine sortis d'ici, vont rejoindre Bonaparte. Enfin, la voix publique l'accuse hautement et condamne notre inconcevable aveuglement qui nous conduit à être ainsi joués sous nos yeux.

— Mais, mon cher monsieur de Blacas, lui dis-je, c'est précisément parce que tout se passe sous nos yeux que je ne saurais prêter l'oreille aux clameurs d'une foule ignorante. Le maréchal vous a-t-il caché les dépêches qu'il reçoit sur la marche de l'ennemi ? A-t-il expédié un ordre que vous n'ayez pas connu et approuvé ? Quand vous nous supposeriez assez ignorants pour qu'il eût pu nous faire, à vous et à moi, des tours d'escamotage, n'avons-nous pas parmi nous des militaires, tels que Moncey, Oudinot, Beurnonville, et surtout le général Dessolles, trop habiles pour ne pas le pénétrer ?

— Mais qu'est-ce qui vous dit que les ordres sont

expédiés tels qu'ils nous sont communiqués ? » dit M. de Blacas.

— Mais, mon Dieu ! lui dis-je, la difficulté et presque l'impossibilité de faire autrement. Les ordres du ministre passent nécessairement par la filière de ses bureaux. Ceux qu'il donnerait sous sa simple signature seraient tenus pour suspects par ceux à qui ils seraient adressés ; et supposez-vous qu'il osât mettre ses employés dans la confidence d'une trahison patente, sans compter son secrétaire-général, le général Brun de Villeret, neveu du comte de Bruges et placé par lui auprès du ministre ? Il n'est pas un de ces employés qui ne se fît un devoir de révéler des faits aussi coupables. En vérité, c'est impossible.

— Oui, répondit Blacas, c'est fort bien. Mais si cela était, cependant ? Si le Roi était trahi, livré pieds et poings liés au Corse, quelle responsabilité, quelle culpabilité pour nous ! A quoi serviraient tous vos raisonnements ? J'avoue qu'ils ne peuvent pas me rassurer. Il faut avoir une explication avec le maréchal ; et s'il ne répond pas à tout d'une manière satisfaisante, j'ai sa démission dans ma poche.

— Bah ! lui dis-je, est-ce que vous en êtes déjà convenu avec le Roi ?

— J'ai sa démission dans ma poche, vous dis-je. Voulez-vous la voir ?

A ces mots, il sortit de sa poche un pistolet d'une bonne longueur.

— Ah ! ah ! repris-je, allons, vous plaisantez !...

— Certes non, je ne plaisante pas, dit-il d'un ton héroï-comique.

La scène paraîtra plus plaisante à ceux qui auront

connu la grande figure raide, froide, impassible, de M. de Blacas. Peu à peu, les autres ministres arrivèrent, chacun de son côté, l'abbé de Montesquiou, Beugnot, Jaucourt, Dessolles, Beurnonville, et peut-être quelque autre. Lorsqu'ils furent assis, M. de Blacas commença une allocution au sujet du maréchal, aussi simple que celle qu'il m'avait adressée ; la péroraison fut la même.

— S'il ne répond pas à tout complètement, reprenait-il, j'ai sa démission dans la poche.

Et debout, tel qu'il était, il sortit encore le pistolet. Au lieu de l'éclat de rire auquel je m'attendais, la discussion fut sérieusement entamée, d'abord par l'abbé de Montesquiou qui, sans accepter l'accusation comme certaine, la discutait gravement, puis par les autres, qui parlèrent à peu près dans le même sens. Il fut résolu qu'on appellerait le maréchal au sein de notre conseil, et que là on s'expliquerait avec lui. Je fus chargé de lui écrire la lettre par laquelle on le priait de se rendre immédiatement chez nous. J'avais déjà écrit : « Monsieur le maréchal, les ministres du Roi, réunis aux Tuileries, prient Votre Excellence de vouloir bien... » lorsque tout à coup la porte s'ouvrit.

— Son Excellence monseigneur le maréchal ministre de la guerre ! annonça l'huissier d'une voix de stentor.

Aucun n'était préparé à cette subite apparition, et ils en furent tous déconcertés. Le maréchal apportait comme de coutume ses dépêches les plus importantes et la petite carte sur laquelle étaient marquées par des épingles à tête de couleur les positions des troupes en marche, tant des nôtres, que de celles de

l'ennemi ; il apportait, en outre, une note des ordres qu'il faisait expédier. A peine l'eut-on écouté, sans observation, que l'abbé de Montesquiou prit son chapeau et s'en alla.

— C'est bien, dis-je en moi-même. *Ecclesia abhorret sanguinem.*

Beugnot suivit de près l'abbé, et je reconnus là sa prudence habituelle. Bientôt, l'un après l'autre et à peu d'intervalle, chacun prit le même parti, si bien que je finis par me trouver seul entre M. de Blacas et le maréchal. J'étais très décidé à rester si M. de Blacas avait entamé devant moi la grande explication, quand ce n'aurait été que pour ne pas laisser aller le drame jusqu'au dénouement annoncé. Mais comme il ne disait rien, je pensai que peut-être ma présence seule le gênait. Je me dis qu'après tout il n'avait pas besoin d'un témoin pour brûler la cervelle à un maréchal de France. Je finis par faire comme les autres, et j'allai dans mon bureau.

Mais malgré ce que j'y avais à faire, je n'y étais pas très tranquille, et je voulus descendre chez le Roi pour en savoir et en dire davantage. Au moment où j'arrivai dans la longue galerie de bois qui avait été construite pour que le Roi pût se rendre de plain-pied à la chapelle, j'aperçus Blacas qui la traversait dans le même sens que moi. Je hâtai le pas et lui demandai ce qu'il avait fait du maréchal. Il me répondit avec un peu d'embarras, que le maréchal était venu au-devant de toutes les explications en abordant lui-même les bruits odieux qui se répandaient sur sa loyauté. Il avait dit que de pareilles inculpations lui enlevaient toute possibilité de faire le bien

et de servir le Roi, et qu'il allait lui porter sa démission. Au moment où j'entrais dans la chambre à coucher du Roi, les deux portes qui nous séparaient du cabinet se trouvèrent un moment ouvertes, et j'aperçus le maréchal debout à la gauche du Roi. J'entrai moi-même dans le cabinet du Roi au moment où le maréchal en sortait. Sa Majesté me raconta ce qui venait de se passer. Le maréchal Soult, après avoir exposé les motifs qui le décidaient à présenter au Roi sa démission, lui avait dit qu'il remettait en même temps son épée entre les mains de Sa Majesté, en le priant de lui donner des juges pour qu'il ne restât pas une ombre sur la loyauté de sa conduite. Le Roi avait accepté sa démission et lui avait rendu son épée en lui disant qu'il était bien assuré qu'elle ne serait jamais tirée que pour son service, et que c'était là la seule, la véritable justification de sa conduite. En sortant du cabinet du Roi, le maréchal se trouva, au haut du grand escalier, en face de la foule immense qui remplissait quotidiennement les cours et les vestibules du château. Il leva son chapeau chargé de la cocarde blanche et de plumes de la même couleur, et cria par trois fois : « Vive le Roi! » Dix mille voix lui répondirent par la même acclamation enthousiaste.

Quelque temps après, le Roi me parla de la nomination du successeur et me nomma le duc de Feltre, avec assez d'indifférence. J'en mettais trop moi-même pour prononcer un autre nom. J'attachais trop peu d'importance à ces ministres choisis *in extremis*. Tout changement ne me paraissait autre chose qu'une pierre de plus qui tombait de l'édifice en ruines, la

veille du jour où il devait s'écrouler tout entier. Le maréchal Soult avait fait régulièrement son métier de ministre, ou plutôt d'administrateur de la guerre. Mais celui qu'on nous avait présenté comme un homme de capacité, habile aux entreprises hardies, n'avait trouvé dans tout le cours de son ministère aucune pensée qui fût à lui, aucune idée de gouvernement, et au dernier moment aucun moyen de salut. Ces grandes réputations militaires, qui nous avaient éblouis, ne nous servaient à rien dans l'ordre politique.

D'autre part, ce n'était pas du Roi qu'il fallait attendre de grandes résolutions. Dans sa manière de concevoir la royauté, cela ne le regardait pas. Il s'était surtout occupé de se défendre contre tout ce qui pouvait l'atteindre, et il y était habile. Dans les premiers jours qui suivirent la nouvelle du débarquement, il se rassurait, dans la confiance qu'on en éviterait les conséquences. Mais lorsque l'ennemi eut dépassé Lyon, il eut deux ou trois jours d'inquiétudes, où l'anxiété allait parfois jusqu'à lui porter le sang à la tête et la rougeur aux yeux. Cette émotion visible dura tout au plus trois jours. Ce délai écoulé, son parti fut pris, et il consentit à subir les événements, quels qu'ils pussent être, avec la plus sublime indifférence; et la sérénité qui en résulta convenait pleinement à son attitude royale.

II

Depuis longtemps déjà, dans mon zèle ardent pour le salut de notre malheureuse patrie, et poussé par mes tristes prévisions, je conjurais les membres les plus éclairés du conseil de se tracer un plan pour la défense du pays et la sauvegarde du Roi. Je ne trouvais partout qu'une vague incertitude ; rien de ferme, rien d'arrêté. Ils disaient tous que c'était avec les Chambres qu'il fallait concerter les moyens de défense. Moi qui ne pensais pas que jamais aucune action réelle pût sortir de la délibération des corps politiques, qu'on ne pouvait y trouver qu'un appui moral, je gémissais de sentir le temps se perdre, et le sol prêt pour ainsi dire à manquer sous nos pieds.

Je m'adressai à M. de Blacas. Je lui fis un devoir, quelles que fussent ses espérances, de prévoir le plus grand revers, et de tracer un plan pour le conjurer. C'était à lui à faire accepter ce plan par le Roi, et à l'imposer ensuite au nom de Sa Majesté. Les conséquences de mon exhortation furent singulières. M. de Blacas fit un effort pour trouver une idée, et cette idée se ressentait de son goût pour les arts ; c'était plutôt un tableau qu'une pensée politique. Il proposa sérieusement au conseil que le Roi attendît tranquillement l'arrivée de l'Empereur, et quand il le saurait à quelques lieues de Paris, qu'il montât en calèche

découverte avec son premier gentilhomme de la Chambre, son capitaine des gardes, et lui, Blacas. La calèche devait être environnée de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, à cheval. Tout ce cortège se serait avancé au-devant de l'Empereur pour lui demander ce qu'il venait faire. Peut-être pensait-il qu'embarrassé de répondre, Bonaparte se serait retiré! Je ne m'amusai pas à discuter ce plan, qui avait sûrement été présenté au Roi avant de l'être au conseil des ministres. Je dis seulement qu'il me paraissait y manquer un point essentiel : il fallait que la procession fût précédée par l'archevêque de Paris, portant le saint sacrement, comme saint Martin de Tours allant au-devant du roi des Visigoths. Puis, comme on me priait de ne pas plaisanter, je demandai sérieusement par quelle barrière on comptait sortir; et comme on nommait la barrière d'Italie ou la barrière de Fontainebleau, je les assurai qu'ils n'y rencontreraient point l'Empereur; qu'il ne gênerait point leur pompeuse promenade par sa présence ; qu'il entrerait par la barrière du Trône ou la barrière Saint-Denis, qu'il irait tranquillement s'installer aux Tuileries, et que le Roi et les deux Chambres coucheraient probablement cette nuit à la belle étoile. Il ne fut bientôt plus question de cette pompe funèbre.

En revanche, l'imagination du maréchal Marmont ne pouvait manquer de produire en ce cas un plan pour la circonstance. Il fit un mémoire au Roi pour proposer que Sa Majesté restât aux Tuileries. Il se faisait fort de les défendre[1] contre toute agression

1. Singulière coïncidence avec les événements de 1830. Ce même duc de Raguse se trouva chargé de la défense des Tuileries et du

pendant six semaines. Il lui suffisait, pour soutenir ce siège, de la maison du Roi, et de quelques troupes dont il prendrait le commandement. Il voyait Bonaparte fort embarrassé d'attaquer le vieillard couronné, au sein même de la population de Paris. Je discutai ce projet avec le Roi et lui montrai qu'il n'avait aucune issue raisonnable. En effet, l'Empereur irait s'établir au Luxembourg ; il ferait cerner les Tuileries pour couper toute communication avec la ville ; il s'emparerait ensuite de toutes les administrations, et se ferait obéir sans difficulté à Paris et dans toute la France. Puis, quand les provisions du château seraient épuisées et les assiégés réduits aux abois, le Roi serait bien forcé de capituler, ou plutôt de se rendre à discrétion. Tout se passerait fort convenablement. Un aide de camp de l'Empereur embarquerait le vieux monarque, les princes et toute sa famille dans les meilleures voitures, les accompagnerait avec toute sorte d'égards, jusqu'à la plus prochaine frontière, et tout serait fini là.

J'avais beau, dans ma perplexité, me retourner dans tous les sens, m'adresser à tous mes collègues, demander qu'on préparât la résistance par tous les moyens qui nous étaient offerts, je trouvais des hommes glacés qui me répondaient en discutant les inconvénients des mesures que je leur proposais. Personne n'est si habile pour critiquer les partis à prendre que ceux qui n'en savent prendre aucun. Cependant, je voyais le temps s'écouler, les dangers

Louvre, qui furent emportés en quelques heures, non par des troupes régulières ayant Bonaparte à leur tête, mais par quelques centaines d'insurgés sans chefs et presque sans armes. (*Note de l'éditeur.*)

de notre situation s'aggraver; ne trouvant de ressources nulle part, je crus de mon devoir de présenter au Roi et au conseil les résolutions qui convenaient aux circonstances extrêmes où nous allions nous trouver. Je proposai de presser vivement, et par tous les moyens que nous avions encore dans les mains, l'inscription, l'organisation et l'armement de tous les volontaires royaux qui se présentaient en foule, d'indiquer des rendez-vous à Orléans, Tours, Blois, Saumur et Angers, de manière à défendre le cours de la Loire; de faire transporter au delà de ce fleuve les armes, l'artillerie et toutes les munitions disponibles; d'organiser sur-le-champ toutes les provinces de l'Ouest, l'Anjou, le Poitou, la Vendée, la Bretagne, une grande partie de la Normandie; d'envoyer à cet effet des instructions et tous les secours possibles à M. le duc de Bourbon, investi du commandement par les chefs reconnus dans le pays, et qui s'étayerait de leur organisation encore complète; enfin, de mettre à l'abri cinquante ou soixante millions que le Trésor royal et la liste civile pouvaient facilement réaliser. Puis, plus tard, lorsque les événements auraient démontré l'impossibilité de se défendre à Paris, ce qui me paraissait inévitable, le Roi se retirerait à la Rochelle, dont les fortifications étaient faciles à relever. La Chambre des pairs et des députés y seraient convoquées immédiatement. Il y avait toute raison de croire qu'on relierait à ce grand système de défense le Limousin, le Périgord, la Gascogne, la Flandre, le Languedoc et la Provence. La position de la Rochelle me paraissait inattaquable. L'armée qui aurait voulu s'en approcher se serait

trouvée environnée de populations ennemies, de telle sorte qu'elle n'aurait pu ni se mouvoir, ni assurer ses subsistances; fatiguée, harcelée sans cesse par cette guerre de partis, sa position aurait été intenable. Je pensais, en outre, qu'un grand nombre des plus honnêtes, dans l'armée, seraient difficilement entraînés contre le souverain qui avait reçu leur serment. Rien ne pouvait justifier ou pallier leur défection; elle n'aurait même pas trouvé le prétexte de l'abandon du territoire. Enfin, quelle qu'eût été l'issue de cette lutte, la sûreté de la personne du Roi était entière. Nous tenions dans notre plan de défense tous les ports de mer, Brest, Rochefort et Toulon; et la fidélité de la marine, dont nous n'avions pas le droit de douter, nous aurait épargné, même en cas de revers complet, la nécessité de recourir à l'Angleterre, soit pour nous aider à la défense de la Rochelle, soit pour assurer la retraite de la personne royale.

III

Je saisissais toutes les occasions de présenter au Roi ce plan de résistance, et, suivant moi, de salut. Il semblait m'écouter avec intérêt, ne m'opposait aucune objection; mais je ne pus jamais lui arracher un mot d'approbation. Il ne voulait rien prendre sur lui, et était bien décidé à n'embrasser un tel parti que si tout le monde l'adoptait. Il craignait d'avoir à imposer des mesures qui seraient contestées. Monsieur était

plus accessible à un pareil entraînement. Il en sentait toute la portée ; mais il n'envisageait pas sans crainte pour lui et pour ses fils une guerre civile. L'exemple de Henri IV avait cependant de quoi les rassurer. Au reste, la soumission traditionnelle du prince aux volontés du Roi se refusait à embrasser un projet que le monarque n'avait pas adopté.

Je revins plusieurs fois à ce système de défense. Je le soutenais de raisons assez bonnes pour que d'abord personne n'essayât de les combattre. Le sentiment de chacun était que ce serait bien beau, mais que c'était un peu gigantesque. Beugnot et Dessolles étaient les plus disposés à le soutenir. Le premier alla même jusqu'à rappeler l'attention de ceux qui m'écoutaient sans répondre. Seul, l'abbé de Montesquiou attaqua mon projet avec violence. Il disait qu'une telle idée n'aurait d'autre résultat que de perdre le Roi en lui donnant une couleur vendéenne ; qu'on aliènerait ainsi l'esprit de la France entière ; que le roi de la Vendée ne serait et ne redeviendrait jamais le roi de France ; que je supposais qu'il y avait des royalistes en France, tandis qu'en réalité il n'y en avait point, si ce n'était « quelques vieux roquentins » comme lui ; enfin, qu'il n'y avait qu'un ministre chouan pour proposer au Roi de courir une pareille aventure. De ce moment, il ne me nommait plus que le « ministre chouan. » — Je me contentai de répondre que nous aimerions mieux donner au Roi une couleur vendéenne qu'une couleur étrangère ; qu'il n'y avait effectivement, en France, que peu de royalistes de son espèce, mais qu'il y en avait encore bien des millions de la mienne. Il n'en fallait pas tant pour tenir les

esprits en suspens, et pour qu'on n'adoptât aucune des mesures qui auraient pu préparer l'exécution de mon plan de défense.

On continuait, il est vrai, à recevoir les noms des volontaires qui se faisaient inscrire en grand nombre, mais sans les organiser convenablement, sans savoir même ce qu'on en ferait. Tout ce que j'obtins—et cela directement du Roi — fut de faire partir M. le duc de Bourbon pour Angers, à l'effet de réunir les chefs des organisations de Bretagne, de la Vendée, des pays circonvoisins, d'en prendre le commandement, de les armer et de les mettre sur pied. M. le duc de Bourbon, qui s'était tenu très en dehors des événements, convenait essentiellement aux Vendéens, lesquels n'avaient, en général, pas compris la forme de notre Restauration. Ils ne s'accoutumaient pas à l'idée que le triomphe de la cause pour laquelle ils avaient versé tant de sang n'eût amené qu'un pacte avec la Révolution. Le dernier des Condés était pour eux le seul prince entièrement pur, et il était environné de tout l'éclat de son nom et du courage héréditaire de sa noble race. C'était lui qui, mieux que tout autre, pouvait réunir les chefs de ces populations fidèles, tous pleins de zèle et de dévouement, mais divisés entre eux par les jalousies particulières qui avaient si souvent entravé leurs succès. — Il manqua malheureusement à ce prince une force de volonté et un talent politique qui pussent dominer et réunir ces éléments séparés. Il n'avait auprès de lui personne qui pût lui inspirer un tel rôle ; peut-être en serait-il venu à bout néanmoins ; mais il était trop tard.

Il ne faut pas s'étonner d'ailleurs que l'abbé de

Montesquiou se cabrât si vivement contre les ressources que je cherchais dans les forces actives de l'opinion royaliste. Son esprit suivait une direction entièrement opposée. Il était uniquement préoccupé de chercher des appuis pour la couronne dans les opinions opposées et il en avait plusieurs fois entretenu le Roi et les ministres. Il nous révéla toute sa pensée dans une allocution qu'il nous fit le 16 mars.

— Messieurs, nous dit-il, nous avons tous porté au service du Roi un égal dévouement et une entière abnégation de nos intérêts personnels, et nous pouvons nous rendre cette justice, quelle qu'ait été la divergence de nos vues sur les moyens de conduire les affaires de l'État. Mais aujourd'hui, nous avons un plus grand devoir à remplir. Il faut nous dépouiller de toute personnalité qui pourrait nous aveugler, et nous avouer que tous, tant que nous sommes, nous ne valons rien pour maintenir et conserver en France la royauté légitime ; que le seul et dernier service que nous puissions rendre à la couronne est de le reconnaître hautement et de placer les intérêts du Roi dans des mains plus capables que les nôtres de les soutenir. Nous ne lui apportons d'aucune manière cette popularité qui est nécessaire pour affermir le trône ; il est de notre strict devoir de le lui déclarer et de l'environner des hommes qui, ayant donné des gages aux opinions populaires, pourront les enchaîner au profit de la royauté ; je désignerai même des noms propres, tels que ceux de M. de Lally-Tollendal, de M. Lainé, de M. Voyer d'Argenson et leurs pareils. Nous rentrerions ainsi dans la vie privée avec le sentiment intime et la satisfaction d'avoir mieux

fait pour le service du Roi que tout ce que nous pourrions accomplir nous-mêmes.

La proposition de l'abbé de Montesquiou ne trouva dans le conseil ni assentiment ni opposition : tous se bornèrent à exprimer leur abnégation de tout intérêt personnel. Pour ma part, je ne la discutai point au fond. Je me permis seulement de remarquer que l'Empereur était à cinq journées de marche de Paris et de demander à l'abbé s'il pensait que le ministère nouveau qu'il proposait arrêterait les progrès de l'usurpateur et lui fermerait les portes de Paris ? Si on le croyait ainsi, il fallait constituer de suite ce nouveau ministère. Mais s'il en était autrement, je ne m'imaginais pas qu'un homme raisonnable pût admettre l'idée de former une administration nouvelle, au moment où il n'y avait plus à gouverner qu'un naufrage.

C'étaient les opinions de l'abbé Montesquiou qui, révélées à Fouché, lui avaient fait dire que l'arrivée de l'Empereur était un malheur : « car sans cela, ajoutait-il, nous les tenions. » Il m'expliqua plus tard ce propos, par la certitude qu'ils avaient eue de former un ministère qui aurait garanti les principes et les intérêts de la Révolution. C'était, en effet, sur l'abbé de Montesquiou qu'ils avaient compté pour y parvenir.

Par une sorte de conséquence de ses opinions, l'abbé de Montesquiou arrivait tous les jours avec de nouvelles concessions à faire. Il aurait volontiers jeté tout par les fenêtres, comme il arrive dans une maison qui brûle. Enfin, ce fut à sa demande que le Roi accorda la plus folle et la plus inutile de toutes : on donna le grade de sous-lieutenant à tous les

soldats de l'ancienne garde impériale, dont nous avions formé des corps privilégiés sous le nom de grenadiers royaux. Et cette faveur leur était jetée à la tête au moment où, entraînés par les succès de l'Empereur, ils avaient déjà brisé les liens de la discipline et méconnu la voix du maréchal Oudinot, leur ancien chef bien-aimé, que nous avions envoyé pour les maintenir dans l'obéissance. Cette concession tardive fut, comme elle devait l'être, l'objet du mépris de ceux à qui on l'adressait. Elle ne servit d'ailleurs, comme toutes les autres, qu'à montrer la détresse du pouvoir qui ne trouvait aucune ressource en lui-même ou dans ses partisans.

IV

Les Chambres se ressentaient du défaut de direction. Faute de les employer à maintenir l'élan national et à développer l'esprit de résistance qui était partout, elles tombaient dans le vague des discussions oiseuses. C'est le plus grand danger des assemblées délibérantes.

La question entre elles et nous se trouva singulièrement posée. Nous leur demandions de nous donner des moyens extraordinaires pour faire cette guerre de salut, et elles nous disaient de les proposer. Il y avait justement là de quoi exercer toutes les arguties du petit filet d'esprit de M. de Montesquiou [1]. On

1. On parlait un jour de la faiblesse de voix de M. l'abbé de

resta ainsi à se regarder et à s'attendre les uns les autres sans rien faire ; il n'y a rien de plus dangereux vis-à-vis d'une Assemblée que de se présenter devant elle sans avoir de parti arrêté.

Au fond, les Chambres avaient raison, puisque la Charte nous réservait toute initiative. Je demandai donc que, sans plus tergiverser, on dressât et l'on portât aux Chambres trois projets de loi. Le premier aurait eu pour but le licenciement de l'armée, sur laquelle nous ne pouvions plus compter en aucune manière, et le retour immédiat de tous ces soldats dans leurs foyers ; puis l'organisation, dans le plus bref délai, de quatre-vingt-six légions départementales, composées de toutes armes, dans lesquelles on aurait réparti les soldats de l'armée, chacun dans son département. Le second aurait mobilisé immédiatement la portion des gardes nationales armée et équipée, c'est-à-dire aurait indiqué les moyens d'exécution possibles de l'ordonnance du 12 mars, qui, dans sa teneur, n'en avait aucun. Enfin, le troisième projet à présenter aurait été, suivant moi, la demande d'un fonds extraordinaire de cent millions, par impôt ou par emprunt.

Je ne rapporte ici que pour mémoire ces idées que les circonstances faisaient naître, puisque je ne parvins jamais à les faire discuter sérieusement. Du reste, ces plans, qui s'appuyaient nécessairement sur l'armée et sur la fidélité de l'armée, tombaient d'eux-

Montesquiou, et quelqu'un disait : « Il n'a qu'un filet de voix. » — « Oui, dit un autre, un filet de voix et un filet d'esprit. » Ce mot se répandit sous le nom de M. de Talleyrand, qui en était parfaitement innocent.

mêmes, du moment que cette fidélité était ébranlée. Malgré les nombreux exemples de défection, on se flattait généralement que certains corps, commandés par des généraux dont le nom ne permettait pas la défiance, resteraient inébranlables. J'étais du petit nombre de ceux qui se prêtaient le moins à ces flatteuses illusions. Mais qu'avais-je à répondre à des hommes couverts d'honorables services, qui nous donnaient avec assurance la garantie de leur parole? Le général Maison, par exemple, commandant en chef la 1re division militaire et les troupes qui s'y trouvaient réunies, avait été introduit plusieurs fois au conseil des ministres. On lui témoignait un jour quelques appréhensions sur la disposition des troupes à faire feu contre l'ennemi.

— Je le garantis sur ma tête, répondit-il. Je sais bien comment on les engage. On arrache le fusil du premier grenadier, on fait feu, et il n'y en a pas un qui recule ensuite.

Il y avait tout juste dans ces paroles de quoi bercer ceux qui voulaient dormir. Notre collègue, le général Dessolles, bien plus réservé de caractère, nous assurait aussi qu'on pourrait mobiliser et engager dans l'action au moins un tiers de la garde nationale de Paris, à laquelle se joindraient des bataillons de celle de Rouen et de Normandie, qu'on allait mettre en mouvement. Ces généraux et les autres qui tenaient le même langage étaient entretenus dans ces erreurs, parce qu'ils s'en tenaient aux rapports officiels, qui ne donnent que l'état apparent des esprits et n'indiquent rien de ce travail intérieur qui se fait si rapidement sous l'influence des événements.

Enfin, on jugea qu'une communication directe du monarque aux Chambres, dans une séance royale, lèverait les difficultés de la position que nous nous étions faite ; et elle fut indiquée pour le jeudi 17 mars. Ce jour-là même, l'Empereur marchait d'Avallon sur Auxerre. — Au moment où j'entrais chez le Roi, vers neuf heures, Sa Majesté, tenant un petit carré de papier à la main, me donna lecture du discours qu'elle devait prononcer. Je n'avais pas besoin d'appeler la flatterie à mon aide pour le trouver admirable de sentiments et d'expression ; rien de plus noble n'était sorti de la plume d'un roi. Je le dis comme je le pensais. Sa Majesté me donna ordre de réunir tous les ministres, à onze heures, pour leur donner connaissance des paroles qu'il allait prononcer à midi devant les Chambres.

Nous étions tous debout autour de la table du Roi. Au moment où j'en écoutais la lecture pour la seconde fois, je fus frappé de cette locution : « Celui qui vient allumer parmi nous les horreurs de la guerre civile, y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère... »

— Je ne crois pas, dis-je tout bas à Blacas qui était à côté de moi, que les horreurs de la guerre puissent brûler.

— Que dites-vous? dit le Roi en s'interrompant.

Un peu embarrassé de ma critique, je ne répondais pas. Blacas rapporta mon observation.

— Il a raison, reprit le Roi.

Et il écrivit : « les torches de la guerre civile ». Il était si sûr de sa mémoire, qu'après cette lecture il me remit son papier pour faire imprimer et publier son discours pendant la séance même.

Tout le monde a raconté le prodigieux effet de ce discours et la commotion électrique qu'il imprima aux membres des deux Chambres et à tous les spectateurs. Les paroles de Monsieur qui suivirent, prononcées avec cette âme qu'il avait et qu'il savait si bien montrer, redoublèrent l'élan et l'émotion. Cet enlèvement de tous les cœurs fut porté à un point ineffable. Mais le discours du Roi et les paroles du prince font concevoir où l'on plaçait le salut: tout se résumait dans les plus fortes protestations, les serments les plus solennels, cent fois renouvelés, de leur fidélité à la Charte constitutionnelle. Je doute que ce fût là le vrai point de cette importante question. Mais au moins fallait-il savoir profiter d'une manière quelconque de cet enthousiasme produit par les paroles royales, et c'est ici que l'incapacité de l'abbé de Montesquiou devint un crime d'État.

Cette impression profonde de la séance royale se répandit au dehors. Ce jour même et les suivants, on vit dans la ville et les faubourgs des processions nombreuses de citoyens de toutes les classes parcourant les rues de Paris, précédées du drapeau blanc, aux cris cent fois répétés de « Vive le roi ! A bas le tyran ! »

Pendant ce temps, la Chambre des députés, que le ministère, le Roi et les princes avaient mise sur cette route dangereuse, en proclamant que le salut de la monarchie dépendait uniquement d'une constitutionnalité outrée, se livrait au développement des principes les plus démocratiques. Le pouvoir populaire ne devait pas rester en arrière dans cette voie de perdition. Lorsqu'après la séance royale il s'agit de déclarer nationale la guerre contre Bonaparte, il fallut ap-

puyer cet acte monarchique sur les principes excessifs de la Révolution. On invoquait ceux de 1789; on rappelait que le Roi s'y était associé; on défendait la Charte comme une conséquence des constitutions révolutionnaires. Les ministres ne trouvèrent rien à répondre, et c'est à ce prix qu'on obtint le vote entièrement inutile de la guerre nationale. Il est curieux de voir comment l'Assemblée, choisie par les hommes et sous l'influence les plus monarchiques, se trouvait conduite à appuyer la Restauration sur les conséquences les plus démocratiques; et cela au moment où elle était attaquée par la force brutale de la tyrannie.

Le soir de cette séance royale, M. de Blacas nous avait tous invités à dîner au ministère de la maison du Roi. J'y étais arrivé avec lui assez longtemps avant l'heure du repas; et nous étions si fatigués, nous étions depuis quinze jours si continuellement ensemble, enfin nous avions tellement épuisé tous les sujets, que nous étions étendus tous les deux sur des fauteuils assez éloignés, sans éprouver le besoin d'échanger les moindres paroles, lorsque l'arrivée de l'abbé de Montesquiou nous força à nous lever et à nous approcher de la cheminée.

— Superbe séance, dit l'abbé, superbe séance! Et la difficulté qu'il avait à prononcer les *s* rendait ces mots un peu ridicules.

— Cela dépend, repris-je, des résultats qu'elle aura ou qu'elle n'aura pas. La Chambre va-t-elle mobiliser ou mettre à votre disposition cent mille hommes de gardes nationales? va-t-elle vous donner cent millions de fonds extraordinaires?

L'abbé, impatienté, — il l'était presque toujours en me parlant, — marmotta je ne sais quoi entre ses dents, et finit ensuite par me dire plus clairement que je parlais de tout cela comme un aveugle parle des couleurs. A quoi je répondis fort tranquillement que c'était un grand avantage de porter un petit collet, mais qu'il ne fallait pas en abuser. Blacas s'entremit pour interrompre cet aimable dialogue, et les autres ministres arrivèrent ensemble au même moment. On se mit à table. Tout le monde était fort triste ; on ne parlait qu'à ses voisins ; et tout cet appareil de grande maison et de puissance contrastait péniblement avec la pensée que tout cela était près de s'évanouir, absolument comme un rêve.

Je m'étais placé à côté du général Dessolles, pour qui je me sentais le plus d'attrait. Dessolles était un homme froid, et plutôt de calcul que de sentiment. Cependant, dans le cours du repas, il s'abandonna avec une émotion inattendue et presque les larmes aux yeux.

— Tout ce que nous voyons est désespérant, me dit-il ; on peut dire qu'il y a une injustice du sort à voir ces malheureux princes renversés par un Corse audacieux ; car enfin ils sont les plus braves gens du monde ; et l'autre, si vous le connaissiez comme moi !... c'est bien le plus fourbe et le plus méchant des hommes.

Le repas continuait, aussi triste qu'il avait commencé. Il rappelait ces banquets funèbres donnés autrefois aux obsèques des chefs de famille. Au moment où l'on mettait le dessert sur la table, l'abbé de Montesquiou, avec sa figure allongée, pâle et

blême, se leva en nous demandant pardon de nous quitter, à cause de l'obligation où il était de se rendre à la Chambre, où l'on avait indiqué une séance du soir; et il appuya sur la nécessité « d'aller à la Chambre. » Je ne pouvais pas résister aux occasions qu'il me donnait de l'attaquer de plaisanteries bonnes ou mauvaises; et cette fois, je tombai dans les détestables.

— Mais non, dis-je en élevant la voix au milieu du silence général, il ne va pas à la chambre; vous voyez bien qu'il va au cabinet!

Il jeta sur moi ses yeux mornes, qu'il cherchait à rendre foudroyants, et sortit.

V

Parmi les anecdotes de cette époque, il en est une que je voudrais taire, surtout parce qu'elle n'est pas à l'honneur d'une personne avec qui j'ai eu des rapports de bon collègue; mais elle dépeint trop bien notre situation et les mœurs de ceux qui nous environnaient.

J'ai déjà dit comment le général Maison cherchait à nous persuader qu'il saurait bien engager les hostilités contre Bonaparte, et qu'il se posait en homme nécessaire. Le général Dessolles, sans faire blanc de son épée, espérait aussi faire marcher pour notre défense la garde nationale de Paris, généralement prononcée pour nous. Le lendemain de la séance royale, j'étais chez M. de Blacas lorsqu'on lui annonça

les deux généraux Dessolles et Maison qui demandaient à lui parler. Je me retirai dans la pièce voisine qui était le lieu de nos réunions ministérielles. Dès que les deux interlocuteurs furent sortis, Blacas vint à moi, et me raconta le sujet de leur visite. Ils avaient débuté par parler des difficultés des circonstances, de leur résolution de faire tête à l'orage, l'un à la tête des troupes, l'autre en entraînant la garde nationale ; ils avaient ajouté qu'en s'attaquant ainsi avec des chances de succès incertaines à un homme aussi terrible et vindicatif que Napoléon, en sacrifiant leurs personnes, ils ne pouvaient pas oublier qu'ils sacrifiaient en même temps leurs familles ; que leur résistance ne leur serait jamais pardonnée, qu'ils perdraient leur fortune, et seraient peut être forcés de s'exiler. Dans une telle situation, et dans l'impossibilité de réaliser des moyens d'existence, ils seraient forcés d'avoir recours aux bontés du Roi.

M. de Blacas leur répondit dans les meilleurs termes qu'ils ne devaient pas douter de la reconnaissance du Roi, qui saurait bien apprécier leurs services et leur dévouement. Mais il se tenait dans des généralités qui ne leur convenaient pas. Le général Maison reprit alors la parole avec le cynisme qui faisait le fonds de son caractère.

— Tu vois bien, dit-il au général Dessolles, qu'il fait semblant de ne pas nous comprendre. Il faut parler plus clairement. Il faut, ajouta-t-il en se tournant vers M. de Blacas, ou ne pas compter sur nos services, ou nous donner à chacun deux cent mille francs.

M. de Blacas promit de prendre les ordres du Roi, et le jour même, les deux cent mille francs furent

payés à chacun de ces messieurs par le trésorier de la couronne. — Cela s'appelait prendre ses précautions.

A cette époque encore, M. de Blacas était le modèle de la béatitude. Il n'avait pas une pensée pour le lendemain, et je me vis forcé de secouer son impassibilité. Je l'avais entretenu plusieurs fois des mesures à prendre en cas de revers. Il fallait mettre à couvert les diamants de la couronne et s'assurer une réserve d'argent.

— Et comment voulez-vous que je m'y prenne? m'avait d'abord répondu Blacas avec cet air étonné qu'il avait toutes les fois qu'on voulait le mettre en action.

Et au fait, mes remontrances n'avaient jusque-là conduit à rien. Mais un de ces derniers jours, plusieurs ministres étant dans notre salon de conseil, et les fâcheuses nouvelles que nous recevions m'autorisant à le presser, je le pris dans l'embrasure d'une des croisées et je le saisis par le collet de son habit.

— Enfin, lui dis-je, voulez-vous que les diamants de la couronne tombent entre les mains de Bonaparte, qui cette fois pourrait bien s'en servir dans les nécessités d'argent où il se trouvera?

— Mais comment faire? dit-il encore.

— Comment faire? lui répondis-je; mais il suffit de remettre les diamants entre les mains de M. Hue, premier valet de chambre du Roi; de l'expédier à Calais sans que personne sache le précieux dépôt qui lui est confié, et lui donner l'ordre de passer en Angleterre dès qu'il apprendra que le Roi a quitté Paris. Quant à l'argent, chargez vingt-cinq

millions dans des caissons d'artillerie et acheminez-les vers une des plus prochaines frontières de Belgique, pour y passer sur de nouveaux ordres.

Le départ des diamants fut réglé conformément à ce que j'avais indiqué. Quant aux transports d'argent, il en fut conféré avec quelques ministres présents et particulièrement avec le ministre des finances. M. Louis se rejeta d'abord sur la difficulté de transporter de l'argent. Il me demanda si je savais ce que pesait un sac de mille francs, et combien il faudrait de chariots pour porter vingt-cinq millions en argent.

— Eh bien ! en or ! lui dis-je.

— De l'or ? répondit-il, croyez-vous qu'il soit facile de trouver sur-le-champ une telle somme, et savez-vous à quel taux ?

Toutes ces difficultés paraissaient insurmontables à M. de Blacas, et il semblait en être bien aise, parce qu'elles lui évitaient de prendre un parti ; mais pour moi, il était évident que M. Louis voulait se ménager auprès du revenant. Et en effet, ses amis, restés en France, firent valoir auprès de Bonaparte ce fait qu'il avait laissé au Trésor vingt-deux millions en espèces, qu'il aurait pu facilement enlever.

Enfin les événements devenant de plus en plus pressants, je serrai le bouton à Blacas et lui demandai s'il voulait que le Roi, incessamment peut-être fugitif fût obligé de mendier son existence ! Et comme il restait interdit, ne sachant quel parti prendre, je lui dis que, faute d'un autre moyen, il pourrait se procurer des lettres de change sur Londres et d'autres places étrangères.

— Mais encore comment faire ? me demanda-t-il.

— Eh ! mon Dieu, repris-je faites venir Laffitte ou quelque autre banquier, et sachez ce qu'ils peuvent vous fournir de papier sur Londres.

Cela fut ainsi fait, et l'on se procura facilement une somme d'environ quatorze millions. Cette somme provenait uniquement des fonds de la liste civile; elle fut la ressource et l'aisance du Roi pendant son séjour à Gand, et lui donna le moyen de fournir à toutes les dépenses que rendait nécessaire le grand nombre de ceux qui l'avaient suivi, tant civils que militaires. Enfin ce fut le reliquat de cette somme que M. de Blacas obtint en pur don au moment où il fut forcé de quitter le Roi, ce qui fit le fondement de sa grande fortune. [1]

1. Au sujet de ce passage, l'éditeur des *Mémoires* a reçu la note suivante de M. le comte de Blacas :

NOTE DE M. DE BLACAS

« Cette assertion n'est pas exacte. L'argent emporté de France « avait été déposé en Angleterre, et ce qui n'en fut pas dépensé à « Gand resta chez les banquiers de Londres à la disposition du Roi. « Jusqu'à l'époque de sa mort, lui seul en régla l'emploi par l'entre- « mise de M. de Blacas, lequel lui remettait à la fin de chaque « année l'état de ces fonds.

« Ces comptes annuels, portant le *vu et approuvé* signé de la main « du Roi, sont conservés par la famille de M. de Blacas.

« A la mort du roi Louis XVIII, le duc de Blacas révéla à son « successeur l'existence de cette fortune, qu'il ne connaissait pas, « et s'en fit donner décharge.

« Le roi Charles X en confia dès lors l'administration au secré- « taire de ses commandements, et à sa sortie de France, en 1830, « elle forma sa principale et presque unique ressource. »

« Naples, le 22 janvier 1884.

« Le comte DE BLACAS. »

En reproduisant textuellement cette note, je laisse, bien entendu,

Le caractère de M. de Blacas le garantissait de cette grande avidité dont on l'a accusé. Sa taille était trop longue et trop raide pour ramasser ce qui aurait été à ses pieds ; mais il acceptait volontiers ce qui lui venait d'en haut, et qu'il pouvait prendre sans se baisser. Il était, avant tout, ce qu'on appelait *demeuré ;* et pendant que je le forçais à prendre quelques précautions pour un avenir aussi prochain, il laissait à Paris tout ce qu'il avait, son argenterie, ses tableaux, (ceux mêmes qu'il avait achetés en Angleterre pendant son émigration), enfin tout, jusqu'aux correspondances de M. de Talleyrand, adressées personnellement au Roi pendant le congrès de Vienne, et même le traité secret passé à l'insu de l'empereur Alexandre. Ces pièces furent trouvées dans le cabinet du Roi, et furent sur le point de brouiller les affaires et de rompre les liens de la coalition. Il en resta toujours une grande méfiance et un grand mécontentement dans l'esprit du czar contre M. de Talleyrand et même contre le Roi.

On comprendra comment, avec un pareil caractère, M. de Blacas eût laissé tout aller, même au moment où il devait avoir perdu toute espérance de salut. Comme toutes les autres personnes qui environnaient

à M. le comte de Blacas toute la responsabilité de ses allégations contradictoires, sur lesquelles il ne m'a été donné d'exercer aucun contrôle. — Je retrouve cependant sur un feuillet détaché la phrase suivante écrite de la main même de M. de Vitrolles et se rapportant à l'année 1830 : « M. de Blacas était venu mettre aux pieds de Charles X la fortune que le roi Louis XVIII lui avait faite au moment de leur séparation en 1815 ; Charles X n'accepta que quelques avances, mais par cela même, M. de Blacas se trouva tout naturellement dans les affaires du Roi. » (*Note de l'éditeur.*)

le Roi, il n'avouait pas ses craintes, par une dernière flatterie à l'adresse du monarque. Mais il n'en était pas de même du bon public. Nous trouvant dépourvus d'idées et d'action, chacun faisait des plans de défense, d'autant plus absolus qu'on connaissait moins la véritable situation des affaires. Parmi ces rêves d'imaginations ardentes, excitées par la position extrême où nous nous trouvions, il en est un que je dois citer.

Le lendemain de la séance royale, la duchesse d'Escars, qui habitait les Tuileries avec son mari, premier maître d'hôtel du Roi, me demanda instamment d'accepter un rendez-vous chez elle avec une personne qui voulait me faire des ouvertures sérieuses. Je ne pouvais m'y refuser, sous peine d'entendre proclamer que j'avais repoussé le salut de ma patrie. Je trouvai chez elle, à l'heure indiquée, le maréchal Marmont. Il avait à ce moment, en qualité de capitaine des gardes du corps de service, le commandement du château des Tuileries. Nous nous assîmes auprès de la cheminée, et la duchesse resta, en se promenant derrière nous de manière à nous entendre. Après un préambule assez embarrassé sur la gravité des circonstances, qui donnait à la parole du maréchal une allure encore plus saccadée, plus sèche que de coutume, il me développa le plan qu'il me proposait. La faveur de M. de Blacas et sa nullité avaient seules amené les choses au point déplorable où elles étaient arrivées. Il fallait que des hommes de cœur et de capacité apportassent des remèdes héroïques au mal qui était prêt à nous envahir. Il n'y avait pas un moment à perdre pour agir vigoureusement. Il fallait

d'abord séparer complètement du Roi le favori qui pesait sur lui comme une paralysie de toute sa volonté. Il n'y avait aucun moyen d'obtenir volontairement cette séparation. Il fallait donc la forcer; et pour cela, enlever M. de Blacas cette nuit même. Tous les moyens étaient pris et la chose était facile; on le conduirait en pays étranger, on l'embarquerait pour l'Amérique, on l'enfermerait en chartre privée, peu importait. Cet obstacle disparu, on ferait sentir au Roi la nécessité de centraliser le pouvoir à une époque aussi extraordinaire, et l'on ne s'arrêterait pas aux refus qu'il pourrait opposer quant aux moyens à prendre. Le lendemain, le *Moniteur* publierait la nomination du baron de Vitrolles comme ministre principal, avec les attributions qu'il aurait faites des divers ministères, et le maréchal Marmont serait en même temps nommé commandant général des armées de terre et de mer, avec la disposition de tous les emplois militaires. Le maréchal fit valoir brièvement, dans son style saccadé, tout le succès assuré à un si grand parti; il en faisait honneur à notre capacité et à la confiance que nous ne manquerions pas d'avoir l'un en l'autre.

Quelque accoutumé que je fusse aux propositions les plus hétéroclites que ces temps faisaient éclore, je fus un peu surpris de celle-ci.

— Il faut d'abord, mon cher maréchal, répondis-je, donner à chaque chose son véritable nom pour la mieux apprécier. Ce que vous me proposez n'est pas autre chose qu'une révolution de palais. Les seuls exemples qu'on en ait dans les temps modernes se trouvent en Turquie et en Russie; encore conduisent-

elles toujours à étrangler le souverain, ce qui, vous me l'avouerez, serait pour nous un remède un peu trop héroïque. Chez nous, lorsqu'on a voulu se débarrasser des hommes en faveur ou en crédit, on ne s'est jamais attaqué à la personne du Roi. C'est au contraire avec son assentiment prononcé ou tacite qu'on a agi, comme le prouve la mort du duc de Guise ou celle du maréchal d'Ancre. Lorsque ce consentement a manqué, les haines les plus puissantes contre les favoris ont échoué, comme on l'a vu dans les tentatives contre Richelieu et Mazarin. S'il en a été ainsi aux époques où toute l'autorité reposait sur la couronne, que sera-ce aujourd'hui, où la souveraineté des pouvoirs constitués est prise très au sérieux, où un acte aussi violent ne manquerait pas de soulever tous les esprits? Que ferions-nous des trois princes, gardiens solidaires de cette couronne? Où sont les hommes qui nous accepteraient, qui consentiraient à nous suivre, à nous servir dans de telles conditions? Le soulèvement serait universel, et je trouve que ce serait aller à l'échafaud à trop bon marché.

La duchesse d'Escars s'était rapprochée de nous et était debout derrière un fauteuil lorsque le maréchal reprit son discours.

— Nous serions justifiés, disait-il, par la nécessité des circonstances et la grande raison du salut public, qu'on ne saurait obtenir d'une autre manière. Nous serions acceptés comme les sauveurs d'une cause désespérée. Vaut-il mieux laisser tout périr, roi, princes, couronne, faute d'embrasser un parti énergique? et y a-t-il d'autres moyens que celui que je

propose ? Je ne reculerais devant aucun des dangers que vous signalez pour accomplir une œuvre dont le succès serait plein de gloire.

La duchesse d'Escars comprenait bien mieux ce langage que le mien ; bien mieux cette audace imprévoyante que ma froide raison. Malgré tout le désavantage que me donnait auprès d'elle ce rôle de prudence, qui ne lui paraissait que de la timidité, je continuai la conversation.

— A présent, mon cher maréchal, repris-je, examinons dans les circonstances données quel serait le résultat immédiat de ce que vous me proposez. L'ennemi est à nos portes. Notre existence politique ne tient plus qu'à un fil, et c'est à ce moment, en présence de ce terrible ennemi, lorsque les troupes sont prêtes à se débander et à se joindre à lui, lorsque le courage de nos partisans est glacé par l'effroi, que vous prétendez construire un gouvernement nouveau, une monarchie absolue, malgré le Roi, malgré les princes envers lesquels vous serez obligé d'exercer une violence continuelle, malgré les Chambres, malgré le sentiment public, qui se révolteront à la fois ? Les troupes ne vous obéiront pas vingt-quatre heures, et vous leur donnerez les plus puissants motifs de justifier leur défection. Et si vous existiez encore dans trois ou quatre jours, ce qui est douteux, vous verriez Bonaparte lui-même entrer dans les murs de Paris en plaignant le sort de ce vieillard couronné, victime d'une si odieuse trahison, se porter pour son vengeur, et faire pendre les traîtres. Ce n'est ni vous ni moi qui le ferions reculer devant cette éventualité.

Quelques paroles encore, échangées entre nous trois, me prouvèrent qu'on me tenait pour un petit esprit, un homme pusillanime, avec lequel il n'y avait rien à faire de grand, mais sans lequel on ne pouvait rien entreprendre de semblable. C'en fut assez pour que je n'eusse à en parler à personne.

Le lendemain, nous eûmes une autre scène d'une de nos dames des Tuileries. La duchesse de Duras monta du premier étage. Elle occupait avec son mari l'appartement du premier gentilhomme de la chambre. Elle me trouva seul avec Dandré, directeur général de la police, et là, se mit à exalter, avec toute l'éloquence du sentiment, les dangers que l'arrivée de l'Empereur faisait courir à M. de Chateaubriand, un de ses plus célèbres amis, la honte qu'il y aurait pour nous à l'abandonner à une telle vengeance, l'impossibilité où il était lui-même de chercher son salut dans la fuite et l'exil. Elle demandait que le Roi lui donnât sur-le-champ une mission à Vienne. J'étais loin de la contrarier; mais j'aurais pu lui dire que M. de Chateaubriand n'était pas le seul dans une position aussi périlleuse, et qu'il y avait des crimes que l'Empereur regarderait comme moins rémissibles que la brochure de *Bonaparte et les Bourbons*. Mais comme je ne pouvais pas lui dire que l'objet de sa demande était ou serait accordé, la pauvre femme, continuant à plaider cette cause de tout son cœur, finit par se trouver mal à plat. Je n'eus que le temps de la soutenir, de la poser sur un fauteuil et de sonner pour avoir du secours. Dandré, qui était resté caché dans l'embrasure d'une des fenêtres, en sortit alors.

— Quelle est donc cette femme ? » me demanda-t-il avec sa grosse voix et son épaisse tournure. Il ne connaissait pas madame de Duras.

C'est par les soins de madame de Duras que M. de Chateaubriand suivit le Roi à Gand, et c'est là qu'il commença sa carrière politique [1].

1. Voir la note C à la fin du volume.

CHAPITRE III

DÉFECTION GÉNÉRALE DES TROUPES. — DÉPART DU ROI POUR LILLE.

I

Cependant la cloche de notre agonie sonnait. On était arrivé au dernier moment, dans la même indécision et la même inertie. Le Roi, par son âge et par les habitudes de toute sa vie, comprenait la royauté comme un principe, mais il ne se croyait nullement chargé de l'action du pouvoir. Aucun de ses ministres n'était préparé à prendre sur lui cette autorité ; aucun n'en était capable, et M. de Blacas, qui jouissait de la faveur particulière du maître, moins que tout autre. Il résultait de cette situation, que rien ne pouvait changer, une sorte de paralysie qui arrêtait l'impulsion nécessaire à donner dans un pareil moment. On avait attendu beaucoup trop tard pour trouver un concours effectif dans la garde nationale parisienne, généralement disposée à soutenir la cause royale et dont l'élan aurait pu avoir quelque influence sur la disposition des troupes. Ce ne fut qu'au dernier moment, lorsque notre cause était moralement per-

due, qu'on fit appel à ceux qui voudraient verser leur sang, le lendemain, pour la défense du gouvernement royal. Il y a loin d'aimer un ordre politique à se décider tout d'un coup à se faire tuer pour le soutenir. Si, le 10 ou le 12 mars, lorsque le danger paraissait moins imminent, lorsqu'il semblait que nous avions des chances nombreuses de salut, on avait appelé une portion active de cette garde nationale à venir partager des succès probables, on en aurait tiré plusieurs milliers de combattants. Notre cause, à l'heure actuelle, était perdue aux yeux de tous. Monsieur passa successivement la revue des légions, et malgré la profonde impression que fit sa noble harangue, le nombre de ceux qui sortirent des rangs pour offrir leurs services fut si restreint, qu'on en forma à grand'peine quelques compagnies. Les volontaires royaux, qui s'étaient fait inscrire par milliers et dont un certain nombre avait été réuni, ne purent former que quelques bataillons, et tout cela tellement au dernier instant, qu'on n'en put tirer aucun secours réel.

Si l'on avait abandonné à ce point les ressources locales, on avait encore moins pensé à celles qui étaient plus éloignées. Enfin, n'ayant rien su faire pour préparer un succès, on ne s'était pas même assuré des moyens de faire une retraite honorable. Notre sort était donc entièrement abandonné à la fidélité plus que douteuse des troupes de la garnison. Les nouvelles des casernes n'étaient guère rassurantes sur ce point. M. le duc de Berry, qui les visitait continuellement, y avait été souvent bien reçu, et même aux cris de « Vive le Roi! » poussés

avec assez d'enthousiasme pour éblouir ceux qui voulaient se rassurer à l'aide de ces banales démonstrations. Mais le cri de « Vive l'empereur! » y avait assez retenti pour nous inspirer de justes craintes.

Cependant, toutes les troupes de la garnison de Paris, de la garde nationale, des volontaires et de la maison du Roi, sous le commandement général de M. le duc de Berry, étaient sorties dans la journée du vendredi, et le samedi au matin elles s'étaient avancées, sous la conduite du général Maison, au-devant des soldats qui accompagnaient l'Empereur. Nous apprîmes, le samedi soir, que, malgré la présence des escadrons de la maison du Roi, la défection était générale. Les officiers, retenus par l'honneur, revinrent nous en apporter les nouvelles. On prit alors tout à coup le parti du désespoir. Il fut décidé que le Roi passerait à midi la revue de sa maison militaire, et qu'il se mettrait immédiatement en route avec elle. C'était vers les places du Nord qu'on pensait à se diriger.

Ce fut sous les déchirantes impressions des événements et du parti qu'on voulait adopter que j'entrai, le dimanche à huit heures, chez le Roi; après avoir résumé en peu de mots les désastreuses nouvelles que la nuit nous avait apportées, je remis sous les yeux de Sa Majesté, avec toute la vivacité que les circonstances extrêmes autorisaient, la convenance, la nécessité de chercher un refuge dans l'Ouest de la France, et je mis dans tout leur jour les avantages incalculables qui devaient faire préférer la Rochelle à toute autre retraite. Je pressai, j'insistai, je me jetai pour ainsi dire aux genoux du Roi pour lui faire embrasser cette

détermination, qui était à la fois noble et salutaire. Enfin j'étais si animé, que je poussai l'insistance au delà des formes du respect; je lui montrai la dignité et l'honneur dans le parti que je proposais, la honte et la lâcheté dans tout autre.

— Mais vous voyez bien que vous êtes seul de votre avis, me dit enfin le Roi sans s'impatienter et avec son calme ordinaire.

— Eh! qu'importe, Sire, répondis-je, si Votre Majesté le partage, si elle embrasse le seul qui soit digne d'elle et de la France! Elle n'a besoin de personne, la gloire en sera toute à elle. Avant peu de jours, la moitié du royaume sera soulevée contre le joug de l'Empereur. Cette armée, l'unique appui sur lequel il puisse compter, sera intimidée. Elle se verra isolée au milieu de la France, et s'inquiétera de n'avoir à combattre que des Français fidèles aux serments qu'elle a elle-même prêtés; elle sera paralysée entre les mains de son chef!

Ma voix était altérée par l'émotion, et mes yeux étaient humides; mais le Roi m'opposait le calme d'une apparente indifférence. Il craignait les émotions et l'effet qu'elles pouvaient produire sur sa personne. D'ailleurs, ce calme lui paraissait l'attitude de la dignité royale. Il voyait son refuge dans les places du Nord; au delà il comptait sur les frontières. La pensée de l'exil ne le troublait pas. Le parti que je voulais lui faire accepter était pour lui le commencement d'une action et de chances incertaines qui fatiguaient son imagination. Il me parla de Lille comme d'une excellente place de refuge, où le bon esprit de la population lui garantissait d'être bien

reçu et de pouvoir se maintenir. Je ne partageais pas cette confiance ; à moins, disais-je, qu'on se fût assuré de la place.

— Et même, ajoutai-je, dès aujourd'hui, si le Roi était décidé à ce parti, il faudrait faire sortir la garnison et la remplacer par toute l'infanterie de la maison du Roi, qu'on y enverrait en poste, en y joignant des volontaires royaux et de la garde nationale. Il n'y aurait même pas un moment à perdre pour échelonner toute la cavalerie de la garde royale sur la route que le Roi doit parcourir, de manière qu'il trouve une escorte assurée jusqu'aux portes de la ville.

La figure du Roi me répondait plus encore que ses paroles, et elle semblait me dire : « Mon Dieu ! que de choses ! que de prévoyance ! Je n'ai pas besoin de me fatiguer de tout cela pour m'en aller ! » La conversation continua, et je fis des observations très sérieuses sur l'heure du départ, qu'on avait fixé à midi. Je trouvais qu'on n'avait pas besoin de soleil pour éclairer la honte de cette fuite, qu'il valait mieux la couvrir des ombres de la nuit et partir plutôt à minuit. Ce fut le seul point qui fut compris et qui me fut accordé.

Au moment où je sortais, à neuf heures, le Roi fit appeler le maréchal Marmont, à qui on avait donné le commandement général de la maison du Roi ; et, gardant envers lui le plus profond secret sur le but de son voyage, avec un grand sang-froid, Sa Majesté écrivit sur un petit carré de papier l'ordre au maréchal *de transporter le Roi à Saint-Denis*, se réservant de lui donner ultérieurement d'autres ordres. Le maréchal observa avec raison que certainement le Roi

ne pensait pas pouvoir s'arrêter à Saint-Denis, et que par conséquent il devait étendre au delà les services de son escorte et la marche de sa maison. Le Roi prit alors un autre petit carré de papier, qu'il data de Saint-Denis, et contenant l'ordre de le transporter à Beauvais.

II

J'étais sorti de chez le Roi navré jusqu'au fond de l'âme. Je me rendis chez Monsieur, où je comptais pouvoir donner un libre cours à l'expression de mon désespoir et déplorer cette faiblesse qui laissait le Roi et la monarchie entraînés comme un cadavre que le courant des flots emporte. Je mis de nouveau sous les yeux de ce prince le tableau de ce qu'aurait été, en comparaison de ce parti déplorable et sans avenir, la généreuse détermination de s'attacher au sol de la France, d'y animer tous les sentiments qui se rattachaient à nous ; enfin, d'y vaincre ou d'y mourir. Ces nobles pensées avaient plus de prise sur l'esprit de Monsieur que sur celui de son frère ; mais rien ne pouvait le faire sortir d'une entière soumission aux volontés du Roi. Il aurait désiré qu'on m'écoutât, et, à l'effet, il ne nous aurait pas manqué. Mais ma proposition ayant été repoussée, il n'avait plus à y penser. J'obtins encore cependant qu'il ferait à ce sujet une démarche auprès du Roi.

La revue de la maison du Roi fut passée à midi. Elle fut fort triste ; tout le monde restait dans l'igno-

rance des projets ultérieurs du souverain. Le Roi rentra au château avec un calme désespérant. On annonça aux ministres qu'ils se tinssent prêts à le suivre. Le duc de Feltre s'adressa à moi pour représenter à Sa Majesté que ces préparatifs et la séparation des siens lui imposeraient des dépenses que sa fortune bornée ne lui permettait pas de supporter. J'ai toujours eu l'idée qu'il aurait trouvé ce prétexte fort bon pour rester. J'en parlai immédiatement au Roi, et il fut convenu avec lui et Blacas qu'on donnerait, à chaque ministre qui suivrait le Roi, cent mille francs payés par le Trésor de la couronne. Quant à ce qui me concernait, et dont je ne m'occupais guère, M. de Blacas se contenta de régler mes traitements arriérés, qui n'avaient jamais été déterminés exactement. Le reste du jour se passa en pourparlers, en arrangements personnels, en nouvelles que nous recevions continuellement de l'approche de l'ennemi, arrivé trop près de nous pour que nous n'en fussions pas informés tous les quarts d'heure.

Il faut avoir assisté à ces moments extrêmes pour comprendre la singularité de cette situation où, tout vivant encore, on sait qu'on sera mort le lendemain. J'en fus frappé en passant devant une salle du rez-de-chaussée des Tuileries, où j'aperçus un magnifique couvert en l'honneur de l'ambassadeur d'Espagne. C'était ce qu'on appelle en langage d'étiquette un *traitement*, c'est-à-dire un repas de vingt-cinq à trente couverts, donné au nom du Roi par son premier maître d'hôtel. Et cela se passait quatre ou cinq heures avant le départ du Roi! Nous commandions encore partout; tout le monde nous obéissait comme dans notre

pleine puissance; on venait même nous demander des ordres.

Ce même soir, M. Mollien, l'ancien ministre du Trésor, qui avait tant désiré se rattacher à la Restauration et pour qui j'avais en vain sollicité une place de conseiller d'État, vint chez madame de Durfort. Quelques jours auparavant, il était venu me demander des passeports, voulant, disait-il, s'éloigner à l'approche de son ancien maître, dont il déplorait l'entreprise. J'en avais mis à sa disposition, mais sans l'engager à s'en servir. Il vint à moi, chez madame de Durfort, pour me dire qu'il suivrait mon conseil et qu'il allait se retirer à sa maison de campagne, près d'Étampes. Il m'exprima avec un vif intérêt son inquiétude de l'avenir incertain dans lequel j'allais me jeter. Il me fit toutes les instances pour que j'acceptasse chez lui un asile dont il me garantissait la sûreté. Je lui dis que mon cœur et mon devoir m'imposaient d'autres obligations. Alors il adressa la même invitation à la comtesse de Durfort et à sa fille, en témoignant la crainte que l'arrivée de l'Empereur à Paris ne fût accompagnée de quelques troubles. Ces dames se décidèrent à l'accompagner le lendemain à Jeurre, sa propriété. Mais madame Mollien était restée à Paris et, le jour suivant, arriva avec grand fracas un courrier aux trois couleurs qui apportait à Mollien sa nomination de ministre des finances. Il parut désolé, et annonça l'intention de refuser le poste auquel il était appelé. Il demandait à ces dames de rester chez lui; mais on pense bien que leur séjour n'y fut pas long après son départ.

Quelques années après, M. Mollien, me rappelant

ces circonstances, me raconta qu'arrivé devant Bonaparte et lui ayant adressé le témoignage de son admiration à propos du succès de sa marche et de l'accueil qu'il avait reçu de la population française, celui-ci l'arrêta.

— Bah ! mon cher Mollien, lui dit-il, le temps des compliments et des flatteries est passé. Ils m'ont laissé arriver comme ils ont laissé partir les autres !

Paroles d'une vérité profonde, et qui prouvent qu'au milieu de ce triomphe apparent, Bonaparte jugeait bien qu'il y avait plutôt de l'indifférence que de l'enthousiasme dans les dispositions des esprits.

III

Dans les nombreuses communications que j'avais eues avec le Roi, il avait toujours été sous-entendu que je l'accompagnerais; et j'avais fait mes préparatifs dans cette intention. Mais le soir, comme je sortais de son cabinet, je trouvai dans la petite pièce qui le précédait, Monsieur en train de causer avec le chancelier Dambray. Il m'arrêta.

— Nous parlions de vous, me dit-il, et je disais à M. le Chancelier que je trouverais très convenable que le Roi vous envoyât dans le Midi. Si quelqu'un peut y faire quelque chose, c'est certainement vous.

Je répondis à Monsieur que j'étais prêt à m'y dévouer. Le prince et le chancelier entrèrent immédiatement chez le Roi pour lui en faire la proposition.

Lorsque je revins au château, ce même soir, je demandai à M. de Blacas si le Roi avait pris une détermination sur la demande que Monsieur lui avait faite de m'envoyer dans le Midi. Il n'en savait rien ; mais il alla sur-le-champ prendre les ordres de Sa Majesté, et me rapporta que le Roi me faisait dire que je pouvais faire ce que je voudrais ; que je serais toujours parfaitement accueilli auprès de lui si je l'accompagnais ; et que, d'un autre côté, il était bien sûr que je le servirais avec dévouement si je me rendais dans le Midi.

— A pareille réponse, il n'y a rien à faire, dis-je à Blacas ; on ne se donne pas à soi-même une telle mission lorsqu'on ne vous appelle pas.

M. Lainé, président de la Chambre, qui se trouvait en ce moment avec nous, me témoigna un vif regret de ce que je n'allais pas dans le Midi porter le secours que ma présence pourrait donner. Il me parla de Bordeaux, de ce qu'il y aurait à faire pour s'y maintenir, et en particulier il appuya sur l'importance du fort de Blaye. La réponse du Roi me désespérait, non pour ce qui me concernait personnellement, mais comme un nouvel exemple de son nonchaloir et de son impuissance à prendre une détermination. Après avoir réglé quelques affaires et avoir pris les dispositions de mon départ, je me rendis auprès de Monsieur. C'était avec lui seul que je pouvais gémir de cet abandon de toutes choses. Je voulais aussi faire un dernier effort pour le déterminer à venir lui-même, de sa personne, se montrer à la tête de la résistance que nous pouvions organiser au milieu des populations si fidèles et si bien animées du Sud et de l'Ouest.

— Je ne demanderais pas la victoire, disais-je, ce serait peut-être trop prétendre ; mais je demande qu'il y ait du moins en France une voix qui crie à cet homme: « Je ne veux pas que tu t'assoies tranquillement sur « ce trône ! » qui le lui crie de haut. Je voudrais que tant d'hommes dévoués, qui demandent à sceller de leur sang leur foi et leurs sentiments monarchiques, ne soient pas abandonnés par les princes mêmes pour lesquels ils se dévouent. Enfin, je voudrais, si nous devons périr, que ce soit plutôt dans le sang que dans la boue !

J'étais dans cette conversation animée lorsque tout à coup il se fit à la porte du prince un bruit inaccoutumé. Elle s'ouvrit, et le duc de Maillé, premier gentilhomme de la chambre, entra.

— Le Roi demande sur-le-champ M. le baron de Vitrolles, dit-il.

Il était onze heures et demie passées. Je trouvai le Roi dans tout le calme et les habitudes de sa vie ordinaire. Il tenait entre les deux premiers doigts de la main une petite lettre, comme une carte de visite.

— Vous allez partir pour Bordeaux, pour Toulouse, me dit-il, vous y ferez ce que vous jugerez nécessaire à mon service. Vous remettrez cette lettre à ma nièce ; vous lui direz de tenir à Bordeaux le plus longtemps qu'elle pourra ; et quand elle ne pourra plus, elle fera comme moi.

L'allocution ne fut pas plus héroïque. Alors, prenant la lettre de la main du Roi, je lui dis que je regrettais beaucoup de n'avoir pas pu prévoir les ordres de Sa Majesté ; que je me serais entendu avec les ministres pour en recevoir des instructions ; qu'ils m'au-

raient éclairé de leurs lumières ; et que je regrettais fort de partir sans direction.

— *Mitte sapientem et nihil dicas*, » repartit le Roi.

Je ne répondis à ce compliment que par un salut profond, en assurant Sa Majesté que je n'épargnerais rien pour son service, et que j'étais heureux de trouver cette nouvelle occasion de lui prouver que mon dévouement était sans bornes. Je fis seulement l'observation que la grande charge qu'il me donnait aurait demandé des pouvoirs du Roi.

— Des pouvoirs? reprit Sa Majesté, vous n'en avez pas besoin ; vous êtes mon ministre, vous avez tous les pouvoirs. D'ailleurs la présence de mon neveu et de ma nièce vous autorisera.

Après ces paroles, le Roi me tendit sa main que je baisai, plus ému à coup sûr qu'il ne l'était lui-même.

Je n'avais plus qu'un instant pour revoir Monsieur, qui allait monter en voiture. Je lui annonçai les ordres que le Roi venait de me donner, et je renouvelai plus vivement mes instances pour le décider à venir tenter la grande aventure de la résistance qu'il nous restait à opposer. Je lui représentai que, seul, je ne pouvais presque rien, que sa présence était nécessaire pour animer ces braves populations et donner la vie à ce grand mouvement. Il était agité, ému ; mais il revenait toujours au devoir qui lui paraissait le plus impérieux : celui de mettre le Roi en pleine sûreté avant de le quitter. Il ne se pardonnerait jamais de ne pas partager les dangers que son frère pourrait courir, et de ne pas faire tout au monde pour l'en préserver. Ce qui pourrait arriver au Roi en son absence retomberait sur lui comme un crime.

Mais aussitôt qu'il aurait mis la personne du Roi en sûreté dans les murs de Lille, c'est-à-dire dans trois jours, il partirait sur-le-champ, et se trouverait à Bordeaux et à Toulouse presque en même temps que moi. Ce fut avec ces paroles plusieurs fois répétées, et auxquelles cependant je ne prenais pas une entière confiance, que Monsieur descendit l'escalier du pavillon de Marsan. Je le soutins par le bras au moment où il montait en voiture.

Je me retirai en jetant un dernier regard sur ces Tuileries naguère si brillantes de lumière, si enivrées, si pleines d'hommes et de mouvement, sur ce palais environné si peu de temps auparavant de tous les attributs de la grandeur et de la puissance, et maintenant sombre, désert, abandonné par ses maîtres, prêt à être livré à un Corse qui n'avait d'autres droits que son audace et la servilité d'une troupe de séides. Et c'était devant lui que fuyait une famille royale, une monarchie tout entière, jetée pour la seconde fois sur les grands chemins de l'exil !

Je rentrai chez moi pénétré et accompagné de ces tristes pensées. J'y trouvai quelques amis, et au milieu d'eux, le *Moniteur officiel* dans la personne de Sauvo, qui venait m'en soumettre la rédaction, comme s'il y avait eu pour nous un lendemain à ce jour funeste. Je souriais à la pensée que nous jetterions encore cette dernière parole au public après notre départ. Quand ce travail fut terminé, avec le même soin que nous y aurions donné dans les circonstances ordinaires, j'annonçai à Sauvo mon départ pour Bordeaux et Toulouse. Ce brave homme était tout ému ; il cherchait à me dissuader de ce parti qu'il trouvait

plein de dangers ; lorsqu'il vit que ma résolution était inébranlable, son visage se couvrit de larmes, et il me demanda la permission de m'embrasser. Il croyait bien que c'était pour la dernière fois.

Tout ce qui m'environnait avait la même expression de douleur. J'étais seul sans émotion et sans crainte, tant est puissante l'impression du devoir. Je soutenais, je relevais tous ces courages chancelants. Je n'avais plus d'autre préoccupation que celle de mon départ. Je déplorais qu'il eût été décidé si tard, et je regrettais de n'avoir pas une heure de plus pour en préparer les dispositions. Les chemins, les portes même de Paris pouvaient m'être fermés d'un instant à l'autre. Je sentais, en outre, le besoin d'emmener avec moi quelques personnes de mérite, pour m'aider dans la mission qui m'était confiée, mission dont j'appréciais toutes les difficultés. J'aurais voulu quelques hommes capables, comme le comte Anglès, le colonel Montélégier, et deux ou trois autres personnes de confiance. Mais le sort en avait décidé autrement, et je partis seul avec un valet de chambre, dans le même équipage que j'avais préparé pour suivre le Roi. Je n'avais pas seulement un de ces passeports que la secrétairerie d'État délivrait par centaines, parce que je ne pouvais pas me le donner à moi-même, et qu'il n'y avait plus personne pour me le donner.

CHAPITRE IV

DÉPART DE PARIS. — ARRIVÉE A BORDEAUX. — MADAME LA DUCHESSE D'ANGOULÊME. — PREMIERS ESSAIS DE RÉSISTANCE.

I

Je sortis de Paris à cinq heures du matin en prenant la route de Rambouillet et de Chartres. Les chemins étaient en mauvais état, les postes mal servies; je n'avais point de courrier, et rien ne répondait à la hâte qui me poussait en avant.

J'arrivai à la tombée du jour à ***; la maîtresse de poste vint à ma rencontre pour me dire qu'un général qui voyageait par ordre et pour le service du Roi, demandait à passer devant moi. Je répondis que je voyageais aussi par ordre et pour le service du Roi et que je ne laissais passer personne en avant. Un moment après, je vis un officier qui tournait et cherchait à voir qui j'étais, et je reconnus bientôt le maréchal Gouvion Saint-Cyr, que nous avions nommé la veille au commandement du corps d'armée rassemblé à Orléans. Il allait remplacer le général

Dupont, notre ancien ministre de la guerre, qui avait laissé les troupes entrer en défection. Je me félicitai de cette rencontre; je sautai à bas de la voiture, et pendant qu'on relayait, je conférai avec le maréchal sur notre position et sur les mesures à prendre. Je lui demandai de concourir par tous les moyens à fermer à l'ennemi le passage de la Loire, en étendant ses postes sur la rive gauche de ce fleuve jusqu'au point où il pourrait se mettre en communication avec M. le duc de Bourbon, qui était à Angers. Celui-ci étendrait de même ses postes sur sa droite, le long de la Loire, pour intercepter toute communication avec la rive droite, de manière à me donner le temps d'organiser les forces que les populations dévouées du Midi nous promettaient de mettre en mouvement pour renforcer ce cordon. Je savais bien qu'il ne pouvait pas me faire une frontière militaire qui pût résister à une attaque de l'ennemi; et ce n'était pas ce que nous avions à craindre, car Bonaparte aurait trop à faire au Nord et à l'Est pour venir perdre son temps et ses forces contre nous; mais je ne pouvais rien si on n'établissait pas de suite un rideau qui me mît à l'abri des voyageurs et surtout des courriers qui nous ôteraient tout prestige avant que nous eussions organisé la résistance. Je promis de faire connaître immédiatement ces dispositions à M. le duc de Bourbon. Le maréchal approuva et me promit d'y concourir en ce qui le concernait. Je fus touché des sentiments de loyauté qu'il m'exprima, et il en donna bientôt la preuve, lorsque, arrivé à son corps d'armée, il exerça un tel empire sur ses soldats qu'au premier moment il leur fit quitter la cocarde

tricolore et reprendre celle du Roi. Mais au bout de deux ou trois jours, le mouvement des esprits fut tel que l'insurrection devint générale dans les régiments et qu'il ne put se soustraire qu'avec peine au soulèvement de ses troupes.

En passant à Tours, je vis le général Donadieu qui y commandait et me demanda de me suivre pour se rendre auprès de Madame. Je lui dis que son premier devoir était de rester à son poste et de maintenir le pays dans l'obéissance du Roi aussi longtemps qu'il le pourrait. Mais il savait bien qu'il vaut mieux faire parade de son zèle auprès des princes que les servir réellement loin d'eux; et il fit plus d'efforts pour aller rejoindre la princesse que pour défendre son poste si important dans la conjoncture où nous nous trouvions.

Je m'arrêtai à Poitiers le temps nécessaire pour voir le préfet, remonter son courage, lui dicter les premières dispositions qu'il avait à prendre, et pour écrire à M. le duc de Bourbon la lettre qui lui indiquait les mesures dont j'étais convenu avec le maréchal Saint-Cyr, lui demandant d'y coopérer. Je lui donnais en même temps quelques indications sur les points qui me paraissaient les plus importants. Le sort de cette lettre fut singulier: je la remis au chef d'escadron de la gendarmerie de Poitiers avec l'ordre de la faire parvenir à Angers le plus promptement possible par la correspondance de la gendarmerie, dont on hâterait la marche. Ma lettre y arriva en effet promptement, mais quelques heures après le départ de M. le duc de Bourbon. Ce prince s'était mis en rapport avec les principaux chefs Bre-

tons et Vendéens qui s'occupaient en toute hâte à mettre sur pied les hommes de leur circonscription, et sous peu de jours, le nombre en aurait été très considérable. Mais la rapidité des événements avait surpris le duc de Bourbon, et, trompé par les perfides insinuations du commandant de gendarmerie Noirot[1], il s'était éloigné d'Angers. Ce fut donc ce commandant qui reçut ma lettre, en fit fondre le cachet, et l'expédia aussitôt en original au général Savary, que Bonaparte venait de placer à la tête de la gendarmerie. Cet homme se trouvait toujours partout où il fallait faire de la police ou exécuter les hautes œuvres.

Il porta sur-le-champ ma lettre à son maître, et on écrivit à l'angle : *Arrêter sur le champ de Vitrolles, le duc et la duchesse d'Angoulême*, le tout parafé de la griffe du diabolique Napoléon. Cette pièce me fut remise par Fouché trois mois après avec d'autres papiers qui me concernaient.

A mesure que j'avançais vers le Midi, je trouvais des sentiments royalistes bien plus prononcés ; on n'avait pas attendu les ordres supérieurs pour s'armer ; et suivant le premier instinct, les populations pensaient à se garder. Elles ne connaissaient pas encore l'occupation de Paris par l'ennemi commun, et déjà elles exerçaient la plus inquiète surveillance sur tous ceux qui passaient chez eux. Je fus moi-même arrêté à Châtellerault faute de pouvoir leur montrer un pas-

1. La similitude des noms peut faire penser que ce commandant Noirot était le même qui avait joué un rôle dans l'arrestation du duc d'Enghien. (*Note de l'éditeur.*)

seport ; et il me fallut donner de longues explications au sous-préfet, M. de L***, pour pouvoir continuer ma route. Enfin j'arrivai à Bordeaux à neuf heures du matin. Les postillons me conduisirent directement au palais qu'occupait madame la duchesse d'Angoulême.

II

Les portes me furent ouvertes immédiatement, et je vis à l'extrémité de plusieurs salons Madame à genoux sur son prie-Dieu. Elle tourna la tête au bruit que je faisais en entrant en même temps que l'huissier ; elle se leva, vint à moi avec empressement, mais l'inquiétude peinte sur son visage. Je l'abordai en lui remettant la lettre du Roi, sans autre préambule. Je lui annonçai les tristes nouvelles de Paris, l'impossibilité de la défense et le départ de Sa Majesté. Elle s'arma de courage pour entendre le récit de nos efforts impuissants, que la lettre du Roi ne lui expliquait pas. Me laissant aller ensuite au plan que je m'étais tracé pendant les jours et les nuits de mon voyage, je lui développai mes projets. Je lui dis que je comptais sur l'occupation de la rive gauche de la Loire par des troupes détachées des corps de Gouvion Saint-Cyr et du duc de Bourbon ; je lui parlai de l'administration dont Toulouse serait le centre ; nous aurions aussi le temps d'organiser nos braves populations du Midi, de Nantes à Marseille, et de fournir de nombreux bataillons aux corps de l'armée de Monseigneur, du

maréchal Gouvion Saint-Cyr et de M. le duc de Bourbon ; du licenciement des régiments qui ne pouvaient nous donner aucune garantie ; enfin je lui exposai tout un système de défense assez complet pour faire illusion, et plus aux autres qu'à moi-même.

Je fis comprendre à la princesse que Toulouse était le point le plus favorable pour établir le centre de l'administration qui devait donner un grand mouvement. A mesure que je parlais le visage de Madame semblait s'épanouir ; l'expression de l'inquiétude faisait place à celle de l'espérance, et je me reprochai de faire naître dans son âme des impressions que j'étais loin de partager.

— Voilà, madame, dis-je en finissant, ce que nous allons faire ou plutôt ce que nous allons tenter avec toute la suite, toute l'énergie que peut nous donner la noble cause que nous défendons ; voilà ce que nous allons essayer, mais probablement trop tard.

Je fermais ainsi trop vite ce ciel d'espérance et de gloire que j'avais ouvert à ses yeux, aussi me répondit-elle avec le ton du mécontentement et du reproche.

— Pourquoi dites-vous cela ?

— Parce qu'il est trop tard, madame, puisque Paris ne nous appartient plus, et que son influence paralysera tous nos efforts ; parce que...

— Ne me dites pas cela, reprit Madame en m'interrompant ; ce que l'on connaît aussi bien, on l'exécute avec succès, et l'altération de sa voix exprimait son mécontentement.

Madame me dit alors que les projets de M. le duc d'Angoulême étaient d'entrer en campagne le plus

tôt possible, et de marcher sur Lyon avec les troupes et les premiers bataillons de volontaires qu'il réunissait; l'ardeur des populations promettait que les secours ne lui manqueraient pas.

Madame n'avait encore aperçu aucun symptôme de défection dans les troupes de la garnison ; les officiers, sans être enflammés pour notre cause, semblaient disposés à faire leur devoir ; le général Decaen, qui commandait la division, était soupçonné par les uns de faiblesse, par les autres de dispositions plus dangereuses encore. Mais elle n'avait rien aperçu dans sa conduite, dans ses rapports journaliers avec elle, qui pût justifier ces soupçons que les dangers font naître, et que la crainte exagère.

La princesse donna de suite des ordres pour que le général Decaen fût averti de mon arrivée ainsi que le préfet, M. de Val-Suzenay, dont la parfaite loyauté nous était bien garantie, et toutes les autorités civiles, judiciaires et militaires furent convoquées par les soins du préfet pour se rendre à une heure au palais.

Le vicomte de Montmorency, chevalier d'honneur de Madame, était le principal personnage auprès d'elle; nous n'étions point encore accoutumés à le considérer comme un homme politique ; mais il portait son zèle et ses droites intentions dans les conseils qu'il donnait ; le jeune Marcellus faisait ses premières armes auprès de M. de Montmorency. Plusieurs généraux sans emploi, presque tous sortis des rangs de l'armée de l'empire, étaient venus offrir leurs services en attendant des distinctions.

En arrivant à Bordeaux, un courrier du cabinet de

Madrid, expédié par l'envoyé d'Espagne à Paris, avait traversé la rivière sur le bateau qui me conduisait. Je lui fis dire d'attendre dans la ville les dépêches que je voulais adresser au duc de Laval, notre ambassadeur en Espagne. Je quittai Madame en lui faisant part de cette circonstance et de la lettre que j'allais écrire au duc de Laval pour lui faire connaître notre position, et l'inviter à demander à la cour de Madrid de réunir le plus promptement possible sur nos frontières les troupes dont elle pouvait disposer, de manière à ce que nous puissions nous en servir au besoin.

J'avais à peine eu le temps d'expédier cette dépêche et de me mettre en tenue ministérielle qu'on m'annonça la réunion de toutes les autorités de Bordeaux. Je descendis auprès de Madame, suivie des personnes de son service; elle entra avec moi dans la grande salle du Palais, où tous les fonctionnaires militaires et civils se trouvaient réunis au nombre de trois ou quatre cents. Madame me présenta à cette assemblée en leur annonçant que j'étais envoyé par le Roi et investi de tous les pouvoirs pour maintenir le gouvernement dans le Midi du royaume et organiser l'administration de toutes les provinces fidèles. La princesse se retira aussitôt, et je l'accompagnai jusqu'à la porte.

Comme je me retournais, je vis tous les yeux fixés sur moi, qui me demandaient des paroles. Je n'avais pas eu la moindre idée que j'aurais à prononcer un discours, et je n'y étais nullement préparé : ce fut un bonheur, car je n'éprouvai aucun embarras. Je me mis à raconter, avec assez d'animation, les der-

nières circonstances du séjour du Roi à Paris, celles qui avaient motivé son départ, nos espérances et le concours de tant de dévouements qui avaient été plutôt surpris que vaincus ; la confiance que le Roi plaçait dans ses fidèles provinces, tant celles du Nord vers lesquelles il s'était retiré, que celles du Midi où nous allions organiser un système de forte résistance. Enfin j'annonçai la promesse de Monsieur, de venir incessamment nous donner l'appui de sa présence et de son action. Je fus pendant toute cette allocution soutenu, et pour ainsi dire enlevé, par des interruptions continuelles au cri de : « Vive le Roi ! » et par l'émotion, je pourrais dire l'enthousiasme d'un auditoire animé. Après avoir adressé la parole à quelques-uns des personnages les plus importants, je me retirai avec Matthieu de Montmorency, qui était resté à côté de moi, et qui me faisait mille compliments sur la manière dont j'avais parlé.

— Est-ce que j'ai parlé ? lui dis-je.

— Je ne vous connaissais pas, continua-t-il, ce talent oratoire.

— Ni moi non plus, lui répondis-je. Je n'avais pas le talent, mais j'avais la foi vive, l'émotion vraie, puissante, qui produisent des miracles et peut-être le don des langues.

En sortant de cette réunion qui avait dépassé mes espérances, le préfet me fit remarquer que la cour royale tout entière ne s'y était pas rendue, trompée qu'elle avait été par la lettre de convocation qui l'invitait à se rendre au palais de justice où elle se trouvait en effet, réunie très solennellement en robe rouge.

Je montai dans la voiture de M. de Val-Suzenay et nous nous rendîmes ensemble au palais, où je fus reçu à la porte par deux de MM. les conseillers, et à l'intérieur par M. le premier président qui m'avait fait préparer un fauteuil à la droite du sien. Mon allocution fut plus courte et nécessairement moins animée. Je reçus de cette haute magistrature les témoignages les plus ardents de leur fidélité et de leur dévouement au Roi. En allant au palais de justice et en revenant, la population se portait en foule autour de ma voiture ; elle me saluait aux cris enthousiastes de : « Vive le Roi ! Vive madame la duchesse d'Angoulême ! »

En rentrant, je reçus le général Decaen. Je le félicitai d'abord de la confiance qu'il avait inspirée à Madame, et je l'assurai que la mienne serait sans bornes dans les rapports si importants que nous allions avoir ensemble ; que nous avions une œuvre grande et difficile à accomplir : défendre de toute invasion le pays de la rive gauche de la Loire, alimenter les corps de M. le duc de Bourbon et du maréchal Gouvion Saint-Cyr, dont la proclamation vint bientôt confirmer toutes les espérances que j'avais données de sa courageuse loyauté. Montpellier, Nîmes et Marseille devaient suffire à entretenir et à compléter l'armée que formait M. le duc d'Angoulême.

Nous passâmes bientôt au calcul des forces dont nous pouvions disposer, particulièrement dans sa division. Il comptait toujours ses soldats, et moi je revenais sans cesse à mes volontaires royalistes ; une partie était déjà armée et organisée, on pouvait encore en appeler sous les armes, et en vérité les

sentiments publics, le zèle et l'entraînement étaient tels que le nombre en pouvait devenir très considérable.

J'en vins ainsi peu à peu au point essentiel, et, en ayant l'air de le consulter, je lui laissai entrevoir mes craintes sur la fidélité des troupes, sur l'ébranlement qu'elles devaient recevoir des succès de Bonaparte, sur l'opposition qu'on pouvait craindre entre les soldats et les populations, opposition armée des deux côtés. Ensuite, avec quelques ménagements, je lui parlai de mon intention de disloquer les régiments et de les diviser par petits détachements pour éviter tout mouvement spontané de leur part. Malgré toutes les raisons dont je m'environnai, Decaen ne dissimula pas sa surprise; se défendre sans troupes lui paraissait une idée inconcevable et nouvelle. Mais quand je lui demandai à foi et à serment, s'il pouvait répondre de les mener au feu et de les maintenir avec nous, même contre le général Bonaparte, de faire ce que, en présence d'aucun prince, l'influence d'aucun général n'avait encore obtenu, ses cheveux se dressaient sur sa tête et il commençait à comprendre qu'on se défendait plus mal avec des troupes incertaines dans ses rangs. Quand j'eus bien établi la question, j'allai plus loin, et je lui montrai que la dislocation des régiments ne nous suffisait pas; il faudrait procéder à une sorte de licenciement dans lequel on offrirait à tous les officiers et soldats d'entrer dans les bataillons de volontaires royaux avec tous les avantages qu'on pourrait leur faire; ceux qui s'y refuseraient recevraient des congés de semestre avec deux mois de solde qui leur seraient payés

quand ils seraient rentrés dans leurs foyers. Le général se laissa persuader et accepta la mission que je lui donnai d'aller sonder les soldats et les officiers pour savoir si nous pouvions prendre ce parti avec la certitude d'être obéis. Nous traitâmes ensuite des moyens de la défense locale, et j'indiquai que pour nous mettre à l'abri de la responsabilité du succès, j'assemblerais le soir même un conseil nombreux de tout ce qu'il y avait de personnes capables de juger les mesures à prendre pour la défense du pays, et pour la sûreté de la personne de Madame, dans toute hypothèse. Je m'expliquai sur ces sujets avec Madame la duchesse d'Angoulême; elle les comprenait à merveille et les approuvait de sa forte volonté. Je lui annonçai aussi que pour remplir les ordres du Roi, je devais pourvoir à la sûreté de sa personne, et, qu'à cet effet, il était nécessaire d'acheter un bâtiment qui fût à elle, tout équipé et prêt à partir au premier signal; mais elle m'avoua qu'elle n'avait point d'argent, et moi j'avais à peine celui de mon voyage.

Il ne se présenta d'abord d'autre moyen que de faire la demande d'une somme assez considérable au conseil général du département, qui d'après la dernière ordonnance avait droit de voter des fonds extraordinaires, ou bien de l'ordonnancer moi-même sur la caisse du receveur général.

Je répugnais à prendre l'un ou l'autre de ces moyens lorsque le préfet m'apprit qu'il existait aux douanes une somme de près de quatre cent mille francs qui y avait été déposée. Elle se composait de droits payés par les Anglais depuis l'ouverture de nos ports, et contre lesquels ils avaient élevé des réclamations

qu'on avait trouvées assez fondées pour la laisser en dépôt sous la main du consul général d'Angleterre, jusqu'à une décision définitive. Je fis venir le consul général, M***, je lui exposai les besoins pressants de Madame, auxquels j'étais obligé de pourvoir, et l'inconvénient qu'il pourrait y avoir à prendre ces sommes dans nos caisses. Je n'eus pas besoin de plus longues paroles, et il me dit le plus galamment du monde que la somme serait mise à ma disposition sur mon simple reçu. Je fis sur-le-champ acheter un brick en donnant des ordres pour qu'il fût en état d'appareiller. Je désignai le comte de Flotte-Montauban, mon cousin, ancien officier de marine, qui se trouvait près de Bordeaux, pour en prendre le commandement. Ensuite, je versai entre les mains de Madame la somme considérable qui restait du dépôt de la douane.

III

Je m'occupai en même temps d'adresser aux quarante préfets de la rive gauche de la Loire, de la rive droite du Rhône, à ceux de Provence et du Dauphiné une circulaire où je leur annonçais que, d'après les ordres du Roi, je résidais à Toulouse où je devais centraliser l'administration de ces départements avec l'espérance que Monsieur, frère du Roi, viendrait bientôt donner la puissante direction qui devait assurer nos succès et le maintien de l'autorité royale.

Le général Decaen était venu deux fois me rendre compte de notre projet de licenciement. Il l'envisageait comme possible d'abord, mais avec de grandes difficultés ; ensuite après avoir profondément étudié la situation, il me déclara qu'un tel ordre émané de moi ne serait pas obéi, et serait le signal d'un soulèvement des troupes. Il entrevoyait qu'elles pouvaient choisir un nouveau maître qui approuverait et soutiendrait leur défection ; il fallait se plier à cette dure nécessité, car ce n'est plus caractère, c'est témérité d'affronter des dangers si bien prévus.

Le général Decaen avait été bien franc dans sa conduite avant mon arrivée, parce qu'il avait été soutenu par la présence de Madame, et entouré de l'atmosphère du royalisme de Bordeaux. Il n'avait pas cru au succès de Bonaparte, et j'en apportais la plus complète confirmation ; mais en même temps j'avais peut-être exercé quelque influence sur son esprit en lui faisant comprendre que c'était précisément dans les services rendus à la couronne au moment de tels dangers que l'on méritait les plus grandes récompenses. Enfin, je lui donnais comme avant-coureur de ce que l'avenir pouvait lui réserver, la promesse du grand cordon de Saint-Louis. Il me fallait bien lui faire un aussi beau préambule pour entamer avec lui une ouverture aussi délicate que celle que j'avais à lui faire au sujet de la demande adressée au duc de Laval. Mais je me fondai sur l'impossibilité où nous étions de compter sur nos régiments, sur la nécessité de leur en imposer, par la présence d'une armée étrangère qui, arrivant comme auxiliaire et dans des sentiments sympathiques

à ceux des populations, les maintiendrait dans le devoir; que ces secours étrangers nous serviraient à donner un point d'appui, une véritable consistance et un véritable encouragement aux levées de nos volontaires. Il fut d'abord étonné plutôt que révolté de ma proposition. Mais enfin lorsqu'il vint la seconde fois m'annoncer l'impossibilité du licenciement de nos régiments, il fut le premier à me parler de l'entrée des troupes espagnoles; il me demanda d'en presser l'arrivée, et me proposa d'aller au-devant d'elles pour faire leurs logements. Nous prîmes même les cartes pour examiner quels étaient les points les plus voisins par où elles pourraient arriver, et en quel nombre nous pouvions les espérer. Je prévoyais seulement un peu mieux que lui que ces secours ne seraient pas aussi prompts qu'il se le figurait. Ces dispositions dans lesquelles je voyais le général Decaen m'inspiraient une grande confiance pour la sûreté de Madame.

Bientôt après le dîner, où Madame m'avait fait l'honneur de me placer à côté d'elle, je fus appelé à la réunion que j'avais convoquée. Elle était nombreuse, et M. Lainé s'y trouvait au premier rang. Les principaux intérêts de la défense de Bordeaux y furent traités, et en particulier l'occupation du fort de Blaye. Il était en ce moment dans les mains du commandant militaire et d'une garnison de quatre ou cinq cents hommes. Quoique le commandant n'eût donné lieu à aucune méfiance particulière, cependant il parut important de le remplacer par un détachement de la garde nationale de Bordeaux. On y prévoyait bien quelques difficultés, et le danger de

faire déclarer les troupes contre nous; mais on pensait qu'on pourrait y introduire un détachement de la garde nationale en diminuant d'autant les soldats de la garnison, et ensuite, suivant les circonstances, prendre les moyens de rester les maîtres. Mais les événements se pressèrent de telle sorte que rien de ce qu'on avait délibéré avec tant de sagesse ne put être mis à exécution, et le fort avait hissé le drapeau tricolore avant même le départ de Madame. Peut-être aurais-je pris d'autres moyens qui auraient eu un meilleur succès si je n'eusse pas dû souscrire à la délibération du conseil.

Je passai la plus grande partie de la nuit à expédier des dépêches à divers, tels que M. le duc de Bourbon pour lui annoncer les secours qui devaient lui être envoyés, au maréchal Gouvion Saint-Cyr et autres; enfin j'employai la matinée du lendemain à conférer avec le général Decaen, M. le préfet, et le vicomte de Montmorency pour assurer la meilleure exécution des plans arrêtés.

Madame la duchesse d'Angoulême, avec qui j'eus un long entretien, me chargea d'adresser à Monseigneur le duc la lettre par laquelle je lui faisais connaître la mission que le Roi m'avait donnée, mon établissement prochain à Toulouse, où j'exercerais en son nom et en raison des pouvoirs souverains qu'il avait reçus du Roi l'autorité qui m'avait été déléguée; c'est-à-dire que j'intitulerais les actes en son nom, et que, attendu l'urgence des circonstances, je m'autoriserais à apposer sa signature aux actes du gouvernement avant même de les lui avoir communiqués; enfin j'attendais de sa bonté de confirmer ce

que j'aurais fait, et que j'aurais soin de lui communiquer.

Les espérances que Madame attachait aux projets conçus dans ces moments extrêmes, et la part qu'elle était disposée à prendre à tous ceux qui présentaient quelque gloire à travers quelques dangers, inspirait l'admiration de sa personne et de son caractère, et donnait une impulsion indicible à tous ceux qui étaient appelés à la servir. On aurait voulu réaliser ce qu'il y avait de plus prodigieux en fait d'entreprises pour n'avoir pas la douleur de lui enlever de si nobles illusions.

Je quittai Bordeaux, où j'avais passé trente heures, comblé du témoignage de ses bontés et exalté par cette confiance sans mesure qu'elle avait en moi pour la défense de la cause royale, et pour le salut de M. le duc d'Angoulême, objet de ses inquiètes préoccupations.

CHAPITRE V

ARRIVÉE A TOULOUSE. — ORGANISATION DE LA DÉFENSE. LE MARÉCHAL PÉRIGNON.

I

Je partis pour Toulouse, en refusant toute escorte : je craignais que ces témoignages d'honneur fort inutiles ne ralentissent ma marche. Mais j'eus beau faire, je trouvais partout des chevaux de poste écrasés, des routes abîmées par la saison, et je n'avançais pas. Un événement semblable à celui de Châtellerault vint encore m'arrêter; arrivé au bac de Villeneuve-d'Agen, à une ou deux heures du matin, je fus arrêté par un poste de volontaires royalistes qui surveillaient ce point avec cette exactitude inquiète qui s'empare généralement des esprits quand les populations sont obligées de pouvoir elles-mêmes à leur défense; on me demanda mes passeports. J'eus beau décliner mes titres et qualités, on exigeait des preuves que je ne pouvais donner, et ma calèche, où j'étais seul avec mon valet de chambre sur le siège, ne répondait point à l'idée d'un si puissant seigneur. Je n'ai jamais aimé ni cherché les apparences du faste, mais en cette occasion j'avais eu tort de ne pas me mettre en meil-

leur équipage à mon départ de Bordeaux, puisqu'il m'avait été impossible de le faire à Paris. Faute d'avoir voyagé en grand seigneur, je fus obligé d'accepter les conditions d'un prisonnier; et, pour ne pas rester au poste de ces braves volontaires, j'obtins que deux d'entre eux m'escorteraient jusqu'à Agen, sur le siège de ma voiture, la carabine haute, et je fis ainsi mon entrée à cinq heures du matin dans la capitale du département du Lot-et-Garonne. Les courriers que j'avais expédiés pour annoncer mon arrivée à Toulouse m'assuraient de trouver dans les villes de mon passage les autorités réunies pour recevoir mes instructions et mes ordres; et je serais descendu à la préfecture si l'heure n'eût pas été aussi matinale.

J'envoyai sur-le-champ appeler le préfet; c'était le marquis de Villeneuve-Bargemont. Je fis demander en même temps le commandant de la gendarmerie et le général La Poype, qui commandait le département. Le chef d'escadron de la gendarmerie fut le seul qui parut de suite. Le retard du préfet, dont je m'impatientais, fut bientôt excusé : sa femme était morte la nuit même. Quant au général, on ne l'avait point trouvé chez lui, et les gendarmes furent mis en campagne pour me l'amener mort ou vif. Cet officier général, qui avait marqué dans la Révolution par ses opinions extrêmes, beau-frère de Fréron, m'arriva enfin fort essoufflé, et essuyant la sueur de son front. Il excusa son absence en disant que la veille au soir, il avait appris les événements de Paris, le départ du Roi et l'entrée de Bonaparte; qu'il n'en avait point dormi de toute la nuit et que le matin, pour « asseoir ses esprits, » il était sorti dans la campagne; il ne me

paraissait encore ni rassuré, ni rafraîchi, car il passait sans cesse la main sur son front, et ses inquiétudes répondaient mal à tout ce que je disais. Je partis ainsi d'Agen assez mécontent.

Je voyageais malgré moi si lentement que je n'arrivai à Montauban qu'à peu près à l'heure du dîner; je descendis à la préfecture occupée par le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, frère du préfet d'Agen [1]. Je reçus les principaux chefs civils et militaires; mes instructions furent faciles à donner à des hommes si bien animés, et je partis immédiatement pour Toulouse.

Je regrettais de ne pouvoir y arriver qu'à une heure aussi avancée, à cause du dérangement de toute la préfecture qui devait m'attendre, d'après l'heure où les courriers que j'avais expédiés avaient dû m'annoncer. Quel fut mon étonnement! les portes étaient fermées, les lumières éteintes, et personne ne venait au-devant du lieutenant du Roi. Le fait est que le courrier avait été excessivement retardé, que la dépêche adressée au comte de Saint-Aulaire, pour lui annoncer mon arrivée et les motifs qui m'amenaient à Toulouse, avait été déposée sur sa table de nuit, pendant son premier sommeil, et il ne l'ouvrit qu'au moment où mon arrivée le réveilla. J'avais rencontré le comte de Saint-Aulaire dans le monde; Rivière m'avait mis en rapports avec lui depuis la

1. Ils appartenaient à cette noble et excellente race de nos Villeneuve de Provence dont quatre frères se sont trouvés préfets en même temps, ce qui leur valut cette phrase gracieuse de Louis XVIII, que s'il y avait quatre-vingt-six frères Villeneuve, il leur confierait les quatre-vingt-six préfectures du royaume.

Restauration, et je le connaissais pour un homme de beaucoup d'esprit et de gracieuses manières; mais cette réception un peu froide, surtout en la comparant à celle que j'attendais à Toulouse, où je venais régner, ne me disposa pas d'abord très favorablement.

Après avoir parlé des affaires en général, de la situation des esprits dans son département, de tout ce qu'on pouvait en attendre pour la défense de la cause royale, le préfet voulut s'expliquer avec moi sur sa position particulière et ses sentiments personnels.

— Les rapports continuels et importants que vont me donner avec vous les affaires du Roi, me dit-il, et l'entreprise un peu gigantesque de former ici un gouvernement central, exigent que vous connaissiez parfaitement ce qu'il y a dans ma pensée intime et ce que vous pouvez attendre de moi. Mon âge ou d'autres circonstances m'ont éloigné de l'émigration; je n'en ai partagé ni les sentiments ni les passions; les Bourbons m'étaient restés absolument étrangers. Élevé à l'École polytechnique, entré dans l'administration de l'empire, bien traité par le chef de l'État, j'ai été assez longtemps ébloui de cette grandeur qui courbait devant elle toutes les têtes, et je me suis laissé aller à tout le prestige de cette gloire. Cependant il m'est bien venu ensuite, par le sentiment des souffrances publiques, quelque éloignement pour l'homme qui sacrifiait tout à son intérêt, et j'ai senti le besoin des contrepoids d'une sage liberté. En dernier lieu, préfet à Bar-sur-Seine, au milieu du théâtre de la guerre, j'ai encore une fois invoqué le génie de l'Empereur,

et j'ai combattu comme un soldat contre l'invasion étrangère, dont les résultats politiques étaient hors de ma prévision. De tout cela, vous le voyez, il ne m'est resté dans le cœur aucun sentiment particulier pour l'Empereur ; personne ne blâme plus que moi sa nouvelle entreprise qui est un désastre pour le pays. Mais cette inclination que ne m'inspire en aucune manière l'Empereur, je l'éprouve, s'il faut le dire, pour une personne qui lui tient de bien près, et dont le sort est absolument lié au sien : l'impératrice Marie-Louise m'a distingué dans sa confiance et ses bontés. Je l'ai suivie à Blois ; elle m'a rapproché d'elle et m'a chargé des missions les plus importantes auprès de l'empereur d'Autriche, son père ; je me suis attaché à elle autant par l'intérêt qu'elle m'inspirait que par reconnaissance. Mais je n'ai pas besoin de vous dire que ces sentiments particuliers ne peuvent, quoi qu'il arrive, avoir aucune influence sur une conduite qui est toute tracée par mes devoirs et par les serments qui m'attachent à l'ordre établi. Les occasions ne me manqueront pas de vous prouver comment je comprends ces devoirs, et combien je respecte la religion du serment.

J'étais dès le matin installé dans le cabinet du préfet qui s'était placé dans celui du secrétaire général pour être entièrement à ma disposition, disait-il. En effet, dès ce moment, M. de Saint-Aulaire me servit de tous ses moyens, m'aida de tous ses secours, avec une abnégation et un dévouement que je n'attendais pas et que je n'aurais pas exigés de lui.

Je m'étais mis à l'œuvre dès le matin ; déjà, avant midi, j'avais donné mes ordres pour centraliser dans

les vingt-deux départements de la rive gauche de la Loire, ceux de la rive droite du Rhône et au delà et en Dauphiné, le service des postes et celui de la gendarmerie. Je demandais aux préfets de m'adresser leur correspondance journalière pour tout ce qui concernait leur administration, en les réduisant au sommaire des affaires courantes, et donnant l'étendue nécessaire à ce qui concernait la défense du pays. Je demandais en même temps aux préfets de prendre dans leur zèle et leur intelligence et de concert avec les conseils généraux qui étaient rassemblés, les décisions de toutes les mesures administratives qu'ils jugeraient nécessaires pour l'organisation des forces militaires et le maintien de l'autorité royale. J'exigeais seulement un compte prompt et exact de ce qui aurait été ainsi déterminé.

Les ordres furent en même temps donnés à tous les receveurs généraux de cesser toutes correspondances avec Paris, et de les adresser sommairement à Toulouse. J'expédiai sur-le-champ un courrier à M. Hippolyte de Saint-Didier, receveur général de Carcassonne, qui était un de mes amis personnels; je l'invitais à se rendre auprès de moi. Il était un des premiers élèves de M. Mollien, et personne n'était aussi capable que lui de régler ce service difficile et technique.

Je centralisai sur-le-champ le service des postes en désignant l'inspecteur de cette administration qui se trouvait à Toulouse, comme chef provisoire, avec lequel devaient correspondre tous les directeurs des postes dans les départements que nous voulions embrasser. Il en fut de même pour la gendarmerie : le

chef d'escadron de la résidence fut désigné comme commandant provisoire et devait réunir tous les rapports de ce service si important; j'annonçais la prochaine nomination d'un général qui en serait définitivement chargé. Mais la plus grande difficulté qui se présentait devant moi était le choix du général qui devait prendre la direction de toute notre organisation militaire, c'est-à-dire de trouver un homme digne de confiance sous le rapport de ses principes politiques et de sa capacité. C'est ce qui me faisait sentir plus vivement ce que mon départ de Paris avait eu d'inattendu et de précipité. Quant à l'administration des troupes, j'attendais de connaître les généraux que j'avais sous la main, pour juger celui que je pourrais en charger.

L'occasion de les voir ne tarda pas. J'avais fait prévenir toutes les autorités civiles et militaires que je les recevrais le lendemain à dix heures dans les salons de la préfecture. Je m'attendais à un succès à peu près pareil à celui que j'avais obtenu à Bordeaux en semblable occasion; et j'espérais en tirer parti pour donner une commotion électrique aux esprits. Ils étaient moins nombreux; je leur adressai une allocution improvisée comme aux autres; mais cette fois je ne fus ni interrompu, ni soutenu par les cris de *Vive le Roi!* Tout le monde resta froid et sec, ce qui donna peut-être un accent d'impatience à mes dernières paroles. Quand j'eus fini, le lieutenant général Laborde, commandant la division, reprit la parole, et après quelques phrases bien banales, bien insignifiantes, il finit par dire qu'on trouverait toujours l'armée soumise et obéissante; mais, ajouta-

t-il en élevant la voix : « *Nous ne voulons pas de guerre civile.* »

— Que dites-vous, général ? répliquai-je ; appelez-vous guerre civile la défense légitime d'un gouvernement accepté avec enthousiasme par la France, reconnu par le monde entier, attaqué dans ses droits les plus sacrés, dans son existence même? Autant vaudrait dire qu'un homme qui se défend dans une forêt du brigand qui l'attaque est un fauteur de guerre civile.....

M. de Saint-Aulaire qui était à côté de moi, et un peu en arrière, effrayé probablement de la vivacité de mes paroles, et peut-être encore plus de l'accent qui les animait, et craignant que je ne me laissasse entraîner au ressentiment des mauvaises expressions, me tirait par le pan de mon habit. Je n'avais pas besoin de cet avertissement pour reprendre le calme convenable à ma situation ; il n'y eut plus de paroles adressées à tout le monde. Le général ayant gardé le silence, je fis le tour du cercle qui m'environnait, en adressant à chacun quelques mots obligeants à mesure que M. de Saint-Aulaire me les nommait : et tout à coup me tournant vers le général je lui demandai à très haute voix et d'un ton de commandement absolu de se rendre chez moi le le même jour à deux heures. Dans cette entrevue où je conservai le ton de l'autorité, je l'interrogeai sur tout ce qui concernait l'état militaire de la division et les ressources que nous avions pour l'organisation et l'armement des bataillons royalistes. Il répondit pertinemment à ces questions, mais il n'ajoutait rien et opposait toujours des difficultés à tout ce que je

proposais. Enfin il me fut évident que non seulement je ne pouvais pas compter sur ce lieutenant général commandant la division, mais qu'il était dans la disposition prochaine de trahir ses devoirs et ses serments dès qu'il pourrait le faire impunément.

Je croyais pouvoir faire plus de fond sur quelques officiers généraux qui étaient venus auprès de Madame à Bordeaux pour offrir leurs services, au nombre desquels étaient les généraux La Motte, Villatte et autres. La princesse me les avait envoyés pour servir au besoin ; c'était à ceux-là que je comptais donner les commandements des premiers corps que nous mettrions en marche.

Au milieu de ces difficultés, la fidélité et le zèle des populations étaient admirables ; la pensée du retour de Bonaparte leur était odieuse. Toutes les classes s'étaient prononcées avec une unanimité et un élan indicibles, et s'il y avait quelque opposition, elle était inaperçue.

M. le duc d'Angoulême avait reçu par le courrier que je lui avais expédié de Paris la nouvelle du débarquement et les pouvoirs de commandant général sur les cinq divisions militaires du Midi, dont le Roi l'avait investi. Il était au milieu des fêtes que Bordeaux célébrait en son honneur et en souvenir du 12 Mars ; ma dépêche lui était arrivée au milieu d'un grand bal ; rien n'avait altéré son attitude : il avait seulement donné en secret des ordres pour son départ ; et empressé de payer de sa personne, il était parti à cinq heures du matin avant que le bruit des événements se fût répandu dans la ville. Il s'était transporté à Montpellier et ensuite à Nîmes où il avait établi un quartier général,

formé son état-major avec discernement, et attiré à lui tout ce qu'il y avait de disponible dans les régiments de toutes armes qui étaient à sa portée. Rien ne manqua à son activité ; mais il était difficile qu'il échappât à l'erreur commune à tous les chefs militaires qui l'environnaient, de chercher sa principale défense dans les corps de l'armée régulière.

J'établis avec ce prince une correspondance journalière. Les circonstances étaient si pressantes, si impérieuses, que voulant donner l'appui de son nom à toutes les mesures, je fus obligé d'apposer sa signature au bas de tous les actes avant qu'il en eût connaissance. J'avais soin de lui en faire connaître continuellement les motifs et de lui en demander l'approbation ; mais je ne reçus aucune réponse à ce sujet dans tout le temps de ma courte administration.

J'écrivais aussi journellement à madame la duchesse d'Angoulême ; elle répondait à la sollicitude que j'avais sur sa position par une sollicitude encore plus grande pour M. le duc d'Angoulême ; ses lettres montraient sa parfaite intelligence de la situation, et les admirables inspirations de son caractère. Mes dernières lettres à cette princesse furent interceptées et publiées dans le *Moniteur*. Ce ne fut également que par le journal officiel que je connus longtemps après la réponse du duc de Laval, notre ambassadeur à Madrid, à la dépêche que je lui avais adressée à mon arrivée à Bordeaux. Elle avait été interceptée par le général D*** qui commandait à Perpignan.

II

Ma correspondance avec les préfets et les autres chefs d'administration s'était fort bien établie dans le cercle des départements qui nous environnaient au nombre de dix ou douze. J'ai dû souvent à leur zèle et à leur intelligence de généraliser utilement les mesures particulières qu'ils avaient prises.

Je n'avais pour tout ce travail que le concours franc et loyal de M. de Saint-Aulaire, la disposition des bureaux de la préfecture qu'on avait étendus, et le dévouement de quelques royalistes empressés de m'offrir le secours de leur zèle et de leur travail. Notre situation n'était pas telle que ce ne fût un acte de courage.

M. de Saint-Didier s'était rendu auprès de moi sur l'ordre que je lui en avais donné ; mais je ne trouvais pas en lui le concours que j'en avais espéré. C'est en vain que je cherchais à monter son imagination pour l'attacher à notre fortune ; j'avais beau lui dire qu'on s'élevait plus haut dans ces temps difficiles que dans tout autre, que l'administration des finances à laquelle je l'appelais était une route ouverte au ministère, il calculait trop froidement pour se laisser entraîner. Il me fit avec beaucoup de peine un premier travail que je lui avais demandé sur les moyens de retirer au moins les recettes courantes des receveurs généraux

sans compromettre leur position. Il restait plus receveur général qu'administrateur général que je voulais le faire ; et dans une conversation intime, je dus lui faire comprendre que tout ce qui régulariserait les services était favorable aux receveurs ; que le besoin d'argent était tel qu'on serait obligé de le prendre à ceux qui ne le donneraient pas ; qu'enfin je ne laisserais pas périr notre cause par des considérations aussi secondaires, et que si on ne nous faisait pas vivre régulièrement, j'avais un moyen assuré d'ouvrir les caisses, et ce moyen était de faire fusiller sur la place de Toulouse les deux ou trois plus récalcitrants parmi ces messieurs.

— Je vous comprends à merveille, me disait-il, et je ne vois qu'une différence entre vous et moi : c'est que j'ai une peur horrible d'être pendu et que vous ne le craignez en aucune manière !

Le lendemain il me demanda la permission de retourner un moment à Carcassonne où il avait disait-il, laissé ses livres et sa caisse à l'abandon ; il me promettait de revenir sous trois jours se mettre entièrement à ma disposition. J'eus beaucoup de peine à y consentir, mais enfin il m'arracha cette permission. Il se rendit à Carcassonne et aussitôt après à Paris auprès de son protecteur, M. Mollien, ministre des finances de Napoléon.

La difficulté et la lenteur des correspondances administratives m'avaient donné l'idée d'y suppléer par la publication quotidienne d'une feuille officielle. Je choisis le nom et le format du *Moniteur* avec la plus exacte imitation. Là étaient insérées les ordonnances que je faisais pour les besoins du service, les nouvelles

qui pouvaient le mieux soutenir l'opinion, les nombreux et admirables exemples de dévouement particulier qui parvenaient tous les jours à ma connaissance, et ressortaient au milieu des sentiments universels du peuple, enfin quelques attaques personnelles à l'ennemi commun. On l'avait respecté vaincu, mais on pouvait bien le poursuivre lorsqu'il régnait vainqueur aux Tuileries. Quoique j'eusse réduit à une feuille simple la double feuille de ce journal officiel, il nous était encore quelquefois difficile à remplir, et l'on venait à deux heures du matin m'annoncer qu'il manquait une colonne à notre *Moniteur ;* je dictais sur-le-champ un article de remplissage, et ce n'étaient pas les plus mauvais : la nécessité peut quelque fois servir d'inspiration.

Au milieu de ces travaux, il y en avait d'autres bien fatigants : la correspondance quotidienne, la quantité de personnes à recevoir non seulement pour les affaires générales, mais encore plus pour les intérêts particuliers qui ne dorment jamais. On avait encore des faveurs et des grâces à me demander, des dénonciations à me faire, mais surtout des conseils à me donner. Tout cela m'arrivait par écrit, signé ou anonyme, et plus souvent par demandes d'audience ; j'en recevais qui n'avaient d'autre intention que de me voir. C'étaient presque toujours de vieilles femmes qui ne me parlaient qu'avec des larmes d'attendrissement dans les yeux. Tout cela ne pouvait s'éviter, sous peine d'élever contre soi un orage ; mais je ne me soumettais pas sans enrager.

Je citerai, entre mille autres, une de ces contrariétés,

J'étais arrivé à Toulouse le vendredi-saint, et le jour de Pâques, malgré la solennité, on n'avait pu refuser, à la demande du public, une représentation au théâtre : *Les héritiers Michaud.* Cette pièce toute royaliste de Planard était l'objet de la soirée. Je ne pouvais éviter de m'y rendre ; je fus installé dans la loge préparée pour me recevoir, où se trouvaient le préfet et plusieurs généraux. Je fus reçu au milieu des acclamations et des cris de *Vive le Roi!* j'y répondis d'abord par des saluts au public; mais dans le cours de la représentation, les cris se renouvelaient à la moindre allusion que la pièce fournissait continuellement ; et alors tous ceux qui occupaient la loge, les femmes même, étaient obligés de se lever à chaque acclamation ; et comme je voulais me soustraire à ces injonctions du parterre, M. de Saint-Aulaire insista en m'assurant que je courrais risque d'être insulté ; je fus donc contraint d'obéir. Enfin l'inconvenance fut poussée au point qu'un jeune homme, sorti de la foule, vint se placer à la galerie et se mit à haranguer la salle. Je ne savais plus s'il fallait lui imposer silence ou sortir; mais Saint-Aulaire me condamna à la patience. L'allocution était pleine de sentiments royalistes traduits dans le langage des passions populaires. Je sortis fort irrité et jurant bien qu'on ne me reprendrait plus à pareilles scènes. Cette circonstance était de celles où l'on est bien plus embarrassé de ses amis que de ses ennemis.

Mais je l'aurais été bien davantage si j'avais prêté l'oreille à certains conseils qui m'étaient donnés; je reçus entre autres dans ce temps un mémoire assez bien fait où l'on me proposait très sérieusement de

former des clubs de la population royaliste, de les établir partout dans les villes, dans les villages, dans toute l'étendue du pays. Vous savez, me disait-on, ce que les clubs révolutionnaires ont eu de puissance pour propager la Révolution; le royalisme y trouvera la même force. Ce serait bien, me disais-je, je vois bien comment le gouverneur pourrait établir des clubs; mais je ne vois pas qui pourrait gouverner le pays quand les clubs seraient établis. C'est une erreur bien commune en politique de croire que toutes armes sont bonnes en toutes mains, et de trouver que la meilleure est celle dont on a reçu les coups.

III

L'esprit incertain des troupes restait notre seul danger; les régiments semblaient n'attendre qu'une circonstance favorable pour se prononcer contre nous; c'était la grande difficulté de notre situation, d'organiser la guerre sans l'armée, et presque contre l'armée, avec la population. Le licenciement des régiments me revenait sans cesse à la pensée; mais il m'était tous les jours plus difficile de prendre cette mesure extrême, puisque monseigneur le duc d'Angoulême avait formé le noyau de ses forces des régiments de l'armée. Cependant je ne pouvais rester en danger de voir d'un moment à l'autre le gouvernement du Roi renversé par un mouvement que les généraux malintentionnés pouvaient tenter impunément avec leurs troupes : je ne voyais d'autres moyens de remplacer les commandants militaires qui m'étaient

suspects qu'en nommant à leur place d'autres généraux; mais où les trouver parmi ceux que j'avais sous la main? Dans cette situation perplexe, il me vint une pensée dont j'espérais quelque succès. Le maréchal Pérignon était dans sa terre, à quinze ou vingt heures de Toulouse; je pensai que je pourrais le décider à prendre le commandement des divisions militaires soumises à mon autorité, le maintenir près de moi, et par lui, par son influence dans l'armée, brider les mauvaises intentions des généraux suspects. Mais comment espérer que le maréchal voulût se jeter dans nos affaires au moment où elles étaient si compromises? Le chevalier de La Salle, aide de camp de Monsieur, avait été envoyé par son prince auprès de Madame, et se trouvait par hasard à Toulouse, ne sachant par quel chemin il rejoindrait Monsieur. Un tel émissaire me parut convenir à merveille pour décider le maréchal Pérignon à se rendre auprès de moi. J'écrivis au maréchal ce que j'imaginai de plus entraînant pour l'amener à mes fins. Je lui disais « que le Roi, en m'envoyant dans ses fidèles provinces du Midi pour y établir un centre de gouvernement n'avait pas oublié que je trouverais Monsieur le Maréchal dans ces contrées; que Sa Majesté se tenait pour assurée que je rencontrerais dans les sentiments de loyauté et dans la capacité de M. le maréchal tout le concours que j'avais droit d'en attendre; que d'après cette confiance royale, je l'avais nommé par une ordonnance au nom de Monseigneur, duc d'Angoulême, au commandement supérieur de nos divisions militaires; qu'en de telles circonstances il jugerait lui-même que son arrivée ne devait éprouver

aucun retard ; que j'attendais d'un jour à l'autre Monsieur, frère du Roi, et le Roi lui-même, si les succès de notre cause assuraient sa position ; que j'envoyais auprès de lui le chevalier de La Salle, aide de camp de Monsieur, Comte d'Artois, qui lui remettrait cette lettre et l'ampliation de sa nomination... » Je recommandai à La Salle toute la promptitude et toute l'insistance nécessaire pour déterminer le maréchal.

— Il faut me l'amener à tout prix, disais-je à La Salle, il faut me l'amener mort ou vif ; et je me gardais bien de décourager l'ambassadeur en lui disant combien peu je comptais sur le succès.

Je ne connaissais le maréchal Pérignon que pour avoir causé quelquefois avec lui dans les salons de réception des Tuileries ; mais je trouvais dans ma pensée toutes les raisons qu'il avait pour refuser tant d'honneur.

Au milieu de toutes ces affaires, j'avais toujours les yeux ouverts sur ma position mal assurée, au milieu de généraux et de troupes dont j'avais à me méfier, et je ne voyais d'autre moyen pour le maintien du gouvernement du Roi, que de leur imposer le gouvernement supérieur d'un maréchal de France ; aussi attendais-je avec impatience le retour du chevalier de La Salle, et avec la plus vive inquiétude l'acceptation du maréchal ; mais les chevaux de poste n'allaient pas aussi vite que mon imagination, et il y avait bien douze heures que j'attendais quand mon envoyé parut. Je me plaignis d'abord de sa lenteur, dont il se justifia par les difficultés matérielles qu'il avait éprouvées.

— Eh bien, lui dis-je ensuite, il ne vient pas?

— Point du tout, me dit-il, le maréchal me suit de près, il sera ici à cinq heures.

Ma joie fut telle que je l'embrassai de tout mon cœur.

En effet au moment où je me mettais à table, le maréchal me fit annoncer son arrivée en me demandant l'heure à laquelle je voudrais le recevoir ; je lui fis répondre qu'il n'eût pas à se déranger et que je me rendrais moi-même incessamment chez lui. Le comte de Saint-Aulaire me demanda de m'accompagner. J'étais en bonne disposition pour le maréchal, et je fus très affectueux. La conversation s'entama d'abord en commun avec deux ou trois personnes qui étaient chez lui. Tout en avouant la gravité des circonstances, je soutenais les espérances du succès. M. Pérignon voulut se mettre à l'unisson.

— Oh! dit-il, je ne m'effraye pas de si peu! il y a dix ans je me suis trouvé ici en pareilles affaires, lors de l'émeute des boulangers; je pris toutes les mesures, et si à propos, que le trouble fut calmé tout de suite.

Mes regards étonnés s'arrêtèrent sur la tête chauve du maréchal, et sur ce crâne orné de la plus belle cicatrice. Je me demandai en ce moment si l'esprit ne se serait pas échappé par cette large ouverture; et comme il continuait sur ce ton, je ne crus pouvoir rien faire de mieux pour lui que de le prendre à part, comme si j'avais d'importantes communications à lui faire ; mais au fait, il me semblait que je n'avais plus rien à lui dire.

M. de Saint-Aulaire qui avait su le prix que j'atta-

chais à l'arrivée du maréchal, avait bien jugé ma déconvenue; il me lorgnait assez malicieusement pendant mon *aparté* avec ce brave homme ; et lorsque nous remontâmes en voiture, il m'adressa la parole avec les formes respectueuses qu'il avait adoptées pour le commissaire du Roi.

— Votre Excellence a-t-elle été satisfaite de sa conférence avec M. le maréchal ?

— Mais... oui... dis-je, vous voyez qu'il est très bien.

Au point où nous en étions il fallait bien s'en servir tel qu'il était, et je trouvai en lui toute droiture et toute loyauté. Il venait presque tous les matins dans mon cabinet; je le consultais sur tout ce qui concernait le maniement des troupes, et je faisais expédier dans mes bureaux les ordres qu'il signait et que je faisais ensuite adresser directement.

Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que malgré les respects dont les généraux environnaient le maréchal, il n'exerçait aucune influence sur eux : les plus rusés venaient sous divers prétextes à Toulouse pour flairer la situation et juger le parti à prendre. Le général ***, par exemple, qui commandait à Foix, ne manquait pas de me rendre ses devoirs; mais malgré ses paroles insinuantes, il y avait dans son regard en dessous de quoi éveiller la méfiance. D'autres restaient dans leur commandement et se montraient assez hostiles, tels que le général D***, à Perpignan. Les renseignements que j'avais sur lui me le rendaient très suspect ; je lui fis donner ordre de venir à Toulouse conférer avec M. le maréchal, mais il se garda bien d'obéir, et bientôt après intercepta

des courriers que j'avais expédiés au capitaine général de la Catalogne pour savoir qu'elles étaient ses dispositions et les ordres qu'il avait reçus de Madrid pour les diverses éventualités.

Il me vint dans ce temps un autre secours qui aurait bien pu achever de me perdre, si le bon caractère du personnage n'avait effacé les inconvénients de la position qu'on lui avait donnée. Mgr le duc d'Angoulême ne voulant pas faire supporter au comte Étienne de Damas, son ancien gouverneur, la fatigue et les dangers de la campagne qu'il allait entreprendre, ne trouva rien de mieux que de l'envoyer à Toulouse avec des pouvoirs extraordinaires qui ne le subordonnaient pas aux miens. Je protestai vivement dans la lettre que je répondis à Monseigneur, et cette fois le trône était vraiment trop petit pour être partagé. J'expliquai les motifs de mes réclamations au comte Étienne lui-même; mais il fut si doux, il me promit si bien de ne pas m'entraver, il se fit si petit, que je ne rompis pas en visière et lui donnai pour département l'organisation des volontaires, leur réunion en bataillons et régiments, leur mouvement, etc... Et je ne trouvai d'autre inconvénient que de perdre beaucoup de temps pour expliquer à cet espèce de collègue ce qu'il y avait à faire, comment il fallait s'y prendre, lui donner quelques leçons de géographie pour lui montrer sur les cartes les cantonnements à prendre, les marches à indiquer; et ordinairement le lendemain il avait parfaitement oublié la moitié de ce que nous avions décidé la veille. Un courrier à qui je n'aurais eu que des ordres à donner m'aurait été plus commode. C'est cependant pour les services qu'il a ren-

dus, particulièrement à Toulouse, que M. le comte de Damas a été fait duc et pair!

IV

Toutes ces entraves gênaient ma marche et ralentissaient l'organisation des bataillons de volontaires. C'était pourtant ma plus pressante occupation; mais il y avait plus à faire; la conservation de la rive gauche de la Loire était pour nous la question d'être ou de n'être pas. J'avais compté sur les forces que M. le duc de Bourbon avait dû réunir, et sur la résistance du maréchal Gouvion Saint-Cyr à la tête du corps d'armée assemblé à Orléans; mais le prince avait été surpris par les événements avant d'avoir mis en mouvement les troupes que les chefs Vendéens se préparaient à lui amener. Il avait été obligé de s'éloigner pour ne pas tomber entre les mains des chefs militaires entraînés dans la sédition au moment où ils avaient appris l'entrée de Bonaparte à Paris.

Ce n'était point l'armée impériale qui nous attaquait; mais les courriers des malles sorties tous les jours de l'Hôtel des Postes, apportaient la correspondance officielle de Paris, apprenant aux préfets, aux receveurs généraux et aux employés de toutes les administrations, le nom de leurs nouveaux ministres et de leurs directeurs généraux, c'est-à-dire que là étaient leur carrière, leur avancement, leur cautionnement, et même quelquefois leur existence. On

pouvait comprendre cet entraînement, et il fallait encore s'étonner qu'il ne fût pas général et que d'honorables exceptions vinssent protester contre les tentations de l'intérêt. A mesure que les courriers de la malle déposaient leurs dépêches dans les départements du centre, moins bien prononcés que ceux du midi, le poison produisait son effet : l'Empereur était reconnu, le drapeau et les cocardes aux trois couleurs remplaçaient le drapeau blanc, et ces mouvements s'opéraient sans combat et sans résistance.

Les populations se montraient indifférentes, l'armée seule avait confondu sa cause avec celle de Napoléon ; ce n'était ni l'amour, ni l'enthousiasme pour sa personne que j'avais à combattre, mais la puissance de Paris, et cette soumission à tout gouvernement qui s'établit dans la capitale. Je l'avais toujours calculée bien puissante, mais avant l'épreuve que j'en fis à Toulouse, je ne la savais pas irrésistible.

Il fallait cependant se défendre : je ne trouvai d'autres moyens que de faire arrêter les courriers et les malles aussi loin que mes ordres pouvaient s'étendre, et de les faire amener à Toulouse. Là, les paquets étaient déposés chez moi, les malles séquestrées et les courriers emprisonnés pour les empêcher de répandre des nouvelles dangereuses.

Les ballots s'accumulaient ainsi les uns sur les autres et, pour nous en débarrasser, je les faisais brûler jour et nuit. Dans le nombre étaient les paquets officiels adressés à toutes les autorités, et sans cesse répétés, pour faire reconnaître le gouvernement de l'Empereur, les journaux et les lettres particulières adressés à des fonctionnaires publics ; celles

de commerce étaient mises de côté pour être envoyées plus tard à leur adresse. On m'apporta bien quelques lettres particulières qui paraissaient suspectes par leurs suscriptions ou toute autre indication; une entre autres, assez curieuse, écrite par une femme un peu en sous-ordre, mais qui paraissait avoir été dans la plus grande intimité de M. de Bondy, préfet pour le Roi à Lyon. Cette femme lui écrivait en termes plus familiers qu'élégants, qu'il devait être bien heureux du succès de son Empereur, et qu'il pouvait espérer de grandes récompenses pour ce qu'il avait fait en faveur de son retour. Il était en effet en ce moment nommé préfet de Paris.

Tout le monde n'approuvait pas ma mesure qui paraissait violente ; on ne comprenait pas qu'elle était absolument nécessaire. Le général Laborde s'en fit un grand grief contre moi sous prétexte de sensibilité maritale, et alla même jusqu'à me faire demander si je pouvais lui donner des nouvelles de sa jeune femme qui était à Paris. Je lui fis répondre par le proverbe : « Point de nouvelles bonnes nouvelles, » et l'on trouva ensuite quelques lettres à son adresse, qu'on lui remit.

En général, on supportait mal cette soustraction de correspondances et de nouvelles; les royalistes mêmes auraient bien voulu qu'on leur versât le poison qui devait les détruire. Le silence leur était insupportable. A Montauban, la population, toute royaliste, s'ameuta contre les gendarmes qui escortaient une malle dirigée sur Toulouse, et lorsque pour leur faire entendre raison, on leur disait que c'était par les

ordres du lieutenant du Roi dans les provinces du Midi, ils criaient à bas le tyran de Toulouse ; et ce fut avec peine que les gendarmes retirèrent la malle de leurs mains.

Les nouvelles des défections qui s'approchaient de nous, me forçaient à prendre des mesures de répression extra-légales, dans mon droit de légitime défense, et pour ne pas laisser les populations royalistes se faire justice elles-mêmes. C'est ainsi que d'après l'exemple qui m'avait été donné par le marquis de Villeneuve, préfet des Hautes-Pyrénées, j'ordonnai de former, dans chaque département, des commissions militaires pour juger prévôtalement tous ceux qui tenteraient de renverser les autorités royales. J'étais généralement bien secondé, et entre autres M. de Val-Suzenay, à Bordeaux; le marquis de Villeneuve, à Tarbes, le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, à Montauban ; le baron Trouvé à Carcassonne, se signalèrent à la fois par leur fermeté et la sagesse de leur conduite.

A Toulouse même, j'avais toute satisfaction des personnes avec qui j'avais des rapports officiels ; le maire de la ville, M. de Malaret, était parfaitement dans la ligne de ses devoirs ; MM. de La Valette et de Castellane commandant des gardes nationales à pied et à cheval étaient remplis de zèle. J'avais trop à faire pour perdre mon temps à de nombreuses communications ; elles se réduisaient à ceux que je pouvais inviter à dîner. Cependant M. de Saint-Aulaire m'indiqua parmi les personnes qu'il convenait de voir, M. de Villèle, membre influent du conseil général du département de la Haute-Garonne. Sa conversation

ne me parut ni remarquable, ni instructive, et ne me fit pas deviner l'importance qu'il devait prendre un jour dans les affaires. Il n'entrait nullement dans l'appréciation des grands intérêts de ce moment dont je l'entretenais, et me répondait à ce sujet d'une manière insignifiante ; mais il appuyait beaucoup sur ce qu'il était difficile à un étranger de prendre de l'autorité ou, comme il le disait, de réussir dans le pays, à peu près comme il aurait pu le dire en des des temps ordinaires à un intendant ou à un archevêque arrivant à Toulouse. Nous traitâmes ensuite des affaires qui concernaient le conseil général, et des besoins que nous pourrions avoir pour les dépenses urgentes de l'administration et des enrôlements. Les départements se prêtaient assez aux nécessités des circonstances et aux premiers frais de l'armement de nos volontaires; celui de la Haute-Garonne avait voté 40,000 francs pour ces dépenses, mais le receveur général, M. Baudon, mettait à la verser tous les retards, et faisait naître toutes les difficultés qu'il pouvait inventer. Ces comptables du Trésor se regardaient déjà comme responsables vis-à-vis du ministre des finances à Paris, et je voyais le moment où je serais forcé de faire des exemples de grande sévérité pour les contraindre à marcher dans nos voies.

Cependant chaque jour, chaque heure nous apportait de plus fâcheuses nouvelles : le gouvernement de Napoléon s'établissait, les départements de la rive gauche de la Loire tombaient les uns après les autres; je m'inquiétais de la situation de Madame à Bordeaux, et quoique les nouvelles que nous avions de Monseigneur fussent encore favorables, je m'effrayais de

voir le prince et Madame à peu près à la discrétion des troupes dont la fidélité me paraissait si douteuse. Malgré les efforts inouïs que nous faisions, la réunion de nos volontaires royalistes en corps réguliers était bien lente. Les sentiments de la population n'étaient point changés, mais le zèle, l'action se ralentissaient; les étudiants en droit de Toulouse avaient formé un bataillon de volontaires parfaitement organisé. Peu de jours après mon arrivée, on m'avait demandé de le passer en revue; on avait ensuite retardé pour attendre le retour de ceux qui étaient absents par congé; mais le nombre de ceux qui restaient sous les armes ne fut jamais assez complet pour me donner occasion de les réunir.

J'arrivai cependant au point de former un corps de nos volontaires entre Montauban et Albi; mais il ne s'agissait plus alors de les envoyer sur la Loire ou même à Monseigneur sur le Rhône; nous en avions besoin pour notre propre défense. J'en donnai le commandement au lieutenant général de La Motte, arrivé de Bordeaux: il était un de ceux qui étaient venus à Bordeaux offrir leurs services à Madame, et qu'elle m'avait renvoyés pour les employer.

J'étais au milieu de ces tristes préoccupations, cherchant des motifs d'espérance dans un horizon plus étendu; je pensais que l'Europe réunie à Vienne était attachée aujourd'hui à notre cause, par tous les intérêts et toutes les craintes qui avaient formé la grande alliance. Je supposais que le Roi, retiré à Lille, appuyé sur ses alliés, comme je le disais de très bonne foi dans mon *Moniteur*, ralliait autour de sa personne les populations fidèles du Nord et ces dévouements de

Paris et d'une partie de la France qui avaient été surpris et dispersés par la rapidité des événements.

Il était alors deux heures du matin, et je terminais une lettre que j'expédiais à Madame, où je lui donnais plus de conseils de salut que d'espérance, lorsque M. de Saint-Aulaire entra chez moi avec la figure d'un homme qui apporte une mauvaise nouvelle.

— Vous vous tenez pour bien assuré, me dit-il, que le Roi est à Lille ?

— Certainement, lui dis-je.

— Vous vous trompez, reprit M. de Saint-Aulaire, le Roi n'a pas pu s'arrêter à Lille ; il en est parti pour la Belgique, peut-être pour l'Angleterre.

— Mais comment pouvez-vous le savoir? par quelle voie avez-vous des nouvelles que j'ignore?

— C'est, me dit-il, une lettre du comte de Brigode, maire de Lille, adressée ici à madame A*** et dans laquelle il rend compte de l'arrivée et du départ du Roi, dans les termes d'un homme qui en est profondément touché. Je vous aurais apporté la lettre si elle n'avait pas contenu probablement toute autre chose que des nouvelles politiques, mais j'ai lu deux fois et avec attention tous les détails qui y étaient contenus, et vous pouvez compter sur leur exactitude, même celle des expressions.

Je les recueillis et les écrivis en post-scriptum à Madame.

CHAPITRE VI

SUCCÈS DÉFINITIF DE BONAPARTE. — LE GÉNÉRAL LABORDE. — ARRESTATION DE MM. DE DAMAS ET DE VITROLLES.

I

Notre position devenait de plus en plus critique et les informations de la police de plus en plus inquiétantes. Je fus averti qu'une personne arrivée en poste avait laissé sa voiture à quelque distance hors de la ville, qu'elle avait conféré avec les généraux, particulièrement avec le général Laborde, et lui avait apporté les ordres de faire reconnaître le gouvernement impérial, ordres que j'avais jusque-là si soigneusement interceptés. Ce messager échappa d'un quart d'heure aux poursuites dirigées contre lui. J'appris bientôt par la correspondance du département de l'Aude que ce commissaire était un général Chartran, fils d'un tailleur de Carcassonne, qui était en demi-solde dans son pays. Il était allé rejoindre Bonaparte à Lyon, l'avait accompagné à Paris et avait reçu la mission de parcourir le Midi pour hâter le renversement du gouvernement du Roi. Je le signalai par-

tout pour le faire arrêter ; mais il s'était mis bien vite hors de notre portée. S'il eût été pris, il aurait probablement subi la condamnation du conseil de guerre, et nous aurions été dans notre droit. Il a péri quelques mois après, jugé par le conseil de guerre de Lille, malgré tous les efforts que je fis pour lui sauver la vie ; et cette justice tardive, toute légale qu'elle était, paraissait plus rigoureuse que celle que nous aurions faite *ipso facto*.

J'appris en même temps que Monseigneur, malgré sa confiance aveugle dans les troupes qui étaient sous ses ordres, avait jugé nécessaire d'éloigner de lui un bataillon d'artillerie qui avait montré les dispositions les plus dangereuses ; et il n'avait pas eu une meilleure idée que de nous le renvoyer à Toulouse. Je ne voulus pas recevoir un pareil renfort ; et dans le travail avec le maréchal Pérignon, je lui fis donner l'ordre de disperser cette troupe par compagnies à Narbonne et dans quelques autres villes des environs. Je fis moi-même expédier ces ordres.

Mais ce qui vint nous donner la plus chaude alarme, ce fut le mouvement d'Albi. Les ordres de l'Empereur y étaient parvenus, ou par le général Chartran ou tout autre moyen, et le préfet, M. de Bessières, avec qui j'étais en relations, s'entendit de très bon accord avec les autorités militaires pour nous faire une complète défection, reconnaître le gouvernement impérial et arborer les trois couleurs. Albi était si près de moi que la trahison était une insulte qu'il fallait bien réprimer ou périr. Je fis venir le sous-préfet de Villefranche, M. de Marcillat, homme d'intelligence et de dévouement ; je le nommai préfet du département du

Tarn ; je lui donnai mes instructions. Sous trois jours, il devait partir avec deux cents hommes de gardes nationales à cheval, suivis de quinze cents hommes à pied. Ces troupes devaient partir le lundi soir en couvrant leur marche de nuit par tous les moyens connus. Lorsqu'elles seraient arrivées à une petite distance de la ville, la troupe à cheval devait y pénétrer seule à la première aube du jour ; elle enlèverait le préfet et le général commandant le département pour être jugés par la commission militaire. Enfin nos troupes occuperaient la ville où le nouveau préfet rétablirait l'autorité royale. Je faisais à tout événement préparer le château de Lourdes pour renfermer tous ceux qui nous étaient dangereux.

Je ne m'effrayais pas des souvenirs de Montluc, attaqué comme je l'étais, tout près de moi, et au cœur même du pays que j'avais à conserver. Je prévoyais la guerre des troupes contre les populations, et je me mis à rédiger une ordonnance qu'on aurait pu appeler le règlement de la guerre civile. La plus forte résistance aux troupes ennemies était commandée : toute espèce de connivence avec elles était sévèrement punie. Par exemple un village était mis à contribution si le nombre des soldats qui y passaient la nuit sans y être attaqués était inférieur à la population ; et au contraire de fortes récompenses étaient promises à ceux qui ramèneraient des prisonniers, des chevaux, des armes, qui encloueraient des canons. Ce règlement embrassait tous les détails que comportait ce sujet dans toute son étendue.

J'en étais là lorsque le dimanche matin (après Pâques) vers huit heures, j'entendis le bruit des fouets

de la poste qui m'annonçait les courriers. Cette fois on ouvre les deux battants de la porte de mon cabinet, sans annoncer autrement que « de la part de Madame. » Celui qui entrait était en habit noir, culotte de peau couverte de boue, une petite croix de Malte à la boutonnière et son fouet de poste à la main.

— Vous ne me reconnaissez donc pas, mon cousin?

Et en effet je ne savais où retrouver le souvenir de ce cousin.

— Je suis, me dit-il, l'abbé de Janson, aumônier général de la Vendée.

— Pardonnez-moi lui dis-je, mon cher ami, de ne pas vous avoir reconnu de suite ; mais vous étiez bien la personne que j'attendais le moins ici. D'où venez-vous? Où allez-vous?

— J'arrive de Bordeaux, reprit-il, et Madame m'a donné ordre de venir auprès de vous pour vous annoncer son départ. — Il me raconta les approches du général Clausel, le courage de Madame dans cette extrémité. Elle avait voulu encore passer la revue des troupes; il me disait les interpellations qu'elle avait faites aux officiers et aux soldats, leur morne silence, aveu de leur indigne trahison, la noble et courageuse indignation des dernières paroles qu'elle leur avait adressées, enfin la nécessité où elle se trouvait de se retirer. Elle n'avait pas voulu, avec raison, commettre ce qu'il y avait de fidélité et de dévouement dans les volontaires royaux et une grande partie de la garde nationale, contre les forces très supérieures du corps du général Clausel appuyées par les troupes de la garnison. J'étais bien préparé à ce coup de cloche de

mon agonie, et je résolus de faire tête à l'orage sans espoir de succès; le danger le plus pressant était autour de moi.

Au milieu du trouble de ces malheureuses nouvelles, et dans l'inquiétude où j'étais de la trahison flagrante de l'armée, je cherchais les moyens de paralyser autour de moi leurs coupables intentions; la garnison de Toulouse n'était pas très forte, mais on y avait réuni plusieurs compagnies d'officiers en demi-solde, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus mécontent dans les restes de l'armée impériale ; les sentiments très prononcés du peuple et de la garde nationale, les avaient jusqu'alors tenus en respect, et je cherchais à m'en débarrasser pour éviter une lutte intérieure. J'étais dans cette préoccupation lorsque le bon maréchal Pérignon qui se tenait tous les jours à ma disposition me demanda solennellement un rendez-vous pour conférer avec moi sur les sujets les plus importants; je lui avais précisément indiqué ce même dimanche à midi ; il fut exact; il avait préparé un discours à peu près en ces termes.

— Votre Excellence m'a fait connaître lorsque je suis arrivé ici, son intention de former à Toulouse le centre du gouvernement, dans la pensée que Monsieur, peut-être le Roi lui-même viendraient en prendre les rênes ; qu'il me soit permis de dire à votre Excellence que dans cette situation vous deviez avant tout réunir au centre de votre gouvenerment toutes les troupes dont vous pouvez disposer. Vous ne savez pas à quel point la garnison est faible. — Ici il m'en fit l'énumération que je trouvai encore bien trop forte, et je l'étonnai beaucoup quand je lui dis que je

n'avais pas une entière confiance dans la fidélité des troupes, dans toutes les circonstances qui pouvaient se présenter. Le maréchal s'arrêtant bien peu à mes paroles, continuait en suivant sa pensée.

— Vous ne savez pas, monsieur le baron, ce qui se passe sous ce rapport, et je vous dois la vérité. Vous avez par exemple ici plusieurs compagnies d'officiers à demi-solde ; mais elles sont logées chez les bourgeois, ce qui énerve leur action. Vous les croyez complètes, et loin de là, un grand nombre sont absents, en congé, et d'autres m'en demandent tous les jours sous différents prétextes. L'un a mal à l'épaule, l'autre a des douleurs sciatiques et — ajouta le maréchal en relevant la tête et en frappant du pied — je ne cesse de leur dire : « Corbleu, messieurs ! ce n'est « pas la veille d'une bataille qu'on a mal à l'épaule « ou qu'on ressent des douleurs sciatiques ! « Je viens de donner l'ordre qu'ils fussent réunis militairement, dans les casernes.

— Mon Dieu, monsieur le maréchal, tout ce que vous faites est bien fait, et dans les meilleures intentions ; mais je dois vous avouer que je n'ai pas autant de confiance que vous dans le concours de ces militaires à la défense de notre cause. Je crois même qu'ils peuvent nous devenir dangereux ; et qui me débarrasserait de ces braves gens me rendrait grand service. Je pense donc qu'il n'y a point d'inconvénient à donner aux officiers en demi-solde autant de permissions qu'ils vous en demanderont, et j'aimerais mieux les voir dispersés chez les bourgeois que casernés et réunis.

— Cela étant, reprit le maréchal, je ne leur refu-

conseil; après lui avoir exposé la situation, je lui déclarai que je regardais comme contraire à l'honneur, à mes devoirs, de ne pas tout essayer pour la défense du gouvernement dont le Roi m'avait chargé. Je passai en revue tous les moyens qui pouvaient me rester de défendre la position; il ne fut pas difficile à M. de Saint-Aulaire de me montrer combien ils étaient impuissants.

— Vous trouverez encore, me dit-il, quelques hommes dévoués qui vous obéiront; mais leur première tentative sera le signal du mouvement militaire que vous voulez réprimer, et la violence que vous exercerez sur un chef justifiera tout ce qu'ils feront pour l'exécution de leurs projets. Enfin, que pouviez-vous espérer de plus? de mettre les armes entre les mains de la population contre les troupes? et quel succès pouviez-vous en attendre? des flots de sang, sans aucun espoir de salut.

Je sentis avec regret le poids de ces raisons. Ce qu'il y avait de plus dévoué dans la garde nationale de Paris ne s'était pas battu pour la défense du Roi; elle ne s'était pas battue à Bordeaux pour celle de Madame..... Avais-je le droit de compromettre celle de Toulouse?

J'étais dans cette situation perplexe d'un homme qui s'est hasardé dans des terrains mouvants, et qui sent tout à coup le sol s'enfoncer sous ses pas sans savoir où porter la main pour se retenir. Je voyais bien que je ne pouvais manquer de tomber et je me préparais dans tous les cas à tomber au moins avec dignité. Je m'arrêtai au projet de faire tête au danger aussi longtemps qu'il serait possible à Toulouse; et

lorsqu'il n'y aurait plus aucun moyen d'y tenir, de me retirer avec les volontaires royalistes disponibles vers les lieux occupés par M. le duc d'Angoulême. Dans cette intention, je fis préparer ma voiture. Je mis ordre à tous mes papiers, je brûlai toutes les correspondances qui auraient compromis beaucoup de monde. Débarrassé de ces soins, je me trouvai plus tranquille. Ces circonstances présentèrent un curieux exemple de la ridiculité des faiseurs de projets. Un M. de Mondenard, arrivé de Bordeaux, m'avait demandé un rendez-vous pour me soumettre des plans présentés à Madame, et qu'elle lui avait dit de me communiquer. Il déclamait dans les salons de Toulouse, disant qu'il tenait entre ses mains le salut de la France, et que je perdais tout, faute de l'écouter. Je lui avais donné un rendez-vous qui se trouva par hasard ce même dimanche où tout semblait fini pour moi. Après un court préambule, il m'expliqua qu'il avait conçu de vastes projets pour la défense de la monarchie, mais qu'en me les communiquant, il voudrait bien conserver la propriété de ses idées. Je l'assurai que je ne voulais point lui soustraire un bien qui était à lui. Il sortit alors une liste sur laquelle étaient inscrits les titres de quelques chapitres, comme pour aider sa mémoire, et il débuta.

— Je suis obligé d'avouer à Votre Excellence, dit-il, qu'il me paraît que jusqu'à ce jour on n'a rien su faire pour créer les moyens de défense. Au fait, vous n'avez pas d'armée : et en admettant que les volontaires royaux puissent vous servir d'infanterie, au moins est-il évident que vous n'avez pas de cavalerie, et je vous apporte les moyens de vous en procurer.

Il suffit de délivrer à des hommes capables des commissions, et par exemple, je viens vous offrir de former un corps de quinze cents chevaux, dont j'aurais le commandement avec le grade de colonel ; je le lèverai, l'armerai et le compléterai au prix de mille francs par cavalier ; la solde ne sera comptée que du jour où chaque escadron aura passé la revue. — Je répondis à ce spéculateur par un signe de tête tout à fait encourageant, et il me débita je ne sais combien d'autres projets aussi applicables que celui-ci à la situation.

— Enfin, me dit-il, vous me direz peut-être que pour tout cela il faut de l'argent, et que vous n'en avez pas?

Un nouveau signe de tête lui dit qu'en effet c'était bien un point de la difficulté.

— Eh bien, monsieur, voilà où je crois pouvoir vous rendre un vrai service ; je vais vous en procurer plus que vous ne pourriez en avoir besoin. Vous avez ici un hôtel des monnaies?

— Oui, monsieur, je le sais ; je sais aussi qu'en forçant les opérations sur les piastres d'Espagne on peut faire un bénéfice de quelques centaines de francs par jour ; mais.....

— Ah ! ce n'est pas cela ; mais vous pourriez faire frapper des petites monnaies de billon, par exemple, auxquelles, par une ordonnance, vous donneriez un cours forcé à la valeur de cinq francs, si vous voulez, et elles ne vous coûteront pas plus de deux sols la pièce.

Et il me regardait pour jouir de l'admiration qu'il espérait lire sur mon visage.

— En vérité ! monsieur, lui dis-je.

Mais voyant qu'il y avait peu à raisonner avec mon interlocuteur, je voulus m'amuser à mon tour.

Je louai son zèle et son dévouement pour la noble cause que nous servions ; je le priai de me faire l'honneur de dîner avec moi, et ensuite je repris en lui disant que plusieurs des projets qu'il voulait bien me présenter pourraient être pris en considération, si les circonstances donnaient le temps de les développer ; mais que les événements se pressaient au point de faire craindre de ne pouvoir donner suite à de pareilles idées ; que nous étions de tous côtés envahis par la reconnaissance du gouvernement impérial ; déjà le préfet d'Albi avait proclamé l'Empereur ; les dernières nouvelles de Monseigneur ne nous donnaient pas confiance dans les succès qu'on avait pu espérer ; enfin je terminai en le regardant bien en face, et je lui dis, en baissant la voix et sous le sceau du secret le plus absolu, que Madame avait été forcée de quitter Bordeaux occupé en ce moment par le général Clausel. A ces mots, mon colonel en herbe pâlit, et il faut bien avouer que faisant semblant de ne pas voir l'impression qu'il recevait de ces nouvelles, j'ajoutai quelques moments après qu'au reste, si cela lui convenait, je lui ferais expédier la commission qu'il m'avait demandée pour l'organisation d'un corps de quinze cents chevaux. Le pauvre homme, épouvanté de son courage, me répondit en balbutiant.

— Mais en effet, monsieur..... d'après ce que vous me faites l'honneur de me dire..... peut-être..... le temps pourrait bien nous manquer.....

— Il y en aura j'espère assez, lui répondis-je, pour que vous veniez dîner avec moi.

Ce dîner auquel le comte Étienne de Damas, l'abbé de Janson, Berthier de Sauvigny et beaucoup d'autres assistaient, se passa fort convenablement; ceux qui avaient le sentiment de la position firent bonne contenance pour ne pas inquiéter ceux qui ne l'avaient pas. Pour moi, je me trouvais beaucoup plus à mon aise : je me sentais soulagé d'un poids immense. Il me semblait que je n'avais plus rien à faire qu'à tomber dignement. Je pensais que les généraux à la tête des troupes feraient leur déclaration impériale : que je me retirerais en faisant une proclamation où j'annoncerais que, forcé de quitter la ville par la défection de la garnison, j'allais à Narbonne, où je faisais un appel aux volontaires royaux et à tous les défenseurs de la cause monarchique pour nous réunir ensuite au quartier général de Monseigneur.

Le préfet de la Haute-Garonne n'était pas aussi tranquille que je paraissais l'être ; il s'inquiétait du dénouement inévitable, prochain, et crut de son devoir de ménager l'événement de manière à m'épargner les convulsions de l'agonie. Il se rendit plusieurs fois chez le général Laborde; celui-ci lui avoua ses projets de faire reconnaître le gouvernement de l'Empereur aussitôt qu'il le pourrait, et lui témoigna en même temps une grande animosité contre moi. M. de Saint-Aulaire essaya de lui faire comprendre le danger qu'il y aurait à compromettre les troupes vis-à-vis d'une population animée de sentiments contraires, s'il voulait l'emporter par la violence ; il lui proposait de chercher un moyen

terme auquel on pourrait peut-être me faire consentir si mon honneur et les devoirs de ma position étaient entièrement sauvés; le général Laborde se refusait avant tout à l'idée de convenir d'un jour où je sortirais de la ville sous un motif de devoir public et où il profiterait de mon éloignement pour proclamer le gouvernement impérial.

III

M. de Saint-Aulaire vint bientôt me rendre compte de cette négociation qu'il avait entreprise sans autre autorisation de ma part que la connaissance de mes dispositions personnelles.

Je lui répondis que je pouvais bien prendre un parti dont je prévoyais les suites, mais que je ne savais en faire la condition d'une espèce de traité avec les généraux rebelles. Il reprit que je ne pouvais pas me flatter de soutenir la lutte contre la force militaire organisée, et que si je ne voulais pas compromettre inutilement une population dévouée mais impuissante, il fallait céder quelque chose à la nécessité; dans cette hypothèse il ne serait rien tenté contre moi; il en avait obtenu avec beaucoup de peine la parole du général. Je lui dis que mes dangers personnels n'entraient pour rien dans la question. J'avais bien autre chose de plus difficile à mépriser, c'était le jugement qui m'attendait; je devais avant tout éviter les fausses interprétations qui ne manqueraient pas de m'atteindre si j'avais l'air

d'abandonner une position sans y être contraint; on m'accuserait d'avoir faibli devant la rigueur de mes devoirs, et on ne manquerait pas de dire : « Le représentant du Roi ayant quitté son poste sans y être obligé par la force, les généraux ont proclamé l'Empereur.

— Je semblerais, disais-je, les y avoir autorisés par mon départ volontaire; et quelque injuste que fût une semblable opinion, j'aurais à en encourir toute la sévérité..... Et Madame qui me demandait de rester jusqu'au dernier moment..... Non! mille fois non!..... plutôt mourir ici!

Cependant je ne confirmais pas et je ne contremandais pas les préparatifs de mon départ, qui ne consistaient qu'à faire mes malles et charger ma voiture. Je restais donc, attendant l'inspiration des circonstances; elles ne tardèrent pas à se développer. Je fus averti dans la soirée de ce qui se passait dans les casernes; on y avait éteint les lumières à l'heure accoutumée, en donnant l'ordre de se lever en silence et de prendre les armes à minuit.

J'étais seul dans mon cabinet après avoir brûlé ce qui me restait de papiers de quelque importance; je marchais à grands pas sous la douloureuse impression de ne pouvoir plus rien pour la défense d'une cause à laquelle j'avais voué mon âme entière; je voyais avec indignation le droit, la raison, la justice, périr sous les coups de la révolte et de la trahison.

Au bruit qui se fit à la porte du salon qui précédait mon cabinet, je fis quelques pas dans cette pièce, et je vis venir à moi un colonel d'état-major, nommé

Noël Girard, suivi d'un certain nombre de grenadiers.

— Monsieur, me dit-il, n'ayez aucune crainte, nous sommes ici pour votre sûreté.

— Ma sûreté, lui répondis-je, n'a besoin de personne ; mais si cette sûreté pouvait être menacée, ce serait apparemment par vous.

M. de Saint-Aulaire arriva presque aussitôt ; il déplorait ces mesures violentes qu'on lui avait promis d'éviter; pour moi je les acceptais volontiers; elles prouvaient que j'avais résisté jusqu'au dernier moment.

— Au moins, cette fois, lui dis-je, on ne pourra pas dire que je m'en sois allé trop tôt.

Préoccupé que j'étais de l'expédition que j'avais dirigée sur Albi, qui devait avoir lieu le lendemain, et du sang qui pouvait être inutilement versé, je demandai à M. de Saint-Aulaire d'expédier sur-le-champ, en mon nom, l'ordre d'arrêter la marche de la colonne expéditionnaire.

Le salon fut bientôt rempli d'une trentaine de grenadiers qui avaient quitté la cocarde blanche, mais sans la remplacer par celle aux trois couleurs. Le commandant de cette expédition plaça lui-même un fauteuil dans l'embrasure de la fenêtre la plus voisine de mon cabinet; et, en termes très respectueux, m'invita à m'y asseoir. Deux grenadiers furent placés de chaque côté en tenant l'arme haute.

Bientôt les généraux de l'insurrection, le général Laborde en tête, passèrent devant moi pour entrer dans mon cabinet, non sans me saluer en passant. Ils portaient sur leurs habits leurs ordres

et cordons, même celui de l'ordre de la Réunion, que la Restauration avait supprimé. Ils s'installèrent dans mon cabinet, et firent lecture à tout l'état-major réuni des ordres de l'Empereur, ces mêmes ordres que j'avais plusieurs fois interceptés. Cette lecture fut suivie d'un faible cri de « Vive l'Empereur ! » Comme on procédait aussi à quelques perquisitions dans mon cabinet et dans les tiroirs de mon bureau, je me levai et avançai la tête pour voir ce qui se passait.

Tout à coup je sentis deux mains délicates qui serraient une des miennes, et en me retournant, je vis à côté de moi madame de Saint-Aulaire, à peine vêtue d'un manteau jeté sur ses épaules ; son charmant visage était inondé de larmes. Ce contraste de sensibilité à côté de cette violence, de cette belle et douce femme au milieu de ces grenadiers révoltés, me saisit de la plus vive émotion. J'en maîtrisai l'expression ; et en disant à madame de Saint-Aulaire toute ma reconnaissance, je lui demandai de s'éloigner, et j'invoquai pour la persuader, tout le cortège des convenances : mais elle résistait à toutes mes raisons. On aurait dit qu'elle croyait que j'avais besoin d'un ange pour me protéger en ce moment et que ce rôle lui était réservé. J'appelai alors M. de Saint-Aulaire et le priai de ramener sa femme chez elle.

Il revint bientôt après, au moment où le général Laborde demandait qu'on me fît entrer dans ce cabinet qui était le mien une heure auparavant. Il voulait mettre une sorte de politesse dans ses procédés ; il alla chercher lui-même, mal assuré sur ses jambes, un fauteuil pour me faire asseoir, et se plaça

sur une chaise à côté de moi et au milieu de tout l'état-major qui restait debout.

— Vous ne devez pas vous étonner, monsieur le baron, vous qui avez défendu votre cause avec tant d'énergie, que nous soutenions de même la nôtre...

Il allait continuer, mais je l'interrompis.

— Général, je vous prie de ne faire aucune comparaison, car il n'y a pas une heure que nous avions les mêmes devoirs, et que nous portions la même cocarde, et je n'ai pas changé la mienne.

Il reprit avec un peu plus d'embarras que bien des personnes lui conseillaient de me faire un mauvais parti, mais que je pouvais être tranquille sur ce point.

Je ne répondis qu'en haussant les épaules, et il continua en disant que dès le matin je serais libre de me mettre en route pour le lieu que je désignerais ; il n'y mettrait qu'une condition, c'était que le comte Étienne de Damas ne suivît pas le même chemin, parce que nous pourrions peut-être encore nous réunir pour essayer d'établir quelques points de résistance, ce qu'il devait empêcher. Les paroles qui suivirent étaient insignifiantes et couvertes par les conversations particulières de ceux qui nous environnaient ; une partie de ceux-là s'éloigna bientôt, et nous étions presque seuls, lorsque M. de Saint-Aulaire interpella le général Laborde, de la manière la plus vive et la plus ferme, en lui reprochant la violence des mesures qu'il avait prises sans aucune nécessité ; elles tendaient visiblement à soulever et à déchirer ; « tandis, disait-il, que M. de Vitrolles a tout sacrifié pour éviter de semblables collisions, le général Laborde a fait tout ce qui pouvait amener

des troubles et des réactions sanglantes. » Le général se défendait mal de cette attaque inattendue, et il s'en aigrissait davantage. Je gardais le silence.

Au lieu de cette autorisation de partir si solennellement promise, les mesures de rigueur augmentaient autour de moi de moment en moment. La préfecture était environnée des troupes de la garnison; l'artillerie était à ses pièces, mèche allumée; dans l'intérieur, une compagnie de grenadiers et une compagnie d'officiers à demi-solde formaient la garde; elles occupaient le salon qui précédait mon cabinet, et dans celui-ci même, un sous-officier était de garde, son fusil sur l'épaule. On fit décharger ma voiture, ouvrir mes malles, et on enleva tous mes papiers qui furent portés à un M. Romiguière, qu'on venait d'installer commissaire de police; sous prétexte d'enlever mes armes, on prit mes habits, uniformes et costumes.

Il n'y avait rien de rassurant dans les procédés acerbes dont j'étais seul l'objet, car M. de Damas, le maréchal Pérignon, le chevalier de La Salle, et tant d'autres avaient été libres de se retirer. Je voyais bien qu'on voulait me faire un autre parti, sans prévoir quel il serait. Ces inquiétudes me préoccupaient moins que les conséquences du renversement de la résistance que j'avais essayé d'établir; je voyais toute l'organisation militaire du Midi décomposée, M. le duc d'Angoulême sans appui, découvert dans sa marche sur Lyon; enfin j'étais comme au milieu d'un tremblement de terre, et comme si toutes les pierres de l'édifice que j'avais essayé d'élever me retombaient sur la tête.

M. de Saint-Aulaire vint enfin m'annoncer qu'il avait donné sa démission et remis l'administration aux conseillers de la préfecture; et plus tard, il m'apporta les lettres qu'il adressait à ce sujet à Carnot, ministre de l'intérieur, et au duc de Bassano qui avait repris les fonctions de secrétaire d'État. Elles étaient les plus positives, les plus nettes et appuyées sur les motifs les plus honorables, d'abord la fidélité aux serments qu'il avait prêtés, ensuite la violence exercée chez lui contre les représentants de l'autorité royale. Il ne s'y ménageait aucun de ces faux-fuyants si communs dans ceux qui obéissent à contre-cœur aux devoirs imposés. Mais lorsque j'eus donné une entière approbation à cette conduite pleine de noblesse et de loyauté, je retrouvai dans la suite de la conversation cet esprit exact et rigoureux que M. de Saint-Aulaire unissait d'une manière particulière à une brillante imagination et à toutes les grâces de l'esprit. Il me soumit une question de principe.

— A présent, me dit-il, je vous prie de me dire quelle est, en principe, votre opinion sur les conditions qui donnent à un gouvernement nouveau les droits à l'obéissance et à la reconnaissance de son autorité, car enfin tous ceux qui existent ont remplacé des gouvernements établis; et nous nous mîmes à discuter cette question de droit public, comme on aurait pu le faire sur les bancs de l'école.

IV

Cependant le soir, de bonne heure, vaincu par la fatigue, je demandai à me retirer dans ma chambre; mais ma translation d'une pièce dans l'autre était une trop grande affaire pour que personne osât en prendre la responsabilité. M. de Saint-Aulaire en écrivit au général Laborde qui s'y refusa en autorisant seulement qu'on tendît un pliant dans mon cabinet. Il en fut ainsi fait, et je cherchai bien vite dans le sommeil dont j'avais si peu goûté depuis longtemps l'oubli des agitations de ce jour.

Mais mon repos fut court: au coup de minuit, je fus rudement réveillé. La chambre était éclairée, pleine d'officiers; et lorsque je demandai par quel ordre, par quels motifs? — on les ignorait; où voulait-on me conduire? — on n'en savait rien. Cependant comme je voulais être informé, je demandai qu'on allât chercher mon valet de chambre, disant que je n'avais point l'habitude de m'habiller seul. Mon pauvre homme arriva pâle, terrifié, mais ne pouvant me rien apprendre. Je l'envoyai tout de suite quérir M. de Saint-Aulaire ; celui-ci eut toutes les peines du monde à pénétrer jusqu'à moi, et ce fut à peine s'il me fut possible de lui adresser quelques mots au milieu des nombreux témoins qui nous environnaient. Je l'interrogeai sur le sort qu'on me préparait ; il l'ignorait et

cachait mal son inquiétude. Il se montrait tout dévoué à tout faire pour ma sûreté, mais dans le moment il ne pouvait rien. On me pressait de sortir, et j'arrivai à la porte de la préfecture, entouré d'un nombreux cortège, tel que je ne l'avais jamais eu dans le temps de mon autorité. A l'instant où je parus, les troupes furent mises en colonne par demi-compagnie, la cavalerie à la tête et à la queue, l'artillerie au centre. Je fus placé aussi vers le milieu de la colonne, dans un des intervalles et entouré de quelques officiers. A peine étions-nous en marche qu'un d'entre d'eux, capitaine d'artillerie, remarquable par sa taille (il avait été tambour-major), s'approcha de moi.

— Voulez-vous, monsieur, me dit-il, que je vous donne le bras?

La proposition me parut peu rassurante, et répondait trop à l'idée que je pouvais me faire du sort qu'on me préparait.

— Le bras, monsieur, lui dis-je, et pourquoi, je vous prie? il me semble que je marche assez ferme pour n'en avoir pas besoin. Mais ce que je voudrais savoir, c'est en quel lieu vous me conduisez ainsi.

Il me répondit qu'il l'ignorait. Cette marche au milieu d'une nuit épaisse, humide et couverte de nuages; ce silence qui était à peine interrompu par le pas cadencé des soldats, et le roulement des affûts et des caissons; les tambours qui avaient rejeté leurs caisses sur le dos; la complète solitude des rues, où pas une fenêtre ne laissait percer un rayon de lumière, avaient quelque chose de funèbre. Je mesurais tout le danger, je n'en éprouvais aucun ébranlement. J'arrivai avec tout cet appareil, dans la cour d'une caserne, et c'était

celle du régiment d'artillerie dont j'ai parlé. J'examinai d'un coup d'œil rapide s'il y avait quelque préparatif sinistre ; je n'en vis aucun, et je fus conduit dans une petite chambre d'officier préparée en forme de prison ; les fenêtres étaient fortement ferrées, des sentinelles à la porte et le long de l'escalier, et un sous-officier dans la chambre même. De tout cela je n'aperçus qu'un lit sur lequel je me jetai ; et, profitant de la fatigue qui m'accablait, et de cette tranquillité intérieure que j'éprouvais de n'avoir plus rien à faire, je m'endormis avec charme, oubliant les terribles préoccupations du passé et rejetant toutes les appréhensions de l'avenir.

Les soins de M. et de madame de Saint-Aulaire me suivirent là encore ; j'étais journellement servi par leur maison. M. de Saint-Aulaire m'envoyait des livres parmi lesquels étaient un poème de M. Doria, les *Ruines de Palmyre*, un roman de Forbin, *Charles Barrimore*, et *l'Imitation de Jésus-Christ*. Mes lectures étaient quelquefois interrompues par des soldats de la caserne, qui venaient frapper violemment à ma porte en m'adressant toutes sortes d'invectives et de menaces.

— Quand le fusillerons-nous, ce coquin ?... disaient-ils.

Dans le premier moment j'avais éprouvé un soubresaut et un ressentiment de l'insulte ; mais dans la suite, mes lectures n'en étaient pas seulement dérangées.

Au reste cette vie monotone de la prison n'était pas aussi insupportable que je l'aurais imaginée. J'y trouvais le repos après de si longues fatigues, et les

témoignages d'intérêt m'arrivaient de tous côtés et sous toutes les formes, malgré les soins que le général Laborde prenait pour m'isoler. Il avait refusé pendant plusieurs jours au préfet démissionnaire et à sa femme l'autorisation de venir me visiter ; ils finirent cependant par l'obtenir.

M. de Saint-Aulaire me dit qu'il ne prolongeait son séjour à Toulouse qu'à cause de moi, qu'il se regardait toujours comme placé sous mes ordres, et qu'il ne partirait que lorsque je lui en aurais donné l'autorisation. On ne pouvait pousser plus loin la loyale conséquence des principes et l'honorable déférence à une autorité déchue. Et plus tard il ne voulut partir que sur l'ordre que je lui en donnai ; il se chargea en même temps des démarches que je jugeais nécessaires et que je voulais bien faire pour me garantir du sort qui me menaçait. Je voulais m'adresser à cet effet à M. Mollien et au duc d'Otrante. M. de Saint-Aulaire accepta mes commissions pour M. Mollien ; mais malgré tout le désir, toute la passion qu'il montrait pour me servir, il se refusa à tout rapport avec Fouché.

Dans cette dernière visite madame de Saint-Aulaire, resta quelques instants après son mari ; à peine était-il sorti que je vis des larmes dans ses beaux yeux. Elle m'en expliqua la cause en me demandant de n'en point parler à son mari ; c'était une proclamation devenue trop célèbre. Dans les premiers jours qui suivirent mon arrestation, la population, exaspérée au dernier degré, était prête à se soulever contre la garnison qui l'avait opprimée. M. de Saint-Aulaire vit le sang prêt à couler dans une lutte trop inégale ;

il lui parut de son devoir de réprimer ce mouvement généreux, et il ne vit d'autre moyen que de leur enlever tout espoir. Il le fit par une proclamation où il annonçait que les destinées de la maison régnante étaient terminées; qu'aucun événement ne pouvait les ramener sur le trône, et que tous les efforts qu'on pourrait tenter seraient aussi inutiles que dangereux.

Je pouvais bien juger par le temps qui s'écoulait qu'on attendait désormais de Paris la décision qui devait fixer mon sort; je ne m'en préoccupais pas beaucoup. Un soir, mon valet de chambre, à qui il avait été permis de me servir, entra dans ma chambre fort ému, et sans prendre garde au sous-officier de planton. Il alla s'asseoir dans le seul fauteuil qui fût dans ma chambre. Je le regardais avec étonnement en lui demandant ce qui lui prenait; alors, il se mit à sangloter.

— Ah! Monsieur! ça va bien mal!...

— Et quoi?

— Ils disent qu'ils vont vous fusiller!

— Tais-toi donc, imbécile. Mais l'imbécile continuait à pleurer.

Il y avait à peu près dix jours que j'étais dans cette étroite prison. M*** remplissait les fonctions de commissaire de police; il vint m'annoncer que je devais me préparer à partir.

— Pour quel voyage?

Voilà ce que jamais on ne dit à un prisonnier. Mais il fallut partir si vite qu'on ne me laissa pas le temps d'attendre mon valet de chambre qui était sorti un moment. Dans l'embarras de faire mes paquets, je pris un petit coffre où il n'y avait que des

bas de soie et des vêtements de casimir blanc. Je me trouvai à onze heures du soir dans ma voiture, à côté d'un compagnon de voyage que je n'avais pas choisi. C'était un agent de police de Toulouse nommé Langoiroux ; derrière moi marchait une calèche dans laquelle voyageait ce même colonel Girard qui avait procédé à mon arrestation, et qui était chargé de me conduire. Il avait aussi deux gendarmes avec lui.

V

Nous nous arrêtâmes le soir à Montauban pour souper. Ma nombreuse escorte mangea avec moi. Je commençais à les connaître tous par leurs fonctions, excepté une figure ronde aux yeux très animés, à l'accent gascon, dont les regards étaient sans cesse fixés sur moi, et qui, à la dérobée, me faisait quelques signes d'intelligence ; mais la juste méfiance inhérente à ma situation m'empêchait de lui répondre.

Une foule nombreuse environnait l'hôtellerie ; une garde suffisante la tenait en respect. Lorsque nous sortîmes à travers cette population dont les regards n'étaient pas hostiles, je reconnus le comte Alban de Villeneuve-Bargemont en compagnie d'un de ses frères. Il quittait sa préfecture de Montauban. Je me contentai de les saluer dans la crainte de les compromettre. Leur intérêt pour moi s'exprimait par tant de tristesse et de pitié qu'il m'auraient inquiété si je n'avais pas déjà accepté mon sort, quel qu'il pût être. Nous cheminâmes ainsi toute la nuit. Arrivés dans la

matinée à Brives-la-Gaillarde, il y eut quelques réparations à faire à une de nos voitures. Je me promenais sous la surveillance de deux gendarmes. Elle n'était pas assez stricte pour ne pas permettre à l'inconnu dont j'ai parlé, de s'approcher de moi. Il me dit à demi-voix qu'il avait trouvé le moyen de se joindre à mon cortège dans l'intention de me servir; qu'un décret de l'Empereur me mettait hors la loi, moi et quelques autres, dont il ne put nommer que M. de Talleyrand. C'est ainsi qu'il traduisait le décret de l'Empereur qui, au nombre de treize, nous exceptait de l'amnistie générale. Je devais, suivant lui, dans une position aussi extrême chercher tous les moyens de m'évader. Il me donnait sa carte et m'offrait un asile si je pouvais le faire près de Brives où était sa résidence comme employé des droits réunis. Il était impossible de se tromper sur la franchise de ce brave homme à l'œil vif, au teint brun, et à l'accent très fortement prononcé. Il s'appelait Monès d'Elbouisse. Je le remerciai de ses bonnes dispositions et de ses offres; je ne perdrais pas une occasion de me mettre en liberté, et en ce cas, j'aurais toute confiance en lui, mais je ne voulais pas le compromettre.

— De la confiance, me dit-il, vous pouvez en avoir en moi, et vous pouvez en avoir en tout le monde, dans un pays où le retour du Corse est universellement détesté. Si j'avais pu devancer de deux jours votre passage, j'aurais facilement trouvé des bras dévoués pour vous sauver. Il me prévint enfin d'être en garde contre l'agent de police qui était dans ma voiture.

L'expression de Monès d'Elbouisse était pleine de

cœur et de dévouement, ses yeux en me quittant se remplirent de larmes. Les renseignements qu'il m'avait donnés pouvaient bien servir au parti que j'avais à prendre, mais pour tenter une évasion, il me manquait surtout de connaître la topographie du pays que je traversais. Je ne perdais cependant pas la pensée de m'y hasarder.

Nous nous remîmes bientôt en route, et arrivâmes à Limoges vers deux heures du matin. Le vent soufflait très froid, la ville semblait déserte; pas une porte ouverte, pas une fenêtre éclairée, à la maison même de la poste, tout était fermé, silencieux; on n'apercevait seulement pas les chevaux qui devaient relayer nos voitures, et les postillons qui devaient les conduire semblaient endormis, sans qu'on pensât à les réveiller. Ceux qui nous avaient amenés disparurent bientôt, et nous fûmes arrêtés sans savoir pourquoi. En pareille circonstance, tout ce qui est incertain paraît sinistre. Et pourtant lorsqu'il y a autant d'inquiétudes au terme du voyage, pourquoi se plaint-on de ne pas avancer?

A la longue le froid me saisissait et je demandai à descendre de la voiture; j'étais accompagné de mes gendarmes qui me gardaient de très près. Mais je pus juger bientôt que le chef de l'escorte, le colonel Noël Girard et mon surveillant de police avaient disparu. Je ne savais trop qu'en penser, et peu à peu l'inquiétude s'empara de mon esprit. Ce silence absolu, cette absence de tout être vivant, de tout bruit, de tout mouvement, et plus que tout, le froid qui me gagnait, donnèrent à mes pensées quelque chose de lugubre. Je m'attendais à tout, mais je n'aurais pas

voulu d'une exécution sourde et muette ; je voulais des juges, je voulais parler, je voulais même des spectateurs d'une fin que j'espérais bien rendre noble et courageuse.

Cette pénible situation dura près de trois heures et mes craintes s'exaltaient en raison du temps qu'elles duraient.

J'ai appris depuis que lorsque le maréchal Davoust, ministre de la guerre, avait apporté à Napoléon le rapport du général Laborde qui annonçait la nouvelle de mon arrestation et les motifs qu'il avait eus de me garder comme un ennemi dangereux, il en avait appris la nouvelle avec une satisfaction marquée ; il avait donné l'ordre de me conduire à Vincennes, et même de me faire fusiller en route. Le maréchal Davoust était par caractère habitué à de semblables exécutions ; mais on m'a assuré que le duc de Vicence, qui se trouvait en ce moment dans le cabinet de Napoléon, avait fait de sérieuses représentations sur de pareilles violences. Il avait dit que les princes de la maison de Bourbon avaient régné plus d'une année sans verser une goutte de sang, que le premier qu'on ferait couler sans motif, sans légalité, rendrait odieuse une victoire à laquelle l'esprit et la conscience publique répugnaient déjà. Enfin la décision de m'amener à Vincennes avait prévalu.

Le jour ne paraissait pas encore lorsque le colonel et l'agent de police revinrent ; l'ordre fut donné d'atteler nos voitures ; je remontai dans la mienne sans que personne me donnât la moindre explication ; et nous continuâmes ainsi sans que je m'aperçusse d'aucun changement. Mais au premier relais, pendant que

nous changions de chevaux, un grand et bel homme, jeune encore, s'approcha de ma voiture et se tint découvert à ma portière. Il portait les insignes de général. Il m'adressa du ton le plus respectueux des paroles convenables sur la pénible mission qu'il exerçait et sur les égards qu'il aurait pour moi. Il ajouta qu'il recevrait mes ordres sur tout ce qui concernait notre voyage, que j'aurais à en déterminer la rapidité, les lieux où il me plairait de m'arrêter et de me reposer. Dans ma réponse froidement polie, j'indiquai le désir de savoir où l'on me conduisait, mais d'une manière assez vague pour ne pas m'attirer un refus.

Le général en profita pour ne pas me répondre, et me proposa de nous arrêter à Orléans, où nous arriverions vers quatre ou cinq heures du soir. C'était le général Chartran, le même qui était venu à Toulouse apporter aux généraux les dépêches de l'Empereur, dépêches qui avaient décidé la défection. On a vu comment il m'avait échappé. Il était retourné à Paris pour rendre compte de sa mission et en recevoir la récompense. Lorsqu'on y apprit son succès, il reçut des ordres du ministre de la guerre pour ma translation ; et même, m'a-t-il dit plus tard, il avait vu l'Empereur dont les paroles à mon égard n'avaient eu rien de violent.

Mais comme en même temps on avait transmis des ordres pour me faire partir, le général avait eu soin de laisser sur sa route, et particulièrement à la porte de Limoges où il passait la nuit, des ordres pour arrêter le convoi qui me ramenait vers Paris. Tel avait été le motif du temps d'arrêt à Limoges, qui m'avait mis dans une si grande anxiété. Le général

Chartran s'était mis dans sa calèche à la suite de nos voitures alors au nombre de trois. Nous arrivâmes ainsi à Orléans vers trois ou quatre heures après-midi ; l'auberge était environnée de troupes et d'une foule de peuple silencieuse, et qui loin d'être hostile montrait plutôt de l'intérêt. Tous les chapeaux s'abaissaient à mon passage.

Le dîner fut servi en commun ; tous y prirent place, jusqu'aux quatre gendarmes de l'escorte. Le général Chartran faisait les frais de la conversation ; il parlait de ses aventures pendant les campagnes d'Allemagne. Son langage se ressentait un peu trop de la première éducation du beau général ; il était fils d'un pauvre tailleur de Carcassonne, et il en voulait à la Restauration de l'avoir rejeté chez son père avec une pension de mille écus. Au débarquement de Bonaparte, il le joignit à Lyon, l'accompagna à Paris, et reçut la mission de porter à Toulouse les ordres qui devaient y faire reconnaître l'Empereur. Après le dîner, il me demanda de fixer l'heure du départ le lendemain, et se mit à ma disposition pour toutes choses. Je ne demandai à sa complaisance que de remettre au ministre de la police, Fouché, la lettre que j'allais lui écrire.

Je réclamais dans cette lettre contre l'illégalité de mon arrestation, et d'une détention aussi injuste ; je n'avais pu encourir aucune peine à l'occasion des fonctions que j'avais remplies par les ordres du Roi, dans l'étendue des pouvoirs que je tenais de lui. Je demandais la liberté de me retirer en Suisse, où je chercherais le repos dont ma santé avait besoin.

Le lendemain, le général Chartran entra dans ma

chambre une heure avant le départ. Il me promit de remettre fidèlement la lettre dont je le chargeais. Encouragé par sa bonhomie et son ton de déférence, j'insistai pour connaître les ordres qu'il avait reçus et à quelle destination il devait me conduire. Après quelques difficultés et beaucoup d'hésitation, il me demanda ma parole d'honneur de ne découvrir à personne cette violation du secret qui lui était imposé, et il m'annonça qu'il était chargé de me conduire à Vincennes.

Ce mot était dur à prononcer, et rude à entendre. Je dissimulai assez bien l'impression qu'il pouvait me faire. Je dis au général qu'il serait bien à plaindre si le résultat de sa mission était une condamnation aussi injuste que celle qui me frapperait ; que sa conscience se retrancherait mal derrière l'obéissance passive du militaire ; que les vaincus d'aujourd'hui pourraient être vainqueurs demain, et demander compte du sang répandu ; que je ne parlais pas de ma reconnaissance, mais qu'en toute hypothèse il resterait au Roi assez de pouvoir pour assurer l'existence de celui qui aurait sauvé un de ses agents les plus intimes et payer ce service par une éclatante récompense.

Comme je vis que mes paroles portaient, je continuai.

— Je ne suis pas, certes, un personnage aussi important que M. le duc d'Enghien, dis-je ; mais je ne vous souhaite pas d'accepter le rôle de Savary.

Le général Chartran m'interrompit à ces mots et me dit qu'il ne voudrait pas, au prix des honneurs et de la fortune du duc de Rovigo, encourir une telle réprobation, mais qu'il se tenait pour assuré, par la parole

même de l'Empereur, qu'un pareil sort ne m'était pas réservé.

— Qui peut se rassurer, lui dis-je, dans des temps de passions, où un acte de vengeance peut être regardé comme un acte de politique ?

Chartran était ému et ne répondait rien; mais que faire de cette bonne volonté ? Il n'était pas seul, il ne pouvait pas me dire : « Allez en liberté... » Aussi en restâmes-nous là, moi avec mes projets d'évasion, et lui peut-être dans la disposition de me laisser faire.

Je roulais dans mon esprit les moyens de me mettre en liberté, et je pensais à ouvrir la portière de ma calèche, à me glisser sous le tablier, à rouler à terre et gagner le moindre couvert que j'aurais aperçu. Les deux gendarmes qui étaient sur le siège ne me gênaient pas, mais mon compagnon m'embarrassait davantage. Plusieurs épreuves que j'avais faites me prouvaient qu'il faisait semblant de dormir, mais qu'il était toujours aux aguets et ne dormait que d'un œil. Je crus plus facile de le séduire que de le tromper. Je lui dis qu'il m'importait de voir le duc d'Otrante, avec qui j'avais des relations intimes; que ce serait pour me rendre chez lui que je voulais m'évader, mais seulement à la porte de Paris. Je lui parlai très positivement de ma reconnaissance. En homme de police exercé, Langoiroux parut se prêter à mes projets; il me demanda comment j'espérais échapper à la poursuite des gendarmes, et les autres détails de mon dessein. Il semblait ainsi m'y encourager.

Tout cela avait été long et dit en phrases entrecoupées, pendant que nous parcourions deux relais de nuit. Lorsqu'il m'eut bien fait expliquer mon plan,

arrivé du côté d'Étampes, mon coquin de Langoiroux sauta à bas de la voiture et alla faire son rapport au général Chartran. Grand trouble dans toute l'escorte. On parla de me garrotter dans ma voiture, mais on se contenta de me fouiller, de m'enlever mes petits pistolets et de placer dans ma calèche les deux gendarmes qui étaient sur le siège ; on laissa à mon côté l'odieux coquin qui m'avait trahi. Pour ne plus revenir sur cet homme, je dirai jusqu'où devait aller son audace. Au mois d'août de cette même année, lorsque les événements m'eurent placé dans une position moins terrible, l'huissier de mon cabinet vint un jour me dire qu'une personne qui n'avait pas d'audience demandait à me voir, et que je la reconnaîtrais bien à son nom de Langoiroux. Je répondis que je ne pouvais le voir en ce moment, mais qu'il laissât son adresse. Il n'en demanda pas davantage, et je n'ai plus entendu parler de lui.

Après cette déconvenue, il n'y avait plus rien à faire qu'à se résigner à son sort ; et je remarquai à ce sujet l'espèce de repos que j'éprouvais dans cet abandon de moi-même qui succédait à l'agitation et aux anxiétés de ces projets de difficile exécution. Arrivés à la Croix-de-Berny, nous quittâmes la route directe de Paris, et nous prîmes à notre droite le chemin qui conduisait directement à Vincennes.

FIN DU TOME DEUXIÈME

NOTES

NOTES

NOTE A

LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

L'importance de la secrétairerie d'État dans le gouvernement de Bonaparte, l'entier oubli où elle est tombée, et la lutte ministérielle dans laquelle elle a succombé sous la Restauration, m'engagent à faire connaître ce grand atelier du despotisme impérial.

A la formation du gouvernement consulaire, Bonaparte appela aux fonctions de secrétaire général du nouveau pouvoir M. Maret, qu'il avait connu lorsque l'un était lieutenant d'artillerie sur le pavé de Paris, et que l'autre rédigeait, pour le *Moniteur*, les séances de la Constituante ; on dit même que, dans leur pauvreté commune, l'officier fut l'obligé du journaliste. Homme d'ordre, de gros travail, d'esprit médiocre, de caractère dévoué jusqu'à la plus complète abnégation, M. Maret ne s'élevait pas au-dessus du matériel des affaires, et convenait essentiellement à celui qui voulait les embrasser toutes et tout seul. Le chef de l'État se serait perdu dans leur nombre, dans leurs détails s'il n'avait eu sous la main un classificateur de ses papiers et de ses idées, qui les lui remît sous les yeux, à propos.

Les fonctions du secrétaire général grandirent avec la fortune de son maître et l'extension des affaires. La secrétairerie devint un département ministériel, et M. Maret secrétaire d'État, le seul qui portât ce titre sans autre désignation. Ce ministère n'avait point de nom parce qu'il n'avait point de limites.

Ses principales attributions étaient de présenter seul à la signature du souverain tous les actes du gouvernement, les lois, les décrets impériaux ; d'en conserver les minutes d'en délivrer les expéditions sous son contre-seing et le sceau de la secrétairerie d'État.

Les ministres se réunissaient en conseil régulièrement une fois la semaine, en présence de l'Empereur. Le ministre secrétaire d'État, qui les convoquait, recevait de chacun d'eux le sommaire des projets qu'ils devaient soumettre à la discussion. Il en dressait un programme qui était remis au chef de l'État, avec un travail explicatif, sur chaque question, l'indication des lois et des précédents qui gouvernaient la matière. L'Empereur arrivait ainsi au conseil, préparé, autant qu'il le voulait, à toutes ses discussions; c'est là le secret de cette omniscience, si admirée par ses flatteurs.

Tout le travail soumis à la signature impériale, était présenté et discuté dans ces scéances, et les ministres y prenaient part en toute liberté. Le ministre secrétaire d'État tenait un procès-verbal étendu de ces délibérations; et, les ministres, lorsque leurs projets avaient été corrigés, amendés et enfin acceptés, laissaient entre les mains du ministre secrétaire d'État, des pièces à signer, en double copie. C'était lui seul qui les présentait ensuite à la signature, et ce n'était pas une simple formalité. Il devait préparer ce travail, donner au maître toutes les explications demandées, résumer dans un exposé simple et rapide l'objet de ces actes de l'autorité, répondre aux questions de l'esprit le plus inquisiteur. Il en résultait souvent de nouveaux renseignements à demander, des observations, des notes à passer aux divers ministères.

Lorsque tout était épuisé, le souverain signait les projets de lois et décrets, par ampliation. L'une des copies était

adressée au ministre compétent et l'autre restait déposée aux archives de la secrétairerie d'État ; garantie morale que ces pièces d'État ne recevraient aucune altération, aucune atteinte dans les bureaux des divers ministères. On verra par la suite combien ont été graves les conséquences de cette garantie perdue sous la Restauration, par la destruction successive de la secrétairerie d'État.

L'administration des télégraphes était aussi dans les attributions de ce ministère. Il en recevait seul les expéditions, soumettait à l'Empereur, celles qui en valaient la peine et les distribuait ensuite aux ministres qu'elles concernaient ; les ministres lui adressaient celles qu'ils voulaient transmettre.

La rédaction du *Moniteur*, seul journal officiel, était également soumise au ministre secrétaire d'État, et l'on y prenait tant de précautions qu'elle était tous les jours l'objet d'un travail particulier du ministre, travail qu'il ne confiait à personne. Il y faisait souvent insérer ces articles *à effet*, rédigés avec Napoléon lui-même, quand il s'agissait de faire gronder la foudre, d'insulter les têtes couronnées pour les intimider, de préparer l'opinion et le plus souvent de la tromper.

Indépendamment de ces attributions spéciales et officielles, ce ministère était chargé de toutes les affaires d'urgence, de celles qui n'appartenaient positivement à aucun ministère, ou que l'Empereur en détachait pour s'en réserver le secret qu'il aurait souvent eu honte d'avouer à tout autre qu'à son dévoué complice. C'est dans cet atelier que s'élaboraient, ces dictées de premier mouvement, les notes du cabinet, les ordres improvisés, les missions secrètes; etc. Il fallait les écrire aussi vite que la parole emportée du maître, sténographie bizarre et grimoire diabolique. Un seul employé pouvait les déchiffrer et copiait ensuite impassiblement en caractères ordinaires ces élans de la pensée impériale.

Voici de quelle manière le duc de Bassano s'exprimait lui-même dans des informations confidentielles sur la secrétairerie d'État.

« Accompagné seulement de deux secrétaires, le ministre

« secrétaire d'État, transportait son cabinet partout où « Napoléon faisait dresser ses tentes. Il était alors aussi le « secrétaire de la grande armée ; rédigeait ses bulletins ; « faisait le travail de ses titres et dotations, et correspondait « avec tous ses chefs d'administration. Partout où il portait « ses pas, il devait être prêt à fournir des renseignements « sur les hommes et les choses qui pouvaient mériter l'at- « tention ou piquer la curiosité de Napoléon. C'était encore « lui qui tenait le registre secret, sur lequel l'Empereur « consignait ses notes particulières sur cette foule d'hommes « qui pouvaient servir ou nuire à ses desseins. »

« Il est aisé de concevoir qu'en rendant à l'Empereur de « tels services, M. Maret devait jouir auprès de lui de toute « la portion d'influence que pouvait accorder un génie, « aussi essentiellement actif et dominateur ; ajoutons qu'il « sut consolider son crédit par l'art de ne pas en abuser, « et de ne pas le rendre odieux au grand nombre de ceux « qui pouvaient voir avec peine la haute faveur dont il « jouissait. M. Maret aurait pu consoler les jalousies dont « il était l'objet, par le tableau, simplement exact, de la « nature de ses rapports journaliers avec l'Empereur : ce « n'était rien d'être chargé d'un travail qui eût été acca- « blant pour tout homme moins prodigieusement labo- « rieux ; rien, que d'y joindre le fardeau d'une immense « responsabilité morale ; il fallait encore avoir bien souvent « *à supporter des scènes vives, humiliantes même*, à dévorer « *des paroles amères*, qui, pour être l'expression d'un mécon- « tentement injuste, n'en paraissaient pas moins cruelles. « Combien de fois Napoléon n'éprouva-t-il pas tous les « tourments de l'ambition trompée ! Ses chagrins rejaillis- « saient autour de lui *en affronts* pour ses plus dévoués « serviteurs... Cependant ces fâcheuses compensations « *n'altérèrent jamais pour lui le dévouement* du duc de « Bassano. »

En d'autres mains, une pareille institution aurait été utile, essentielle, si on l'avait restreinte à ses justes limites : la centralisation des affaires. Dans la complication que les intérêts publics apportent, tous les jours plus grande, au gouvernement de l'État, l'œuvre du souverain qui en résume

la direction, est de ramener sans cesse la multiplicité des détails, à l'unité de l'ensemble, comment y parviendra-t-il s'il ne s'aide pas continuellement des moyens artificiels ou pour ainsi dire mécaniques? La combinaison des plus grandes affaires se compose de petits détails; ce sont pour ainsi dire les pas de l'homme qui le mènent au but de la carrière. Si l'on perd de vue le point de départ et la fin qu'on veut atteindre, comment s'assurer si l'on est dans la vraie direction? Les affaires n'ont de raison que dans leurs séries et dans leurs rapports on ne saurait les juger en elles-mêmes distinctes et séparées, et cependant les ministres entraînés par les exigences de leurs services, ne peuvent les présenter que pièce à pièce, suivant les besoins de chaque jour. Il en résulte nécessairement un défaut d'ordre et de proportion qu'une direction supérieure doit sans cesse redresser.

Mais, loin d'apprécier cet ensemble qu'ils ne peuvent se donner à eux-mêmes, les ministres ne sentent que la gêne de ce contrôle. Sous l'empire même, la plus forte volonté du maître était nécessaire pour maintenir le joug de la secrétairerie d'État, Bonaparte, qui voulait bien quelque fois raisonner l'obéissance qu'il exigeait, s'en expliqua plusieurs fois, entre autres à une séance du conseil d'État ; il se fit le défenseur de l'utilité et des attributions de ce ministère; le compara aux cercles du tonneau qui en tient les douves unies ; il alla même au-devant des objections qu'on n'osait pas lui adresser. « Enfin, dit-il, on prétend que sous « un roi faible, le ministre secrétaire d'État serait un pre- « mier ministre ; c'est possible. Mais, à un Roi faible, il « faut un premier ministre, et celui-là vaut autant qu'un « autre. »

Sous la Restauration, la secrétairerie d'Etat a été successivement dépouillée de ses attributions. Le Roi, qui en avait compris l'importance, la soutint quelque temps contre les attaques concertées des ministres, assez pour en maintenir l'apparence, mais pas assez pour la rendre utile à son service. Ceux-ci reprirent donc le droit de présenter directement leur travail à la signature du Roi, sans qu'il en restât la moindre trace, et souvent sans discussion préalable au

Conseil [1]. Les ministres s'entendirent très bien à isoler la secrétairerie d'État de toutes communications, de telle sorte que le Roi, les princes et les ministres d'État qui formaient le Conseil, étaient entièrement inavertis des sujets qu'on devait y traiter, et ne pouvaient en préparer la discussion. Enfin, à sa première arrivée au ministère, en 1815, M. de Richelieu ne s'informa pas seulement de ce que pouvait être pour le service du Roi, et pour lui-même, le centre d'ordre et d'unité. Il le brisa, en demandant au Roi que l'entrée du conseil des ministres fût fermée à celui qui remplissait ces fonctions. Le prétexte fut de ne pas donner séance à un membre du ministère qui, par la nature de son travail, ne partageait pas la responsabilité de leurs actes; mais le véritable motif, suscité à M. de Richelieu par des jalousies personnelles, était de m'éloigner. Le nouveau chef du cabinet embarrassa le Roi par la brusquerie de sa demande et il emporta d'emblée ce que toute l'habileté et les détours de M. de Talleyrand n'auraient jamais obtenu.

NOTE B

LETTRES DU COUSIN ET DE LA COUSINE

Au Rédacteur du *Journal des Débats :*

MONSIEUR,

Nous n'avons de temps à perdre ni l'un ni l'autre. Je vous expliquerai donc, en très peu de mots, l'objet de ma lettre.

J'avais autrefois l'honneur d'être attaché à la personne

1. On n'a pas tardé à en éprouver les graves inconvénients non seulement les ordonnances, livrées aux bureaux, ont pu être altérées dans leur texte, mais encore des nominations nombreuses surtout de l'ordre de Saint-Louis, et celui de la Légion d'honneur ont été *intercalées* dans les listes signées par le Roi !

d'un des princes de la maison de Bourbon. Peut-être aussi ai-je été assez heureux pour donner quelques preuves de dévouement à cette auguste famille dans un temps où il y avait sinon du mérite, du moins du danger à laisser éclater son zèle. Mais je tâche de ne pas oublier que les Mornay, les d'Aubigné, les Crillon, les Sully, appelaient modestement cela remplir un devoir.

Je ne sais sur quel fondement on me suppose dans ma province un crédit dont je ne jouis pas, et auquel je suis redevable des sollicitations sans nombre que je reçois, sans pouvoir être utile à ceux qui me les adressent.

Je n'ai trouvé qu'un moyen d'échapper à cette persécution d'un genre nouveau : c'est de publier la lettre d'une de mes parentes, et la réponse que j'ai cru devoir y faire. La première est en quelque sorte un résumé de trois ou quatre cents lettres que j'ai reçues pour le même objet. Je répugne d'autant moins à la rendre publique, que je me réserve de n'en point nommer l'auteur, et, qu'à tout prendre, cette lettre ne fait pas moins l'éloge du cœur de celle qui l'a écrite, que la critique de l'esprit qui l'a dictée.

Br. de L.

« Que je suis heureuse, mon ami, des événements qui ramènent sur le trône nos illustres princes! Quel bonheur! Vous n'avez pas d'idée du crédit que les événements et votre séjour à Paris me donnent ici. Le préfet a peur de moi, et sa femme qui ne me saluait jamais m'a priée deux fois à dîner.

« Mais il ne faut pas perdre de temps, et nous comptons sur vous. Croiriez-vous que mon mari n'a pas encore fait la moindre démarche pour se faire réintégrer dans sa place, sous prétexte qu'elle n'existe plus, et que sa charge a été remboursée en assignats? C'est l'homme le plus apathique qu'il y ait en France.

« Mon beau-frère a repris la croix de Saint-Louis : il ne lui manquait plus que neuf ans pour l'avoir, lorsque la révolution a éclaté. Il ne serait pas juste qu'on refusât de

compter au nombre de ses services les vingt ans de troubles et de malheurs qu'il a passés dans ses terres. Il compte sur vous pour lui faire expédier promptement son brevet.

« Je joins à ma lettre un mémoire en faveur de P. F..., mon fils aîné. Il avait droit à la survivance de son oncle : il vous sera facile de la lui faire obtenir. Je désirerais que son frère le chevalier entrât dans la marine, mais avec un grade digne de son nom et des anciens services de sa famille. Quant à mon petit-fils G..., il est d'âge à entrer dans les pages, et vous n'auriez qu'un mot à dire pour qu'il soit placé.

« Nous irons à Paris dans les premiers jours du mois prochain, et j'emmènerai ma fille avec moi. J'ai le désir de la placer à la cour. C'est une faveur qu'on ne refusera pas à vos sollicitations, si vous y mettez un peu de suite et de bonne volonté.

« Pensez au pauvre N..., à la vérité, il a marqué dans le temps de la révolution ; mais je vous avoue que depuis un mois il est bien revenu. Vous savez qu'il n'a rien, et qu'il est prêt à tout sacrifier pour nos maîtres. Son dévouement le porte à leur servir dans une place de préfet, et il en est très capable. Vous vous rappelez la jolie chanson qu'il a faite pour moi.

« M. de B..., fils de l'ancien intendant de la province, ira vous voir. Faites en sorte de lui être utile; c'est un ami de la famille. Si l'on ne rétablit pas les intendances, il se contenterait d'une place de receveur général: c'est bien le moins que l'on puisse faire pour un homme dévoué à son prince et qui a été enfermé six mois pendant la Terreur.

« Je ne veux pas oublier de vous recommander B... On lui reproche d'avoir servi tous les partis, parce qu'il a été employé par tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis vingt ans; mais c'est un brave garçon vous pouvez m'en croire : il est le premier ici qui ait arboré la cocarde blanche. D'ailleurs, il ne demande qu'à être conservé dans sa place de directeur des postes. Ayez soin de m'écrire sous son couvert.

« Je vous adresse ci-joint les papiers de mon beau-père. Il lui était dû par les États du Languedoc une somme de

45,000 fr., qui ne lui a jamais été payée. J'espère qu'on ne vous en fera pas attendre le remboursement, et que vous ne refuserez pas de faire usage de ces fonds, si vous éprouvez un moment de gêne : ce qui n'est guère probable dans la position où vous devez être.

« Adieu, mon cher cousin. Je vous embrasse pour toute la famille, en attendant le plaisir de vous voir bientôt à Paris.

« J. DE V. »

(*Journal des Débats* du 29 mai 1814.)

Réponse à la lettre insérée dans notre numéro du 29 mai.

Paris, le 15 mai 1814.

« Vous ne sauriez croire, ma chère cousine, avec quel intérêt j'ai lu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et combien j'ai mis de zèle à faire valoir les prétentions si justes, si légitimes, de toutes les personnes que vous me recommandez. Vous ne serez pas plus étonnée que je ne l'ai été moi-même des obstacles que l'on m'a opposés, et que vous jugeriez insurmontables, si vous connaissiez aussi bien que moi les gens à qui nous avons affaire.

« Quand j'ai parlé de votre fils aîné qui a toujours eu l'intention de servir, pour une place de chef d'escadron dans le régiment où son père a servi autrefois, ne m'a-t-on pas donné comme objection d'un certain poids, que la paix était faite et qu'avant de songer à placer M. de S. F... il fallait pourvoir au sort de vingt-cinq mille officiers, dont les uns, le croiriez-vous? se prévalent de leurs campagnes, de leurs blessures et vont même jusqu'à se faire un titre des batailles où ils se sont trouvés, tandis que les autres,

plus étroitement liés aux malheurs de la famille royale, rentrent en France sans autre fortune que les bontés et les promesses du Roi. J'ai demandé avec un peu d'humeur ce que l'on ferait pour votre fils et pour une foule de braves royalistes qui ont tant gémi, en secret, sur les malheurs de l'État, et dont les vœux n'ont pas cessé de rappeler, en secret, la famille des Bourbons au trône de leurs ancêtres. On m'a répondu qu'ils se réjouiraient de voir la fin de nos maux et l'accomplissement de leurs vœux.

« C'est un homme bien singulier que votre mari; et je conçois, ma chère cousine, tout ce que vous devez avoir à souffrir de son incroyable apathie. A soixante-cinq ou six ans tout au plus, réduit à une fortune de 40,000 livres de rentes, il se confine au fond d'un château, et croit pouvoir renoncer à la carrière de l'ambition, comme si un père ne se devait pas à ses enfants, comme si un gentilhomme ne devait pas mourir debout!

Je suis fâché que votre beau-frère ait repris la croix de Saint-Louis avant de l'avoir eue; car il pourrait arriver que le Roi ne se dessaisît pas du droit de conférer lui-même cette décoration, et qu'il n'approuvât pas la justice que certaines personnes se sont empressées de se rendre. Vous sentez qu'il y a moins d'inconvénient à ne pas avoir la croix de Saint-Louis qu'à se trouver dans l'obligation de la quitter.

« Je n'ai pas négligé de faire valoir les droits de votre fils le chevalier et je ne désespère pas de le faire passer à l'examen des gardes de la marine royale. Nous ferons ensuite tous nos efforts pour le faire passer sur le corps de cent officiers beaucoup trop fiers de leur valeur, de leur vieille renommée et du dévouement dont ils prétendent avoir fait preuve à Quiberon.

« Votre petit-fils G... est inscrit pour les Pages. Je ne puis pas vous dire au juste, ma chère cousine, quand il sera admis à l'hôtel, attendu que votre demande vient à la fin de trois mille sept cent soixante-quinze formées par des fils de gentilshommes ou d'officiers morts sur le champ de bataille, sans la moindre distinction des services rendus à l'État et au prince.

« Vous avez une très bonne idée de placer mademoiselle

votre fille à la cour ; et la chose ne sera pas difficile lorsque vous aurez trouvé pour elle un mari que son rang et sa fortune pourront y appeler : jusque-là je ne vois pas trop ce qu'elle viendrait y faire et quel rôle convenable elle pourrait y jouer, toute majeure qu'elle est.

« J'ai présenté une pétition en faveur de N..., à la fin de laquelle j'ai inséré la jolie chanson qu'il a faite pour vous; mais on devient si exigeant que de pareils titres ne suffisent plus pour obtenir une pauvre place de préfet. Je vous dirai même qu'on ne tient pas grand compte à votre protégé de sa conversion et des sacrifices qu'il est prêt à faire. Ses ennemis s'obstinent à dire que ce n'est pas un homme sûr. Moi qui l'ai vu opérer dans le temps, je suis convaincu que s'il mettait seulement aujourd'hui la moitié du zèle à servir la bonne cause qu'il en a mis autrefois à faire triompher la mauvaise, on pourrait l'employer très utilement. Mais aura-t-on assez d'esprit pour faire cette épreuve ?

« On ne dit pas si les intendances seront rétablies ; mais on paraît croire que les recettes générales seront diminuées, ne fût-ce que du nombre de celles qui existaient dans les départements séparés de notre territoire. Cela me fait craindre que M. de B... ne soit obligé de s'en tenir à la fortune énorme que son père a faite dans les anciennes fermes, et qu'il a trouvé le moyen de mettre à l'abri de l'orage révolutionnaire. Il faut avoir un peu de philosophie.

« Soyez tranquille sur le sort de B... Je le connais : il a du haut dans les principes et dans le caractère. Depuis vingt ans, il s'est glissé entre tous les partis sans avoir été froissé par aucun. C'est un homme d'une merveilleuse adresse, et qu'on ne servira jamais aussi bien qu'il se sert lui-même. Il n'est plus directeur des postes et vient d'obtenir une place plus lucrative dans une autre administration : vous intéresserez-vous autant à lui ?

« Je vous renvoie, chère cousine, les papiers relatifs à la créance de votre beau-père sur les États de Languedoc : la liquidation ne m'en paraît pas prochaine. Quelque juste que soit votre réclamation, on a décidé que la solde arriérée des troupes, la dette publique, les pensions militaires, et une foule d'autres objets de cette nature, seraient pris

avant tout en considération. Cette mesure est évidemment le fruit de quelque intrigue. Vous pourriez charger N... de faire quelque bon pamphlet sur les besoins les plus urgents de l'État, et l'engager à placer cette créance en première ligne. Vous ne vous faites pas d'idée combien le gouvernement est influencé par cette foule de petites brochures que la mauvaise foi, la sottise et la faim, produisent chaque jour avec une si louable émulation.

« Du train que vont les choses, vous voyez, chère Cousine, qu'il faut vous armer de patience. Je vous dirai même qu'il est à craindre que le voyage que vous vous proposez de faire à Paris n'avance pas beaucoup vos affaires. De compte fait, sur les relevés de la police, il y a dans la capitale, au moment où je vous écris, cent vingt-trois mille provinciaux de tout rang, de tout sexe et de tout âge, qui sont ici en réclamation, armés de titres presque aussi incontestables que les vôtres, et qui auront sur vous, pour obtenir un refus, l'avantage inappréciable de l'antériorité de leurs démarches. Au reste, comme je vous connais de la philosophie et le goût des bonnes lettres, je vous prie de relire un chapitre du *Spectateur*, sur les justes prétentions de ceux qui demandent des emplois : c'est le 32me du 7me volume dans l'édition en 8 vol. in-12. Les mêmes événements retrouvent les mêmes hommes.

« Agréez, ma chère Cousine, l'assurance de mon tendre et respectueux attachement.

« Br. de L. »

(*Journal des Débats* du 2 juin 1814.)

Note C

Monsieur le duc de Noailles avait remplacé M. de Chateaubriand à l'Académie française, je n'avais point

assisté à la séance de sa réception. Mais le lendemain, je dînais avec lui chez M. de Rothschild. Tous les convives, à mesure qu'ils arrivaient, s'empressèrent à qui mieux mieux de prodiguer au récipiendaire les éloges les plus exaltés sur le panégyrique qu'il avait prononcé en l'honneur de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* et des *Mémoires de l'abbé de Rancé*.

Il faut bien avouer que la plupart, se retournant vers moi, continuaient en baissant la voix et me disaient : « Peut-être le discours était-il moins académique que politique; il aurait mieux convenu à la tribune de la Chambre des pairs, qu'au sénat de la littérature : celle-ci y tenait peu de place, et puis il était long, il dépassait de beaucoup le temps convenable ; on le sentait d'autant mieux, qu'aucun trait ne réveillait l'attention, c'était peut-être même un peu lourd et difficile à avaler. » — Pendant que j'écoutais d'une oreille cette contre-partie, l'autre était frappée des compliments à perte de vue que les nouveaux arrivés prodiguaient sans mesure à l'académicien.

— Appuyez, mes bons amis de cour, me disais-je, et après cela, plaignez-vous de la vanité des auteurs que vous enivrez de ce perfide encens ! » — Quand le flot fut passé, je m'approchai à mon tour.

— D'après ce que j'entends de votre discours, mon cher duc, j'éprouve tous les regrets possibles de n'avoir pas assisté à cette séance solennelle. Mais j'ai déjà lu une partie de votre œuvre et dois-je vous dire avec sincérité l'impression qu'elle m'a faite, à moi qui ai plus longtemps que vous connu et pratiqué Chateaubriand ?..... Eh bien, vous avez tellement abondé dans la louange, sans restriction, que tous vos éloges m'ont rappelé toutes mes critiques. Vous avez tenté ce qu'aucun peintre ne saurait faire : un portrait sans ombre.....

Le duc de Noailles sourit comme s'il m'eût dit : « Parbleu, je le sais bien ! et si j'ai péché c'est que je l'ai voulu ainsi. »

En rentrant chez moi, je traçai rapidement les souvenirs de mes rapports avec le célèbre écrivain, comme un tempérament à l'exubérante démonstration du nouvel académicien.

CHATEAUBRIAND

La pompe, la couleur, la magie du style, ont placé bien haut la célébrité de M. de Chateaubriand ; et peut-être au-dessus de sa véritable valeur. Ces qualités de l'écrivain ont souvent caché la faiblesse et l'inanité des pensées. Effacez les images du *Génie du Christianisme*, qu'en resterait-il comme raison, comme philosophie, ou comme christianisme ? Il faut cependant reconnaître que l'apparition de cet ouvrage fut un événement. Soit que l'auteur eût l'intention de produire un grand effet moral, soit, ce que je suis plus disposé à croire, qu'il eût choisi son sujet comme le plus convenable aux brillantes qualités de son talent, soit enfin qu'il l'eût entrepris sur le conseil de M. de Fontanes d'abord son protecteur et ensuite son ami, il est certain qu'il exerça une influence réelle sur les esprits.

Ce n'était pas en vain que les sectaires de l'incrédulité avaient sapé depuis cinquante ans les bases des principes religieux. Ils avaient répandu partout le doute, l'indifférence et la haine contre les croyances orthodoxes. Elles étaient aussi perverties parmi ceux qui combattaient sous les étendards de Condé, qu'elles l'étaient chez les soldats de la Convention, l'air était empoisonné d'irréligion et tout le monde l'avait respiré. C'était au point qu'on n'en disputait plus.

Le *Génie du Christianisme* apparut, et ceux mêmes qui en condamnaient le style néologique et ampoulé, s'étonnèrent de cette œuvre qui révélait une sorte de poésie dans cette religion si méprisée. On se disait : elle n'est donc pas si ridicule, puisqu'elle prête à de si belles images et peut fournir de si brillantes couleurs. Ce fut évidemment le premier signal d'un retour à des sentiments qui semblaient évanouis; et on les acceptait facilement, parce que l'auteur s'adressait à l'imagination et n'exigeait rien de la foi. — Si l'on veut suivre les progrès de cette renaissance religieuse,

on verra l'abbé Fraissinous, marchant sur les voies que M. de Chateaubriand lui avait ouvertes, réunir autour de lui, dans les célèbres conférences de Saint-Sulpice, une foule empressée, de tous les rangs et de tous les âges, et leur parler avec la douce insinuation d'un missionnaire des vérités de la religion. Enfin, lorsque par des circonstances plus favorables, la société cherchait son appui sur les bases monarchiques et religieuses, on entendit s'élever, du sein du clergé, une voix éclatante qui vint frapper les esprits que le prédicateur de Saint-Sulpice avait préparés à la soumission. C'était l'abbé de Lamennais, qui s'annonçait comme un père de l'Église.

C'est d'ailleurs le seul des ouvrages de M. de Chateaubriand auquel on puisse attribuer une sorte d'influence sur l'esprit de son siècle.

Celui qu'il publia en 1814, sous le titre de *Bonaparte et les Bourbons*, répondait à l'opinion qui avait triomphé. Tout était décidé, fait et accompli lorsqu'il parut. Ce ne fut point la trompette qui donne le signal du combat, mais celle qui entonne les fanfares de la victoire. La sensation même de ce livre fut totalement perdue dans le conflit des événements.

Nous crûmes en avoir payé largement le prix, en nommant l'auteur ministre du Roi en Suède, auprès de Bernadotte. Il n'était pas pressé de partir; on le laissa à Paris, en lui payant son traitement et même les frais de l'établissement qu'il ne fit jamais. Il y tenait beaucoup plus qu'à l'ambassade.

Avide de renommée, il vivait d'applaudissements comme les autres vivent de pain. Il les voulait quotidiens. Paris était le seul séjour qui lui en fît espérer l'hommage. Mais il avait beau réveiller la trompeuse déesse; encore y avait-il des intervalles où elle s'endormait. Dans l'intention de combler ces lacunes, il choisissait parmi les femmes qui l'admiraient, celles qui étaient le plus haut placées dans le monde, et qui exerçaient quelque influence sur la société; ce n'étaient ni les plus jeunes, ni les plus jolies, pas même toujours les plus spirituelles. C'étaient des miroirs flatteurs, devant lesquels il allait se regarder une ou deux

heures tous les jours. Il trouvait auprès d'elles ce tribut journalier d'admiration qui remplaçait celui que le public oubliait de lui rendre.

Il était fidèle comme l'indifférence à celle qu'il avait choisie. A l'époque où je l'ai connu, la duchesse de Duras avait hérité de ses assiduités, après la mort de la duchesse de Lévis. Plus tard, madame Récamier remplaça madame de Duras, à la perte de laquelle il se montra fort peu sensible. Il est difficile de dire jusqu'où allait l'intimité de ces rapports. L'âge et la réputation des victimes dévouées à son amour-propre, doit les faire juger très innocents et d'autres relations, inférieures et passagères, viendraient à l'appui de la vertu de ces dames. On donnait encore d'autres raisons de la modération de ses entraînements; on disait avec Horace : *illiterati non minus rigent.*

J'avais rencontré M. de Chateaubriand pour la première fois en 1814, soit dans le monde où j'allais peu, soit aux réceptions de la cour où j'allais encore moins; il y portait de l'empressement, de l'envie de plaire, et un certain sourire de courtisan qui ne lui étaient point naturels et sentaient l'affectation. J'avais reçu ses avances avec des égards particuliers; il était même venu me chercher deux ou trois fois sans que ces occasions nous eussent donné aucunes relations particulières.

Je n'ai jamais dit à personne et il n'a jamais su, que lorsque le ministère de 1814, M. de Talleyrand et l'abbé de Montesquiou, attaquaient si rudement la secrétairerie d'État, et que je la défendais auprès du Roi, par toutes les raisons qui la rendaient importante à son service, je lui disais en définitive, que si les attaques de ceux qui voulaient la renverser, portaient plutôt sur ma personne que sur ce ministère de centralisation, je demandais au Roi de sacrifier l'homme pour conserver la charge; et je proposai M. de Chateaubriand le premier des deux ou trois noms que je présentais pour me remplacer... Le Roi tenait alors à me conserver et il n'accueillit pas *le Chateaubriand*, comme il disait, avec plus de faveur qu'un autre et peut être moins. L'auteur du *Génie du Christianisme* aurait peut-être dit que c'était par jalousie de bel esprit.

Nous en étions-là, lorsque les succès de l'invasion de Bonaparte, nous placèrent entre l'incertitude de la défense et les revers de l'exil. J'ai dit comment madame la duchesse de Duras intervint pour mettre M. de Chateaubriand à l'abri des rancunes de Bonaparte. Le poète fut autorisé à suivre le Roi, et partit en toute sûreté avec monsieur et madame de Duras.

Je ne dirai point ce qu'il fit à Gand où je n'étais pas. Il fut appelé au conseil du Roi, comme M. de Lally-Tollendal qui s'y était aussi rendu en amateur. Il ne nous en revint qu'un rapport au Roi sur la situation de la France, complètement vide de pensées et tout à fait ignorant des sentiments, des intérêts et des vœux tels qu'ils existaient. Il aurait pu tout aussi bien tracer un rapport sur la situation de la Chine. Ce factum était empreint de son style brillant, insoutenable à ceux qui ont appris le style des affaires et savent que la simplicité, la clarté et la sévérité sont exigées avant tout dans ce genre d'ouvrages.

Personne n'imagina que l'espèce de ministère douteux et éphémère exercé à Gand fût un titre pour rapprocher Chateaubriand des affaires. Il chercha sa position dans l'exagération des opinions royalistes les plus exaltées et dans l'hostilité au ministère, qu'il traitait de Jacobins. Je n'en plaidai pas moins ses droits aux faveurs royales en diverses circonstances, et j'obtins d'abord sa nomination de président du collège électoral d'Orléans. M. de Talleyrand se moquait volontiers de la transformation du poète en homme politique, et il en eut l'occasion lorsque nous reçûmes ses discours imprimés sous le titre fastueux de Son Excellence Monseigneur le vicomte de Chateaubriand. Il fut à Orléans comme à Paris, l'organe des plus violentes opinions telles qu'on les retrouve encore dans son discours au Roi, prononcé à la tête de la députation de son corps électoral du Loiret. Il félicitait Sa Majesté « du commencement de ses justices » et « d'avoir saisi le glaive que le souverain du ciel lui avait confié... » Il lui demandait de suspendre son inépuisable clémence pour laisser cours à sa justice.

Malgré cette opposition et l'appui qu'il cherchait dans les sentiments passionnés que nous nous efforcions de mo-

dérer, Chateaubriand fut nommé ministre d'État à la formation du Conseil privé, et bientôt après, au mois de septembre 1815, il fut compris dans la *fournée* des quatre-vingt-dix pairs. M. de Talleyrand n'avait pas cru en cette occasion faire grand'chose pour l'auteur de *Bonaparte et les Bourbons*, estimant la dignité de pair à l'importance qu'il avait mis à les choisir et à la valeur de ceux qu'il y avait appelés.

Chateaubriand resta assez terne à la Chambre des pairs. Il ne pouvait aborder la tribune qu'avec des discours écrits; toute improvisation lui était interdite. L'habitude d'écrire nuit à la facilité de la parole; la marche des idées faite à la lenteur et à la précision de cette forme se prête mal à leur production plus vive et plus spontanée. Quelques harangues qu'il prononça de la sorte, prouvèrent que son silence dans les discussions tenait plus à l'absence des idées politiques qu'à la difficulté de l'improvisation.

Mais la vanité du grand écrivain ne pouvait se satisfaire de la nullité de l'orateur. Il voulut en sortir par un coup d'éclat et il fit paraître en 1817 son ouvrage *de la Monarchie suivant la Charte*, bizarre assemblage d'idées qui hurlaient de se trouver ensemble. Il y prêchait le pouvoir absolu modéré par l'aristocratie de la Chambre des pairs, la Chambre des députés étant présente et acceptante. Il donnait pour moyen de gouvernement un maire et un gendarme dans chaque commune. Mais le tout était assaisonné de violentes diatribes contre le ministère du duc de Richelieu, et en dernier lieu d'une attaque à l'indépendance ou à la franchise du Roi à l'occasion de l'ordonnance du 5 septembre. Enfin il appelait aux armes, et voulait que les feuilles de son livre servissent à bourrer les fusils. Le ministère ne pouvait répondre autrement qu'en éliminant l'auteur du conseil privé et du rang de ministre d'État. M. de Chateaubriand se consola d'un coup de foudre qui faisait encore retentir son nom aux quatre coins de la France et même au delà. J'étais à la campagne auprès de Paris lorsque j'appris l'acte de sévérité qui frappait mon collègue, et quoique je n'eusse eu jusque-là aucune relation avec lui, je résolus de lui porter le témoignage de

ma sympathie; j'allais aussi dans l'intention de lui rendre moins amère sa disgrâce en engageant les autres ministres d'État à prélever sur leurs traitements la part nécessaire pour effacer au moins la perte qui lui était imposée.

Je le trouvai sombre, c'était assez son habitude, et la circonstance le justifiait. Il était plus occupé de la diminution de sa fortune que de la perte de ses dignités; tout à coup il se tourna vers les rayons d'une assez vaste bibliothèque entièrement vide.

— Vous voyez, me dit-il d'un ton très solennel, j'ai vendu ce matin tous mes livres pour payer mon boucher! »

Je ne sais quel effet il croyait produire sur moi par le contraste de ses paroles, mais j'avoue que ce ne fut que de la pitié. Nos collègues ne partagèrent pas assez ce sentiment pour s'imposer le léger sacrifice que je leur demandais.

J'en fus d'autant plus peiné que je sus bientôt qu'abdiquant toute dignité de caractère, celui qui se posait si fièrement prenait toutes les voies pour faire connaître aux princes, à Madame, à madame la duchesse d'Orléans douairière, mais surtout à Monsieur, son état de pénurie, qui aurait été pour tout autre que lui une grande aisance. Il en recevait des sommes si multipliées qu'elles formaient un total considérable. Lorsqu'il eut épuisé plusieurs fois le crédit de ceux qui entouraient M. le comte d'Artois, il vint un matin chez moi. Son air ordinairement pensif, était ce jour-là plus sombre; au premier mot que j'articulai sur la santé de madame de Chateaubriand, il en prit texte pour me parler de sa misère.

— Elle est très souffrante, me dit-il, les médecins lui ordonnent le lait d'ânesse, et je n'ai pas cinquante louis pour acheter une ânesse! »

Ma première pensée aurait pu être qu'on n'avait pas besoin d'acheter une ânesse pour avoir une tasse de lait, et mon premier mouvement fut d'ouvrir mon tiroir pour lui offrir la somme légère qu'il réclamait. Mais la réflexion vint à temps pour me dire que ce n'était pas ce qu'il voulait. En effet, il me pria bientôt de peindre à Monsieur sa

triste position. Je le lui promis, et le soir même j'entrai chez le prince.

— Eh bien, mon ami, que dites-vous aujourd'hui?

— Rien de bien important, Monseigneur.

— Mais enfin?

— J'ai vu ce matin Chateaubriand.

— Et qu'est-ce qu'il dit, Chateaubriand?

J'expliquai alors les motifs de ses peines.

— Ah bah! reprit Monsieur, c'est à recommencer tous les jours avec lui.

— Mais Monsieur sait bien que le besoin de manger revient aussi tous les jours.

— Fort bien, mais c'est un panier percé.

— Panier percé, si Monsieur veut, repris-je; mais s'il n'y a rien dans le panier, peu importe qu'il soit percé ou non.

— Voyez-vous, mon cher, je n'aime pas ce qui revient continuellement; cela ressemble à une pension, et quand je vois venir une pension, moi, je fais la cabriole.

Je ne trouvai l'expression ni noble ni élégante; mais elle était permise à celui qui donnait même en pensions plus qu'il ne pouvait, et qui alla lorsqu'il fut Roi, jusqu'à distribuer annuellement plus de cinq millions en dons de toute espèce. Cependant je me réjouis en moi-même de ne lui avoir jamais fait faire la cabriole et me promis bien de ne lui en jamais donner l'occasion. Le lendemain il envoya deux mille écus à Chateaubriand pour acheter une ânesse.

Le *Conservateur* fut pour l'illustre écrivain une mine d'or. Il eut d'abord les vingt-quatre mille francs que j'avais obtenus de Monsieur pour l'établissement de cet écrit. Ses articles étaient payés à un haut prix. Il jouissait de la répartition des bénéfices qui revenaient aux dix fondateurs. Six d'entre nous en faisaient un fonds commun pour distribuer des gratifications à trois ou quatre députés qui ne pouvaient supporter sans une grande gêne le séjour de Paris, et pour secourir des familles royalistes malheureuses. Mais avant tout nous reconnaissions le travail et le mérite de notre premier collaborateur, de la manière qui lui était la plus sensible, en lui faisant accepter

une bonne partie de ces bénéfices qui n'étaient pas minces. Cet écrit bi-mensuel nous rendait à chacun quatre ou cinq mille francs par trimestre ; c'était donc une somme de cent à cent vingt mille francs dont nous pouvions disposer. Mais notre contribution volontaire ne lui suffisait pas toujours; il nous en imposait de forcées, entre autres pour l'établissement de Marie-Thérèse, où sous prétexte de fonder un asile pour des infirmes et des vieillards, il se fit bâtir aux dépens des fondateurs, un charmant pavillon qu'il a occupé nombre d'années. Cette avidité insatiable était plus choquante en ce qu'elle contrastait avec la magnificence de son langage et aussi de ce qu'on ne lui connaissait aucun genre de dépense apparente, ni tenue de maison, ni jeu; enfin aucune des fantaisies qui auraient expliqué ce *coulage* d'argent. On ne pouvait se rendre compte des sommes énormes qu'il avait déjà reçues à cette époque, des magnificences princières, depuis les quarante mille francs que la princesse Élisabeth lui avait donnés pour faire son *Voyage à Jérusalem*, jusqu'aux deux mille écus de l'ânesse; et enfin pour clore cette longue addition, jusqu'aux grandes sommes qu'il avait déjà obtenues de ses ouvrages. — J'en eus le compte à cette époque d'une manière singulière.

Il retira certainement plus de cent mille francs par ces diverses voies dans les dix-huit ou vingt mois, terme de la durée du *Conservateur*.

L'auteur du *Génie du Christianisme*, nous avait imposé son imprimeur, Lenormand pour éditeur, et le marché qu'il avait conclu à ce sujet était des plus onéreux; quelques observations que je m'étais permises avaient été fort mal reçues et lorsque, pour les excuser, je crus faire un compliment à notre grand collaborateur en lui disant : que son habileté ne s'était probablement pas exercée sur de pareilles affaires, il fut prêt à se fâcher et je fis ma retraite, un peu embarrassé, en lui concédant tout ce qu'il voudrait sur son savoir faire économique.

Or, un jour Lenormand fit demander à me voir, et m'exposa la perplexité où le mettaient les prétentions exorbitantes de M. de Chateaubriand, pour le prix d'un petit

ouvrage assez insignifiant qu'il venait de composer sous le titre de *Mémoires sur la vie de Mgr le duc de Berry*. L'auteur ne pouvait manquer de rester au-dessous des sentiments qui s'étaient élevés dans tous les cœurs lors de cet épouvantable assassinat. Suivant Lenormand, le grand écrivain avait dépassé de beaucoup l'estimation de son œuvre : il demandait vingt-quatre mille francs de ce demi-volume, et une vente fabuleuse ne couvrirait pas ce prix; d'un autre côté, ayant été seuls les éditeurs de tous les ouvrages de M. de Chateaubriand, ce leur serait un mortel chagrin de voir passer à d'autres cette brillante clientèle. Il venait donc me prier de vouloir bien m'entremettre pour obtenir quelque modération dans les prétentions de l'auteur. Je repoussai complètement la proposition de Lenormand, en lui disant que ce ne serait pas moi qui mettrais aux ouvrages du grand écrivain un prix inférieur à celui qu'il fixait lui-même, que je voudrais qu'il pût en demander et en obtenir le double. Lenormand, un peu confus, voulut excuser sa proposition malséante.

— Nous avons à ce sujet, me dit-il, relevé le compte de tout ce que nous avons payé à M. de Chateaubriand, depuis sa rentrée en France, et la somme ne s'élève pas à moins de onze cent cinquante mille francs!

— Alors, lui dis-je, vos bénéfices ont dû être considérables; en avez-vous fait le calcul? Ils ont cependant été prélevés sur les productions de son génie; et vous voulez les marchander? Payez M. Lenormand, payez ce qu'on vous demande, et plus encore si on l'exigeait.

Je ne sais si les conditions furent modifiées, mais l'ouvrage sortit bientôt après des presses de Lenormand.

A cette époque (1822), l'auteur des *Mémoires sur la vie de Mgr le duc de Berry*, n'avait pas encore obtenu de ses ouvrages la moitié de ce qu'ils lui ont produit dans la suite. Il n'avait pas reçu le prix que la faveur publique donna plus tard à ses nouvelles productions; les sommes considérables payées pour les nombreuses éditions de ses œuvres complètes sous toutes les formes et dans tous les formats; il n'avait pas encore eu la singulière habileté de s'attribuer pendant sa vie tout le prix des ouvrages qui ne devaient paraître

qu'après sa mort[1]. C'est ainsi qu'en Angleterre, les condamnés à la peine capitale mangent le prix de leur corps qu'ils vendent pour être disséqués aux amphithéâtres d'anatomie. Ainsi, sans compter ses grands traitements des ambassades de Londres et de Rome, et celui du ministère des affaires étrangères; on ne saurait estimer à moins de deux millions et demi et peut-être trois millions les sommes que Chateaubriand a absorbées. Ceci soit dit à l'honneur de son talent et à la gloire de notre temps qui a si richement payé ses premiers littérateurs, tandis que ceux du grand siècle vivaient à peine de quelque modique pension de la cour. Aucun auteur avant lui n'avait été aussi bien payé de son vivant, *argent comptant,* soit en célébrité, soit en monnaie sonnante. Tout cela fut dissipé sans qu'il soit jamais sorti, sauf pendant la représentation de ses places, de sa vie de pauvre diable. Ceux qui ont entrepris d'expliquer ce phénomène d'économie domestique disent que l'armoire où le poète déposait ses sacs était toujours ouverte à tout le monde; sa femme, son secrétaire, le domestique chargé de la dépense y puisaient à volonté sans qu'il fût jamais tenu aucun compte. Mais cela ne suffit pas encore pour résoudre cette question; il faut plutôt croire que rien n'est aussi cher à entretenir qu'une brillante imagination.

Lorsqu'on approchait du célèbre écrivain, on trouvait sur ses lèvres un sourire de bon accueil qui éclairait son visage. Mais sa conversation ne réfléchissait jamais rien de son génie. Pas un mot, pas un trait à citer ou à retenir. On ne trouvera jamais à faire un *Chateaubrianda.*

Je le vois encore, quand, avant et pendant le *Conservateur,* il se réunissait chez moi avec ce que nous appelions nos amis politiques, MM. de Montmorency, de Fitz-James, Villèle, Corbière et autres. Il entrait, empressé. Ses premières phrases étaient faciles, gaies, obligeantes. Le dîner commençait à l'éteindre, et ensuite, enfoncé dans un fau-

1. Douze ou quinze ans avant son décès, M. de Chateaubriand vendit ses *Mémoires d'outre-tombe* pour une somme de 150,000 fr. et une pension viagère de 15,000 fr. sur sa tête et celle de sa femme. Il vendit plus tard le droit de les faire paraître en feuilletons.

teuil, il s'assombrissait peu à peu, comme si on eût jeté sur lui des voiles de crêpe noir les uns sur les autres Quelque effort qu'on fît pour le mettre en scène et son amour-propre en jeu, on ne pouvait en rien tirer. Enveloppé dans sa personnalité, la plus outrée de celles qui s'étaient produites jusque-là — on ne connaissait pas alors celle de M. de Lamartine, — il n'avait avec personne ni amitié, ni affinité. Sa complice dans cette incommensurable vanité, madame de Chateaubriand, en entretenait autour de lui la fumée. Son attachement à son mari ne s'exprimait que par le mécontentement le plus hargneux contre ceux qui se trouvaient en relation avec lui ; on le desservait, on le servait mal, on lui tendait des pièges, on se servait de lui sans penser à le servir. Elle était haineuse et tenait son mari dans un état habituel d'exaspération contre tout le monde au point de décourager ceux qui étaient les plus disposés à le faire valoir. Mais on ne pouvait jamais en faire assez pour satisfaire cette passion effrénée des applaudissements : c'était sa nourriture, c'était son pain. Il lui en fallait tous les jours et continuellement comme à Talma. Il lui était indifférent qu'ils vinssent des loges, du parterre ou du paradis. C'est l'explication des variations de sa politique. Dans sa conduite comme dans ses écrits, on pourrait l'opposer sans cesse à lui-même, du Jésuite au Jacobin, en passant par toutes les nuances intermédiaires. Royaliste outré en 1815, il appelait hautement les vengeances royales sur les défections des Cent-Jours, et en 1830, il se faisait porter en triomphe comme un des fauteurs et des coryphées de la révolte. Il ne craignit pas d'insulter jusqu'à l'injure le prince malheureux, au moment où il était rejeté dans l'exil. Le mot de « Roi parjure, » ramassé dans la boue des factions, était jeté à la tête du plus noble de nos princes, de celui à qui il avait si souvent tendu la main et jamais inutilement. On ne saurait dire si c'était l'ingratitude ou la lâcheté qui l'emportait dans une pareille conduite.

Accoutumé à écrire sans conviction, il ne s'attachait à aucun principe. Ses opinions étaient celles de la phrase qu'il avait tournée, surtout si elle était brillante. L'auteur du *Génie du christianisme*, m'avouait en 1820, qu'il avait fait

tout au monde pour devenir croyant, et gémissait de n'avoir pu y parvenir. A la fin de sa vie, il avait pris l'attitude de la plus haute dévotion, l'approche fréquente des sacrements, les heures de méditation devant l'autel, enfin tout l'appareil et l'ostentation de la vie dévote. Il donnait pour motif à quelqu'un qui s'en étonnait que c'était pour lui affaire de convenance. Il y avait de plus un calcul de cette renommée qu'il courtisait dans le présent et dans l'avenir. Il savait toute la puissance qu'exerce sur les esprits la gent dévote. Quelques années avant la mort de ce pécheur converti, j'assistais chez l'évêque de Nancy, Forbin Janson, à un dîner tout ecclésiastique, et il n'y était question de rien moins que de canoniser l'auteur de *René* et d'*Atala*.

Outre l'amour de la célébrité qui après celui de l'argent était le mobile de sa vie, il faut bien aussi compter la haine; elle s'attachait à tout ce qui lui faisait obstacle. Il se vengeait ainsi non seulement du mal qu'on aurait voulu lui faire, mais même du bien qu'on lui avait fait quand il croyait qu'on aurait pu lui en faire davantage; et le talent ne lui manquait pas dans ces occasions. Au moment où, dans le *Conservateur*, il se mit à attaquer M. Decazes. Louis XVIII causant avec son favori, lui disait : « Voyons, mon cher, « tâchez de vous accorder avec *le* Chateaubriand, parce que, « voyez-vous, il a la dent mauvaise! »

J'ai raconté en parlant du *Conservateur* la part qu'il y avait prise. Sa facture brillante y avait jeté tout son éclat, et ce fut certainement de ses ouvrages politiques celui qui offrit le plus de solidité. Son esprit uniquement amoureux de la forme ne se préoccupait jamais de la pensée. Son opinion était celle de sa phrase. Mais au milieu de nous et de nos discussions journalières, il acceptait les idées qui se produisaient, il se les appropriait, en choisissant celles qui lui convenaient le mieux, sans y rien changer et sans y mettre du sien. Il les revêtait ensuite de tout le luxe de son style.

Cependant, comme tous les autres rédacteurs, Chateaubriand nous soumettait ses articles et supportait parfaitement nos observations lorsque l'entraînement de son imagination ou l'arrondissement de sa phrase lui avait ins-

piré quelque proposition malsonnante que nous ne pouvions accorder à nos principes. J'étais le plus souvent le père de la doctrine, cherchant à préserver notre unité des excentricités, quelque séduisantes qu'elles fussent. Le célèbre écrivain commençait toujours par défendre les paroles attaquées. Mais ensuite, lorsqu'on ménageait son juste amour-propre en enveloppant l'objection de toutes les délicatesses de l'éloge, il effaçait avec une admirable déférence; et souvent il remplaçait devant nous et dans un sens tout opposé les phrases biffées.

C'est ainsi que nous fûmes souvent témoins de son mode de composition et de l'importance qu'il attachait à l'harmonie de son style. Lorsqu'il avait écrit une page, il se la récitait à lui-même en psalmodiant ou plutôt en la scandant sur un mode que je ne saurais mieux représenter que par: *ta ta ta, ta ta ta, ta ta ta*, en descendant sur trois tons dont le dernier était le plus bas. Ensuite, il nous les relisait simplement, comme le reste.

Un jour je me trouvai plus embarrassé. Il avait écrit au sujet de la chute de M. Decazes, et son article, devenu célèbre par la vivacité de l'expression, était d'abord écrit en ces termes : « Le pied lui a glissé dans le sang et il a été « emporté par le torrent de nos larmes. » Je regardai mes collègues tout autour de la table; personne ne parlait. Alors très embarrassé et prenant toutes les précautions oratoires, je demandai pardon au grand poète d'oser me permettre une observation qui ne portait pas sur l'expression de nos idées politiques; il recevait celles-ci avec une admirable abnégation, ce qui m'encourageait à lui avouer que je n'aimais pas la fin de sa phrase. Je n'aimais pas : *le torrent de nos larmes :* c'était du Brébeuf tout pur.

— Mais, reprit-il avec vivacité, il faut bien finir l'image.

— Mais non, dis-je, j'aimerais bien mieux que l'image ne fût pas finie; le *qu'il mourût* de Corneille n'a rien gagné *au beau désespoir le secourût.*

Il s'arrêta un moment en silence, puis il raya les derniers mots en disant : « Vous avez raison. » J'avoue que je trouvai dans cette déférence le caractère d'une véritable supé-

riorité. Mais au fait je ne lui rendis pas un mauvais service. Ce n'est pas un de ceux dont j'attendais de la reconnaissance.

Cependant le *Conservateur* finissait; et M. de Chateaubriand, chercha à en tirer ses avantages. Il obtint facilement le prix de sa renonciation à toute opposition. Il fut nommé ministre de France à Berlin. Il vint immédiatement chez moi, non pour m'apprendre la nouvelle que je savais, mais pour me demander en grâce d'user de l'influence que je pouvais exercer sur nos amis politiques pour leur faire comprendre le sacrifice qu'il faisait à sa mauvaise fortune; avant tout il fallait vivre, et il n'avait eu d'autre ressource que les émoluments de cet emploi. Cependant rien ne le séparerait de nous, de la défense de nos principes et de nos intérêts. Je lui promis le concours qu'il me demandait.

— Au reste, mon cher vicomte, lui dis-je en continuant, vous êtes bien bon et bien modeste d'aller au-devant des mécontentements que quelques-uns d'entre nous ressentiraient de la nouvelle position que vous prenez. Quand ils s'élèveraient plus haut que vous n'avez à le craindre, qu'en résulterait-il? Vous partez pour votre ambassade, vous y passez un an, dix-huit mois à l'écart de nos discussions passionnées. Lorsque vous reviendrez, vous verrez où nous en serons, vous choisirez votre place dans notre polémique, et vous serez accueilli comme la grande voix du parti que vous adopterez. Personne ne pensera aux récriminations que vous paraissez craindre. Je lui disais la vérité, mais de celles qui ne sont pas difficiles à dire.

Chateaubriand ne dut point son importance politique au parti royaliste dont il avait été la plus brillante expression. Ce parti orgueilleusement égalitaire ne reconnaît de supériorité ni dans les talents, ni dans les services qu'on lui rend. Il semble qu'on n'ait fait que son devoir; loin de toute reconnaissance, il s'acharne à abaisser ceux qui pourraient s'élever dans son sein. L'auteur de la *Monarchie selon la Charte* trouva un meilleur appui; ce fut celui du *Journal des Débats*. Leurs relations dataient de longue main; le journal était accrédité comme défenseur courageux de l'ordre et des saines doctrines. Il avait soutenu les premiers pas du jeune

poète, et il en était résulté une véritable camaraderie avec les Bertin. La Restauration donna des attaches nouvelles à cette liaison, et Bertin de Vaux les retrouvait auprès de Chateaubriand quand les circonstances lui offrirent son premier rôle politique. Leur association était fondée sur des intérêts mutuels. Le journal comprenait tout l'avantage qu'il pouvait retirer du patronage de celui qu'il avait porté aux plus hauts rangs, et lui-même ne redoutait pas le fardeau de la reconnaissance. Les divergences qui auraient pu les séparer n'étaient pas à craindre; le protégé du *Journal des Débats* n'avait point d'opinions assez positives pour ne pas se prêter à celles des journalistes. C'est ainsi que Chateaubriand fut nommé ambassadeur en Angleterre. M. de Villèle qui dirigeait alors le ministère s'assurait ainsi l'appui d'un journal dont l'influence n'était pas à mépriser, et en même temps, par l'exemple de cette insigne faveur accordée à l'un des coryphées du parti, il étouffait les plaintes de tous ceux qu'il tenait soigneusement éloignés de toute participation aux affaires. D'ailleurs c'était celui dont la facilité de principes devait lui assurer le plus aveugle concours. Le ministre ne devinait pas alors que les irritations d'une immense vanité blessée sont bien plus à craindre que les résistances de quelques opinions consciencieuses.

Il appartient à l'histoire secrète de la guerre d'Espagne de faire connaître comment M. de Villèle qui ne l'avait jamais voulue, lors même qu'il l'eût faite, voyant M. de Montmorency céder à la raison européenne exprimée à Vérone, appela M. de Chateaubriand à son secours. Certain d'une docilité qui n'avait à combattre aucune opinion préétablie, il se tint assuré de son concours et l'ambassadeur d'Angleterre alla remplacer au congrès de Vérone le ministre des affaires étrangères, qui en était indignement rappelé.

Nous touchons ici à une des plus curieuses forfanteries, si j'osais le dire, une des plus ridicules pantalonnades de la vie politique de M. de Chateaubriand.

Lorsqu'après la Révolution de Juillet, effrayé du silence qui se faisait autour de sa réputation, l'ancien ministre voulut réveiller l'attention publique, pour lui si profondé-

ment endormie, il choisit un des épisodes les plus honorables, et même glorieux de la Restauration : la répression de la révolution flagrante en Espagne, de cette éruption volcanique qui menaçait de jeter sur nous ses feux. Mais comment traiter ce sujet? Douze ou quinze années s'étaient écoulées. Les passions ennemies qui s'étaient élevées furieuses contre notre expédition parce qu'elles la jugeaient utile et raisonnable, étaient éteintes; le succès, ce grand magicien, avait soumis les esprits les plus rebelles. Pouvait-on se présenter tel qu'on avait été, adversaire d'une grande entreprise? Pouvait-on revendiquer la popularité des sentiments ennemis qui n'existaient plus ? Non, il était plus piquant de prendre le contrepied, d'avouer modestement et presque en s'excusant qu'on avait décidé à soi tout seul cet acte d'intervention contre-révolutionnaire. C'est ainsi que Chateaubriand écrivit en 1836 ses deux volumes du *Congrès de Vérone*. On n'y apprend que les cajoleries dont l'ambassadeur de France fut l'objet de part de l'empereur Alexandre, des autres souverains et des ministres du congrès. On y voit cet excès de vanité bourgeoise qui le séduit au point de l'ébranler quelquefois dans le maintien de son mandat et des intentions du cabinet qu'il était chargé de soutenir. Il embrouille les questions; mais enfin il quitte le congrès sans avoir engagé la question de la guerre ; et c'est bien ainsi que M. de Villèle l'avait compris, puisque dans sa ferme volonté de ne point se laisser engager contre la révolution espagnole , il éloigna M. de Montmorency qui ne partageait pas entièrement ses opinions, et appela M. de Chateaubriand au ministère des affaires étrangères comme un appui de sa résistance. J'en donnerai pour témoignage plusieurs conversations que j'eus avec lui sur ce sujet. Il écartait les craintes que je lui exprimais de la commotion que pouvait donner chez nous la révolution effrénée et triomphante en Espagne; au point d'honneur qui touchait le Roi et la France, il m'opposait l'économie. C'était le grand cheval de paix de M. de Villèle. Enfin quand il était à bout de ses moyens de discussion dans lesquels il était toujours très faible, il se rejetait sur l'inopportunité, m'assurant que si les fureurs révolu-

tionnaires allaient plus loin, alors on pourrait prendre le parti de les comprimer par la force. Mais c'était le faux-fuyant que M. de Villèle employait pour atténuer l'indignation de ceux qui voyaient l'honneur et la sûreté de la France compromis.

Ce n'est pas ici que je dirai comment on força la main au ministère royaliste, et la part que je pris à la contrainte qui lui fut imposée. Mais je citerai seulement deux faits pour démontrer combien le ministre, et particulièrement le ministre des affaires étrangères, résistèrent à la pensée de la guerre jusqu'au dernier moment, alors même qu'elle était déclarée et que l'armée se réunissait sur les Pyrénées.

L'Angleterre au lieu de s'associer aux intérêts moraux qui unissaient toutes les puissances continentales, avait persisté dans sa politique isolée et égoïste. Elle s'opposait de toutes ses forces à notre intervention contre la révolution espagnole. Elle allait presque jusqu'à la menace de faire un *casus belli*. A la fin de mars, si je ne me trompe, l'ambassadeur d'Angleterre, le chevalier Stuart, depuis lord Rothsay, demanda une conférence à M. de Chateaubriand. Il y exposa toutes les raisons qui portaient l'Angleterre à s'opposer à notre expédition. Le ministre lui dit comment il s'y trouvait contraint.

— Mais enfin, ajouta-t-il, à quel point que nous en soyons arrivés, si vous pouvez par votre crédit en Espagne obtenir la formation d'un conseil d'État et de quelque chose qui ressemble à une Chambre des pairs, nous arrêterons toute hostilité.

L'ambassadeur d'Angleterre demanda la permission de prendre une plume pour constater et faire parvenir à son cabinet cette proposition dans ces termes mêmes. Il en donna lecture au ministre qui en approuva la rédaction. Cette pièce fut produite au Parlement britannique dans la discussion qui s'éleva au sujet de notre entrée en Espagne.

Enfin il existe un document public aussi certain et plus irréfragable; ce sont les colonnes du *Journal des Débats*, organe fidèle des opinions de Chateaubriand. Peu de jours avant l'entrée de notre armée sur le territoire espagnol, ce journal n'avait pas honte de nous menacer de la défection

de nos soldats, qui, suivant lui, au premier contact, donneraient la main aux révolutionnaires espagnols et aux réfugiés français qui étaient en armes sur la frontière. Après cela, l'auteur du *Congrès de Vérone* ose se poser comme l'auteur, le seul auteur de l'intervention royale en Espagne! C'est par trop abuser des licences accordées aux poètes, et par trop mépriser le public auquel on s'adresse.

Chateaubriand ne fut envoyé à Vérone que pour remplacer M. Mathieu de Montmorency qui ne résistait pas assez au gré de M. de Villèle à la guerre répressive que l'Europe désirait. A la vérité quand il se trouva en face des bonnes grâces de l'empereur Alexandre, des raisonnements de M. de Metternich, sa vanité de parvenu et son impuissance de discussion, le laissaient sans armes et sans défense, et il a profité du vague et des incertitudes de ses correspondances pour bâtir quinze ans plus tard le roman de ses intentions belliqueuses. Il leur donne même cette apparence de sévérité d'en faire un timide aveu, vis-à-vis de ceux qui pourraient lui en faire un tort. Mais en réalité il n'avait remplacé M. Mathieu de Montmorency aux affaires étrangères que pour y être, entre les mains de M. de Villèle, l'instrument docile de ses pacifiques intentions.

Cependant cette complaisance aveugle et soumise au chef du cabinet ne pouvait convenir à la longue à l'esprit inquiet et à l'immense amour-propre du grand littérateur. Le sentiment exalté de sa personnalité s'en révoltait et il était sans cesse excité par tout ce qui l'environnait: le caractère de sa femme aigre et soupçonneuse, ses flatteurs, les journalistes *des Débats* irritèrent ses passions vaniteuses, si faciles à exalter. Tous voulaient l'élever pour grandir avec lui. Si Chateaubriand eût été capable de concevoir et de suivre un système de politique à lui, il lui eût été facile de former un parti; dans les Chambres et au dehors on était généralement fort dégoûté des finasseries et des tortuosités de M. de Villèle. Il l'aurait certainement emporté de haute lutte. Mais ne trouvant ni en lui-même, ni dans les pensées politiques de ses amis de pareils conseils, il ne montra qu'une humeur impuissante; on la toléra silencieuse, et on la brisa rudement lorsqu'il était à la veille de la rendre

publique. On l'avait décidé à se séparer du ministre dirigeant. Le ministre de l'intérieur, Corbière, l'en empêcha en occupant la tribune pendant toute la dernière heure de la séance, le samedi. La nouvelle de sa destitution lui fut adressée le dimanche, mais trop tard pour le trouver chez lui. Il était déjà parti pour aller faire sa cour d'abord aux princesses et ensuite au Roi. Villèle en fut averti et fort embarrassé. Comment laisser paraître devant le monarque le ministre qu'il venait de disgrâcier et qui l'ignorait? Pendant que Chateaubriand était chez Monsieur dans toute la sincérité de sa confiance, il fut averti par un employé de son ministère qu'une dépêche importante l'attendait chez lui et qu'elle ne permettait aucun retard. Il s'y rend et trouve l'arrêt fatal, de ceux-là qui sous Louis XIV faisaient mourir dans l'année ceux qui en étaient l'objet. A présent on vit, ne serait-ce que dans l'espoir de se venger. Ce fut certainement le sentiment de Chateaubriand et il ne tarda pas à porter les premiers coups. Le *journal des Débats* se sépara formellement du ministère. Il l'attaqua avec violence et sans ménagement pour la royauté qui était derrière; et on ne saurait nier que ces hostilités n'aient eu de l'influence sur les événements qui suivirent. Au lieu de faire une opposition monarchique, Chateaubriand et son journal se jetèrent dans les lieux communs du libéralisme, tendance banale des esprits de ce temps. Ils s'aveuglèrent dans leur amour-propre et ne comprirent pas que leur meilleure chance était de séparer Villèle des royalistes et du Roi; c'était le plus court chemin au pouvoir qu'ils ambitionnaient. Le libéralisme ne pouvait pas les servir. S'il devenait assez fort pour former un ministère, ce n'était pas eux qui auraient été pris et ils s'aliénaient pour toujours le Roi dans la personne de Charles X comme dans celle de Louis XVIII.

L'événement le prouva bien. A la chute de M. de Villèle et lorsque M. de Chabrol fut chargé par le roi Charles X de lui présenter les membres d'un nouveau cabinet, le nom de M. de Chateaubriand fut repoussé et beaucoup d'autres auraient passé avant lui, comme il arriva au comte de La Ferronnays: on eut cependant quelques égards pour lui et

pour son journal, qu'on voulait rattacher; il fut nommé à l'ambassade de Rome et on lui laissa croire que c'était à sa considération qu'on avait placé son protégé Hyde de Neuville au ministère de la marine.

Chateaubriand porta à Rome les ennuis de son mécontentement. Pour se donner l'air d'être bien au-dessus de son ambassade, il resta toujours au-dessous. Il saisit quelques occasions d'y montrer son libéralisme bâtard.

Dans l'hiver de 1829, je rencontrai assez souvent l'ami Chateaubriand; je n'allais pas chez lui et il n'avait plus aucun des intérêts qui l'avaient amené si souvent chez moi. Sa bonne volonté pour moi était contrainte et gauche. Quelque temps avant l'ordonnance du Roi qui m'éleva à la pairie, il me disait : « Venez donc à notre Chambre, *nous avons besoin de paroles.* » Je ne fus pas fort touché du compliment et je lui répondis : « Oui, mais les miennes, au moins, ne coûteront pas plus qu'elles ne valent. »

A la Révolution de Juillet, il se montra dans tout le désordre et toute l'incohérence de son esprit. Il y cherchait sa place sans pouvoir la trouver. Il se faisait porter en triomphe par les jeunes gens des écoles, il donnait sa démission de la Chambre des pairs, il imprimait une brochure où il attaquait le Roi nouveau et où il appelait Charles X, son bienfaiteur, « *le Roi parjure,* » et puis, en s'adressant à madame la duchesse de Berry, il s'écriait : « *Madame, votre fils est mon Roi!* »

Là finit sa vie publique, car on ne saurait compter dans les actes de cette vie le voyage qu'il fit à Londres auprès de monseigneur le comte de Chambord. On avait persuadé à ce prince qu'il était utile de se rattacher cette célébrité qui appartenait à tous les partis, parce qu'il n'avait été fidèle à aucun. Depuis la Révolution de Juillet, il recevait une pension considérable pour une royauté dans l'exil. Tout ce qu'on eut de recherches, de cajoleries pour caresser son incommensurable amour-propre ne réussit pas à lui inspirer la moindre reconnaissance ; un tel sentiment ne saurait entrer dans l'âme de ceux qui croient que tout leur est dû. Ce qu'on leur accorde n'est jamais qu'un faible acompte sur ce qu'ils exigent. Il ne fut nullement bienveillant, pas

même discret dans les jugements qu'il portait à son retour de Londres.

D'ailleurs la vieillesse avait encore augmenté la sécheresse de son cœur et la morosité de son caractère. Tout occupé qu'il était encore de sa renommée, il ne pardonnait pas au monde de lui survivre. Il aurait voulu emporter tout avec lui. Ses prévisions étaient toutes sinistres, mais vagues, indéfinies comme de mauvais rêves. Il préludait à sa vie d'outre-tombe. Il voyait le matin quelques personnes qui venaient apporter leurs hommages à sa vieille célébrité, entre autres Béranger et l'abbé de Lamennais. Ensuite à l'heure fixée, et suivant l'habitude de toute sa vie, vers deux heures, il transportait son corps chez une femme de son intimité; à cette époque, c'était madame Récamier, la dernière de ses Égéries. C'est pour lui qu'elle remplissait son salon. On faisait de la conversation à laquelle il prenait généralement peu de part, surtout quand il se rencontrait des personnes auxquelles il était moins habitué. Il trônait au coin de la cheminée, dans un fauteuil dont il ne se dérangeait pour personne.

Les mémoires qu'il a laissés sous le titre ridicule de *Mémoires d'outre-tombe*, resteront comme un monument de la plus fastueuse et de la plus exorbitante vanité; elle avait été le seul mobile de toute sa vie ; elle resta le dernier rêve de son imagination affaiblie et délirante. Mais il a beau se tailler dans le marbre une statue aux proportions gigantesques, la postérité qu'on ne saurait tromper la réduira à sa taille : celle d'un écrivain distingué, d'un peintre de genre, grand coloriste, misérable dessinateur. Comme homme politique, il ne fut rien et ne laisse aucune trace de son passage à travers les affaires de notre temps.

Sa dernière poésie tournait tout autour de son individualité ; elle s'est montrée dans le choix et les préparatifs de sa sépulture : un rocher dans les environs de Saint-Malo, battu par les flots de la mer, et placé comme un phare en vue des vaisseaux qui croisent dans l'Océan.

FIN DES NOTES DU TOME DEUXIÈME

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME DEUXIÈME

1814

CHAPITRE Ier. — Le Sénat et le lieutenant général. — Le conseil provisoire et le ministère..... 1
CHAP. II. — Affaire Maubreuil. — Intrigues de M. de Talleyrand. — Le cabinet noir et le *Moniteur*..... 68
CHAP. III. — Dispositions des alliés. — Capitulation de Fontainebleau. — Signature de l'armistice. — Les souverains à Paris..... 123
CHAP. IV. — Débarquement du Roi. — Déclaration de Saint-Ouen. — Entrée du Roi à Paris. — Séance du conseil. — Rapports des commissaires extraordinaires. 157
CHAP. V. — M. de Blacas. — Intrigues contre la secrétairerie d'État. — Constitution définitive du ministère. — Lettres du cousin et de la cousine 197
CHAP. VI. — Inaction du Roi. — Projets de lois constitutionnelles. — Élaboration de la Charte..... 227

1815. — LES CENT-JOURS

CHAP. Ier. — Débarquement de Bonaparte. — Départ de Monsieur pour Lyon. — Marche de Bonaparte..... 283
CHAP. II. — Bonaparte à Lyon. — Retour de Monsieur à Paris. — Démission du maréchal Soult. — Discours du Roi aux Chambres..... 307

CHAPITRE III. — Défection générale des troupes. — Départ du Roi pour Lille..... 348
CHAP. IV. — Départ de Paris. — Arrivée à Bordeaux. — Madame la duchesse d'Angoulême. — Premiers essais de résistance..... 362
CHAP. V. — Arrivée à Toulouse. — Organisation de la défense. — Le maréchal Pérignon..... 379
CHAP. VI. — Succès définitif de Bonaparte. — Le général Laborde. — Arrestation de MM. de Damas et de Vitrolles..... 406
NOTES..... 443

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et V. RENAULT, rue des Poitevins, 6.

31
181
74 AA A30